

TROUVÈRES,

JONGLEURS ET MÉNESTRELS,

du Nord de la France

ET DU MIDI DE LA BELGIQUE.

III.

TROUVÈRES ARTÉSIENS.

63145

TIRÉ A 250 EXEMPLAIRES SEULEMENT, TOUS SUR PAPIER VÉLIN.

VALENCIENNES, IMPRIMERIE DE A. PRIGNET.

LES

TROUVÈRES

ARTÉSIENS,

Par M. Arthur Dinaux,

De la Société royale des Antiquaires de France, de celles des Antiquaires de la Morinie et de la Somme, des Sociétés centrales du Hainaut et de Douai, de la Société d'Emulation de Cambrai, des Bibliophiles de Mons, etc., etc.



A PARIS,

Chez TECHENER, libraire, Place du Louvre, N° 12.

ET A VALENCIENNES,

Au Bureau des *Archives du Nord*, rue de la Halle, N° 7 *bis*.

Et chez les principaux libraires.

1843.

AVERTISSEMENT.

Après avoir tenté de tirer de l'oubli les Trouvères du Cambrésis, après avoir secoué la poudre qui couvrait les œuvres des vieux chanteurs de la Flandre et du Tournésis, il nous restait à remettre en lumière les noms et les chansons des joyeux poètes de l'Artois, qui si souvent servirent de types et de modèles aux rimeurs des autres provinces. Le recueil que nous offrons aujourd'hui aux amateurs de l'ancienne littérature est le troisième dans l'ordre de nos publications du même genre, et en même tems il est le plus riche en noms illustres cités, en œuvres importantes signalées, en chants populaires retrouvés : c'est qu'aussi la fécondité de l'Artois ne s'arrête pas seulement au sol, mais s'étend encore aux produits de l'intelligence et de l'imagination.

L'étude du moyen-âge est devenue aujourd'hui un besoin, nous dirions presque une manie : la littérature se trouvant à toutes les époques l'expression de la société, les antiquités littéraires doivent être consultées par tous ceux qui veulent entrer franchement dans le champ des recherches. Le vrai sur les mœurs, les usages, les coûtumes, le langage et les allures des hommes des siècles passés, sortira réellement de ces investigations consciencieuses et fondées sur des monumens au-

thentiques. On n'a que trop fait du moyen-âge de convention qui ne ressemble nullement à la naïve simplicité, à l'esprit fin et galant, au courage franc et loyal de nos pères ; si l'on en excepte La Curne de Sainte-Palaye et Le Grand d'Aussy au siècle dernier, Raynouard, Walter Scott, Dusommerard et quelques autres, qui, dans ces derniers tems, ont été d'heureux et d'intelligens investigateurs de cette période peu connue qui joint l'Europe ancienne à l'Europe moderne, et sert de transition à de grandes choses si différentes entr'elles ; excepté, disons-nous, un petit nombre d'hommes d'élite qui ont remonté jusqu'aux sources pures, et dont la liste est beaucoup trop courte à notre gré, presque tous les exploitans de cette terre, qu'on dit sauvage, et qui semble un monde nouvellement découvert où chacun a voulu se créer une rapide fortune sans se donner la peine de faire la traversée et la dépense du voyage, tous ceux-là n'en ont rapporté qu'une espèce de fausse monnaie, de fabrique barbare, sans art comme sans vérité, et ne méritant pas d'entrer dans la circulation.

Nous sommes loin d'avoir la prétention de vouloir nous ranger auprès des maîtres de la science ; toute notre ambition a été de les suivre de bien loin, dans le droit chemin, à la recherche de la vérité ; puissions-nous n'avoir jamais fait fausse route ! Nous offrons ces esquisses, sur les vieux trouvères d'une de nos belles provinces, à la jeunesse qui cherche à s'initier dans les mystères de la littérature et des mœurs du moyen-âge : elle y trouvera d'anciennes traditions locales rendues en un langage qui est encore aujourd'hui celui des campagnes de l'Artois ; rien n'a été négligé pour éclaircir tout ce qui tient à l'histoire du pays, et c'est là peut-être le seul mérite de cette œuvre de patience. Nous demanderons de l'indulgence aux hommes éclairés pour les fautes de lecture ou de copie, qui ont pu se glisser dans les vieux textes cités ; l'éloignement où nous sommes des manuscrits originaux, les faibles ressources que la province offre pour la correction parfaite des publications en idiome roman, seront notre excu-

se : nous ne donnons d'ailleurs cet ouvrage que comme un essai, tout neuf il est vrai, puisque rien encore n'avait paru sur la langue romane de l'Artois ; ce n'est donc qu'une première étude qui, néanmoins, embrasse déjà les œuvres de soixante et quinze *vieux poëtes d'une même province ; c'est assez pour un seul jet : un jour, lorsque cette littérature sera devenue plus populaire, d'autres que nous feront plus et mieux.*



TROUVÈRES ARTÉSIENS.

INTRODUCTION.

« Chançon, va-t-en tout sans losir
» Au *Pui d'Arras* te faire ouïr,
» A ceux qui savent chant fournir ;
» Là sunt li bons entendeour,
» Qui jugeront bien la meillour
» De nos chançons, et sans mentir.

» ANDRÈS DOUCAS, d'*Arras*. »



Ce que nous avons dit sur la formation de la langue romane du Nord, de la langue illustrée par les *Trouvères*, en tête de nos deux précédens ouvrages qui traitent de la vie et des œuvres des premiers poètes des provinces du Cambrésis, de la Flandre et du Tournésis, s'applique parfaitement à l'Artois, qui se trouve comme enchassée entre ces mêmes contrées, et la partie de la Manche, que l'on nomme le Pas-de-Calais. On y retrouve le même langage, les mêmes mœurs, les mêmes usages ; partant, la même poésie nationale, les mêmes inpirations chez les Trouvères, les Ménestrels et les Jongleurs, qui furent les poètes de la noblesse et du peuple, et dont les productions, ou sérieuses, ou légères, n'étaient toujours que l'expression fidèle de la société d'alors, que le reflet d'une époque trop peu connue et qui mérite d'être fouillée à fond.

Dans la craiute de nous répéter, nous ne reviendrons donc plus sur l'origine de cet idiôme roman qui servit de passage de la langue latine à la langue française, ni sur les divers genres de poésie en usage à cette période de transition, mais nous tenterons de faire précéder nos modestes notices sur les *Trouvères Artésiens* de quelques aperçus nouveaux et de considérations particulières sur l'ancienneté et l'usage généralement répandu de la versification en Artois.

La ville d'Arras est d'origine gauloise : sous la domination du Peuple-roi qui conquit toutes les Gaules, elle était déjà la capitale d'une province populeuse et riche ; même pendant les secousses destructives des irruptions des Barhares, marchant comme un orage qui soufflait devant lui toutes les lumières, elle retint quelque chose de la civilisation romaine et de cette instruction qui n'abandonne jamais tout-à-fait les grands foyers de population, au milieu même des plus grandes tourmentes. C'est à cette circonstance que cette ville dût de recevoir de bonne heure la révélation de la foi évangélique que Saint-Vaast vint y prêcher, et l'établissement précoce d'un siége épiscopal.

Arras fut en outre citée de toute antiquité pour l'industrie de ses habitans, qui excellaient dans la fabrication de tissus si parfaits, qu'ils leur valurent le surnom mythologique d'*Aranearii*, comme dignes de descendre d'*Arachnè*, cette audacieuse ouvrière, métamorphosée en araignée pour avoir osé lutter de talent avec la divine Minerve. Les anciens Atrébates fournissaient l'Empire romain de somptueuses étoffes, de chapeaux et de bonnets de feutre, au dire de Trebellius Pollion. (1) Saint Jérôme lui-même cite avec des éloges pompeux les magnifiques tissus sortis des fabriques d'Arras ; ils étaient si précieux qu'on en regardait l'usage comme un luxe effréné. Le Saint prit occasion d'en faire

(1) « *Non sine Atrebatis sagis Respublica tuta erat.* » (Voyez *Trebell. Pollio, in Gallienis.)* — Vopiscus devient aussi une autorité en cette matière, il dit : « *Donati sunt ab Atrebatis birri petiti.* »

un reproche à Jovinien : « *Vous ne portez*, disait-il à cet hérésiarque, *que des habits de soie et de lin ; il faut, pour vous vêtir, des étoffes des Atrébates.* » (1)

Un trait de Gallien nous apprend encore combien les manufactures d'Arras étaient renommées sous la période romaine : Cet Empereur, pour dissimuler la peine que lui causait la défection des Gaulois qui venaient d'élever Posthume à l'Empire, disait en plaisantant : « *Croit-on que la République soit en péril, parce qu'on nous prive des habits que nous envoyaient les Atrébates ?* » (2)

Les Artésiens produisaient aussi des tapis moëlleux et remarquablement beaux qui prirent le nom de la ville d'où ils sortaient et qu'on connaissait dans toute l'Italie sous la qualification d'*Arrazzi* et dans la Grande-Bretagne sous celle même d'*Arras* (3). Ces magnifiques tentures, célébrées par les *Nibelungen* des vieux Germains, enrichissaient aussi, selon le *Singer*, le palais d'Attila, ce *fléau de Dieu*, dont la barbarie ne dédaigna pourtant pas les douceurs du luxe. Peut-être ces riches tissus servirent-ils à calmer la fureur du vainqueur comme dans le jour où l'industrie Artésienne sauva la liberté et peut-être la

(1) « *Nunc, sericis vestibus, et* ATREBATUM *telis, ac Laodiceæ indumentis ornatus incedis.* »

(2) *Sextus Aurelius Victor.*

(3) EXEMPLES : « Thence to the hall, which was on every side
» With rich array and costly *Arras* dight. »
(Fairy Queen).
» .... He's going to his mother's closet ;
» Behind the *Arras* i'll convey myself,
(Shakespeare).
» To hear the process.... »
» As he shall pass the galleries, i'll place
» A guard behind the *Arras.* »
(Denham's Sophy).
» Lifeless, but lifelike, and awfoll to sight,
» Like the figures in *Arras* that gloomely glare,
» Stirred by the breadth of the midnight air. »

vie d'un des suzerains de la province : Le fils aîné de Louis de Mâle, comte de Flandre et d'Artois, ayant été pris en Palestine par les Sarrasins, on envoya à Bajazet une magnifique tenture de haute-lisse, fabriquée à Arras, et ce noble présent fut estimé si haut par le chef des infidèles, tout habitué qu'il était aux belles étoffes de l'Orient, qu'il rendit le prince à la liberté sans autre rançon. (1)

Toute la chrétienté payait tribut à l'industrie Artésienne : les tapisseries éclatantes suspendues aux fenêtres des rues de Londres, en 1357, le jour qu'Edouard III y fit son entrée triomphante après la bataille de Poitiers, sortaient des ateliers d'Arras, et le chroniqueur Meyer ne manque pas de faire une mention expresse, sous l'année 1396, des tapis fabriqués dans la capitale florissante de l'Artois et représentaut, d'une façon merveilleuse, les aventures classiques d'*Alexandre-le-Grand* (2). Précisément en la même année 1396, le duc d'Orléans faisait payer la somme de 1800 livres à Jaquet Dourdin, marchand et bourgeois de Paris, pour *trois tappis de haute-lisse de fins fils d'*ARRAS, *ouvrez à or de Chippre, dont les deux sont de l'istoire du Credo à douze prophètes et douze apostres, et l'autre du Couronnement Nostre-Dame* (3).

L'Artois a donc la gloire d'avoir devancé dans cette riche et noble industrie toutes les provinces de France, et d'avoir servi de berceau et d'exemple à la belle et royale fabrique des *Gobe-*

(1) *Ferreolus Locrius.* — Anno 1396.

(2) *Annales Flandr. Meyeri.* — Anno 1396.

(3) *Archives de Joursanvault*, tome I, p. 156, N° 903. — Dans l'*Inventoire général du roi Charles-Quint* (mss. de la bibl. du Roi, n° 8356) on signale : « Un grant drap de l'*euvre d'Arras*, ystoriée « des faiz et batailles de Judas Macabéus et d'Anthiogus, et contient « de l'un des pignons de la gallerie de *Beaulté* jusques après le pignon « de l'autre bout d'icelle et est du haut de la diete gallerie. »

Outre ces *tappiz à ymaiges*, Charles V avait encor des *tapisseries d'armoirie* en grand nombre, *armoyées* la plupart *de France et de Behaigne*, et faites, quelques-unes au moins, *du fille d'Arras.*

lins (1). Un vieux poète, *Martin Franc*, fait ainsi, dans le *Champion des Dames*, l'éloge de l'adresse et de la science des Artésiens :

Se tu parles d'art de peintrie,
D'historiens, d'enlumineurs,
D'entailleurs par grant maistrie,
En fust-il oncques de meilleurs ?
Va véoir *Arras* ou ailleurs
L'ouvrage de tapisserie,
Puis laisse parler les railleurs
De l'ancienne pléterie. (tenture en peaux, pelleterie.)

L'industrie d'Arras, d'origine antique, n'avait donc fait que se perpétuer et s'étendre au moyen-âge ; elle s'exerçait alors sur toute l'Europe et avait ramené dans le sein de l'Artois l'opulence et le luxe. Là où il y a richesse, il y a gaîté ; les chants sont la manifestation de la joie, cortége naturel de l'aisance ; ne nous étonnons donc pas de l'immense quantité de chanteurs que le XIIIe siècle vit naître dans Arras. Là, tout souriait aux Trouvères, tout les invitait à exercer leur Muse : Un reste de civilisation romaine, un siége épiscopal qui, à cette époque, équivalait à un siége universitaire, un grand foyer d'industrie qui alimentait la fortune générale, et un assez vif amour pour le plaisir, les représentations et les jeux publics ; tels étaient les germes qui faisaient naître des poètes en Artois. Leur nombre est prodigieux, et, quoiqu'ils ne soient pas tous de premier, ni même de second ordre, encore viennent-ils, leurs productions à la main, protester énergiquement contre les écrivains légers qui ont attaqué inconsidérément la gloire littéraire de la ville d'Arras, du reste assez bien vengée par le savant et judicieux abbé Lebeuf.

Peu de provinces sont aussi riches que l'Artois en curieux

(1) Il existe en dehors d'Arras une source, qui, dans des tems très-reculés, servit à la teinture des laines pour l'établissement des *Gobelins* qui commença dans la capitale de l'Artois sa brillante réputation. On appelle encore aujourd'hui cette petite fontaine : *La source des Gobelins*.

souvenirs ; son histoire littéraire primitive, peu traitée jusqu'à présent, offre une foule de noms et de traditions dignes de l'attention d'une génération sérieuse qui cherche à remonter aux bonnes sources et qui veut arriver au fond des choses. Nous aurons à montrer l'origine de quelques épopées et complaintes devenues populaires ; nous parlerons des plus anciens jeux dramatiques que l'on connaisse en langue vulgaire ; mais c'est surtout dans les chants gais et amoureux, si heureusement traités par les Artésiens, que nous devrons étendre nos citations. On répéte souvent aujourd'hui, surtout en France, que *tout finit par des chansons*, mais il n'est pas moins vrai de dire, en fouillant dans les langes de notre littérature, que tout pourrait bien aussi avoir commencé par là.

Les Trouvères ou chanteurs Artésiens sont les premiers, selon nous, dans le genre léger ; ils doivent leur supériorité sans doute à leur heureuse situation. Placés entre le Picard et le Flamand, ils ont pris la chaleur de tête du premier et la saine raison du second ; cet heureux mélange a produit des œuvres où l'esprit et le sel français s'allient souvent à la solidité germanique. Ils ont su tirer un excellent parti d'un idiôme encore dans l'enfance et qui cherchait à se fixer ; c'est ce qui a fait dire à l'un de nos plus ingenieux écrivains, fin connaisseur en linguistique (1) : « Le poète du moyen-âge s'est donc justement appelé *Trouveur*, car il découvrait en effet des mystères d'imagination qui étaient restés voilés pour les âges précédens, et dont la conquête lui appartenait comme le nouveau-monde à Chistophe Colomb. Et qu'on ne dise pas qu'il en perdit le fruit pour l'avoir tenté avec des instrumens insuffisans, car ce serait une grande erreur. Il est de la nature des langues de n'être jamais plus belles et plus poétiquement inspirées qu'aux jours qui suivent immédiatement leur origine, et celle-ci fut bien loin de déroger à cette régle universelle par une monstrueuse exception. Je suis encore en doute de savoir si les hommes en ont parlé une seule qui fut plus souple et plus franche, plus énergique et plus grâcieuse, et si la lyre antique a jamais accompagné des chants plus doux,

(1) *Charles Nodier*, feuilleton du *Temps*, 10 décembre 1833.

tranchons le mot, que ceux d'*Audefroy-le-Bâtard*, d'Arras, et de *Quênes de Béthune.* »

M. le comte de Vaudreuil, dans son *Tableau des mœurs française au temps de la chevalerie* (1), juge aussi les poésies des Trouvères bien supérieures à celles des Troubadours, et il en prend l'occasion d'établir que les têtes sont mieux organisées pour la poésie dans le Nord de la France que dans le Midi, et que ce sont nos provinces septentrionales qui ont fourni le plus de poëtes et surtout de grands poëtes. Cette observation toute désintéressée de M. de Vaudreuil, sur les hommes devoués au culte des muses, a été généralisée par le savant statisticien M. le baron Charles Dupin. Cet académicien a démontré, d'une manière mathématique et par des calculs d'une exactitude rigoureuse, que ce sont les départemens du Nord qui ont fourni le plus d'hommes célèbres dans le royaume.

Nous sommes heureux et fiers de nous rencontrer avec de telles autorités dans cette opinion favorable, prouvée en général par les chiffres du rigoureux calculateur, et émise en particulier, pour les chanteurs Artésiens, par les paroles que nous avons citées de l'ingénieux bibliothécaire de l'Arsenal, qui a pu former ses convictions au milieu des richesses littéraires dont le dépôt lui est confié. En effet, selon nous (si notre sentiment peut être de quelque poids auprès d'écrivains si respectables), il faut placer au premier rang des chansonniers du moyen-âge non-seulement les *Audefroy-le-Bâtard* et les *Quênes de Béthune,* mais aussi les *Adam de la Halle*, *Jehan Bodel* et *Baude Fastoul* d'Arras ; les *Guillaume de Béthune*, les *Jacques de Hesdin*, *Adam de Givenchy* et *Baude de la Quarrière ;* ils méritent d'être mis en tête de la glorieuse phalange qui illustra l'Artois poétique du XIII[e] siècle dans le genre délicat de la chanson et du fabliau. Leurs chants sont en tout dignes d'être remis en lumière et d'occuper les loisirs de la génération nouvelle. Nous appuierons encore cette proposition de toute la puissance de la parole de l'écrivain de bon goût cité plus haut, du spirituel Charles Nodier,

(1) Paris, 1826, 4 vol. in-8°.

qui disait, il y a quelques années, dans un de ses spirituels feuilletons : « Eh bien ! il faut le dire, parce que personne ne le dirait, (qui se soucie aujourd'hui d'Audefroy-le-Bâtard et de Quènes de Bèthune ?) ces Trouvères, que nous ne connaissions pas, ou que nous ne connaissions guères, et qui se perdent à nos yeux dans les ténèbres du XIIe et du XIIIe siècles, n'ont pas été surpassés jusqu'à nous eu grâce, en délicatesse, en mâle et suave harmonie. Ce sont des poètes, de vrais et charmans poètes, empreiuts de tout ce qu'il y a de plus spécial dans le caractère et le génie de la nation, et quiconque ne les aurait pas goûtés est à jamais indigne d'adresser sou culte aux muses Françoises. »

Au second rang de la nombreuse phalange des chanteurs Artésiens, s'avancent, eu se pressant l'un contre l'autre dans le même siècle, Messire *Andrieu Contredis*, *Colars le Bouthillier*, *Carasauz*, *Courtois*, *Engrebans*, *Kaukesel*, *Hue*, *Jehan Bretel*, *Li Cuvelier*, *Li Teinturier*, *Mados*, *Moniot*, *Robert*, *Sauvage* et *Vilains*, d'Arras ; et qu'on ne croie pas que la capitale de la province ait seule à se glorifier de ces prémices littéraires ; toutes les autres localités un peu importantes peuvent aussi fournir, à la biographie des Trouvères, quelques noms plus ou moins illustres. Pour ne citer que les sommités ; St.-Omer revendique *Hue de Tabarié ;* après le vieux *Quènes* et *Guillaume*, son frère, Béthune offre le nom du chansonuier *Sauvage ;* Hesdiu a produit *Jacques*, *Jehan Acars* et *Simon ;* Bapaume, le fécond *Guillaume*, chantre de *Guillaume au court-nez ;* Montreuil, l'iugénieux *Gerbert*, père du grâcieux *Roman de la Violette ;* Boulogne est fière de *Girard*, Ardres de *Gaultier Silens*, Reuti de Messire *Jehan*, et eufiu Harnes a droit de se glorifier de sou comte *Mikiel*, dont les travaux guerriers n'arrêtèrent pas les soins qu'il donna à la traduction rimée de la fameuse Chrouique de Turpin.

La liste des Trouvères anonymes de l'Artois est immense. Une foule de pièces manuscrites, non signées, se rapportent évidemment à ce pays par le langage et par les détails ; et cependant nous ne pouvons les classer sous les noms des poètes auxquels nous allons consacrer quelques articles trop imparfaits. Toutefois

nous nous laisserons aller à quelques citations pour prouver ce que nous avons avancé, savoir : que la ville d'Arras, cité déjà vieille quand tant d'autres naissaient à peine, conserva toujours une grande importance ; et que, centre prématuré de lumières, de richesse et de civilisation, elle fut, dès le moyen-âge, un foyer littéraire, brillant d'éclat et de chaleur, au milieu des brumes glaciales qui l'environnaient.

Dans les *Resveries*, Dit fort curieux, rempli de sentences et de proverbes du temps, publié par M. *Achille Jubinal*, on lit :

« L'en (l'on) doit fames honorer
» Seur toute rien (par dessus tout).
» Por Dieu, Perrin, tiens te bien
» Ou tu charras ! (tu tomberas)
» C'est à mesdi (midi, *media die*) à *Arras*
» Ce oï dire. »

Et plus bas dans la même pièce :

« Par foi je ne sais por qui
» Je m'en reving.
» Es-tu de cels (ceux) de *Hesding*
» De la foi mâle ?
» Il a X sols en ma male
» D'*Artisiens.* »

Les noms de lieux, les tournures de phrase, l'orthogaphe même des mots qui donne la prononciation du vieux langage du pays restée dans le patois d'aujourd'hui, annoncent assez que cette pièce est composée par un Artésien, dont le nom est resté caché, peut-être à cause de la dureté du dicton inséré dans les derniers vers, dicton fort peu honorable pour les habitans du Vieil-Hesdin, qui semblaient, suivant le Trouvère, avoir hérité de la *mâle* (mauvaise) foi des Carthaginois.

Dans le dit des *taboureurs* (tambours), attribué à Rutebeuf, par de Roquefort, et à un autre Trouvère, par M. A. Jubinal, qui ne donne ni son nom ni son pays, mais que nous croyons être un Artésien, on trouve les vers suivans :

La douce Mère Dieu ama son de viele,
A *Arras* la cité fist cortoisie bele :
Aos Jougleors (Jongleurs) dona sainte digne chandele
Que n'oseroit porter le priour de la cele (couvent).

Ces vers font allusion à la *Sainte Chandelle*, appelée jadis le *joyau d'Arras*, et donnée, suivant une pieuse tradition, par la Vierge à deux ménestrels pour guérir les Artésiens affligés de la peste, en l'an 1105, sous l'épiscopat de Lambert. Ces deux jongleurs nommés l'un *Itier*, né dans le Brabant, et l'autre *Pierre Norman*, de Saint-Pol, d'ennemis mortels qu'ils étaient, devinrent amis à la suite de l'apparition céleste qui leur délivra le cierge divin. (1)

Quant aux chansons Artésiennes anonymes qui parlent d'amour, elles sont trop nombreuses pour être mentionnées séparément ; mais nous pouvons avancer, sans crainte d'être démenti, qu'elles se font remarquer par la naïveté et la gentillesse du style, comme par la finesse et la délicatesse de la pensée. Assez d'exemples à l'appui de ce que nous disons viendront se ranger sous notre plume dans les vers que nous aurons à produire dans les notices qui vont suivre, et l'on en pourra conclure que si le pays des Trouvères fut à la fois le berceau de la langue et de la monarchie françaises, il peut également revendiquer l'honneur d'avoir fourni les plus anciens modèles de cette galanterie chevaleresque et courtoise que l'on est généralement convenu d'appliquer plus particulièrement à la France qu'à tous

(1) La *Sainte Chandelle d'Arras* a une origine qui la lie tout-à-fait à l'*Art de Ménestrandie*. Aussi existait-il en la paroisse de Notre-Dame de la Chaussée à Valenciennes, une chapelle dédiée à *Notre-Dame-du-Puy*, protectrice des *Puys*, ou concours de poésie, si en vogue à Valenciennes dès le XIII[e] siècle, dans laquelle chapelle se gardait une chandelle de cire formée des gouttes qui découlent du cierge miraculeux d'Arras, lequel ne se consume jamais comme l'on sait. La chandelle de *Notre-Dame-du-Puy* était tous les ans portée en procession le dernier dimanche d'août, par le plus jeune Ménestrel qui se trouvait à Valenciennes ; il était suivi de tous les autres ménétriers de la ville, jouant de diverses sortes d'instrumens, et cela en mémoire des deux jongleurs *Itier* et *Pierre Norman*, à qui la Vierge délivra la chandelle miraculeuse. La chapelle de Notre-Dame-du-Puy a été pillée par les *brise-images*, le 24 août 1566, qui, dans leur fureur, brûlèrent toutes les reliques de la paroisse Notre-Dame de la Chaussée, à Valenciennes.

les autres royaumes. Nos modernes poètes ont-ils donc souvent trouvé de plus ingénieux envois à la dame de leurs pensées que celui-ci qui termine une chanson romane du pays ?

Chansonoelte tu t'en iras
A ma mie, et si di li
Que quant la mer sèche sera
Et l'en ira à pié parmi,
(Ce ne fu onqors ne n'ert jà !)
Lors partira m'amor de li. (1)

Si nous passons maintenant aux pièces originales et de l'époque qui constatent la haute renommée du *Puy Verd*, ou *Puy d'Amour* d'Arras, le plus fameux de tous les concours poétiques des provinces du Nord, les citations ne nous manqueront pas ; au contraire, nous ne serons qu'embarrassé du choix qu'il en faudra faire, et nos lecteurs penseront avec nous, que les pièces justificatives sont surabondantes et prouvent assez toute la célébrité du *Puy* académique d'Arras durant les XIIe. et XIIIe. siècles.

Vilains d'Arras, joyeux Trouvère Artésien, nous a laissé des pièces de vers couronnées ou adressées aux différens *Puys d'Amour* de son pays natal. Daus l'une d'elles il va même jusqu'à se féliciter de les voir briller d'un nouveau lustre et il explique le motif de leur fondation qui fut toujours en faveur de l'amour, de la joie et de la jeunesse. C'est ainsi qu'il s'exprime dans son vieux langage :

« Beau m'est del *Puy* que je vois restoré,
» Pour sostenir amour, joie et jovent
» Fu establis, et de joliété
» Eu ee le voil essauchier (relever) bonement. » (2)

(1) Bibliothèque du Roi, Ms. fonds de Cangé, N° 67, f°. 302.

(2) Bibliothèque du Roi. Ms. 184, suppl. fr. folio 59, verso. — On y trouve plusieurs pièces couronnées ou adressées au *Puy d'Arras*.

Le même Trouvère termine encore ainsi une autre pièce adressée aux nobles juges d'un *Puy d'Amour* qu'il cherche évidemment à circonvenir en sa faveur :

« Princes du *Pui*, jolie et renvoisie (gai)
» Convient estre celi qui le servise
» Emprent d'amors, et cortois adevise. »

Ces derniers vers semblent indiquer les qualités requises à quiconque se destinait à disputer les *chapels d'argent* ou les *couronnes de roses* dans les concours galans des *Puys verts* de l'Artois.

Un autre noble Trouvère, Messire *Andrieu Douche*, rend, de la manière suivante, la plus complète justice aux lumières, au savoir, et à la bonne appréciation des juges du *Puy d'Arras ;* il déclare que dans cette cité se trouvaient ceux qui savaient fournir les meilleurs chants, et que pour cette raison même ils sauraient le mieux juger leurs frères en Appollon :

« Chançon, va-t-en tout saus loisir
» Au *Pui d'Arras* le fai oïr
» A ceux qui sevent chans fournir.
» Là sont li bon entendeour
» Qui jugerout bien la meillour
» De nos chançons, et sans mentir
» Nirer pas bien et a atir
» Des cités porte l'oriflour. (L'oriflamme) » (1)

Son ami et contemporain Messire *Andrieu Contredis*, aussi Artésien, émet une semblable opinion à la fin d'une de ses plus jolies chansons accompagnée de musique :

« Chançon val-en sans nulle arestnison
» Droit à *Arras* au *Pui* sans demourée ;
» Là, fait chanter et le dit et le son,
» Là, serés vous oïe et escoutée. »

(1) Ms. de la Bibliothèque du Roi, fonds de Cangé, N° 67.

Deux chanteurs anonymes de la même époque expriment la même confiance pour le *Puy d'Arras ;* le premier, dans une chanson qui commence par :

> « De bone amour si com vous ai servie
> » En desirre de ma dame hounorer
> » A ma chançon me voeilliés faire aïe (aide)
> » Autre conseil je ne voeil au trouver.... »

Et qui finit ainsi :

> « Chançon, luesques au *Pui d'Arras* oïe
> » Si l'en va droit ma dame saluer. »

Le second Trouvère termine ainsi sa pièce :

> « Au *Pui d'Arras* voeil (je veux) mon chant envoier
> » Où je l'irai méismes (moi-même) présenter
> » Pour ceulx du *Pui* et amours saluer. » (1)

D'un autre côté, *Jean de Renti,* autre Artésien, se plaint, comme on l'a fait de tout temps, de ce que les prix n'étaient pas décernés avec justice, et il menace le public des *Puys d'Amour* de ne plus chanter pour lui :

> « Jamais au Pui ne diroie chançon. »

Ce n'est là, il faut bien le croire, que l'expression de découragement d'un poète qui n'a pas été heureux et que sa muse a trahi le jour du combat.

Le Trouvère *Alard de Caux*, qui avait fait un long et agréable séjour à Arras, dans une pièce galante où il s'adresse à ses vers, les engage ainsi à ne pas s'arrêter dans leur course et à tirer droit vers l'Artois, pays fortuné où le goût et les lumières

(1) Ms. de la Bibliothèque du Roi, N°. 7613, folio 145, et folio 149.

répandaient déjà une vive clarté ; laissons le parler lui-même en son langage naïf :

« Hé ! Serventois, arrière t'en revas
» Droit eo Artois, ne te vas atargant, (retardant.)
» Et ma dame si (ainsi) me salueras. »

Au troisième couplet de la même pièce il ajoute :

« A Diex comment (je recommande)
» Les bones gens d'*Arras*,
» Quant d'els (d'eux) me part
» Moult est mon cuer dolent,
» Car il m'ont fait compaignie et soulas :
» Si le puis bien par tot dire et retrere
» Que autres gens ne sevent amors fere.
» A dieu m'en lo (je m'en loue) et au siècle m'en vant,
» De lor onneur et de lor biau semblant
» Et Dex mi lest encore repérier (retourner). » (1)

Rien n'est plus flatteur que cet éloge pour les habitans d'Arras et surtout pour les habitantes, dont le poète Alard avait bien pu juger tous les mérites, puisque la dame de ses pensées était de cette ville. Au reste, cette opinion était assez générale, puisque l'auteur de l'*An des sept Dames*, s'exprime à peu près de la même façon :

« Je m'eo irsy vers le Midi
» Droit eo Artois sans point attendre ;
» Mon cuer y va souventeffois. » (2).

Et *Pierre de Douai*, Trouvère dont la maîtresse était d'Arras, termine l'un de ses vieux chants par cette strophe :

(1) Voyez le Ms. de la Bibliothèque Royale, fonds de Cangé, N° 65, folio 169.

(2) Ces vers sembleraient indiquer que l'*An des sept Dames* a été composé par un habitant de la Flandre, province par rapport à laquelle celle d'Artois se trouve située au midi.

« Chançon, tu iras
» A plus vaillant (celle qui vaut le mieux)
» Qui soit en *Arras*,
» N'etres à Gant,
» Et si li di sans targier (tarder)
» Con doit l'omme tenir chier,
» Con trueve ami fin et veray,
» Ce dit *Perros de Doai*. (1) »

Enfin, le dernier sixain d'une ballade de Charles d'Orléans, est ainsi conçu, toujours en faveur d'une ville Artésienne :

« Va ma ballade prestement
» A Saint-Omer, monstrant comment
» Tu vas pour moy ramentevoir
» Au duc à qui suis loyaument,
» Et tout à son commandement,
» S'il en estoit à mon vouloir. » (2)

Il existe un recueil de motets Artésiens avec musique, dans le manuscrit N° 184 (pages 179-197) du supplément français de la Bibliothèque du Roi : les renseignemens curieux, les termes locaux, et les noms du pays y foisonnent. Les principaux Trouvères de l'époque y sont cités avec des appréciations plus ou moins véridiques ou passionnées. Dans l'impossibilité où nous sommes de donner en entier cette pièce piquante qui a obtenu les honneurs de la citation dans la *Notice sur Jehan Bodel*, d'Arras, lue par l'érudit M. Monmerqué, dans la séance publique annuelle de l'Institut, en mai 1838, nous allons en transcrire la conclusion qui pourra laisser aux lecteurs une idée du style du Trouvère qui l'a composée ; on y trouvera en même tems le sentiment que le poète avait conçu de la ville d'Arras :

Arras est escole de tous biens entendre,
Quant on veut d'*Arras* le plus caitif (chétif) prendre,

(1) Bibliothèque du Roi. Ms. Fonds de Cangé, Numéro 67, folio 342.

(2) *Poésies de Charles d'Orléans*. Grenoble, 1803, in-12, p. 338.

En autre pais se puet por boin (bon) vendre ;
On voit les buunrs d'*Arras* si estendre :
Je vis l'autre jor le ciel là sus fendre ;
Dex voloit d'*Arras* les motets aprendre,
Et per li *Dourelès*, *vadou, vada, vadourène.*

Quant Diex fu malades por lui rehaitier (se refaire)
A l'ostel *le Prince* se vint acointier (fréquenter),
Compaignons manda por estudiier,
Pouchins li aiosnés (1), ki bien set raisnier (plaider)
De complension d'astrenomiier ;
Je vis kil fist Diu le couleur cangier
Car encontre lui ne se séut aidier
Et per li *Dourelès*, etc.

Diex a fait mander *Robert De le Piere*,
Car dou viel *Fromont* séut-il la manière ;
Si vint *Ghilibers*, *Philipos Verdière*,
Et si est venus *Roussiaus li Taillière*:
Ghilebers cauta de se dame eière (elérie)
Diex dist kil siura (suivra) tous tans leur banière
Et per li *Dourelès*.....

Bretiaus s'est vantés ka Diu s'en ira
Plus que tous li autre l'esbaniera (l'amusera) ;
Il fist le paon, se braie (haut-de-chausse) avala ;
Celui de *Beugin* trestous porkia (fouilla),
Diex en eus tel joie de ris s'escreva
De se maladie trestous respassa (guérit).
Et per li *Dourelès*.....

Or est Diex waris (guéri) de se maladie
Gares vint laiens ce fut vilenie,
Et *Baudes* becons ki met s'estudie
En trufe (tromperie), et en vent, et en merderie ;
De leur mauvaistié Diex se ragramie (s'attrista)
Qui se grans quartaine (fièvre) li est renforcie
Et per li *Dourelès*.....

(1) Les *Pouchins* et les *Freskins* étaient deux nombreuses et puissantes familles d'Arras, qui, au moyen-âge, donnèrent naissance aux *Pouchinois* et aux *Freskinois* qui suivaient leurs partis.

Puis fist Diex mander un grand maistre wike
De tous boins morsiaus séut-il le fusike (la physique)
Il n'a sen parel dusken (jusqu'en) Salenique (Salonique)
Ne milleur de lui avoec home rike,
Quant voit le ronssole surement sestrike
Et per li *Dourelès*, *vadou*, *vada*, *vadourène*.

Ce dernier refrain, composé de syllabes qui paraissent sans idée et sans valeur, n'est qu'une espèce d'onomatopée, une imitation telle quelle des sons de l'instrument qui accompagnait la voix et qui, à la fin de chaque couplet, faisait une ritournelle pendant laquelle le chanteur se reposait en laissant à l'auditoire le tems nécessaire pour goûter le sel de chacune des strophes chantées. Le poète passe ici en revue, comme on le voit, les meilleurs chansonniers de son tems : *Guillebert de Berneville Robert Delepierre*, *Baude* et *Bretel* ont chacun leur mot d'éloge ; l'intervention, dans une chanson, de Dieu qui vent apprendre les motets Artésiens, est des plus bizarres : les rapports qu'on lui crée avec les joyeux Trouvères semblent être l'idée mère qui procréa plus tard *le Dieu des bonnes gens* du populaire *Béranger*, autre trouvère moderne qui laissa, il faut l'avouer, les anciens bien loin derrière lui.

Après avoir fait l'éloge d'Arras, le même auteur, à ce que l'on peut croire (car la pièce est de la même main), ou au moins un Trouvère contemporain, fait la critique de cette ville dans une petite pièce assez piquante, dont voici le début :

Arras ki já fus
Dame sans refus,
Del païs ;
Tu es confondus,
Traïs et vendus,
Et haïs.
N'en toi n'a deffense
Se cil (celui) ne te tense (protège)
Ki en crois fu mis.
Ti vilain ouvrage
T'on mis en servage :
Por ce en dirai *gnif*.

Arras li biaus,
Tes viles royaus

Des cités,
Se tes apoiaus (soutiens)
Fust vrais et loiaus,
Faussetés
Ni éust poissance ;
Il n'a viile en France,
Deci duskà Miaus (Meaux),
Qui fust plus cortoise ;
Te male despoise
Me fait dire *gnauf!*

Notre poète indigné, à chaque grief qu'il met en avant sur l'administration nouvelle d'Arras, termine sa strophe par un *gnaf, gnef, gnouf, gnif, gnof,* ou autre variante du même monosyllabe, qui paraît être un terme de mépris ou de dérision adopté par l'auteur.

On voit que bien longtems avant l'invention de l'imprimerie, et à une époque où il n'existait rien qui eut quelqu'analogie avec les libelles et les pamphlets, l'esprit satyrique des Trouvères trouvait le moyen de s'épancher dans des couplets, des contes, des apologues et des motets ; alors, comme de nos jours, le pouvoir, la richesse, le talent, et quelquefois même la beauté, furent en bute à la satyre ; seulement la critique se chantait : c'était beaucoup plus gai qu'aujourd'hui.

Prise sous son point de vue utile ou agréable, la poésie servait à animer les guerriers, à convaincre les peuples, à séduire les dames et à exciter la pitié. Quand on voulait relever ces belles églises que les Normands avaient abattues, on portait les reliques de quelque saint fameux de village en village en chantant, en langue vulgaire, une complainte sur sa vie et ses mérites, puis les offrandes arrivaient à foison et permettaient de jeter les fondemens de ces magnifiques basiliques qui font aujourd'hui l'admiration de la chrétienté. D'un autre côté, s'il fallait marcher au combat, les chants et les vers excitaient le courage des guerriers, et les *chansons de gestes* doublaient la valeur des chevaliers et de leurs hommes d'armes. La poésie romane se glissait partout, et, jusques sur les écus et les étendards, on lisait des distiques. Ce fut ainsi que les Flamands rebelles, pressés par

Philippe VI et par Robert d'Artois, sous les murs de Cassel, pendant l'été de 1328, avaient écrit ces vers sous un grand coq perché au haut de leur drapeau :

« Quant ce coq chanté aura
» Le Roi Cassel conquetera. » (1)

Malheureusement le coq des Flamands chanta bien tristement pour eux. Le 22 août, ils furent battus par les Français et Cassel fut saccagé et réduit en cendres. Cela devint encore le sujet d'un poème roman, mais sur un autre ton.

C'était aussi la coûtume alors de faire des prédictions en vers sur les événemens ; souvent on les forgeait, après-coup, ce qui ne laissait pas que de rendre la divination plus commode. M. Paul Lacroix, plus connu sous le nom du *Bibliophile Jacob*, visitant au Vatican, en 1839, les manuscrits légués au Pape par la Reine Christine de Suède, trouva, dans le recueil inscrit sous le N° 1323, la prédiction suivante, fabriquée après les événemens qu'elle signale : « L'an 1001 fut enterré au chasteau de » Brillemote, près *Arras*, ung homme de cuivre, en la poi- » trane duquel estoit escript ce qui s'ensuit :

« L'an mil cent moins vingt-trois,
» Conqueront *Arras* les François,
» Les Flamans se rebelleront,
» Les François les belliqueront,
» Et les Flamans, par leur fureur,
» Mettront à mort leur seigneurs.
» L'an mil quatre vingt, sans doubtance,
» Mourront Flamans, et paix en France. »

Tout se mettait en vers à cette époque fleurie ; et c'était une manière de forcer l'attention populaire. La rime est une inven-

(1) Il était assez d'usage alors d'insulter par des forfanteries l'ennemi qui assiégeait une ville. En 1414, au siége d'Arras par Charles VI, les troupes qui défendaient la ville pour le duc de Bourgogne avaient aussi écrit ce dystique sur leur drapeau :

« Quand les souris mangeront les cats,
« Le roi sera seigneur d'Arras. »

tion de mnémonique destinée à flatter l'oreille et à mieux graver la pensée dans le souvenir d'une tête légère. Le moyen âge en usa beaucoup, nous pourrions presque dire qu'il en abusa. Funérailles, processions, tournois, amourettes, vitraux, armes et blasons, tout engendrait des vers : la ville d'Arras surtout était un foyer poétique qui laissait échapper des étincelles illuminant toute la province. On trouve dans les Archives du Pas de-Calais que les comptes mêmes de la comtesse Mahaut, si célèbre en Artois, étaient surchargés de vers composés par son argentier. L'un des registres de dépense de cette suzeraine de la province offre, au milieu de mille petits détails d'intérieur, un attrait tout-à-fait inattendu ; l'argentier, dans un moment de loisir sans doute, avait transcrit, à la marge du registre, des proverbes pleins de sens et d'esprit, des vers d'amour d'une grâce parfaite, dans lesquels il souhaite à sa dame autant de bonheur qu'elle a de beauté, autant de jours qu'il peut entrer de fleurs dans l'église de la Vierge. (1)

Partant aussi les Jongleurs, nombreux et huppés dans une ville riche et populeuse, appliquaient leur état et leur savoir à toutes les circonstances de la vie ; le sacré et le profane leur inspiraient également des chants toujours bien venus de la part d'un peuple heureusement organisé. Ainsi, par exemple, on voyait les archers d'Arras, après avoir porté en grande pompe, par la ville, la châsse richement décorée de Saint-Vindicien, leur patron, s'arrêter dans les tavernes avec ces saintes reliques ; là, on plaçait la fierte sacrée sur les fenêtres, et des Jongleurs inspirés venaient chanter des vers en l'honneur du saint, à la satisfaction générale des archers qui étanchaient leur soif, et au grand ébahissement du peuple qui les écoutait.

Il n'était pas jusqu'aux monumens du tems qui ne portassent des vers romans sur leur façade. La porte Saint-Nicolas d'Arras, bâtie en 1214, montrait fièrement jadis du côté de la ville, une inscription, en caractères gothiques, commémorative de

(1) Rapport sur les Archives du Pas de-Calais, par M. *Ch. Louandre.* (Paris, 30 janvier 1839)

la bataille de Bouvines qui eut lieu l'année même de sa fondation. (1) Voici la légende qu'on y lisait :

Maistres Piéres de l'abéie
Fist de ceste euvre la maistrie,
En après l'incarnation
Jesu ki aoffri passion
Eut XII cens et XIIII ans
Que ceste porte faite estans
Fu , quant Sire de cest pais
Estoit messire Louveys,
Li fius (le fils) Phelipe le buen Roi.
Flamenc li fisent maint desroi
Mais Dieus le Roi tant onora
Qoe as gens aviec lui mena
Cacha de caoip en mais d'un jor
Oton le fans Empereur,
Et prit V cootes avoec lui
Ki li oient fait maint anui.
Si eit de vengier desirans
Li uns et nom li cuens Fernans ,
A cui ert Flandres et Hainaus ;
Et li autres fu cuens Raisnaus ,
De Danmartin et de Bologne ;
Et li tiers fu d'oultre Colnigne ,
Si ert de Tinkenebore Sire ;
Lì quart fu cuens de Salesbire , (Salisbury)
Ce fu Guillaumes Longespée ,
Qui por la guerre ot mer passée ,
Frere estoit le Roi d'Angleterre ,
Qui jà ot nom Johan sans tere ;
Et li quins fu li quens de Lus,
Et III cens chevaliers et plos ,
Que mort que pris sans nul délai
Entre Bovines et Tornay.
Avint ceste chose certaine
El mois de Juil one demaine (un dimanche)
V jors devant aoust entrant,

(1) La porte de Saint-Nicolas, à Arras, élevée en 1214, reçut son nom de celui de l'Eglise qui en était voisine, et qui, d'abord hors des murs, fut ensuite enclose dans la ville. Cette porte a été supprimée depuis.

El droit XXXVI ans devant
Ces V jors mains (moins) avec II mois,
Fu primes coroné li Rois
Et III cens devant et VI
Fu desoraine (dans la suite) desconfis,
Oteuns (Othon) Empérère molt fiers,
Si le venqui li Rois Lohiers (Louis).

On vit encore autrefois sur un vitrail de la chapelle des Prévôts, vis-à vis le chœur, daus la collégiale d'Aire, en Artois, une figure pédestre, représentant Lidéric, forestier de Flandre, avec ce quatrain :

J'eus à nom Liderich à la chière hardie,
Forestier et seigneur jusques à Normandie ;
J'épousai dame Jone, la fille au Roi Clotaire ;
Environ l'an six cens fondai la ville d'Aire.

Lorsqne, en l'an 1007, les évêchés d'Arras et de Cambrai, étaient réunis, et que le prélat Erluin tenait l'administration spirituelle des deux diocèses, l'Empereur Henri le gratifia, pour lui et ses successeurs, de la donation du comté de Cambrésis. Ce don généreux fut fait à Aix-la-Chapelle en présence d'Héribert, archevêque de Cologne, et afin que la mémoire s'en conservât intacte dans l'esprit des peuples, on grava plus tard sur une table de marbre de l'église de Cambrai, les vers suivans qu'un poète du pays composa à cet effet :

Entaos, pour valuis à mon âme
De bon affect, nous ordonnons
A l'église de Nostre-Dame
De Cambray, et à don donnons,
Et héritière le faisons
De la Comté de Cambrésis,
A tousjours ainsi le voulons,
Tesmoins nos seaux et escrits. (1)

(1) *Ferreoli Locrii Paulinatis Chronicon Belgicum.* Atrebati, 1616, in-4°. p. 174.

Les épitaphes en vers étaient surtout nombreuses : l'Artois, comme la Flandre et le Hainaut, regorgeaient de tombeaux sur lesquels on lisait force *lignes de Rhétorique*, comme on disait alors, achetées à grand prix à de complaisans Trouvères, qui imaginaient, alors comme aujourd'hui, que les morts possédaient toutes les vertus. Sans doute il est des épitaphes, données comme anciennes par des historiens et qui sont d'une rédaction moderne ; mais il en est de réellement romanes, rédigées même dans cet idiôme vulgaire avant qu'il fut couramment employé dans les chartes et autres actes conventionnels. Rosel et après lui Jean Carpentier, historien de Cambrai, ont conservé quelques inscriptions qui ont un véritable caractère d'antiquité ; celles qui suivent appartieunent à l'Artois et sont nécessairement sorties du cerveau de quelques Trouvères du pays :

Chi gesit Balduins de Grinckur (1)
Ki trespassat d'envoisus.
Chiel fut en l'Ouriens,
U chil luit a tos jors furment ;
Mai nieut (rien, personne) fut millour et grobis (grand, de *Gravis)*
Diex, trayez cil (attirez-le) en vos perdis (paradis).

Passeurs, holas! gie soi Fampous (2)
Moult prous gie fu, fel (fort) et pious (pieux) ;
Gie fus alli (en) Pallistine
A molt grand kouvine (état, train.)
Ichi me prist le devi (trépas)
Ke Diex m'ait, ki tot cherit.
M. CLXXXXI. (1191.)

Chis gist Gillis de Cavelerie,
Molt bardi fiust en kavaleria

(1) *Graincourt-lez Havrincourt*, village d'Artois, aujourd'hui dans le canton de Marquion.

(2) *Fampoux*, village d'Artois, aujourd'hui dans le canton de Vitry.

Si fort fiust et si artillens (habile, artificieux.)
Kil nient creinoet (craignait) ni rey, ni quens (ni roi, ni comte).
M CCIII. Eu Jugn (el) (Juillet 1203).

Nous terminerons ces citations par l'épitaphe plus moderne du respectable chevalier *Robert Doucés*, enterré dans la paroisse de Saint-Jean-en-Ronville, à Arras, après avoir eu l'insigne bonheur de donner le jour à *cinquante enfans.* Cette honorable circonstance de sa vie était consignée dans l'inscription suivante qu'on lisait, au côté gauche de l'autel, sur un mausolée de marbre ;

En l'an mil et trois cens et deus
Trépassa, dont ce fût grans deus (deuil),
En Juin, droit le jour Saint-Eloi,
Li boins prend'homme de bonne loi ;
Ce fut Sire *Robert Doucés* (1).
Li dous, li courtois et li nés ;
Certes, langue ne seroit dire,
Ni main le poroit escrire
La courtoisie de son cuer,
Si noble que pour nul fureur
Ne fesit une vilenie.
De se chair issit grand' lignie ;
Dont il i ert cinquante vis,
Quand ses corps fut ey enfouis.
Si priés à la douce Dame,
Que ses fix ait merci de s'ame. *Amen.*

Mais ce n'était pas seulement sur les vitraux, les armes, les tombeaux et les portes des villes qu'on lisait des vers romans en Artois ; la poésie y avait acquis de la popularité, elle s'était emparee des vieux contes, des traditions nationales, et

(1) Il semble que *Robert Doucés* ait été lui-même un poète couronné dans les *Puys d'Amour*, car Baude Fastoul, dans son *Congé* (vers 460) le cite avec le titre de *couronné :*

« Robert Doucet le kieuronné
» Et à Copart li couronné
» Ki bien me samble des melleurs. »

elle redisait, en rimes propres à s'enchasser dans les rudes imaginations des paysans Artésiens, l'histoire si émouvante d'*Enguerrand de Créqui*, revenu des croisades après qu'on eut pleuré sa mort, celle d'*Eustache le Moine*, le pirate, sénéchal du comte Renaud de Boulogne, mise en vers romans par un poète du pays, et récitée à la fois, en France et en Angleterre, sur les deux rives que le corsaire Artésien épouvanta longtems (1) ; elle racontait enfin les événemens compliqués du *Roman d'Othonien*, vaguement connu sous la forme poétique, puis tournée de rime en prose par les ordres d'un seigneur de Canaple (2).

L'épopée de *La Violette*, de Gibers de Monstrœul, une des plus belles productions du moyen-âge, a dû se chanter aussi dans la province qui produisit et nomma son auteur ; le roman du *Chevaleureux comte d'Artois et de sa femme*, dont on ne connait plus que la version en prose, n'a pas manqué d'être composé d'abord en vers comme celui de Baudouin de Flandres, de Gilles de Chin, de Gillion de Trazégnies, d'Othonien et de Baudouin d'Avesnes. Et qui sait si le *Roman de Mélusine et de Luzignan*, que *Jean d'Arras* a écrit en latin, n'est pas la traduction d'un vieux chant Artésien en langue romane, descendu de génération en génération depuis les temps héroïques ? (3)

(1) Le Roman d'*Eustache le Moine*, se trouve dans le Ms. de la Bibliothèque du Roi, N° 7595, folio 323 verso et a été publié par M. *Francisque Michel*, Paris et Londres, 1834, in-8°.

(2) Une copie très-pure et très-riche de ce roman, *tourné de rime en prose*, est aujourd'hui dans le curieux cabinet du savant M. *Monmerqué*, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, qui l'a acquis en 1823, au dépôt bibliographique de MM. Chasserian et Hécart. Ce manuscrit provenait, à n'en pas douter, de la riche bibliothèque du château de l'Ermitage, près Condé, appartenant aux ducs de Croy, dont il porte les armoiries sur le premier feuillet.

(3) Le roman latin de *Mélusine et de Lusignan*, écrit par Jehan d'Arras, a été traduit en Français en 1387, par le commandement de

Il existe, dans chaque contrée, quelque tradition ancienne, quelque chronique vulgaire qui a laissé de profondes impressions dans l'esprit des peuples, comme une suite de la secousse et du bruit qu'un événement majeur a dû rendre au moment même de son explosion. Chaque canton est ainsi en possession de sa vieille histoire qui remonte à des tems éloignés, mais dont on ne peut préciser la date, et qui se rattache à la catastrophe de quelque grande famille du pays, ou à la fondation d'un lieu saint et vénéré. Ce sont ces gothiques souvenirs, incrustés pour ainsi dire dans la mémoire d'une population conservatrice et casanière, qui ont jadis été les sujets des chants des Trouvères Artésiens et qui ont fait exercer leurs muses populaires. Outre l'histoire du *Sire de Créki*, à son retour de la croisade, et celle du *Vœu du Héron*, fait par Robert d'Artois à la cour d'Edouard d'Angleterre, petits poèmes qui se rattachent tous deux aux chroniques du pays et que nous publierons avec quelques éclaircissemens, l'épisode le plus dramatique que nous offrent les annales du Boulonnais, une des annexes de l'Artois, est sans contredit la mort du comte Regnier, assassiné dans une forêt, en 916, par les enfants de l'hoir d'Odre (1), pour venger la mort de leur père. Cette tragique histoire avait imprimé une profonde terreur parmi les habitans des bords de la Manche, et nos Trouvères n'ont pu laisser échapper un aussi émouvant sujet. Aussi Lambert d'Ardres, historien du Boulonnais, nous apprend-il qu'Eustache IV, comte de Guines, se faisait raconter chaque

Jehan, duc de Berry et d'Auvergne, frère de Charles V, pour l'amusement de sa sœur, la duchesse de Bar. Il a été d'abord imprimé à *Genève* par *Adam Steinschaber, aoust*, 1478, in-folio goth. fig. en bois; et ensuite à *Lyon*, par *Maistre Guillaume Le Roy* (sans date) in-folio goth. — On peut citer plusieurs exemples de ces anciennes productions qui passèrent du vieux français au latin, obtinrent en cette langue de la réputation, et furent remises enfin, après longtems, dans leur idiôme primitif.

(1) Le baron d'Ordre, qui existe aujourd'hui, dernier descendant de cette antique famille, est précisément un Trouvère moderne, dont l'âge n'a point refroidi la muse, et qui se plaît à perpétuer en vers les vieux souvenirs de son pays.

année, la veille de Noël, anniversaire de cette sanglante journée, la mort si frappante du comte Regnier. On ne doit pas douter que, dans un tems où tout se versifiait, c'était l'œuvre d'un Trouvère qu'on récitait ou chantait, dans le château de Guines, à la vigile de la Nativité du Seigneur.

M. A. Dufaitelle, de Calais, ardent investigateur des antiquités historiques du pays, se rappelle avoir entendu dans son enfance un reste méconnaissable des chants des Trouvères dégénéré en complainte, sur la mort lamentable du comte de Guines, Raoul, connétable de France, exécuté à Paris au commencement du règne du roi Jean (1). Tout ce que le souvenir de ce chant peut rappeler à la mémoire de M. Dufaitelle après trente ans, c'est l'impression de terreur qui le frappait lorsque la voix lugubre et accentuée d'une vieille nourrice, s'unissait au bruit simulé d'un marteau qui enfonçait les clous d'une bière ensanglantée. La lueur funèbre des flambeaux, le silence de la nuit et des tombeaux, la crainte muette des assistans, et la stupéfaction des bourreaux eux-mêmes qui doutaient encore de l'ordre injuste et inoui qu'ils venaient d'exécuter, étaient si naïvement dépeints et si naturellement débités dans la vieille complainte, qu'elle imprimait une terreur profonde à ceux qui l'entendaient. Malheureusement on n'a pu retrouver cette gothique production qui n'existe plus peut-être que dans la mémoire débile de quelqu'Artésienne octogénaire.

Parmi l'immensité des productions manuscrites des Trouvères déposées dans les vastes dépôts publics de la France et de l'étranger, il en est beaucoup que nous soupçonnons d'appartenir à des poètes de l'Artois, mais nous éviterons de multiplier les citations, parce que la première inspection de ces poèmes sem-

(1) Deux Raoul de Brienne, comtes de Guines et d'Eu, furent connétables de France; le premier du nom est mort en 1344; le second, nommé le 18 janvier de la même année, est décédé en 1350. Nous ne saurions décider lequel des deux se trouve le héros de la tradition dont il est ici question.

blerait, à qui n'approfondirait pas la question, les ranger parmi les œuvres étrangères à la province qui nous occupe. Il ne faut pas s'étonner, au reste, de trouver dans des vieilles poésies Artésiennes ou Cambrésiennes, dans celles du Hainaut ou du Tournésis, une orthographe quelquefois peu en rapport avec la prononciation de ces contrées limitrophes. L'orthographe des écrits du moyen-âge fut toujours une chose très-variable de sa nature et propre à chaque scribe ; quelquefois la même main, dans le même ouvrage, écrivait un nom de plusieurs manières. Mais le calligraphe allait bien plus loin : il changeait, en copiant, les terminaisons des mots, les mots mêmes en entier, pour les adapter aux us et au dialecte de son propre pays. Ainsi, un scribe de la Bretagne dénaturait tant soit peu sa copie pour la *bretonniser ;* ainsi, le calligraphe de l'antique Albion *anglaisait* la sienne. Cette variété d'orthographe et de terminaisons dans la langue romane des Trouvères se fait encore sentir aujourd'hui dans le patois de nos campagnes, qui est cette même langue conservée, et dont les verbes se conjuguent avec des consonnances et des terminaisons diverses suivant qu'on change de canton. Le patois wallon est généralement compris par les Hainuyers, les Cambrésiens, les Artésiens et les Picards : mais le paysan des environs de Maubeuge forme les tems des verbes différemment que celui des environs de Lille, et le paysan d'Arras a des finales tout autres que celles du campagnard Valenciennois.

Par suite de cette variété dans les copies, il nous est arrivé souvent de retrouver des poésies de nos Trouvères, soit du Hainaut, soit de l'Artois, dont tous les indices de la localité avaient disparu : ces poésies n'en étaient pas moins dues au génie de nos ancêtres, seulement elles avaient passé sous la main des calligraphes qui les avaient légèrement déguisées pour les approprier au langage des seigneurs de provinces étrangères qui les employaient. Ce n'étaient déjà plus des copies ; ce n'étaient pas encore des traductions.

Les souverains de l'Artois cultivèrent eux-mêmes la poésie aussi bien que leurs vassaux et vavassaux, et presque toujours ils entourèrent les Trouvères de leur protection. Le comte Ro-

bert d'Artois, marié en 1237, avec Mahaut de Brabant, fille aînée du duc Henri II, est connu comme auteur d'un recueil de poésies, la plupart pieuses et morales, déposées à la bibliothèque du Roi. Son mariage excita la verve des Trouvères ; on lit, dans une pièce intitulée : *Resverie*, par un anonyme que je soupçonne Artésien :

Je sais faire sons et lais,
Et serventois.
On dist que Robert d'Artois
Est mariez.

Li Roi Adenès, l'un des plus célèbres Trouvères du XIIIe. siècle, dédia son roman de *Cléomadès* à ce même Robert d'Artois, qui, sans doute, était devenu son protecteur, après la mort de Henri de Brabant, son maître et son premier Mécène ; voici comme il s'exprime dans son poème :

A noble comte preu et sage
D'Artois, qui a mis son usage
En Dieu honnorer et servir,
Envoi mon livre por oir
Comment il est fais et dités.
Or, veuille Diex que il soit tés (tel),
Que li coens (le comte) le recoive en gré
Et li doinst (donne) par sa grant booté
Honnor d'armes, et d'amor joie.
Si m'ait (m'aide) Diex ! je le verroie.
Ainsi soit il qoe je l'ai dit !
Amen, amen, *et explicit.*

Ce n'est pas tout encore, le joli roman de Cléomadès doit encore quelque chose à l'Artois qui peut revendiquer sur lui bien plus que le simple honneur d'une dédicace. Dans ce livre Adenez dit que deux dames qu'il ne veut nommer que *couvertement, car il mourrait plutôt que de faire ou dire quelque chose qui ne leur fut agréable*, lui commandèrent d'*écouter l'histoire de Cléomadès et de la mettre en vers*. C'est ce qui a fait penser que ces deux dames avaient pris part à ce roman ; mais comment se nommaient ces deux gentils collaborateurs féminins ? Maints écrivains ont répété, sans s'appuyer sur aucunes données soli-

des qu'il s'agissait ici de la Reine ***Marie de Brabant***, fille elle-même d'un noble poëte, et de ***Blanche d'Artois***, sa cousine; il appartenait à M. Achille Jubinal, patient éditeur des œuvres de Rutebeuf, de prouver ce fait avec des pièces justificatives.

Dès le début de son livre, Adenez avait écrit :

> *La fin* de cest livre cerchiez (cherchez)
> Si vous les noms trouver quidiez (croyez)
> Des dames dont m'oez parler;
> Là sont, là les covient trouver,
> Là les querez se vous volez.

M. Jubinal suivit ce conseil : il lut et relut la fin de Cléomadès, et il s'arrêta d'abord à l'opinion reçue, par le motif que le Trouvère, à la conclusion de son poëme, énumère longuement les qualités de son protecteur le duc de Brabant et dédie son ouvrage à Robert d'Artois. Il crut que Adenez s'était contenté, pour satisfaire la modestie féminine de ses deux collaborateurs, de nommer leurs nobles maisons (***Brabant*** et ***Artois***), et qu'à travers ce voile léger on devinerait bien les deux dames, dont il disait de chercher les noms à ***la fin de cest livre***.

Néanmoins cette solution ne paraissait pas entièrement concluante et laissait encore quelques doutes : une lecture plus attentive de la conclusion de ***Cléomadès*** vint prouver qu'elle était erronée, sinon quant au fond, du moins dans la manière. En effet, Adenez dit, vers la fin de son poëme, en parlant des deux dames qu'il n'ose nommer ouvertement :

> *Nommées les ai*, ce sachiez :
> Ne cuit pas qu'entendu l'aiez,
> Ne je ne quier ne me le voudroie.

Or, ce passage ***précédant*** celui où l'auteur nomme le duc de Brabant et le comte d'Artois, ce n'était pas ***au-delà*** de ces vers qu'il fallait chercher le ***mot*** de l'énigme. Ce ***mot*** était en acrostiche comme cela arrive quelquefois pour les noms des auteurs des poëmes du moyen-âge. M. A. Jubinal s'ingénia de prendre la

première lettre de quelques vers pour voir si leur ensemble ne formerait pas un sens, et il parvint à lire ce qui suit : LA ROYSNE DE FRANCE MARIE ; MADAME BLANCHE (1). Voici ces vers :

L s dames qui ce me contèrent
A faire cest livre monstièrent
Royaume leur humilité,
Or me doinst Diex que à leur gré
Y sie ma paine emploié
Se li pri qu'il m'y aïe (aide) ;
Noomer les vueil, qu'en convent l'ai
En cest livre, et je le ferai.
Dont me convient bien aviser
En ce que l'on ne puist trouver
Foue ne me voie qui enseigne
Rien nule qui lene nous enseigne
A ceux qui querre les voudront,
Ne dout ciens jà n'en trouveront
Chose escripte n'en est pas soigne,
En quoi l'on me truist en mençoigne (mensonge)
Mès en vérité la plaisant.
A ce fait bon estre entendant ;
Riens ne vaut chose mencoignable,
Je me tiens à la véritable.
E Diex ! donnez-moi sens par quoi
Nnomer les puisse si com doi.
Maintenant, se Dies me consant,
Ai nommée une qui molt vaut,
Dont me convient l'autre nommer.
A Diex tant parfout à amer,
Mult est chescune bonne et sage
En fais, en dis et en usage.
Bien doivent à Dieu obéie
Lièment, et cuer et cors offrir.
A dès montiplieront en bien ;
Ne croi qu'en ele faille rien
Cel don leur donna Dies sans doute :
Haïr leur fist mauvestié toute.
En leur cuer mist ainsi le croi,

(1) M. *Honoré Arnoul*, Feuilleton de *la Presse*, du 20 avril 1839.

Amour pour lui amer en foi
Nommées les ai, ce sachiez,
Ne cuit pas qu'entendu l'aïez
Ne je ne quier, ne ne l'voudroie.

Maintenant il ne reste plus aucun doute : on voit par cette citation, expliquée par M. Jubinal, que la comtesse Blanche d'Artois, a pris une part active à la composition d'une des plus charmantes compositions poétiques qu'enfanta la littérature du moyen âge. (1)

Enfin, nous connaissons encore un petit poème renfermé dans le manuscrit N° 7986 de la bibliothèque du Roi, et intitulé : *Li Pater Noster ;* il a été composé par *Silvestre*, pour *Ide*, fille de Mathieu, comte de Boulogne, qui succéda, en 1173, à son père, tué au siége de Neufchâtel en Normandie, et gouverna le Boulonnais sous la tutelle de Philippe de Flandres, son oncle (2). C'est là un chant Artésien incontestable et pour la forme et pour le fond.

Que nos lecteurs ne s'étonnent point de voir un sujet aussi sérieux que le *Pater noster* offert à une jeune et jolie comtesse de Boulogne : ceci est un des traits caractéristiques de l'époque où brillaient les Trouvères. Durant cette période, à-la-fois galante et mystique, l'intervention de Dieu, de la Vierge et des Saints, dans tout ce qu'il y avait de plus profane, était chose si commune qu'il n'y a même pas lieu d'en faire l'objet d'une remarque particulière. Les quatre derniers vers du fabliau de *Gautier d'Aupais* (manuscrit 7218, p. 348 v°) en sont une nouvelle preuve ; les voici :

(1) Il ne reste plus maintenant qu'à décider s'il s'agit ici de *Blanche d'Artois*, sœur de Robert II, plutôt que de *Blanche*, fille de Saint-Louis, mariée à l'Infant d'Espagne. L'acrostiche ne s'explique pas explicitement à cet égard, mais les relations de famille et d'amitié qui existaient entre Marie de Brabant et la première doivent faire pencher la balance en sa faveur.

(2) La comtesse *Ide*, épousa, en 1174, *Bertoul*, duc de Seringes.

Disons *Paternoster* que Diex et *Saint Vaast*
Face à tous les amans qui aiment sans barat (fraude)
Joïr li uns de l'autre, si que, par grant solas (plaisir)
S'entretiengnent ensemble, nu à nu, bras à bras.

Ce quatrain vient non seulement à l'appui de ce que nous disions plus haut, mais il nous paraît en même tems l'œuvre d'un Artésien pur sang : la mention de *Saint Vaast*, un des patrons de l'Artois et du Cambrésis, peut le faire croire. Dans les anciennes provinces des Pays-Bas, comme dans celles de l'antique Espagne, il a toujours été dans les vieux usages de ne jurer que par le saint vénéré dans la contrée. Cette conjecture, si elle était appuyée de preuves, donnerait en plus à l'Artois un des plus jolis fabliaux du moyen-âge. Au reste, *Gautier*, le héros du poème, n'en était guères éloigné ; les premiers vers du conte le signalent comme né au village d'*Aupais*, et allant joûter dans un tournoi à Beauvais.

C'est ainsi encore que nous pensons que la jolie romance de la *Belle Doette* (1) doit être revendiquée par la province d'Artois; parce qu'elle fait allusion à la création d'une abbaye, fondée par amour, dans un lieu appelé *Saint-Pol*, qui ne peut guères être que la ville de ce nom, en Ternois. Voici la dernière strophe de cette cansonnette :

Belle Doette prit s'abbaïe à faire,
Qui moult est grande et adès sera maire (*major*, plus grand)
Tot cels et celes vodra dedans atraire
Qui por amor sevent peine et mal traire (traîner, supporter)
Or en ai dol (deuil, chagrin)
Por vos devenrai none de l'église *Saint-Pol*.

Nous pourrions dire aussi que les poètes et les ribauts du pays ont obtenu l'insigne honneur de n'être pas moins chantés en vers que les saints protecteurs ; la gaîté, la galanterie, la vie facile et

(1) *Romancero*, par M. Paulin Paris. Paris, Téchener, 1833. In-8°. p. 46.

joyeuse étaient en honneur à Arras, au XIII[e] siècle ; ces élémens formaient une source inépuisable où les trouvères, naturellement bons vivans, allaient puiser leurs inspirations. Les *Congés* ou adieux de *Adam de la Halle*, surnommé le *Bossu d'Arras*, de *Baude Fastoul* et de *Jehan Bodel*, sont des peintures toutes vivantes des mœurs du tems, et de la société intime de ces trois poètes célèbres. Ils y retracent, d'une manière pittoresque et animée, leur vie toute de bombance et de festivalité ; leurs *Congés* ne sont remplis que de regrets d'abandonner de bons amis et une ville si pleine de plaisirs et d'allégresse : ils passent en revue une notable série d'honnêtes bourgeois du tems, chez lesquels ils trouvaient bonne table et bourse ouverte ; ils nomment une foule de trouvères de l'époque qui chantèrent et burent avec eux, et ils ont l'air d'avoir bien de la peine à quitter les délices d'Arras, la Capoue du XIII[e] siècle. Adam se plaint cependant qu'on lui ait gâté sa ville du temps passé ; il y avait donc déjà alors un *bon tems* qu'on regrettait :

Arras, *Arras*, vile de plait,
Et de haine et de détrait,
Qui soliés estre si nobile, (noble)
On va disant c'on vous refait :
Mais si Diex le bien n'i r'atrait,
Je ne vois qui vous recoocite.
On i aime trop erois et pile (l'argent monnoyé),
Chascuns fu berte en ceste vile,
Au point qu'on estoit a le mait.
Adieu de fois plus de cent mile,
Aillenrs vois oïr l'Evangile
Car chi fors mentir on ne fait.

Puis il dit adieu à sa bonne amie et à son bon compagnon.

Bele, très douche amie chière,
Je ne puis faire bele chière (belle mine),
Car plus dolant de vous me part
Que de rien que je laisse arrière.
De mon cuer serés trésorière,
Et li cors ira d'autre part
Aprendre et querre engien et art,
De miex valoir, si arés part

Que miex vaurrai, mieudres vous ière,
Pour miex fruetifier plus tart
De si au tiere an, ou au quart,
Laist-on bien se terre à gaskière.

Congié demant de cœur dolant
Au milleur et au plus vaillant
D'Arras, et tout le plus loial,
Symon Esturion avaot,
Sage, débonnaire et souffrant,
Large en ostel, preu au cheval,
Compaignon liet et libéral,
Sans mesdit, sans fiel et sans mal,
Biaus parlier, honoeste et riant,
Et si aime d'amour coral (cordial),
Je ne sai homme chi aval (ici-bas),
Que fames doivent amer tant.

Baude Fastoul termine son *congé* par ces deux strophes qui rappellent plusieurs noms du pays.

Hé! boine gens et deffensable,
Jehan de Castel, connestable,
Et à tous nos arbalestriers
Demanc congié sans faire fable,
Henri Derekin, à raisnable
Vous tieng, mais trop estes entiers.
Pierres Revelars, et Reniers,
Habars et Hane li merciers
Sont compaignon boin et raisnable,
Et Bauduins li candelliers,
C'est ciex que je vois volentiers,
Quant il maudit son arc d'érable.

Cuers, va tost se te n'as esté
A celui qui boins m'a esté,
Ki bien set ferer un ceval,
S'amour avoie conquesté
Ançois que Dix m'eust presté
Une coferté ki me fait mal.
Je l'ai tous jours trouvé loial,
Maistre Willaume le marescal,
Et en yver et en esté:
Congié li ruis espécial,
Cil de Biaurain et du Grantval
Dient que j'ai trop demouré.

Enfin, Jehan Bodel finit le sien par cette apostrophe adressée à des gens de plus haut parage et dont la biographie a fait trouver la date du *congé :*

Anuis, kien mon euer habonde,
Salue moi à la réonde,
Arras et toute la kemune,
Quar toute honor en aus abonde;
Mès de toutes dames del monde,
Mar m'en salueras que une,
L'avoeresse de Bétune,
Plus courtoise n'en i a une,
C'est la dame de Teuremonde; (1)
Diex qui la fist en plaine lune,
Mete en li volenté aucune
Que de ses biens en moi esponde.

Seignor, auçois que je m'en aille,
Vous proi à ceste définaille
Por Dieu et por nativité,
K'entre vos faciés une taille
A parfunir ceste bataille
Dont cascuns doit avoir pité:
Moult m'ariés bien aïreté
S'a Miauleus (2) m'aviiez bouté.
Je ne sais meson qui le vaille,
Pièce a m'a li liex délité
Quar gent i a de carité
Bien me souffiroit lor vitaille.

Les *Congés* artésiens ne sont pas les seules pièces de vers du tems dans lesquelles il soit question de cette bonne vie que menaient les joyeux trouvères du XIII[e] siècle ; dans les *Geux* (jeux) *d'avantures* adressés aux Ribaus, on trouve :

(1) Il est sans doute ici question de *Mahault* ou *Mathilde*, fille de Robert, avoué d'Arras et de S. Bavon, seigneur de Béthune et de Tenremonde, première femme de Gui de Dampierre, comte de Flandre : elle mourut en 1264.

(2) Ne serait-il pas question ici d'un cimetière qui était placé alors à la porte Meauleus d'Arras?

Bien savez fère le coilart (celui qui se tait, qui se tient *coi*)
Le béguin et le papelart,
Et si n'a plus mestre houlier (débauché)
D'*Arras* jusques à Montpellier.

Martin Franc, en son *Champion des Dames*, rappelle, dans les vers suivans, la couleur des fêtes galantes et bachiques de cette époque, qui accompagnaient, suivant l'usage, les concours littéraires, les puyds d'amour et les puyds verds.

Avez-vous point leu, en vos livres,
Comment les fols payens rimnoyent
Autour de Bachus, dieu des yvres,
Et de Vénus que tant amoyent,
Leurs rondeaulx et leurs sirventois ?
Or, fait-on pis qu'ils ne souloient (n'avaient coûtume)
En Picardie et en *Artois?*

Ces citations et celles que nous pourrions facilement tirer des *Fatrasies d'Arras* que M. de Paulmy attribue à Jehan Bodel, montrent sur quel pied joyeux était montée la vie des Trouvères et des Jongleurs artésiens : ce ne furent pendant longtems que délices mondaines, ribauderies, festoiemens et déduits plaisans, suite naturelle de la richesse, d'un grand concours d'étrangers et de la mollesse que les gens du pays qui avaient voyagé outre-mer, pour leur commerce ou les croisades, s'étaient complu à rapporter de l'Orient.

Ce relâchement un peu trop prononcé dans les mœurs, le dévergondage des actions qui s'ensuivit, gagna jusqu'à la pensée, et il en résulta des idées nouvelles en religion qui dégénérèrent en hérésies. La Vauderie s'introduisit en Artois, y fit de rapides progrès, et donna naissance à une lutte devenue fatale pour une foule de pauvres gens qui ne pensaient pas, en changeant de croyance, finir leurs jours sur un bûcher. Ces circonstances, toutes tristes qu'elles étaient, furent encore des sujets de vers pour les poëtes. L'un d'eux, *Jehan Frenoye,* dit l'*abbé de peu de sens*, mourut dans le feu des supplices en rimant ; nous donnerons en son lieu la notice de sa vie aventureuse.

En l'année 1460, ou vers ce tems, lorsque la Vauderie causait tant d'émoi dans le diocèse d'Arras, les poètes se mirent en dépense d'esprit, et semèrent en plusieurs lieux de la capitale de l'Artois, des rôles de papier sur lesquels des vers satyriques étaient inscrits. On a recueilli les suivans qui nous ont été conservés par des chroniqueurs contemporains. (1)

Les traitans remplis de grande envie,
De convoitise et de venin couvers,
Ont fait reguer ne sçay quelle vaulderie,
Pour cuider prendre à tort et à travers
Les biens d'aulcuns notables et expers
Avec leurs corps, leurs femmes et chevanche,
Et mestre à mort des gens d'estat divers.
Haeh! noble *Arras*, tu as bien eu l'advanche!

Par toi, doyen, qui tient en la clergie
Moult abbusé cuidant trouver les fons
D'aulcuns secrets de la théologie;
Mais garde toi avec tes compagnons,
Je te promets, nous, d'*Arras* te ferons
Et à Barut dansser si belle danse.
Rien ne ti vault: blandisseure, ni doos,
Ni es vicaires adjooter la fidance.

Quant tu estois en *Arras*, boone ville,
Chacun cuidait que tu fuisses prophète
Sage comme un Salomon ou Sibille;
Mais sy du seos qui oneqoes fust en ta teste,
Tu as voulu semer une tempeste,
Tu beuveras too brassin et brouet;
Et si verras des premiers à la feste
Folie fait qui folie commet.

Et toy aussi, seigneur de Salubrie,
Qui l'églis lois au feu de ta maisoo,
Tu avois beau faire chasteaux en Brie,
Quand on traitoit les aultres sans raisoo,
On te cuidoit homme de discrétion;
Pour rapporter au prince la traînée,

(1) *Mémoires de Duclercq*, tome III, p. 81.

Tu te portes tout ainsi qu'un Pliehion,
Qui, pour tremper, est mis en la buée.

L'inquisiteur a sa blanche barrette,
Son velu, et sa trongne maugrinne,
Des principaux a esté à la feste,
Pour pauvres gens tirer à la gehenne;
Mais il ne sçait qu'ung peu qu'on lui machas,
Tout son désir estoit et son pourchas
D'avoir bien meuble tenus en sa saisine
Paisiblement, mais il ne les a pas.

Et vous, vicaires, aveeq vos advocats,
Paille, Fourme, Flameng et l'assemblée,
Vous estes touts coulpables dudit cas,
Et sy vous faut aller à la journée;
Mais je vous jure la Vierge honorée,
Que une fois vous passerez le pas,
Et sy direz qui e sunt la merslée
De mettre sus les vauldois en *Arras*.

Et voir euient, quand bien à tort je pense,
Vous volletiez dessus ung chevalier,
Auquel aveeq parfaite confidence
Qu'il polra vos faits tout en oultre porter;
Certes, c'estoit le quien (chien) au grand collier
Mais poiut n'estoit d'yeelle confrairie
De Saint Hubert qui guérit d'enragier,
Car il est cheut (tombé) en moult grande reddérie.

Votre quien dort, sy fait vostre pasteur,
Et vous avez touts la puche en l'oreille,
Se il se peut plaindre aveeq son seigneur,
Que maudit soit le cœur qui vous traveille,
Chacun de vous plusieurs fois se reveille,
Mais vous serez touts punis en ung tas,
Et sçaurons touts qui esmeut la merveille
De mettre sus les Vauldois en *Arras*.

Seigneur, pour Dieu ne vous déplaise mye
S'on veut sçavoir la vérité du cas,
Car cha esté par trop grande villenie
De mettre sus les Vauldois en *Arras*.

Au dos des feuilles de papier qui contenaient ces vers, on lisait l'espèce de recommandation qui suit, rimée en huitain.

Qui ce briefvet recoeullera,
Garde son bien, qu'il ne le monstre,
Ou de le dire touts et outre,
Fors à tous ceux qu'il trouvera.
Et s'ainsy fait, il gagnera
Plain un sac de pardons à plouire;
Soit seure qu'à ce point ne fauldra
Ful chappelain, curé, ou coustre. (sacristain, *de custodium*).

Néanmoins, à mesure qu'on élevait les potences, la poésie de l'Artois baissait de ton ; la verve des chanteurs s'éteignit dans le feu des bûchers, et c'est à cette époque, si malheureuse pour cette belle province, qu'il faut fermer la liste des ménestrels et des poétes qu'on avait vus si nombreux et si féconds dans les siècles précédens. Alors, les cordes du luth des Trouvères se détendirent, un voile sombre couvrit le pays, et, pour me servir d'une expression consacrée par un illustre savant, notre maître à tous, qui réhabilita la renommée à demi-perdue des troubadours, *les chants avaient cessé.....!* (1)

Ce n'est pas que l'Artois resta déshéritée plus tard de poétes, et nous pourrions en citer encore une assez belle phalange ; mais ce n'étaient plus les joyeux trouvères, ni les gais ménestrels ; les versificateurs qui leur succédèrent vinrent de loin-à-loin et sans enchaînement entr'eux. La nature produisait un poéte, puis se reposait pour en enfanter un autre ; il n'y eut plus de ces époques, fécondes comme au moyen-âge, où on les comptait par centaine, où chaque ville avait son petit parnasse, et Arras son *Puy d'amour* auquel chaque chanteur espérait gagner une couronne et se coiffer d'un chapel de roses.

(1) M. *Raynouard*, tragédie des *Templiers*.

Nous devons le dire pourtant, si une réminiscence des anciens *Puys d'amour* peut être signalée en Artois, c'est sans contredit celle qui, à la fin du siècle dernier, fit naître à Arras la *Société anacréontique* des *Rosati*. Nous pouvons la considérer comme le dernier écho des chants des *Trouvères artésiens*, et c'est pour cela que nous terminons ces considérations préliminaires, par le rapprochement des deux institutions qui sont comme la base et le sommet de tout l'édifice poétique de l'Artois.

La Société des Rosati d'Arras était dédiée à Chapelle, à La Fontaine, à Chaulieu ; certes on ne peut mieux choisir ses patrons : mais sans sortir de la province et en remontant plus haut dans les siècles, elle aurait pu trouver des maîtres parmi ceux qui eux-mêmes ont inspiré La Fontaine, Chaulieu et Chapelle.

Le but spécial de la société était l'étude de la *Gaie Science*, et ses travaux obligés consistaient à faire l'éloge de la *rose*, de la *beauté*, du *vin* et de l'*amour*. Les sociétaires exerçaient leur culte sous un berçeau de roses ; les assemblées commençaient au printemps et finissaient en automne. Les récipiendaires recevaient un diplôme en vers et y répondaient par des couplets. Diplôme à part, les Rosati semblent avoir calqué leur association sur celles des *Puys verds* et *Puys d'amour*. Une philosophie toute épicurienne leur avait seulement fait écarter de leurs éloges obligés le nom de la vierge Marie, qui, sous le régime des Trouvères, dominait souverainement toutes les pensées poétiques. Les Rosati n'exclurent pourtant pas le beau sexe de leurs réunions ; on cite une dame, que nous croyons être Madame *Charamond*, qui fut reçue en qualité de *Rosata*. Il paraît que son visage s'alluma d'une couleur appropriée au titre qu'elle recevait, quand elle accepta la coupe de vin rosé et qu'elle se vit seule de femme au milieu d'une société d'hommes qui chantaient le vin et l'amour. Aussi M. *Legay*, poëte aimable et Grand Chancelier des Rosati, ne pût-il s'empêcher de s'écrier dans un des couplets improvisés à cette réception :

« Sur ton visage,
« Quelle purpurine couleur!
« Permets-moi le baiser d'usage,
« Je croirai reprendre la fleur
« Sur ton visage.

Les *Rosati* d'Arras ont été brusquement séparés par la Révolution française dont le tourbillon est venu renverser leurs coupes de vin rosé. Chose étonnante! *Carnot*, *Maximilien de Robespierre*, qui s'occupèrent plus tard à d'autres jeux, faisaient partie des Rosati; Robespierre, qui depuis..... mais alors il chantait, comme ses confrères, la rose, la beauté, le vin et l'amour!



TROUVÈRES

ARTÉSIENS.

Sire Adam de Gievency.

Il existe en Artois plusieurs endroits qui portent le nom de *Givency* ou *Givenchy ;* l'un d'eux entr'autres se trouve situé près d'un ruisseau appelé *Gy*, qui, vraisemblablement, a passé son nom au village établi sur ses bords. Nous connaissons *Givency* et *Givencizel* dans les environs de Lens ; puis *Givenci-en-Goelle* et *Givency-le-Noble :* tous ces lieux sont du diocèse d'Arras et font partie du département du Pas-de-Calais. Il existe encore aujourd'hui à St.-Omer une famille du nom de *Givenchy*, dont l'un des membres honore la contrée par ses travaux littéraires et les encouragemens qu'il apporte à tout ce qui peut illustrer son pays.

Sire *Adam de Gievency* ou de *Givenchy*, que La Croix du Maine nomme *Guienci*, par erreur, était issu d'une noble famille d'Artois, ainsi que son titre l'annonce. La Croix du Maine

le fait vivre vers l'an 1300, mais il florissait plutôt vers l'an 1260, suivant ce que le président Fauchet laisse présumer, en le plaçant avant *Jehan Bretel*, contemporain de Saint-Louis.

On connaît d'Adam de Givenchy des poésies amoureuses fort agréables, disséminées dans plusieurs recueils manuscrits de son époque. Il est à remarquer que tous les Trouvères issus de familles nobles ont une grande supériorité sur les rimeurs Plébéiens. Les voyages, l'éducation des châteaux toute imparfaite qu'elle était alors, la fréquentation des cours, leur donnait un parfum de galanterie, une finesse de pensée, et un goût épuré qu'ils ont souvent été assez heureux pour faire passer dans leurs œuvres. Adam a eu quelquefois ce bonheur. Il était particulièrement lié avec *Jehan Erars*, *Le Bouteillier*, et *Dragon*, tous Trouvéres de son tems, qui le citent avec avantage.

Il fut remarquable, comme *Adam-le-Bossu*, son homonyme et son compatriote, dans le *descort*, petite pièce de poésie, dont on attribue l'inventiou à *Garins d'Apcher*; mais qui a été surtout mis en usage par les Trouvères Artésiens. Le *descort*, que l'on confond quelquefois avec le *lai* qui s'en approche beaucoup, est une pièce de vers représentant une dispute, une querelle, une complainte d'un amant, qui, n'étant jamais d'accord, ni avec lui-même, ni avec sa dame, se livre aux transports et au désordre de la passion qui l'agite. On conçoit qu'une telle disposition doit prêter un grand secours aux imaginations poétiques.

Messire Adam de Givenchy est regardé comme ayant mis au jour les *Enseignemens de Caton*, ou *Dystiques de Caton en vers*, contenus dans le Ms. de la Bibliothèque du Roi, N° 7393. Duchesne en cite des vers pages 861 et 866 de ses Annales sur *Alain Chartier*. (Voyez notre article de *Jehan Dickelman*, dans les *Trouvères de la Flandre et du Tournèsis*, Paris, 1839, grand in-8° p. 272).

Il nous reste encore huit pièces de ce Trouvère Artésien ; on

les trouve, accompagnees de musique notée, dans Ms. N° 7222, f°. 155 et suiv. de la Bibliothèque du Roi et dans un Ms. provenant de la Bibl. de Noailles.

La pièce la plus curieuse du Sire de Givenchy est la suivante, sorte de Jeu-parti dans lequel le poète demande à *Guillaume*, son ami, ce qui vaut mieux en amour, d'être heureux puis de cesser de l'être, ou de ne l'être jamais et d'espérer toujours. Cette question fut renvoyée à Pierre de Corbie, autre Trouvère, mais on ne dit pas quelle fut sa décision. Voici comment s'exprime Adam de Givenchy :

I.

— Amis *Guillaume*, aine si sage ne vi
Com vos estes, se mes sens ne me ment,
Mes a la fois vaint amors jugement
Et non porquant erni-je qu'il soit einsi
Por ce dites s'il vos plest sans detri
Liqueus vaut mieus, selunc vostre escient,
Ou joie avoir qui tost doie faillir
Ou bant espoirs adès sans plus joïr?

— De cest respons *Adan de Givenci*
Me deportaisse assez legièrement
Ne fust por vos jaim et pris forment
Et vos moi plus que n'aïe deservi
Puisqu'ensi est j'aurai mout tost choisi
Je prent espoir, porce qu'à tote gent
Vient mius valoir pou con puet retenir
Ne fait assez conquerre pour guerpir.

— Au meilleur prendre, amis, avez failli
Car cil qui chace adès et riens ne prent
Il emploie sa paume malement
Por ce con puist joir est un ami
Non pas por ce que on n'ait jà merci
Servir volez com templiers por noient
Seul espoir sert de service mérir
Joie rent plus con ne puist deservir.

Adan, pou sont de gent naient oï
Dire con vait mout loins tout belement
Et trop hasters si anuisi sovent

Celui por fol tienz qui se haste si
Qu'en un sol jor a gasté et cueilli
Ce dont il devrait vivre longement.
Hui trop avoir, demain de faim morir
Volez contre de bon espoir aatir.

— De prametre sans doner sont sarvi,
Amis li fol, c'est si communement
Se vostre espoir vos pramet faussement
Dont vos aura comme fol escharni
Ne se repent qui premiers a saisi,
Mieus vaut uns tien ne sont deus con atent,
De soif morés et si volés fuir
Le bonire a nus bien vos volez trahir.

— *Adan*, voire mais cil qui a joï
De sa mie qu'il aim coralement,
Ja dont perdre li convient antement
De quoi se puet il mieus avoir honi,
Ne sel quest maus qui ame bien ne senti
La différence a conoistre la prent
Biens faillis est mors à resovenir.

— Amis, dites que de no gieu parti
Ale meillor ou vos respondez ci
Espoirs ne vaut fors por tant solement
Que il pramet joie a faire venir
Dont doit on mieus joie qu'espoir choisir.

Adan, tel joie vos enit et re oi
Fols est cil qui d'ami fait anemi
Pierres de Corbie jugiez brièvement
Se on doit bien celui par fol tenir
Qui haut monte por griement recheir (retomber).

La pièce qui suit est un autre jeu-parti du même genre sur une autre question d'amour ; Adam de Givenchy s'adresse à son *compère Jehan*, qui est censé discuter la matière avec lui :

II.

— Compains *Jehan*, un gieu vos vueill partir :
Si choisissez à vostre volenté,
Laquele amors vaut mieus à maintenir,

Ou de cele qni onques n'a ami,
Ou d'une autre qui d'une druerie (intrigue d'amour)
S'est par raison ou par honor partie,
Mos ans deus sont d'un pris d'une bonté.

— *Adam*, je met en cele mon désir
Qni bien d'amois a séu et prové
S'ele ot d'amors qui bien la sot servir.
Je sent mon cuer si ferm en loyauté
Qu'ausi ou mieus sera de moi servie,
S'il fu faintis a moi n'avendra mie
Pattant porrai mieus desservir son gré.

— Sire compaing, selon commun plaisir
Doivent autre tot jugement livrer;
On dit qu'en jus puet-on son cuer partir
Dela où s'est premièrement donés;
Por ce aim mieus que cele soit m'amie
Qui tot premiers est amor otroié,
Et tos autres suit par moi refusés.

— *Adam*, je di et si tu puis faillir
Qu'a la meillor des deus n'aie asseué
Car s'il l'estuet a amors obéir
De tant a plus, et a plus et usé
A faire honor et sens et cortoisie
E que plus est d'amors bien enseignie,
Tant rent plus tost au vrai ami bonté.

— Sire, assés mieux, vos devriés tenir
A ce qui est tant de fois esprové.
Vos savez bien con voit si retenir
Le novel pot ce qu'en Ini a entré
Que la savor en nul jor n'en oublie;
Por ce aim mieus feme en mon sens norrie
Que ce quele ait à autre escole été.

Outre ces deux *jeux-partis*, nous connaissons six chansons d'Adam de Givenchy : en voici une qui est assez remarquable par la coupe des vers et par la gentillesse de l'expression :

1.

I Si com fortune d'amurs
Me maine diversement

Un fois chante, autre plor
Mès ne m'ament pas soveut
Qu'en bandor (joie)
Prende mes cuers tel séjor
Que ma chansons en ament
Si en chant mains (moins) plaisamment

2.

Non porquant j'ai ma paor
Changié novelement
Dont ma dame a cui jaor
Tient mon novel hardiment
A folor,
Et dit se plus idemor
Que eiert à mon unisement
Mes à grant tort m'en reprent.

3.

Car puisque toute dolor
Ai soufert si doucement
Por li et por sa valor
Espérer doi ensément
Sa donçor,
Ceste raison jà tor
Se ma dame le consent
Esperer doi hautement.

4.

Mès à ma raison retor :
J'ai parlé trop folement
Car j'aim del mont la meillor,
Si doit compter por noient (rien)
Au menor
De ses biens mon mal greignor,
Et ne doi pas ingalment
Avoir et joie et torment.

5.

Quant je regarde son ator
Et son bel aeesmement, (atours).
Et sa rosine color,
Moi samble veraiement
Que amor
Doint sa biauté resplendor

Je di or que je en sent
Ne sai s'il est autrement.

6.

Chançon, fai por moi clamor
La où moi et toi présent
Di des puceles la flor
De quantque ele entreprent ;
Que l'ouor
Li doint dex au par destor,
A ces mos par droit entent
Que por li chant seulement.

Les autres chansons du même Trouvère commencent ainsi :

II. Assez plus que d'estre amés
Me sui penez d'avoir chier
Tos mi sui eutr'obliés
Tant sui en autrui dangier...., etc.

III. La douce accordance d'amors
Sans descort veut sans descordance,etc.

Cette chanson est notée d'un air différent à chaque couplet, chose peu commune dans les Romancéros.

IV. Marvi loial voloir..., etc.

Cette chanson se trouve mutilée dans le Ms. N° 7222.

V. Por li servir en bone foi
Veut amor mon euer retenir,
Et je volentiers li ottroi
Cuer et cors, et moi tos entir... etc.

VI. Trop est contumières amors
Des loiaus amans grever,
Et d'aidier les trecheors (traitres)
Qui la servent de ghiler (tromper). etc.

Cette dernière chanson change de musique à chaque couplet ; les autres sont notées au premier couplet pour toute la chanson.

Adam-de-le-Halle, dit le Bossu d'Arras.

Certes, s'il est un trouvère qui honore la province d'Artois en général et la ville d'Arras en particulier, c'est bien *Adam-de-le-Halle*, ou *Adam le Bossu*, surnommé aussi mal à propos le *Bossu d'Arras*, comme il le déclare lui-même dans sa pièce du *Jeu du Pelerin* (1); et malgré toute sa célébrité nous

(1) Et pour chou c'on ne sot de moi en deserie (moquerie)
On m'apele *Bochu*, mais je ne le sui mie (pas).

Le mot ancien *Boce*, *Bosse*, signifie aussi une espèce de gale, maladie de peau qui parait avoir été épidémique ou contagieuse. Adam, viveur par sa nature et par sa profession de trouvère, aurait-il gagné quelqu'affection cutanée qui lui a fait donner son surnom de *Bossu ?* Rien ne s'oppose à cette supposition. L'auteur d'une lettre anonyme sur les sobriquets, insérée au *Mercure* de Mars, en 1734, a fait remarquer à propos des *Bossus d'Orléans* que le mot *boces*, employé dans la formule du prône d'un vieux rituel d'Orléans, ne signifiait pas des bosses qui constituent ce qu'on appelle en latin *gibbus* ou *gibbosus*, mais des espèces de gale, ou mal contagieux.

Guillaume Dassonville, docteur en médecine, natif du pays d'Artois, a fait imprimer, dans le tems qu'il exerçait son art à Béthune, un *Traité contre les fiebves pestilentielles*, BOSSE, *antrax et autres manières d'épidémies*, Paris, René Aurel, 1546. Ce traité, fort rare, n'est cité dans aucune bibliographie médicale et manque dans la plupart des bibliothèques publiques de Paris.

Adam de le Halle a aussi reçu le surnom de *Camus d'Arras*, qu'il ne méritait peut être pas plus que le premier. On connait encore aujourd'hui à Rheims une famille du nom de *Camus d'Arras*, qui est en effet originaire de la capitale de l'Artois.

ne pouvons, si nous ne voulons pas nous répéter, que renvoyer nos lecteurs, pour les détails sur sa vie et ses ouvrages, à notre volume sur les *Trouvères Cambrésiens*, dans lequel *Adam-de-le-Halle* occupe les pages 43-70 (troisième édition, Paris, 1836, grand in-8°). Cette notice, eut été sans doute plus rationnellement placée en tête des *Trouvères Artésiens*, mais la Société d'Emulation de Cambrai, à l'instigation de laquelle nous composâmes le premier ouvrage, ayant désigné nominativement, dans le *Programme de ses recherches*, Adam-de-le-Halle, comme appartenant en quelque sorte au Cambrésis par son long séjour à l'abbaye de Vaucelles, nous dûmes suivre ses indications et dépayser légèrement le trouvère mi-partie Cambrésien et Artésien. Nous ne rappellerons donc ici que les faits généraux de sa vie, en renvoyant, pour un plus ample informé, à notre notice citée plus haut.

Adam naquit au commencement du XIII[e] siècle, d'*Henry de-le-Halle*, bon bourgeois d'Arras, qui, soit à cause de la vie dissipée de son fils, soit par avarice, lui refusait l'argent dont il avait trop souvent besoin. Cette circonstance nous est révélée dans le *jeu de la feuillée*. Mais l'esprit naturel, la vivacité, la gaîté et la verve du jeune Adam lui firent des amis qui s'empressèrent de lui ouvrir leurs maisons et leurs bourses. Il nous dit lui-même dans son *congé*, qu'encore enfant, il fut secouru par deux frères, les *Baude* et *Robert le Normant*, riches Artésiens, qui eurent grand soin de lui et le protégèrent de leur fortune et de leur influence. *Symon Esturion* et *Jakemon Ançois*, autres puissans habitans d'Arras, le convièrent également à leurs fêtes et à leur table.

Adam parcourut la Flandre et le Cambrésis; puis aima une jeune fille, nommée *Marie*, qu'il épousa malgré sa famille et ses amis. Peu après, fatigué de ce joug, comme il paraît qu'il l'avait été aussi de celui de l'église, il partit pour Paris et abandonna tout à fait sa femme, pour suivre les leçons de l'Université. Sa moitié lui rendit la pareille : on lit dans quelque pièces de vers qu'elle épousa un autre.

Adam-de-le-Halle ne demeura pas longtems à Paris, du moins ne reste-il pas de traces de son séjour dans ses ouvrages; obligé de quitter Arras qu'il regrettait, il s'attacha à la fortune de Charles, comte d'Anjou, de Robert, comte de Flandre son beau-frère, et du comte d'Artois, son neveu. Il les suivit en Palestine, en Syrie, en Egypte, à Naples et en Provence, et il composa, vers 1266, le poème du Roi de Sicile. C'est à cette époque que La Croix du Maine le fait entrer dans le monastère de Vaucelles, près Cambrai. S'il faut en croire Mayer, il n'y mourut pas, mais il retourna à Naples où il termina sa carrière. *Jehan Mados*, son neveu, et Trouvère comme lui, composa le *Roman de Troie*, à la fin duquel on trouve quelques vers écrits en 1288, qui établissent clairement que la mort d'Adam-de-le-Halle avait eu lieu vers 1286.

Adam était un franc Artésien; si l'on en excepte le poème du Roi de Sicile, tous ses chants nombreux portent le cachet du pays. Nous cédons au plaisir de reproduire les vers suivans, pris dans un *motet* local où il peint bien les causes des désastres d'Arras au XIIIe siècle :

Adieu, commant
Amourettes,
Car je m'en vois (vais) dolans (pleurant)
Pos les douchetes
Fors (hors) don douc pays d'Artois,
Qui est si mus et destrois (oppressé, de *districtus*);
Ont été si fourmenés (maltraités)
Qu'il ni queurt (n'y a cours) drois, ne lois,
Gros tournois
Fut aunlés,
Contes et rois,
Justiches et prélas tant de fois,
Que mainte bele compaingne
Dont Arras mehaigne (est affligée),
Laissent amis, et maisons et harnois,
Et fuient, cha deus, cha trois,
Soupirant en terre estrange (étrangère).

Les malheurs d'Arras, chantés par le poète, survinrent vers 1260; le souverain avait demandé une aide pécuniaire, que,

selon l'usage, l'évêque, seigneur temporel d'Arras, et les échevins de la ville, furent chargés de répartir entre les habitans. L'impôt parut lourd, on se plaignit et l'on sut bientôt que les répartiteurs avaient dépassé de beaucoup les exigences du Roi. Les satyres, les invectives, les récriminations s'ensuivirent. Les échevins furent deposés. Des familles entières, fort riches et fort puissantes, s'expatrièrent : la joyeuse cité d'Arras, livrée aux haînes et à la discorde, devint un désert, et Adam-de-le-Halle, privé de ses meilleurs amis et accusé d'avoir composé des satyres, prit le parti de s'exiler : c'est alors qu'il composa des adieux en une pièce de vers appelée *congé*, qui servit de type à plusieurs autres du même genre. Elle est tellement remarquable par sa supériorité et la délicatesse des bons sentimens qui y sont exprimés, que nous prenons le parti de la citer en entier, quoique Méon l'ait déjà produite au tome 1er de ses *Fabliaux*, pages 106-111 de l'édition de 1808, in-8°. C'est d'ailleurs une pièce d'un haut intérêt local.

C'est li congiés Adan d'Aras.

Man. de la Vallière. N° 2736. *Bibliothèque du Roi.*

Comment que meu (mou) tans aie usé,
M'a me conscienche acusé,
Et toudis loé le meillour,
Et tant le m'a dit et rusé
Que j'ai tout soulas refusé
Pour tendre à venir à honnour ;
Mais le taut que j'ai perdu plour,
Las ! dout j'ai despendu (dissipé) le flour
Au siècle qui m'a amusé.
Mais cha fait forche de signeur
Dont chascuns amans (juge) de l'erreur
Me doit tenir pour excusé.

Arras, Arras, vile de plait,
Et de haïne et de détrait,
Qui soliés estre si nobile,
On va disant c'on vous refait:
Mais se Dieu le bien n'i r'atrait (ramène)
Je ne vois qui vous reconcile.
On i aime trop crois et pile (l'argent),
Chascuns fu berte en ceste vile,
Au point c'on estoit á le mait;
Adieu de fois plus de cent mile,
Ailleurs vois oïr l'évangile,
Car chi (ici) fors mentir on ne fait.

Encor soit Arras fourmenés,
Si a-il des bons reniés,
A cui je voeil prendre congiet,
Qui mains grans reviaus (fêtes) ont menés,
Et souvent biaux mangiers donnés,
Dont li usages bien deschiet (tombe):
Car on i a si près faukiet (tondu)
C'on leur a tout caupé le piet
Seur coi leur deduit ert fondés:
Chil ont fait grant mortel pechiet
Qui tant oot á rive sakiet
Que tes viviers est esseués (desséchés).

Puis que che vient au congié prendre
Je doi premièrement descendre
A cheus que plus á envis lais (je laisse):
Aler voeil mon taus miex despendre,
Nature n'est mais en moi tendre
Pour faire cans (chansons), ne sons, ne lais,
Li an acourchent mes eslais (ma course):
De che feroie bien relais
Que je soloie plus chier vendre;
Trop ai esté entre les lais
Dont mes damages i est lais,
Miex vient avoir apris c'aprendre.

Adieo, amoors, très douche vie,
Li plns joieuse et li plus lie
Qui puist estre fors paradis:
Vous m'avés bien fait en partie,
Se vooa m'ostastes de clergie,
Je l'ai par vous ore repris,
Car j'ai eu vous le voloir pris
Que je racate los et pris,
Que par vons perdu je n'ai mie;
Ains ai en vo serviche apris,
Car j'estoie nus et despris (méprisé)
Avant de tonte coortesie.

Bele très dooche amie chiére,
Je ne puis faire bele chiére (bonoe mine),
Car plns dolant de vous me part
Qne de rien que je laisse arriere.
De mon euer serés trésorière,
Et li cors ira d'autre part
Aprendre et querre eogieo et art,
De miex valoir, si arés part
Que miex vaurrai, mieudres voos iere,
Pour miex fructefier ploa tart
De si au tierc ao, oo au quart,
Laist-oo bieo se terre à gaskiére (en repos).

Coogié demant de cuer dolant
Au milleor et au plua vaillaut
D'Arras et tont le plus loial,
Symon Esturion avaot,
Sage, débonnaire et souffrant,
Large en ostel, preu au cheval,
Compaignon liet et libéral,
Sans mesdit, sana fiel et saoa mal,
Biaua parlier, honneste et riant,
Et si aime d'amour coral (cordial)
Je ne sai homme chi aval (ici-bas)
Qoe fames doivent omer tant.

Bien doi avoir en ramembranche (souvenir)
Deus frères eu cui j'ai fianche,
Signeur *Baude* et signeur *Robert*
Le Normant, car il m'ont d'enfanche
Nourri et fait mainte honnestanche,
Et se li cors ne le dessert (mérite)
Li cuers à tel cose s'aert (s'attache),
Que, se Dieu plaist, meri leur iert,
Se Diex adreche m'esperanche,
Leur huis m'ont esté bien ouvert.
Cuers qui tel compaignie pert,
Doit bien plourer le dessevranche (la séparation).

Bien est drois, puisque je m'en vois (vais),
Que congié prenne as *Pouchinois*,
Nomméement à l'aisné frère,
C'est signeur *Jakemon Ançois*
Qui ne sanle (semble) mie bourgois
A se taule (à sa table), mais emperère (empereur).
Je l'ai trouvé au besoin père,
Car il mut parole et matière,
C'on m'aidast au partir d'Artois.
Or preu cuer en le gent avere
J'ai esté vers au primes pere,
Dou fruit n'sront fois li courtois.

Sires *Pierrès Pouchins*, biaus sire,
Je ne doi mie estre sans ire,
Quant de vous partir me convient (me faut):
Tant m'avés fait, Diex le vous mire,
C'au départir mes cuers souspire
Toutes les fois qu'il m'en souvient.
La vile est bien alée à nient (à rien)
De coi cités bone devient,
Pour vo venue, bien l'os dire,
Plus que pour homme qui si tient.
Pour avoir chascun qui là vient,
Faites vo serjant estre au pire.

Puis qu'alei doi or de men lieo (mon pays),
Haoiel *Robert Nasart* adieu,
Gilles, li peres, *Jehans Joie*,
Ao jouster n'estes mie eskieu (étranger),
De bos avés fait maint alieu,
Et mains biao drap d'or et de soie,
Mis en feste : las ! or est coie
Le bone vile où je vén e
Chascou d'onneur faire taskieu (tache, besogne).
Encor me sanle-il qoe je voie
Que li airs arde et reflamboie
De vos festes et de vo gieu.

Bien doi parler entre les bons
De *Colart Nasart* qui est joins,
Bons et nés courtois et gentiex,
Seor toos jones, grasce li doius,
Encor ne li soit-il besoins :
Car s'il estois à plus deschiex
Si sanle-il estre d'un roy fiex (fils),
Et vient si bien qu'il oe puet miex,
Pour estre de valeor au loins
Emploiier son taos lui doinst Diex
Si bien qu'il en soit parliés viex,
Do jour est li vespre tesmoins.

A toos ecus d'Arras eu le fin
Preu congié pour che que mains fin
Ne me coident de cuer vers eux ;
Mais il i a maint faus devio
Qui ont parlé de meu couviu (projet)
Doot je ferai chascun houtex ;
Car je ne serai mie tex (tel)
Qu'il m'ont jogié à leur osteox (hôtel),
Qusot il parloieut après viu,
Ains coeillers i cuer despiteos,
Et serai fors et vertoeos,
Et drois, quant il gerront souvio (enterrés).

Chi fine li congiès Adan.

Nous avons signalé dans les *Trouvères Cambrésiens* (loco citato) 34 chansons d'Adam-de-le-Halle ; on en trouve 26 à la fin du manuscrit in-f° N° 7363 de la Bibliothéque du Roi, plus quelques jeux-partis entre lui et *Jehan Bretel*. Le *Jeus Adams le Boçu d'Arras* se lit dans le manuscrit N° 7218, p. 230, v°. Il serait à désirer qu'un consciencieux éditeur publiât les œuvres complètes d'*Adam-de-le-Halle*, comme on l'a fait pour les œuvres de Rutebœuf, ce serait un véritable service rendu aux amis de la littérature du moyen-âge. Si nous en croyons quelques révélations qu'il n'y a pas d'inconvénient à dévoiler, il paraîtrait qu'un bibliophile distingué de Douai, M. de *Warenghien* pére, s'occuperait en ce moment à préparer cette publication : nous ne pouvons que l'encourager à persévérer dans un dessein qui fera honneur à la fois à celui qui l'a conçu et à la ville dans laquelle il sera exécuté.

Adam-de-le-Halle a été souvent confondu par les biographes avec des homonymes ; M. *Beuchot*, dans la *Biographie universelle*, n'en fait qu'un seul et même individu avec Adam de St.-Victor, chanoine régulier, mort vers la fin du siècle précédent (1177) et qui n'était pas un trouvère ; et feu l'abbé De La-rue, qui s'était occupé toute sa vie de la littérature du moyen-âge, (chose plus étonnante !) le confond avec *Li Roi Adenez*, trouvére, et roi des ménestrels du duc de Brabant.

—

Alexandry.

Quoi qu'on en ait dit jusqu'ici, *Alexandry* ou *Alexandre* ne nous paraît pas avoir été un trouvère, il est bien entendu qu'il ne s'agit point ici d'*Alexandre de Paris*, auteur de plusieurs épopées romanes, mais bien d'*Alexandre* ou *Alexandry*, écrivain Artésien, commensal, peut-être chapelain, de la maison de Créquy et Canaples, et attaché particulièrement à Louise de la Tour, fille d'un comte de Boulogne et mariée fort jeune encore, le 13 juin 1446, à Jean V, sire de Créquy, Canaples, Fressin et Sains.

Louise de Créquy, qui eut de son père 10,000 écus d'or en dot, et de son mari, en donaire, « son chastel et lieu de Sains » (1) avec ses réduits pour faire sa demeure et deux mlle li- » vres de rentes tournois » s'amusa de littérature pendant que son mari, chambellan de Philippe-le bon, duc de Bourgogne, était envoyé par lui en ambassade en Espagne et en France. C'est sans doute à son initiative qu'il faut attribuer la traduction en prose du roman d'*Othonien*, dont une copie ayant appartenu aux ducs d'Arschot et de Croy se trouve en la possession du savant et bienveillant M. *Monmerqué*, avec la mention expresse

(1) Le village de *Sains* est à mi-chemin de *Créqui* à *Fressin*; ces trois lieux très rapprochés sont situés dans le canton de Fruges, arrondissement de Montreuil (Pas-de-Calais). Le château de Sains n'a pas laissé de traces; celui de Fressin, ruiné en 1659 par la guerre, a conservé de beaux restes.

dans le poème, que cette version fut faite par l'ordre d'une dame de Canaples ; mais il est bien certain que c'est à son instigation qu'Alexandry écrivit la *Chronique d'Hélaine, mère Saint Martin et Brison* (St.-Brice), manuscrit in-f° de 600 pages, sorti de la Bibliothèque de *Foucault*, membre honoraire des Inscriptions, mort en 1721, qui passa dans celle de *Jacques Colabeau de Julienas*, conseiller de la cour des monnaies de Lyon, et de là vint à la Bibliothèque publique de Lyon, où il est inscrit sous le N° 685 (belles-lettres). On lit à la fin de cette chronique, écrite en vers alexandrins, sur papier antique à la tête de bœuf, la note suivante : « Cy fineray *mon* chronique » d'Hélaine, lequel a esté *orthographié* par le commandement » et requeste de ma très noble et puissante *Loyse*, dame de » Créqui, Canaples, et de plusieurs autres seignouries. Signé » *Alexandry.* »

Maintenant quelle signification accorder au mot *ortographier* ? Nous croyons devoir adopter celle que lui donne son étymologie même : *ortographier*, c'est *écrire correctement*, donc Alexandre a écrit correctement, par l'ordre de sa dame suzeraine, la chronique d'Hélène ; en d'autres termes, il en a fait soigneusement une bonne copie. Ce qui nous confirme dans cette idée, c'est que nous croyons le poème bien plus ancien que le calligraphe, qui du reste a pu rafraîchir encore les désinences et l'ortographe des mots.

C'est ici l'occasion, que nous saisissons d'ailleurs toutes les fois qu'elle se présente à nous, de redresser quelques erreurs littéraires qui se sont déjà répétées. Et d'abord, Antoine Galland, dans un discours inséré au tome II des Mémoires de l'Académie des Inscriptions et belles-lettres, en parlant de quelques vieux poètes français, a attribué faussement la *Chronique d'Hélène* à Alexandre de Paris. Il a pris la signature d'*Alexandry*, chapelain ou secrétaire de la dame Loyse de Créquy et de Canaples, vivant au XVe siècle, pour celle d'*Alexandre*, trouvère du XIIe. Cependant, du tems d'Alexandre de Paris, aucune dame de Créquy ne porta le nom de *Loyse* et la sei-

gneurie de Canaples ne fut réunie à celle de Créquy, qu'après le milieu du XIVe siècle. La première *Loyse*, qui se rencontre dans les généalogies de cette illustre maison est la fille du comte de Boulogne (Bertrand VI), dont nous avons parlé plus haut. Il ne plane donc plus aucun doute sur les deux Alexandre qui ont vécu à près de trois siècles de distauce l'un de l'autre.

Delandine, bibliothécaire de Lyon, a commis une autre erreur, en décrivant le manuscrit de la *Chronique d'Hélène*, reposant dans le dépôt confié à ses soins. Par suite d'une faute de lecture, il a indiqué, dans ses *Manuscrits de la Bibliothèque de Lyon*, 1812, tome 1er, page 443, sous le titre de *Chronique de l'Ame*, la *Chronique d'Elaine :* le déplacement d'uue apostrophe et le remplacement des deux lettres *i n* par la lettre *m* qui contient le même nombre de jambages, a fait toute la faute.

Une fois l'erreur commise, Delandine a négligé de rechercher ce que pouvait être une *chronique* appliquée à l'*ame*, surtont avec l'interveution de l'empereur *Constant*, des rois *Henri* et *Antoine*, et des Saints *Martin*, évêque de Tours, et *Brice*, son successeur. Cet écrivain a reproduit la même erreur dans son *Manuscriptiana*, page 241 des *Mémoires bibliographiques et littéraires*, Paris et Lyon (1816), in 8°.

M. *A. F. Dufaitelle*, de Calais, dans un article intéressant sur *Alexandry*, inséré dans les *Archives historiques et littéraires du Nord de la France*, 2e série, tome 1er, page 181 (Valenciennes, 1837, in-8°), fait de ce scribe un véritable poète, auquel il donne deux ouvrages distincts : *Le livre d'Elène* et la *Chronique de l'ame*, qu'il fait sortir tous deux de la Bibliothèque de M. Foucault, et auxquels il adapte la même note finale, signée *Alexandri*. On voit que M. A. F. Dufaitelle, investigateur ingénieux et adroit dans maintes circonstances, était ici bien près de la vérité, et n'avait, pour ainsi dire, qu'à ouvrir les yeux pour voir la lumière : il l'a manquée de peu.

Pour nous, il reste prouvé aujourd'hui que la dame Loyse de

Crequy et de Canaples, fit *ortographier*, par son clerc Alexandry, entr'autres ouvrages, la *Chronique d'Flaine*, poème de plus de 20,000 vers. En voici la conclusion versifiée dans le genre et sur le rithme de nos commandemens de Dieu et de l'église, c'est-à-dire en rimes omoïotelantes.

....
Ly barons descendirent trestous comunammeut,
Puis montent au palais qui reluist clerement,
Le pape leur donna moult honorablement
Sainte absolution et pardon plainement;
Là fust la court plénière et joieuse encément
Ung mois y séjournèrent et amis et parent.
Le roi *Anthoine* print congié premiérement,
Brice mene avec lui et sa femme encément.
Henri morut dans Rome, et puis finalement
De douil morut sa femme assez prochainement;
Ains au monstier *Saint-Pierre* furent certainement
Tous les deux enterrés moult solempnellement,
La messe leur chanta l'apostole (le pape) *Clément*,
Et *Martin* le gentil s'en alla vitement
Vers la schité de Tours ou tout piusement
Dedons une forest qui vers Touraine appent,
Fut hermite longtems, puis morut doucement,
Fut *Martin* archeveque de Tours parfaitement.
Le roman ne fait plus icy racontement;
Qui plus en veult sçavoir à Rome droitement
S'en aille en droit chemin, sans nul fourvoiement;
Car toute la légende, fin et commencement
Y trouvera sans faille ot la vie encement
Du benoit Saint *Martin* que Dieu aima forment:
Cy endroit fineray mon livre bel et gent.
Il est temps que d'un autre face racontement.

Ce dernier vers prouve que l'auteur de la *Chronique d'Elaine* ne s'en tint pas là; 20,000 vers, en effet, étaient peu de chose pour un trouvère, et les diverses et longues branches des épopées romanes montrent assez leur incommensurable fécondité.

Louise de la Tour ne fut pas la seule dame de Canaples qui reçut l'hommage de vers commandés ou inspirés par elle ; plus anciennement, une autre châtelaine de même nom, vit déposer à ses pieds le chant suivant d'une muse, anonyme pour nous, mais sans doute bien connue de la noble dame qu'elle célébrait; nous l'avons puisé au manuscrit N° 7613, f° 147, de la Bibliothèque du Roi, où elle est accompagnée d'une musique notée sous les vers du premier couplet.

Bien doi chanter liés (gai) et haus
Et gracier bone amour,
Qui m'envoie si douls maus ;
Que ne puis avoir le jour
Que les sent grief ce m'est vis !
Si est mes cuers raemplis
De tous biens que rieus ne mi puet nuisir
Ains me fait entièrement haïr,
Por miex valoir, barat et tricherie,
Et loïauté amer et cortoisie.
.. ..

Hé! douce dame, royals,
Plaine de sens et d'onour,
Emploier voeil mes travals,
En vos amer sans folour ;
Si sui-je de vous surpris
Que s'estoie mil ans vis
Ne voeil-je mais de vo dangier issir (sortir)
Ains mi doint si vraiement tenir
Que loiauté se tiengne a bien payé
Tout ne m'en soit jalla painne mérié (récompensée).
....

Etant cuers gentils libérals,
Corps jolis, de noble atour,
Je ne sui pas vos parals (votre égal),
Car je n'ai pas tant valour
Qui doit estre en tel lieu mis ;
Assez me seroit meris (récompensés)

Mes services, se volez consentir
Qne, par vo gré, puisse mon ehant furnir,
En vous servant, dame très bien norrie (élevée),
Plus paiement demander je n'os mie (je n'ose pas).
Cheste ehanson soit ma dame envoye
De Canapes, si en ert sera miex prisie (appreriée).

Il y avait donc au XIIIe siècle, époque où ces vers furent composés (200 ans avant l'existence de *Louise de la Tour*), une belle dame de Canaples qui appréciait les vers, les inspirait à un trouvère, les recevait, et peut-être........ les récompensait !



Andrieu Contredis.

Le trouvère *Andrieu Contredis*, ou *Andrius d'Arras*, était issu d'une noble famille artésienne, car on lui donne le titre de *Messire* dans tous les *Romancéros* anciens, et lui-même le prend à la fin d'une de ses chansons qui débute par ce vers :

« Au tans que voi averdir..... »

et qui se termine ainsi :

» *Mesire Andrius* fait à savoir,
» La bele à qui sunt si desir,
» De li voit tous les biens venir,
» Et en son cuer p'us remanoir,
» C'est la fontaine de savoir. »

Le lieu de sa naissance nous est aussi révélé par lui-même dans l'*envoi* d'une de ses chansons qui commence par :

Amours m'a si del tout à son voloir
Que ne me puis mais tenir de chanter....

et qui finit par ce quatrain :

Envoi.

Andrius d'Arras fait tous amans savoir
Que chascuns doit mout loiaument amer ;
Einsi puet-on en très grant pris monter,
Sans boue amour ne puet nus joie avoir.

Tonte l'occupation de ce noble chansonnier fut la galanterie, ainsi qu'il le dit lui-même :

» Tant aim la belle et la bloie (blonde)
» Pour riens tenir ne m'en pourroie. »

En effet, toute sa verve fut consacrée à chanter ses amours ; il y joignait quelquefois l'éloge du printems, mais incidemment, et pour en revenir toujours à la description de la beauté de ses maîtresses. L'air mystique avec lequel il chante sa dame pourrait faire croire que quelqu'une de ses chansons est adressée à la Vierge Marie ; c'est là un des caractères des poésies du moyen-âge où le profane se mêle tellement au sacré que souvent on ne sait si les vers s'adressent à la reine des cieux ou à la reine du cœur. Quoiqu'il en soit, outre son culte pour la Viergo, Messire Andrieu Coutredis courtisait aussi une Marie, toute de chair et d'os, dont il énumère avec complaisance les diverses qualités. Il la nommait *Marote la vaillante ; vaillant* est un mot resté dans notre patois avec la signification d'*actif*, et *Marote*, nom extrêmement commun au moyen-âge, est un diminutif de Marie, qui depuis a été appliqué aux petites figures habillées que l'on nomme *poupées*. Presque toutes les bonnes amies des chanteurs du moyen-âge s'appellent *Marotes :* c'est sans doute de là qu'est venu le proverbe, *c'est sa marote*, pour dire : *c'est sa passion*.

Les chansons connues de messire Andrieu Contredis sont au nombre de douze ; on les trouve à la bibliothèque du Roi, dans les manuscrits n° 184 du supplément français, f°s 136-142 ; N° 7222, f° 59 v° et suivans, et N° 7613, provenant de Du Puy *(Puteanus)*.

1re CHANSON

Manuscrit 7613 de *Puteanus*, avec musique notée au 1er couplet, (notes carrées sur quatre portées, avec une clé placée au-dessus et au-dessous de la troisième ligne, en forme de double note) :

Tout tans est mes cuer en joie,
Si doie bien joie mener,
Se je tous les maus sentoie
Que ains nus n'eust pour bien amer,
Ne m'en doi désespérer
Tant aim la belle et la blnie
Pour riens (tenir) ne men pouiroie;
Souffrir voeil et endurer
Ce qu'amours vuolt commander.

Me vel moi ce Dieus m'avoie
Des maus que j'ai chanter
Que amés si fort le guerroie,
Mes je les vois amauder,
En valour, en pris, monter drois
Est que amours les mestroie (les maltrise)
Qui tous les biens leur envoie,
Plus leur puet guerredonner
Qu'il ne pourroient amer.

Se aing (aime) belle, simple et coie (tranquille),
Ne li doi trop demander;
De tout (?) celi requerrnie
Que mes cuers veult desirrier;
Espoir ne miset garder
Miex iuoit (?) que je n'ivoie,
On pert bien por trop haster
Maint bien que on doit recouvrer.

Diex! comment la conquerroie
Quant je ne l'ose esgarder?
Quant la voie ensi m'effroie (je suis tremblant),
Que ne sai oul mot sonner!
Quant m'en pars lors veil jurer,
Se jamais tresvenoie (j'arrivai juste à point)
Que mun penser li dirnie.
Quant revieug lors weil trambler;
Riens ne sai fors souspirier!

Chançon, va-t-en droite voie
A la belle ou je t'envoie,
Celle me weut s'amnur donner
Dont jà je aime a nom prz.

2e CHANSON.

Bonne, belle et avenant,
M'a proié de chançon faire,
Cler vis a, doulx iex rians,
Et sage est de bone afaire
Si grant amour weil retraire.
....

(Passage illisible).

....

Se je sui ces vrais amans
Je ne li doit pas desplaire,
Je l'aing droit est qu'il me paire (paraît)
Que pour lui soie joians;
Mes trop sui outrecuidans
Qu'en si haut lieu ossai retraire.

Tant est riche et puissant
Sa biauté ici esclaire,
Com li soulaus (soleil) ou bel tans
Nus nel saroit contrefaire,
Sa belle couleur pourtraire;
Belle est plus resplandissant,
Que la rose el pré naissant
En mai quant esté repaire (revient).

Pour lui sui esbaudissans (fou de joie)
Et si l'aing bien sans meffaire (mal faire)
Jà n'en serai esmaians (étonné).
Je n'ai doleur, ne contraire (peine),
Puis que j'ai si bel repaire (demeure),
On mes fins cuers est manans (loge):
Je sui plus riches cent tans (fois)
Que ne fu Julius Césaire (Jules César).

Chançon, va t'en sans retraire
Vers desgan soiez errans,
Di Marote la Vaillans,
Que elle peut de joie faire.

5e CHANSON.

Jà pour nul mal, ne pour nulle pensée,
Ne lesserai à faire une chançon
De bonne amour, qui m'est el euer entrée,
N'en partirai jamais se par mort non.
Si ai-je de mes péchiez pardon
Comme je l'aing de euer et la amée
Et si n'en ay nulle autre guerredon
Fors bon espoir que ma joie a doublée.

Belle, merci s'il vous plaist et agrée
Tous tems vous sert en bonne entencion
Simple, plesant, du mont le miex amée,
De moi qui sui en la vostre prison.
Se je vous aing ne fas pas mesprison
Por Dieu vous pri qu'il ne vous désagrée.
Ne m'en devez savoir se bon gré non.
Et Jhésu Crist qui si vous a formée.

De sur toutes estes vous couronnée
Dames qui sont de valour ce set on ;
Cler vis avez la face coulourée,
Biau vis, bien nés, de bouche et de menton
Plus vermeille que rose de bouton.
Bien taillié, bien gente et bien senée (saine).
Tant ne désir eité, chastel, donjon,
Com vous vaissiez (voir venir) seule une matinée.

Car vous estez de si bonne eure née,
Si en avez le los et le renom,
Et de tous biens estes enluminée ;
Desormais vendroit pitié en saison
Si ne erdés, dame, nul euer felon.
Merci ne soit jà de vous oubliée
Si m'alégiez de ceste soupeçon
De la joie que j'ai tant desirriée.

En vous ai mis euer, et corps, et pensée,
Et si me rent tout à vostre abandon
Ma grant dolour mi ert tost guerredonée,
Quant vous plaira, d'un très riche haut don ;
Ains n'ot en vous orgueil, ne traïson,
Humilitez est en vo euer seniée (sensé, sage.)

Se m'occiés pour un tel achoison (cause)
Pour vous amer ma mort soit pardonnée.

Chanceon, vat-en sans nul arestoison,
Droit à Arras au Pui sans demourée ;
Là fai chanter et le dit et le son,
La serés vous oïe et escoutée !

4e CHANSON. Ms. N° 7222, f° 39.

Dame, pour vous m'esjoie bonement,
Si chanterai envoisiez, plainz de joie,
Quar tant vous aim de euer entièrement,
Vostre sui touz eo quel lieu que je soie,
Et euer et cors del tout à vous étroie ;
Mais, las ! aine n'oi nul jour tel bardement, (courage)
Que vous die mon mal, ne mon tourment,
Ne ma dolour qui souvent me guerroie,
Pour pon ne muir, si me destraint et loie (lie)
Qu'à la mort sui se n'ai alegement ;
Mais tant vous aim qu'en bon espoir atent.

Outre les chansons dont il a été question dans cette notice, nous connaissons encore celles du même auteur qui commencent par ces vers :

1° Quant voi partir foille et flenr et rousée....
2° Très haute amour me semont (m'ordonne) que je chante...
3° Triez pensés chanterai
Com cil qui maiot en estour.....
4° Pré, ne vert bois, rose, ne flour de lis,
Ne me douneut nul taleut de chanter.....

Peut-être faut-il encore attribuer à ce trouvère artésien les chansons suivantes du manuscrit n° 184, supplément français, f°s 143, 144 et 146, qui commencent ainsi :

5° Quant li tans pert sa chalor.....
6° La gens dient pourquoi je na fais chans....
7° Si j'ai esté lonc tans hors del pais....

Ces trois dernières chansons se trouvent sous le nom de *Mesire Gautiers d'Argies et l'autre deseure ;* or, *l'autre deseure* veut désigner *Andrius Contredis d'Arras,* dont les chansons précèdent celles de Gautier dans le manuscrit. Les deux chanteurs ont-ils travaillé de compagnie, ou bien les copistes de l'époque leur attribuaient-ils alternativement ces chansons dans le doute sur leur véritable père ? C'est ce que nous ne saurions décider, et nous abandonnons cette question à de mieux placés que nous pour la résoudre.

Dans un manuscrit du fonds de Noailles, on a encore attribué à messire André Contredis une chanson déjà disputée par Thibaut IV de Champagne, roi de Navarre, et par Perrin d'Angecourt ; elle commence par ce vers : *Très haute amor, qui tout s'est abaissie.....* Ce serait une des meilleures de notre trouvère si elle était de lui.



Andrieu Douche.

Voici encore un noble chevalier qui s'exerça dans l'art de la poésie et qui parla le langage des Dieux ; monseigneur *Andrieu Douces*, ou *Douche*, s'il n'est le même que le chevalier *Andrieu de Douay*, dont nous avons parlé en son lieu (voyez *Trouvères de la Flandre et du Tournaisis*, page 79), naquit dans la ville ou aux environs d'Arras, dont il parle à la fin d'une de ses chansons. Il était peut-être de la même famille que cet honnête *Robert Doucet*, le *Kieuronné*, dont parle Baude Fastoul au vers 460 de son *Congié*, et que cet autre *Robert Douces*, enterré en l'an 1302, en la paroisse de St.-Jean-en-Ronville, à Arras, après avoir donné le jour à cinquante fils. Messire Andrieu Douche ne fut pas aussi fécond à beaucoup près dans son commerce avec les muses ; nous ne connaissons que deux pièces de lui, bien qu'il y ait lieu de croire qu'il ne s'en tint pas à ces seuls produits. On les trouve dans les manuscrits de la Bibliothèque du Roi, n° 7613, et fonds de Cangé 67. La première est un jeu-parti adressé à son ami *Jehan*, et la seconde est une chanson printanière fort joliment et élégamment tournée. Comme tous les trouvères, Andrieu Douche avait une amie à laquelle il adressait des vers : la dame de ses pensées se nommait *la belle Isore*, ce qui ne l'empêchait pas d'avoir une autre maîtresse, la naïve *Nicette*, qui figure aussi dans ses chansons. Il était lié avec plusieurs trouvères de son tems, et surtout

avec *Renier de Quaregnon*, autre poète, né dans le Hainaut, qui lui adresse un jeu-parti, dans lequel il le consulte sur une question amoureuse assez délicate.

Voici les deux pièces connues de messire Andrieu Douche; nous les donnons comme échantillon de son style et de sa pensée :

I. Jeu-Parti (Ms 7613).

Jehan amis, par amours je vous pri
Se il vos plest que vous me conseilliez
J'ains une dame plessens a cuer jolie,
Dont j'ai le don de son euer se sachiez,
Mais oneques puis qu'elle le m'otroia,
Tant a lasse vers lui ne sa ne la,
Ne volt à moi nes I seul mot parler ;
Qu'en dirés vous li, le lerai-je ester ?

Andrieu Douce, quisque savez de fi (certainement)
Que ces fins cuers est a vous aloier
Trop par derries se le laissiez ainsi,
Pour ce vous lo que point ne le laissiez.
Car par l'anter (la fréquentation) ces euers adoucira,
Et fine amours qui merler s'en voura
Le vous fera en tes ploit (pli) retourner
Que bien et joie vous pourrez recouvrer.

Jehan, poi (peu) van li consaus que j'oï ci
Jà conseillier ne le me déussiez
Quant vous voulez que je serve celi
Qui ne daingne dire veis bienveignant
Refroidie est li enters poi r'aura
Ne fine amour jà ne s'en merlero,
Car s'elle amoit ne pourroit refusser
Que ne parlast à mains au saluer.

Andrieu, jà cuers qui d'amours a senti
Le savoureus mestier n'est refuissi (?)
Ains veut ades (toujours) plus, et surmonte en li
Li désiriés parquoi est adreciez ;
Cilz qui le sert tousdis s'asquerra

Les biens d'amoors où jamais ne sera
Vos coers entrés, se voulez redoubter.
I poi d'orgueil s'elle le veot moostrer.

Jehan, aios mais tel conseilleur ne vi
Comme voos, je sces (?), et car vous eo taissiez,
Petit avez des drois d'amours oï
S'el aprenez aineois qoe le jugiez;
Car dame qui nul poiot o'aparlera
Sans ami jà ool poiot oi eroistera,
Dont nul oe doit de ener tel dame amer.
Puis qoe si poi de chose veut véér.

Andrieu, point n'avés vo coer norri
Aios désirriers amours ains le vouriez
Trouver, dont je eroi tout de fi
Qu'en estes mains des fins amans prissiés;
Puis que la dame soo amour li donoa
Saehiez désirs moultepliera
De vous amer si le savez aoter,
Mais *Nichete* le vous fait estoier (escher).

II. Chanson (Ms. Cangé 67).

Quant je voi la saison veoir
D'avril eueontre le paseour (le tems pascal)
Oissiaos chaoter et resbaudir (s'ébattre)
Et aparoir et foeille et flour,
Lors ehanterai pour la milloor
Qoi soit el moode sans faillir;
Moolt souvent me fait esjoïr.
Rire envoissiés mainte fois plus
Quant la regart par grant douçour
Et voi ces iex de moi gueoehir (sur moi s'ioelioer),
Adoot me fait si esbahir
Com eil qui o'a de mort séjour.

Belle, s'il voos vient à plessir,
Secoorez moi par vo valour
Des maux que me faites seotir,
Tant passé avons noit et joor!
Ailloors o'eo sai faire d'amour,
Fors qu'en ehaotant vous vœu jehir
Et moo penser toot descouvrir:

Autre dame n'ai, ne seignour,
Vos lige homs sui sans destour;
Vo jugement voeil bien oïr,
Se je pourrai jamais guérir
Ou se mourrai en tel languour.

Se d'amour ai mon désir
Loiaument vous aing sans folour
Dont je doi mon euer ehier tenir,
Quant pensai à si haute amour
Votre ami bon plain de vigour
Devez son service mérir,
Et il le doit déservir
A son povoir sans autre tour;
Et li faus mauvés venteour
Eschever, et partout fouir,
Car d'eulx ne puet nul bien venir
Ce sevent (suivent) maintes et plusour.

Ne le di pour autrui nuissir (nuire),
Très douce dome que je aour (que j'adore),
Mais pour le droit d'amours tenir
Que héent tous les gengleours (jongleurs),
Tant avez sans biauté rièhour,
Fins euers doit humbles devenir,
Et son ami bel aceueillir;
Aveneiez at portez hounour
Dont biaue donnez vient à savoir
Et longue atente fait languir
Celui qui o mestier greignour (plus grand besoin).

Douce dame, pour eui souspir,
De sur toute la belle *Isour*,
Que nuls peust onequesoïr,
Sage et noble de bel atour,
Garder vous devez au meillour
Que n'aie pis pour bien servir,
Qu'il m'en devroit moult miex venir
France en ai en vos greingnour,
Pour ee vainge pas si grant jour
S'il vous en daingnoit souvenir,
Merci qui avoir par souffrir
Ens en la fin au chief du tour.

Chançon, va t'en tout sans loissir
Au pui d'Arras te fai oïr
A ceulz qui sevent chans fournir ;
La sont li boo entendeour
Qui jugeront bien la meillour
De nos chançons, et sans mentir
Virer (?) pas bien et aatir
Des cités porte l'oriflour.



Anonyme d'Artois.

Nous ne pouvons que désigner sous le nom d'*Anonyme d'Artois* l'auteur du poème du *Vœu du Héron*. Cette charmante composition, qui compte 437 vers, est évidemment l'œuvre d'un trouvère du pays, qui en connait l'histoire et les personnages, et qui les peint d'après nature. M. Van Hasselt, dans son Mémoire sur les poètes hainuyers (p. 73), n'hésite pas à donner ce poème à Jehan Froissart, notre grand chroniqueur; c'est une conjecture qui n'est pas dépourvue de vraisemblance, mais enfin c'est une conjecture. En 1338, année durant laquelle se passe la scène rapportée dans le poème, l'Artois comptait beaucoup de trouvères distingués; il est tout aussi rationnel de penser que l'un d'eux, attaché au comte Robert d'Artois, s'est chargé de chanter en vers cette circonstance toute poétique de sa vie agitée. Ce qu'il y a de certain, c'est que le poète flatte beaucoup Robert, malgré ses torts, et lui parait tout dévoué; il dit au 31e vers:

« Là fu Robert d'Artois, uns homs de *moult grant pris.* »

On connait trois manuscrits du *Vœu du Héron*; le premier est celui inscrit à la bibliothèque de Berne, sous le n° 323; les deux autres reposent à la bibliothèque royale de Belgique (bibliothèque de Bourgogne), sous les nos 10,433 et 11,138. Le troisième est le moins complet. Celui de Berne servit à l'érudit *Sinner*, conservateur, qui le communiqua à M. de La Curne

Sainte Palaye, pour être publié dans le 3e volume des *Mémoires sur l'ancienne Chevalerie ;* ceux de Bruxelles ont été mis à contribution par la *Société des Bibliophiles de Mons*, qui en fit l'objet d'une publication de luxe, en 1839, Mons, Hoyois, gr. in-8°, XII et 52 pages. Enfin, M. *Buchon*, en possède une copie fort exacte, levée et collationnée sur le Ms. de Berne.

Le poème du *Vœu du Héron* est écrit en vers alexandrins et en rimes omiotélentes ou consonantes ; il débute ainsi :

> En le mois de septembre qu'esté va à déclin,
> Que chil oiseillon gay ont perdu leur latin,
> Et si secquent les viugnes, et meurent li roisin,
> Et despoullent li arbres, et queuvrent le chemin,
> L'an mil CCC XXX VIII, ainsi le vous afin,
> Fu Edouart à Londres, en son palais mabrin ;
> Avec li seoient duc, conte et palatin
> Et dames et puchelles et maint autre meschin, etc.

Le *Vœu du Héron* ayant été imprimé plusieurs fois, il nous paraît inutile d'en livrer d'autres extraits à nos lecteurs ; mais comme le sujet qui y est traité, est, selon nous, une peinture des plus curieuses des mœurs du moyen-âge et surtout de l'époque où florissaient les trouvères dont nous cherchons à raviver le souvenir, nous croyons devoir publier notre traduction abrégée de ce poème, qui, après tout, est entièrement consacré à des faits historiques se rattachant à nos provinces du Nord.

LE VOEU DU HÉRON (1338).

> « Or, aviegne qu'aviegne, si l'ai ensi empris,
> « Se je vis longuement mes vœux est accomplis. »
> *Vœu de Robiers d'Arthois.*

Dans tous les tems, les hommes eurent besoin d'être remués et excités à bien faire par des mobiles puissans et appropriés au goût de chaque époque. Cette nécessité existe encore aujourd'hui, elle existera sans doute toujours. L'habileté consiste à mettre en œuvre les moyens qui conviennent au siècle, au pays, aux individus et à leurs mœurs.

Aux beaux jours de la chevalerie, l'usage était d'animer les passions

des preux et d'enchaîner leurs volontés par des vœux et des sermens épouvantables, dont rien ne pouvait dispenser. La valeur dictait dans certaines circonstances les engagemens volontaires les plus singuliers : les chevaliers, réunis pour formuler leurs vœux, juraient toujours par le nom d'un saint ou d'une dame, et se piquaient d'enchérir les uns sur les autres, par une émulation qui avait pour but l'avantage du pays et la destruction de l'ennemi. L'un promettait de planter le premier sa bannière sur les murs de la ville qu'on assiégeait ; l'autre de chercher le chef qui lui était opposé et de lui porter le premier coup ; un troisième s'engageait à combattre sans armure ; celui-ci voulait entrer avant les siens sur la terre ennemie ; celui-là jurait d'en ramener au moins cinquante prisonniers. Tous ces vœux guerriers se fesaient à l'imitation des vœux religieux et s'exécutoient avec la même conscience.

Les plus authentiques, les plus solennels de ces sermens, étaient ceux que l'on appelait le *Vœu du Paon* et celui *du Faisan*, nobles oiseaux dont la chair, si l'on en croit nos vieux romanciers, était la la nourriture privilégiée des preux et des amoureux. Chacun formulait son vœu, en étendant la main sur l'oiseau, au moment où quelque noble et gente demoiselle le lui présentait dans un plat d'or ou d'argent : tout le monde ayant voué, on partageait, entre tous les chevaliers présens, le paon ou le faisan, devenu pour eux un mets sacré, c'était une espèce de communion sainte qui augmentait encore la force du serment et le rendait désormais inviolable.

Les détails qui précèdent sont nécessaires pour bien comprendre le *vœu du héron* qu'on va lire, et que nous traduisons le plus fidèlement possible, d'un poème contemporain en langue Romane, que nous avons toute raison de croire l'œuvre d'un trouvère du pays ; cette naïve peinture de mœurs chevaleresques et quelque peu féroces, où des imprécations effrayantes sont mêlées aux prières à Dieu et aux saints, a été adoucie et abrégée par le savant Ste.-Palaye : pour nous, nous croyons devoir rendre ici littéralement cette scène demi-barbare, en suivant la version du poète contemporain (1).

(1) Le poème dont nous nous sommes servi est intitulé: *Lene veus du Hairon*, et se trouvait conservé manuscrit dans la bibliothèque publique de Berne, sous le nº 323. L'érudit bibliothécaire *Sinner*, le communiqua à M. de la Curne de Ste.-Palaye, qui le publia dans le troisième volume de ses excellens *Mémoires sur l'ancienne Chevalerie*, Paris, veuve Duchesne, 1781, in-12. Ste.-Palaye accompagna le texte de notes, de commentaires et d'un extrait dont nous nous sommes beaucoup aidés pour la composition de cet article ; nous ne pouvions puiser à une source, ni meilleure, ni plus attrayante.

Cette scène du *Vœu du heron* n'avait pu échapper à M. de Chateaubriand, qui sait si bien relever tout ce que l'histoire de France offre de dramatique ; il en parle, mais d'une manière trop concise, dans ses Fragmens sur l'histoire de France, règne de Philippe de Valois. (*Etudes historiques*, tome 3, pages 2:8-2.2, édition de Pourrat et Furne, 1834, in 8o).

Robert d'Artois, issu du sang royal de France, l'un des plus hauts barons du royaume, et, comme dit Froissart, *la mieux enlignagé*, puisqu'il comptait le glorieux roi Saint-Louis parmi ses ancêtres, s'était encore rapproché du trône des Lys, en épousant la sœur de Philippe-de-Valois. Doué de l'art de persuader les mortels, dont, à toutes les époques, l'influence se fit fortement sentir dans les déterminations des puissans de la terre, il ne contribua pas peu à faire tomber sur la tête de son beau-frère la belle couronne de France que les pairs et les grands du royaume tenaient pour ainsi dire suspendue entre lui et Edouard III, roi d'Angleterre. Ce service rendu, il crut que le roi qu'il venait de faire devait tout lui sacrifier, même sa conscience. Son espoir fut trompé : il revendiquait le comté d'Artois sur la comtesse Mahaud sa tante, en appuyant ses prétentions sur de faux titres ; l'imposture fut découverte, Philippe-de-Valois fut juste, il abandonna Robert à la justice de nobles juges, et les pairs de France, réunis en cour souveraine, le condamnèrent au bannissement comme faussaire.

Dès lors, le comte d'Artois dépossédé se jeta dans les rangs de l'opposition, car il en existait aussi une alors ; elle se trouvait parmi les grands vasseaux de la couronne, et, comme on sait, elle a souvent changé de place depuis ce tems. Robert devint un des plus cruels antagonistes du Roi, et lui chercha des ennemis. Il entreprit une mission de haîne et de vengeance ; il vint en Hainaut, en Flandre, et passa à Londres déguisé en marchand, prêchant partout une croisade contre la France et son beau-frère.

A la cour du rival de Philippe, oubliant qu'il avait jadis plaidé avec succès pour la partie adverse, il s'efforça de prouver que les droits d'Edouard à la couronne de France étaient légitimes : alors, comme plus tard, il n'était pas étrange de voir un peu d'instans des personnages politiques combattre sous des couleurs diverses.

Une fois admis dans les conseils d'Edouard, le comte d'Artois, armé de sa puissante éloquence, doublée encore par le plus violent désir de vengeance, n'a pas grande peine à persuader au monarque anglais de tourner ses armes contre la France et de revendiquer cette couronne si enviée. Toutefois, il trouve que le roi ne se presse pas assez vite à son gré de rassembler ses troupes et de préparer leur embarquement : l'ambition, cette passion si violente chez les rois, trouvait dans le cœur du prince anglais un contrepoids puissant ; Edouard aimait la belle comtesse de Salisbury, pour laquelle il créa l'ordre illustre de la jarretière, et cet amour, qui le maîtrisait, arrêtait souvent ses déterminations. De son côté, Robert ne respire que la vengeance, ce sentiment le remplit tellement qu'il ne laisse place à nul autre : il médite un stratagème, puisé dans les mœurs de l'époque, pour animer toute cette cour amoureuse et frivole de l'ardeur guerrière qui l'agite.

Un beau jour d'automne de l'année 1338, *et, comme dit le trouvère historien, lorsque l'été va à déclin, que l'oiseau gai a perdu la voix, que les vignes sèchent, que meurent les roses, que les arbres se dépouillent, que les chemins se jonchent de feuilles*, taudis que le Roi Edouard tenait cour pléoière eu son palais de marbre et qu'il y avait rassemblé toute la haute noblesse de la grande Bretague, Robert d'Artois, le faocon au poing, part de bon matin pour la chasse. Une proie parait dans les airs, l'oiseau chasseur, décapuchonoé, s'élaoce, la saisit et l'apporte à son maître. Ce n'était qu'un héron : le fier Robert rougit d'abord d'une si vile conquête, mais bientôt son esprit inventif songe à le faire servir à ses projets de vengeanee. Il s'en revient à Londres, l'apporte au palais et le livre aux officiers de la bouche do Roi pour le préparer. Sans perdre de tems, il rassemble deux joueurs de vielle, un joueur de eistre, et deux nobles et belles filles qui chantaient au mieux, ce qui formait une symphooie aussi complète que le tems et le lieu pouvaient l'offrir à l'heure même.

Suivi de ce cortège harmonieux, Robert entre dans la grande salle d'assemblée du palais, portant son héron rôti, placé eotre deux plats d'argent.

« — Arrière ! dit-il en élevant la voix le plus qu'il lui fut possible, » arrière, geos vulgaires et abâtardis, laissez passer les preux que l'a» mour a soumis ; voiei un mets pour eux, pour eux qui ne reconnais» sent que les lois de la galanterie, et oe quittent leurs regards des beaux » yeux de leurs dames. Chevaliers, je vieos vous eogager à faire sur » cet oiseau des vœux dignes de vous : c'est le plus craintif des animaux, » puisqu'il a peur de son ombre, et qu'il erie saos cesse comme s'il était » mis à mort ; aussi est-ce au plus indolent des hommes que je vais » d'abord le présenter ; à celui qui par son insouciance abaodonoe à » son heureux rival une noble couroone doot il est le légitime héritier ; » c'est à lui qu'appartient le droit de prononcer le premier un vœu sur » ce timide aoimal. »

A ces mots, Robert se dirige audacieusement vers le roi d'Aogleterre et dépose à ses pieds, devaot toute sa cour, le vil héron qu'il a osé lui comparer. Edouard ne peut dissimuler sa confusion, le rouge lui monte au visage, il frémit de rage et de honte ; puis, étendant la main droite sur le maleocootreux oiseau, il prooooce d'une voix émoe le serment qui suit :

Premier vœu.

« On peut faire un vœu de vaillance devant un emblême de couar» dise, dit le Roi, il ne servira qu'à le rendre plus solennel : oo en » verra la preuve si longuement je vis, ou bien je mourrai en la peine » pour accomplir mon vœu.

« Je jure et je promets au Dieu du paradis, et à sa douce mère de
» qui il fut nourri (1), que d'ici à six ans je défierai le Roi de St.-Denis;
» que je passerai la mer avec mes Bretons, que je traverserai le Hainaut, le Cambrésis et que droit en Vermandois je marcherai; que j'y
» mettrai le feu partout le pays; que là, un mois entier, j'attendrai
» mon plus mortel ennemi, Philippe-de-Valois qui porte fleurs de lys,
» et s'il vient contre moi avec tous ses sujets, je les combattrai quand
» bien même je n'aurais à lui opposer qu'un seul homme contre dix.
» Croit-il donc m'enlever impunément mes droits et ma couronne? Si
» je lui prêtai foi et hommage, ce dont je m'étonne encore, c'est que ma
» jeunesse fut surprise, et cet acte est nul. Je le jure, comme Roi d'Angleterre et de France, par Saint-George et Saint-Denis, patrons des
» deux pays. »

Robert d'Artois s'applaudit intérieurement du succès de sa ruse; il sourit malignement à son héron et dit à part lui: « voilà un oiseau couard qui pourrait bien susciter de grandes guerres. » Afin d'échauffer encore les seigneurs présens à cette scène chevaleresque, il s'avance hardiment pour prononcer lui-même son vœu à haute voix.

Second vœu.

« Quand s'ouvrira la guerre, tous mes souhaits seront exaucés; puisse
» ce jour être près de nous! A tort et sans raison, je fus banni du noble
» pays de France; par une infâme trahison, je fus séparé de tous mes
» vaillans et bons compagnons; et ces cruels déboires, c'est à mon
» beau-frère que je les dois, à lui qui s'empara de ma femme, de ma
» fille et des héritiers de mon nom qu'il retient dans une étroite prison.

(1) Nous avons conservé avec soin, dans une traduction littérale, les formes de serment des personnages qui figurent dans le *Voeu du heron*; ces formes sont caractéristiques et reflètent les mœurs de l'époque. Tous les vœux commençaient et finissaient pour ainsi dire de même; il paraît qu'il y avait un protocole usité dont on ne s'écartait pas, alors même qu'on le mettait en vers. Le poète fait dire à Edouard:

« Car je veu et prometh à Dieu de Paradis,
« Et a sa douche mère, de qui il fut nourris,.. .. »

Puis il met dans la bouche du comte de Salisbury:

« Et je veu, et prometh à Dieu omnipotent,
« Et a sa douche mere, que de beauté resplent.... »

Gautier de Mauny dit:

« Car je veu et prometh à le vierge honnerée
« Qui porta cheli Dieu qui fist chil (*ciel*) et rousée (*rosée*)... »

et ainsi des autres.

Le poème est, comme on le voit, en vers alexandrins, mais rimés d'une façon singulière: le poète commence par épuiser les rimes en *is*, puis celles en *is*, en *ent*; ensuite il en retrouve encore quelques-unes en *is* dont il se sert pour passer à celles en *ré*, en *ra*, en *er*, etc. Chose étonnante! cette manière de versifier n'a rien qui paraisse fatigant.

» Oui, par la tendresse que je porte à mes pauvres enfans, par monseigneur Saint-Louis, dont je suis issu, je jure, quand j'en devrais mourir s'il plaît à Jésus-Christ, de m'installer en France par la force des armes, d'y réunir les amis que j'y ai conservés, et d'y combattre à outrance Philippe-de-Valois qui crie : *Montjoie St.-Denis!* Tel est mon vœu, advienne que pourra ! »

Après avoir proféré son serment, Robert reprit son héron pour l'offrir au Roi, et aussitôt les ménestrels, le joueur de cistre et les deux jeunes musiciennes redoublèrent leurs chants qui éclatèrent en sons brillans et harmonieux (1). On eut dit à les entendre qu'il ne s'agissait que d'amour et de joie, tandis que ce n'était que préludes de guerre et de mort !

Au premier tems de repos, Robert, qui n'avait fait encore qu'une part de sa besogne, s'adressa au comte de Salisbury (2), connu pour aimer éperdument la fille du comte d'Erby, auprès de laquelle il avait eu soin de se placer : « — Beau chevalier, dit-il, vous le plus vaillant et le plus amoureux, je vous requiers tout d'abord de faire un vœu sur ce héron. — De grand cœur, fit Salisbury, mais je sers la plus belle dame qui soit sous le ciel, une beauté à nulle autre pareille, qui ne le céderait pas même à la Vierge Marie pleine de grâce, n'était sa déité : je lui appartiens tout entier, quoiqu'elle ne m'ait jamais accordé le plus petit don d'amour ; je vis d'espérance : et je me sens capable de mener à fin les plus grandes aventures, si ma belle veut bien me prêter un seul doigt de sa jolie main et le poser sur mon œil droit. — Sur ma foi, fit la jouvencelle, serait bien cruelle la dame qui refuserait une si légère faveur à un guerrier qui la requiert d'animer ainsi son courage. Pour moi, j'acquiesce à la demande ; je fais plus : au lieu d'un doigt, j'en donne deux. »

Et aussitôt la maligne damoiselle pose deux jolis doigts de rose sur l'œil enflammé de l'amoureux chevalier et le lui clos parfaitement. Alors Salisbury transporté n'hésite plus à prononcer son vœu.

(1) Le poète a le soin de mentionner jusqu'aux chansons choisies par les musiciens de Robert : ici fut chanté un air ancien et connu sous le nom :

« Je vois (*je vais*) à la vredure (*verdure*) car amour le m'aprent. »

(2) Le comte de Salisbury, connu d'abord sous le nom de Guillaume de Montaigu, accompagna Edouard III à Amiens en 1328, lorsque ce roi fit hommage à Philippe-de-Valois. Il épousa la gentille Catherine, fille de milord Granfton, dont le roi devint éperdument amoureux. Il fut fait prisonnier en 1339, dans une entreprise que Jacquemart d'Artevelle tenta contre la ville de Lille qui tenait le parti du roi de France.

Troisième vœu.

« Je jure, dit-il, et je promets à Dieu tout-puissant et à sa douce » mère si resplendissante de beaoté, que jamais cet œil ne s'ouvrira ni » le jour, ni la ooit ; ni par menace ni par martyr ; ni par suprise, oi » par besoin ; tant que je n'aie fraoebi les frontières de la France, et » que, poor venger les droits do roi Edouard, je n'aie combatto Phi- » lippe en bataille rangée. Peo importe le tems et la doulenr, telle est » mon vœn, je n'en changerai pas. »

La jeune fille au gentil corsage sourit, lève les doigts, et l'œil du ebevalier reste elos an grand ébabissement de l'illustre assemblée. Robert en est joyenx ao fond de l'âme ; il sait qu'un cœur conduit par l'amour ne calcule plus rien et peut faire de grandes ehoses. Aussi veut-il plus fortement encore engager Salisbnry, il se tonrne vers la noble fille do comte d'Erby et lui dit : « — Demoiselle, an nom de Jésus-Christ, » consacrez ee beau vœu par une douce parole. — Sire, dit-elle, telle » est ma volonté ; je veux et je promets an Dien de Paradis, que je » n'aecepterai l'hommage d'aucun seignenr, fut-il comte, dne, mar- » quis on prinee, avant que ce preux ehevalier n'ait accompli sa pro- » messe, et je jure de lui aecorder à toujours tout pouvoir sur mon » cœur et ma personne s'il revient sauf de son vœu généreux. »

Fier de ee nonveau succès, le comte Robert poursuit soo entreprise de vengeanee ; impatient d'aecumuler toutes les haines contre la noble terre de France qui le reponsse de son sein, mais qu'il regrette si amèrement, il ressaisit sea plats et son béron, et s'avance vers Gantier de Manny (1), le plus vaillant des Hainuiers, l'honneur de la ebevalerie, et la gloire de son siècle ; il l'engage à proclamer son vœu.

Quatrième vœu.

Lors se levant Gautier : « — Seigneur, dit il, j'ai pour babitude de » ne maoifester que des vœux que je puis achever, et je tiens à conser- » ver mon bonneur intact au milieu d'une assemblée aussi honorable : » Pour eela, je m'engage au nom de la Vierge sainte qui porta dans ses » flancs le fils de Dieo qui fit le eiel et la terre, de réduire en cendres, » en un seul jour, une ville forte entourée de marais, défendue de hau- » tes toors, et dès longtems gardée par Godemar du Fay, gouverneur du

(1) Gautier de Moony, un des plus valeureux gentilshommes de Hainaut, avait fait enterrer dignement son noble père dans le chœur de l'église des Récollets de Valenciennes ; il parut dans toutes les guerres do tems, figura ao fameux siége de Calais et mourut à Londres en 1371. Il était contemporain, ami et bienfaiteur de Froissart, qui en fait on éloge pompeux.

» Roi de France (1). Je raserai ses murs, je mettrai ses défenseurs à » mort, et nous en sortirons, mes gens et moi, victorieux, sains et » saufs, si Dieu me donne le pouvoir d'accomplir ma pensée. »

Robert enchanté fait compliment à Gautier de Mauny sur son grand caractère, sa valeur, et la nouvelle prouesse qu'il va ajouter à ses hauts faits déjà connus; d'un signe il invite ses ménestrels à célébrer ce nouveau vœu par quelques chants joyeux : ceux-ci ne se font pas prier, ils préludent et les deux jouvencelles qui les accompagnent entonnent l'air vieil et fameux :

« Loyaux amours nous mainent, qui nous ont encanté. »

Le comte d'Artois ne s'arrêta pas en aussi belle aventure; il s'élance vers le comte d'Erby et l'engage, au nom de Dieu et de la Sainte Trinité, à formuler son vœu comme les autres chevaliers.

Cinquième vœu.

« Volontiers, noble comte, dit d'Erby! Je veux et je promets, si le » roi d'Angleterre, mon maître, nous conduit au-delà des mers sur cette terre de France dont on a tant parlé; je promets, dis-je, d'aller à » l'encontre de Louis de Flandre, le fier comte si redouté, selon le dire » des serviteurs de ce Philippe de Valois, qui se dit Roi de France, en » dépit des droits du bon roi Edouard; je le chercherai jusqu'aux der- » nières bandes de l'armée française, et, par l'aide de St.-Thomas à » qui je me suis voué, je l'approcherai d'assez près pour lui proposer un » combat corps-à-corps; s'il me refuse, j'en jure par la foi que je dois à » mon roi, ici présent, je mettrai à feu et à sang tout le pays sous ses » yeux. A présent, arrive qu'arrive, tel est mon vœu. »

En entendant ce serment prononcé si énergiquement contre ses adversaires, Robert jouit : « — Enfin, se dit-il, l'espoir renaît dans mon cœur; si la guerre s'allume, j'espérerai enfin un terme à mes malheurs; mes enfans verront tomber leurs fers, et je pourrai rendre à mes ennemis tous les maux qu'ils m'ont faits! »

Il reprend alors ses deux bassins d'argent, les élève en l'air, et va les déposer aux pieds du comte de Suffolk en lui disant : « — Beau sire, » vous qui êtes anglais de cœur et de naissance, vous ne resterez pas sans » vouer au héron, et Dieu vous aidera. »

(1) Godemar du Fay, écuyer du Tournaisis, était un officier distingué qui avait la confiance du roi de France, et qui défendit Tournai, Lille et Douai des attaques des Anglais. Il ne fut pas aussi vaillant, ni aussi heureux, au passage de la Somme à la *blanche taque*, où il lâcha le pied devant Edouard.

Sixième vœu.

» — Oui dà, reprit le comte, je n'y manquerai pas ! Car je fais la » promesse (et mon bras la tiendra !) que si le roi Edouard nous con- » duit vers la France, si riche en chevaliers courageux, j'y chercherai » parmi eux la fils de l'Empereur lui-même, le roi de Bohême, que » pour sa vaillance ou renommée. Je ne sais s'il s'y rendra, mais si je l'y » puis découvrir, il ne tiendra pas à moi qu'il ne soit combattu à la lance » et à l'épée : je le démonterai, je le terrasserai, et, en signe de triom- » phe, j'emmènerai son coursier, qu'il y consente ou non. Peu m'im- » porte les suites, il en sera ainsi. »

Jusqu'alors tous les vœux prononcés avaient été applaudis générale- ment ; mais celui-ci, lancé peut-être imprudemment au milieu d'une assemblée dont l'orateur n'avait pas apprécié tous les membres, causa un grand déplaisir au valeureux Jehan de Hainaut, sire de Beaumont, alors présent. Il en murmura hautement et s'adressant à son auteur, il l'apostropha ainsi d'une voix frémissante : « — Comte de Suffolk, votre » cœur a formé et votre bouche a prononcé un vœu qui m'outrage ; car » je suis lié par le sang au puissant roi de Bohême, dont les armes ont » acquis tant de pays et qui doit encore ajouter à ses conquêtes. Quoi- » qu'il me haïsse, moi je l'aime ; et quoiqu'absent, je le défends ; et je » ne lui manquerai jamais au jour du danger. Je promets donc ici, au » nom du Dieu sauveur qui nous racheta de son sang, que si vous ne » changez de projet, je vous ferai prisonnier et vous jetterai dans les » cachots du monarque insulté par vous, qui possède des prisons dont » on ne sort jamais. Prenez-y garde, telle est ma volonté, je n'en chan- » gerai pas. »

« — Ne nous échauffons pas, fit l'anglais ; l'ardeur de plaire aux da- » mes et le vif désir qui nous anime de disputer au Roi de France sa » couronne, nous emportent peut-être à rechercher et entreprendre les » plus grandes prouesses ; ceux que l'amour subjugue veulent avancer » leurs affaires autant par les paroles que par les actions ; attendons le » moment de l'exécution : chacun voudra payer de sa personne pour » satisfaire à l'honneur et à ses vœux ; tous iront en avant, mais com- » bien en reviendra-t-il après la lutte ? »

Cependant Robert ne veut pas laisser continuer cette discussion qui déjouerait ses projets ; il désire au contraire réchauffer toutes ces têtes bretonnes : pour cela il ordonne à ses ménestrels de redoubler leurs chants, et il fait exécuter à ses jeunes damoiselles des danses volup- tueuses, afin de remonter les imaginations au plus haut degré d'excita- tion. Lui-même s'empare de nouveau de son héron et va ainsi provoquer Jehan de Fauquemont, l'intrépide aventurier : « — Et vous, Sire,

» qo'en guerre ebacun si bien redoute, oe devez vous pss au béron
» une oouvelle aveoture ? »

Septième vœu.

a — Que pourrai-je promettre, onble comte, moi, panvre cheva-
» lier, qni ne possède rien ao moode ? Qoe suis-je au milieu d'une aossi
» illnstre assemblée ? Mais poor l'amour de vnus, et poor répondre
» convenablement à l'hoouenr que vous me faites, je consens à jurer que
» si jamais le prinee anglais passe au-delà des mers, et veut eotrer en
» Fraoce par le Cambrésis, je m'eugage à marcher devaot lui, portant
» le fer et la flamme partout, n'épargnaot ni moustier, ni autel; ni
» femmes enceintes, ni enfans à la mamelle, oi mes parens, ni mes
» amis les plus chers, s'ils ne reconnaissent la loi du roi Edouord Aucune
» peine, aucuo effort ne me sera dur, poor accomplir ce vœu; j'y per-
« sévèrerai eoote que eoute. »

Uo murmure flatteur accueille ce vœu menaçant et bieo digne d'on
farouche ehef d'aventuriers qoi ne connait que la destroction; les ehan-
teuses elles-mêmes mêlent leurs voix daos ce concert de louaoges eo ré-
pétaot eocore ooe fois la joyeuse ebanson :

« Loyaux amours nous mainent qui nous ont encantés. »

Rien n'arrête plos Robert : il seot qu'il o'a pas uo iostant à perdre et
qu'il faot saisir ee momeot d'enthousiasme pour frapper un dernier coup.
Il reprend ses pesans plats d'argent et les apportant au sire de Beau-
moot, onele du gentil comte de Hainaut, le puissant prince, il lui dit
le plos graeieosemeot qu'il peot : « — Allons, sire, vouez quelque
ehose au héroo, c'est moi qui vous en prie. »

Neuvième vœu.

a — Adone, comte Robert, dit gravement le vaillant sire de Beau-
» mont, voos me voyez tout émerveillé de tant de hautes promesses;
» mais ce n'est qu'après l'accomplissement des faits que les paroles oot
» de la valeor. Quand oous sommes en fêtes, vidaot à longs traits ces
» larges coupes remplies d'un vio généreux, quand oous sommes assis
» auprès de ces belles euchanteresses dont les yeox animés oous éni-
» vrent, dont les sourires attrayans nous font perdre uo reste de raisoo,
» oos cœurs semblent jaillir hors de leors enveloppes, et nous voudrioos
» faire des ehoses réputées impossibles, pour eu recevoir eomme ré-
» compense le don d'amooreuse merci qne nous ambitionnons : alors,
» noos sommes invioeibles; nooveaux Oliviers, nouveaux Rolands,
» nous terrassoos Yaumoot et Aquilant; mais Olivier et Rolaud forent
» aussi vaineus à leur tour, et nous, oous oe peosons pas aox revers de
» fortune.

« Ce n'est pas tout de bien parler, chevaliers, il faut bien faire : » quand nous sommes aux camps, courant sur nos destriers, le bouclier levé, la lance en arrêt, et que le froid nous pénètre partout, nos » membres morfondus frémissent de toutes parts. Alors, nous regrettons nos promesses imprudentes, et nous voudrions être à cent pieds » sous terre. Pour moi, je ne donnerais pas un besan de toutes ces fanfaronnades. Ce que j'en dis, n'est pas pour me dispenser du vœu » qu'on me demande, car je promets ici sur le corps sacré du pieux St.-» Amand, apôtre du Hainaut, ma patrie, que si le roi d'Angleterre » faisait tant que d'entrer en Brabant, de passer en Hainaut et d'arriver » en France à travers le Cambrésis, je marcherais, comme Maréchal, » à la tête de son armée, pour combattre le puissant roi Philippe de » toutes mes forces et de tout mon pouvoir. Pour tout au monde, je ne » manquerais pas au roi Edouard, et dans ses jours de dangers il me « trouvera toujours au premier rang. Cependant, je suis sûr de perdre » à ce jeu et ma belle terre de Beaumont et tout ce que je possède.

« Je dois l'avouer néanmoins, si le roi de France qui m'a banni, » mieux avisé, me rappelait à lui, je croirais de mon devoir de quitter » le roi d'Angleterre, et je ne pense pas qu'il y ait ici un seul chevalier qui puisse critiquer une conduite que loyalement je publie d'a-» vance. Si au contraire le roi de France persiste, je servirai jusqu'à la » fin le roi Edouard, et je dirigerai moi-même ses anglais.

Le roi d'Angleterre applaudit aux judicieuses paroles du preux Jehan de Beaumont, dont l'appui seul valait une armée, et l'en remercie affectueusement. Robert fait chanter sa musique pour étouffer les réflexions trop sages que suggère le discours modéré qu'on vient d'entendre, et s'empresse d'aller déposer son héron aux pieds de la reine Philippe de Hainaut, devant laquelle il s'agenouille. Il l'implore de vouer ce que lui dictera son cœur d'épouse, avant le partage qu'on va faire de l'oiseau.

« — Noble vassal, dit la reine, ne me pressez pas davantage; une » dame ne peut rien promettre quand elle a son seigneur et maître qui » peut d'un seul mot annuller toutes ses paroles. Et honnie serai-je si » j'y pensais seulement avant que mon roi ne me l'ait commandé. »

« — Qu'à cela ne tienne, dit le roi, vouez ce que vous voudrez, » noble dame, je me fais fort d'acquitter votre vœu tel qu'il soit, et » quoi qu'il puisse me coûter; vouez hardiment et Dieu nous soit en » aide ! »

Alors l'on vit briller les yeux de la reine d'un feu surnaturel; elle conçut de suite l'espoir d'entraîner son royal époux vers le beau pays de Hainaut, sa patrie, qu'elle brûlait de revoir; elle se leva avec vivaci-

té, saisit hardiment un coutelas effilé, déposé devant elle, et prononça d'une voix énergique le vœu suivant.

Neuvième vœu.

« Je sais à n'en pas douter que je vais être mère ; je viens de sentir » mon enfant tressaillir dans mes entrailles : Je jure donc à Dieu mon » créateur, qui naquit de la Vierge et mourut sur la croix, que » mon fruit ne sortira de mes flancs qu'après que mon pied aura touché » le sol du continent, lorsque mon mari m'y aura conduite pour l'exé- » cution de son vœu. Plutôt que de mettre au jour mon enfant avant » cette époque désirée, je me plongerais dans le sein ce coutelas, et je » préférerais perdre ainsi d'un seul coup et mon âme et mon fruit. »

A ces paroles, cruelles dans la bouche d'une mère, Edouard frémit et défend sur-le-champ de continuer les vœux. De son côté, Robert d'Artois est satisfait ; il vient d'obtenir la plus sûre garantie du départ de l'expédition, il découpe donc son héron suivant l'usage, le distribue aux convives et en offre à la reine qui n'hésite pas à en manger, confirmant ainsi solennellement le vœu féroce qu'elle avait proféré.

Ainsi se termine cette cérémonie, d'une manière lugubre, il est vrai, mais pleine d'une énergie et d'une vigueur qu'on retrouve dans presque toutes les scènes de la vie privée et publique du moyen-âge. Ces vœux impitoyables, où de belles femmes se trouvaient mêlées, et qui n'étaient que préludes de guerre, ces chants d'amour qui bientôt devaient se changer en cliquetis d'armures, avaient quelque chose de dramatique et d'émouvant : aussi a-t-on comparé l'implacable Robert recevant de chacun le serment de faire à la France, sa patrie, tout le mal possible, et leur distribuant son héron en horrible curée, à Catilina au milieu de ses conjurés, portant de rang en rang la coupe sanglante pour engager ses satellites à se liguer avec lui contre Rome, leur mère commune.

Telle était cependant dans ces tems la religion du serment que peu de mois après ces sinistres promesses de destruction, on vit embarquer l'armée anglaise, et les voiles nombreuses s'enfler et se diriger vers les côtes fertiles de la Flandre.

Robert d'Artois eut le plaisir, conformément à son vœu, de saccager le pays qui l'avait vu naître.

On aperçut en Hainaut un noble chevalier anglais faire prouesses de guerre l'œil droit couvert d'un drap noir.

Messire Gautier de Manny, le Haynuier, réunit environ quarante lances de bons compagnons, en la première semaine que le roi de France fut défié, et chevaucha à travers le Brabant, tant de jour que de nuit, jusqu'à ce qu'il vint en Hainaut; il se cacha dedans le bois de Blaton, d'où il alla surprendre et brûler la ville de Mortagne appartenant au roi de France et sous la garde de Godemars du Fay, gouverneur du Tournaisis.

Le Cambrésis, le Vermandois, virent des meurtres innombrables, des ravages sans fin, des incendies sans cause, le carnage succédant au viol, les pilleries couronnant les massacres.

Et la jeune reine d'Angleterre, enceinte de sept mois, fut débarquée en Flandre, conduite à Bruges et de là à Anvers, loin du bruit des armes, où elle mit au monde un bel enfant mâle, qui reçut au baptême le surnom de *Lion d'Anvers* (1).

Ainsi s'accomplirent les aventureuses promesses si légèrement lancées au milieu des fumées d'un banquet et du trouble des passions d'amour et d'ambition! Le pauvre peuple ruiné, pillé, meurtri, ne savait d'où lui venaient tant de calamités qui l'accablaient tout-à-coup; peu lui importait sans doute alors d'appartenir à tel ou tel maître, puisqu'il devait toujours porter son bât; mais il fallait cette fois qu'il supportât le fer, le feu, la famine et la mort, parce que des grands de la terre, gorgés de nourriture, avaient religieusement promis tout cela, après boire, sur le corps d'un vil héron!

---

(1) Ce fils d'Edouard III naquit à Anvers, le 29 novembre 1338, et fut connu toute sa vie sous le nom du prince *Lionel*.

Anonyme du Boulonnais.

L'auteur anonyme du *Roman de Siperis de Vineaux*, est probablement né dans le Boulonnais ; du moins a-t-il choisi ponr héros de son poëme un seigneur Boulonnais. Ce roman ne se trouve complet nulle part, mais on en conserve des fragmens dans plusieurs bibliothèques. Il fut composé sous le règne de Philippe-Auguste; l'auteur y mentionne, comme un événement encore récent, la clôture du bois de Vincennes que ce monarque fit entourer de murs environ l'an 1200. Le trouvère Boulonnais florissait donc au commencement du XIII[e] siècle. Son poëme de *Siperis de Vineaux* est une des plus ingénieuses fictions de cette epoque ; on y trouve de bons et excellens préceptes moraux enchassés parmi les fables et les aventures chevaleresques qui foisonnent dans les productions de nos trouvères ; voici quelques traits dignes d'être cités :

On a bien mainte fois par amors engendré
Enfaus, qui depuis ont grant honor conquesté ;
Tel cuide bien avoir de sa chair engendré,
Des enfans de sa femme qui ne luy sont un dé.
Pis vaut péché couvert, ce disent li lettré,
Que ce que chacun sçait qu'on n'a mie celé ;
Et cil est bien bastards qui n'a cuer ne pensé,
Fors de mauvaistié lere laidure et faucelé.
....

Car tiels est bien armez qui po de pouvoir a,
Et tiels est mal vestus qui au corps bon cuer a.
Le cuer n'est mie ès armes mais est où Dieu l'i a.
....
On porte plus d'honor a un baron meublé
Qu'on ne fait à preud'hom vivant en pauvreté.
....
Ce qui doit avenir on ne puet nullement
Destourner qu'il n'avienne, ce dit on bien souvent.
....
Hardement (courage) ne vient mie de noble garnement (ar-
Ains vient de gentil cuer ou proesse se prend (1). mure).

Voilà des sentences dignes de devenir proverbes et la sagesse des nations n'a rien consacré de plus sensé, ni de plus fin. En voyant une telle vigueur de pensée, une si grande énergie d'expression, nous regrettons de n'avoir pas trouvé de petites pièces sorties de la même main et que nous puissions publier en entier, ce que nous eussions fait avec plaisir. Un heureux hasard et des recherches bien dirigées pourront mettre ceux qui nous suivront dans la même carrière, à même de remplir cette lacune.

---

(1) *Fauchet*. De l'origine de la poésie francaise, livre 2, page 115. *L'abbé de Longchamps*, Tableau historique des gens de lettres, Paris, 1770, in-12, tome VI, pages 226-28.

Antoine Duval.

Antoine Duval est un vieux poète d'Artois qui voua, comme tant d'autres, son talent poétique à la plus grande gloire du sexe. Son nom se trouve lié avec ceux de *Foucquart de Cambray* et *Jean d'Arras*, dit *Caron*, non, selon nous, pour avoir composé quelqu'œuvre en société avec eux, mais pour avoir travaillé sur la même matière, recueillie depuis par des copistes et des collecteurs qui n'ont pas manqué d'inscrire au bas de l'œuvre les noms des trois *inventeurs*, *trouveurs*, ou *trouvères*. C'est ainsi que nous rencontrons, sous la même accolade, ce trio de galans écrivains à qui l'on doit un des plus anciens pastiche poétique connu sous le nom de l'*Evangile des quenouilles*.

Dans l'article que nous avons consacré à Foucquart de Cambray (*Trouvères Cambrésiens*, 4e édition, pages 103–108), nous nous sommes étendus sur ce livre ancien; afin d'éviter les redites, nous y renvoyons le lecteur pour tous les détails bibliographiques, nous ne dirons ici que d'une manière sommaire ce que c'était qu'un *Evangile des quenouilles*.

Dans les châteaux des grands seigneurs suzerains, dont les épouses avaient des dames d'honneur et de compagnie, on se réunissait le soir à la veillée; là, les femmes les plus savantes et les plus spirituelles, enseignaient à l'auditoire d'admirables recettes

pour chaque maladie et encombre, voire même pour les peines secrètes du cœur : comme les discours de ces judicieuses matrones étaient aussi vraies que paroles d'évangile et qu'elles les débitaient en filant, on appela ces précieuses sentences *les Evangiles des quenouilles*, et l'on doit convenir qu'il y a dans ces recueils du moyen-âge, des pensées et des maximes d'un grand seus et qui annoncent, de la part des dames qui les répandaient, nn grand fond d'expérience de la vie et une connaissance parfaite du cœur humain.

Le nom d'*Evangile des quenouilles* nne fois admis, il y eut des imitations, des contrefaçons, des perfectionnemens du même genre. Chaque comté, chaque cercle de châtelaines avait son *évangile*, comme plus tard chaque diocèse eut son catéchisme; Antoine Duval, Foucquart de Cambray, et Jehan Caron d'Arras, devinrent, dans l'Artois et le Cambrésis, les rimeurs, et pour ainsi dire, les éditeurs responsables de ces sortes de *doctrinaux* faits *à l'honnenr et exaulcement des dames*. Peu après l'invention de l'imprimerie, on en publia diverses éditions gothiques. (Voyez les *Trouvères Cambrésiens, loco citato)*.

Un manuscrit précienx qui parut à la vente de la seconde partie des livres du fonds de librairie de feu Crozet, libraire de la bibliothèque royale, vente qui eut lieu à la fin de l'année (décembre) 1841, nous révèle le nom inconnu jusqu'ici, d'une des femmes qui fournirent aux trouvères la matière première de l'*Evangile des quenouilles*. Ce manuscrit, coté sous le N° 1000, et catalogué à la page 125 de la *seconde partie* de la collection précitée, qui ne contenait que les raretés bibliographiques et les belles reliures de la boutique de Crozet, est in-f°, de 124 feuillets, sur peau vélin, écriture du XVe siècle, a deux colonnes, avec miniatures en camayeu. Le recto du premier feuillet, contient, en lettres rouges, le titre suivant : « *Cy après sont contenues les Evangilles que l'on dit des quenoulles dittes et certiffiées par femmes, ou la plus saine partie adjouste foy et voulentiers mettent à effect. Et la première qui iadis les mist avant fut une demiselle de village nommée* TRANSELINE, *la*

toute vielle, et comme l'en dist jalouse de sen mary bel et jeune

> *Sur qui maint aguet jour et nuit mettoit,*
> *Et maint preschement en vain luy presentoit.* »

Au recto du quinzième feuillet, colonne seconde, on lit: « *A tant finent les Evangiles des quenoulles iadiz recueilliez par honnorables et discretes personnes maistre* Foucquart de Cambray, *maistre* Antoine du Val, *et* Jehan d'Arras *dit* Caron.

La seconde partie du manuscrit, plus considérable que la première, contient les *Advineaux amoureux*, *livre de plusieurs demandes et responses faites en amour et autrement à tous propoz*. Cet ouvrage, imprimé aussi au XV[e] siècle, par Colard Mansion, de Bruges, et republié récemment à 86 exemplaires, avec les jolis caractères de la veuve Pinard, a beaucoup d'analogie avec les *Evangiles des quenouilles*, dont il est, pour ainsi dire, le complément où la paraphrase.

Le manuscrit dont nous venons de parler contient, selon M. Le Roux de Lincy, qui l'a examiné, plus de matières que les imprimés du XV[e] siècle, des deux galans traités qui y sont renfermés (1); ceci confirme ce que nous avons avancé sur la multi-

(1) On lit dans l'*Indice expurgatoire du Menagiana*, *édition de Paris*, 1715, publié dans les *Mémoires de Sallengre*, tome 1, page 274, le passage suivant qui pourrait bien avoir trait au manuscrit même qui vient d'être mis en vente chez Crozet : « J'ai vu un manuscrit picard (langue romane du Nord de la France), qui a pour titre : *Les Evangiles des Quenouilles*, très différent de l'in-4° imprimé à *Lyon*, chez *Jean Maréchal*, 1493. A la suite était en même patois, ou ample recueil de demandes et de réponses, des extraits desquels Verville a composé une partie des endroits les plus plaisans de son livre. Avant lui, Rabelais, par sa manière de conter, avait eu l'adresse de s'approprier nombre de bons contes tirés de l'obscurité. Tous deux par là se sont distingués dans le bas comique, et ont trouvé de quoi plaire, même aux savans. »

plicité et les différences des copies des *Evangiles des quenouilles;* Ménage dit en avoir vu de différences espèces, et il corrobore notre opinion touchant ces évangiles, que nons regardons plutôt comme un *genre* de livres, que comme une œuvre unique.

Quoi qu'il en soit, nous connaissons maintenant le nom de la femme, qui, la première, en filant, *mist en avant* ces propos; l'inventrice, la *trouveresse* de ce recueil est *Transeline*, que l'on peut supposer hardiment appartenir aux provinces du Nord et même de l'Artois, puisque ses trois blanchisseurs sont, l'un de Cambrai, et les deux autres d'Arras. C'est du Nord sans sans doute qu'est partie cette lumière de l'*Evangile des quenouilles*, car il y était prêché, enraciné, et tellement populaire, qu'un des plus anciens imprimeurs de ces provinces, *Colard Mansion*, originaire d'Arras, qui établit l'imprimerie dans la riche cité de Bruges, en 1474, mais qui n'y publia jamais que des livres français, crut devoir employer ses premières presses à la production des *Evangiles des quenouilles*.

M. le baron de Reiffenberg a nommé Antoine Duval dans son excellente introduction de la chronique rimée de *Philippe Mouskes* (tome 1[er], p. CLV), mais il n'a cité aucune œuvre de lui: il se contente seulement de dire que lui et ses contemporains, qu'il nomme également, ont laissé des productions dignes d'éloge.

Artois (Livre du chevalereux comte d').

Ce roman, dont on ne connait pas l'auteur, est basé sur l'histoire : il comporte au moins des détails vraisemblables et qui n'ont rien de forcé.

Le héros du roman est Philippe de Bourgogne (de la première race), né en 1323, d'Eudes IV de Bourgogne et de Jeanne de France, comtesse d'Artois. Philippe épousa Jeanne de Boulogne, en 1338, époque où se passe l'action du roman, et mourut tout jeune encore au siège d'Aiguillon, en 1346, un an avant sa mère, du chef de laquelle il devait hériter le comté d'Artois, dont l'auteur lui accordait déjà le titre, sans doute par anticipation, et sans prévoir, à l'époque où il écrivait, une mort aussi prématurée.

Ce roman eut de tout tems une célébrité justement méritée ; la Bibliothèque Protypographique (nos 1284 et 1950) en signale deux exemplaires qui figuraient dans la librairie des ducs de Bourgogne. On n'en connaît maintenant que deux copies manuscrites ; l'une dans la bibliothèque de M. Barrois, qui a servi à la publication de ce livre en 1837, l'autre à la bibliothèque du Roi, fonds de Gaignières, n° 38-21. La dernière a été expurgée par un copiste pudibond ; la première, exécutée par ordre de Rodulf, marquis de Hochberg, comte de Neuchâtel, de

Rothelin et de Luxembourg, mort en 1487, a eu l'honneur d'être examinée et analysée, en 1782, par l'abbé Mercier de St.-Léger, qui en fit un extrait pour la *Bibliothèque des Romans*, janvier 1783, tome 1er. On a tiré à part 25 exemplaires de cet *Extrait*, et un sur peau de vélin.

Il paraît que la relation dont il est ici question, ne fut écrite que plus d'un siècle après les événemens qu'elle est censé rappeler à la mémoire; cette circonstance, jointe à maintes tournures poétiques, nous fait supposer que ce roman, comme presque tous ceux du moyen-âge, a été mis en prose après avoir été composé primitivement en vers. Ce qui confirme en nous cette opinion, c'est le début de l'auteur qui dit: « En lisant plusieurs volumes et traictiés me suis arresté à ung livret qui fait mencion des haultes entreprinses, amours et biaux fais d'armes d'ung comte d'Artois, dont la narracion se fera cy-après, au moings mal que je pourray, soubz la correction de ceulx qui mieulx l'acheveroient que commencier je ne saroye, suppliant mes faultes y soient excusées et corrigiées doulcement; car en ceste petite euvre, je ne dois estre réputé que l'escripvaint qui escript *ce qu'il trouve ès aultres volumes.* »

L'auteur a donc pris autre part ce qui avait été composé avant lui, et ce n'est pas aller trop loin en conjectures que de dire qu'il a tiré son roman d'œuvres poétiques. Nous pourrons encore dire à l'appui de notre opinion que les poèmes étant destinés à recevoir les honneurs du débit oratoire, ou à être lus devant de nombreuses réunions de châtelains et de nobles damoiselles, il est resté au commencement et à la fin du roman du comte d'Artois, des traces de cette destination, apanage ordinaire des compositions des trouvères.

En effet, on lit au commencement du livre: « Est prouffitable et bonne chose à oyr les plaisantes lectures des anciennes histoires. » Et tout à la fin: « Cestuy traictiez, que l'historien recommande à la doulce correction des lisans et *escoutans;* en priant Dieu qu'il nous doint, après ceste mortelle

» vie son joyeulx et bienheureulx paradis, amen. » Or, les mots *oyr* et *escoutans*, sont des traces, laissées par le traducteur en prose, de l'ancienne rédaction en vers du roman du comte d'Artois.

Enfin, le dernier argument en faveur d'une rédaction primitive est le titre de *comte d'Artois*, donné au héros dn roman. Philippe de Bourgogne ne fut jamais comte d'Artois, il était destiné à le devenir après la mort de sa mère, mais il mourut un an avaut elle; il ne reçut donc de titre que par anticipation et comme flatterie courtisanesque : cela ferait supposer que le livre aurait été composé entre l'année 1338, qui fut celle de son mariage, et l'année 1360, qui devint le terme de la vie du dernier survivant des deux époux.

Or, la rédaction en prose que nous connaissons paraît postérieure d'un siècle au moins à cette époque, elle n'est donc que la reproduction d'une œuvre antérieure composée pour être *ouïe* et probablement *chantée* par fragmens dans les longues *écraignes* ou veillees des châteaux artésiens.

Le sujet du roman du comte d'Artois est agréable et galant; il embrasse un court espace, sa marche est rapide et régulière, et les incidens naturels et bien ménagés. Le comte se marie à 16 ans avec Jeanne de Boulogne, et, peut-être à cause de son jeune âge, son vif désir d'être pére est déçu. « Desplaisant qu'il ne pouvoit avoir génération de sa char, » le jeune comte quitte sa stérile moitié et va courir les aventures. Il devient le plus fameux redresseur de torts de la chrétienté; partout il se signale et « chascun de ses cops pesoient la mort d'un homme. » C'est surtout contre les Sarrasins qu'un tel paladin devait diriger ses armes, mais, tout en combattant les infidéles, il oublie ses sermeus, et après avoir blessé tant de monde, il est lui-méme, *navrez amoureusement* sous les murs de Grenade. Cependant, Jeanne de Boulogne a suivi son volage époux en *habit dissimulé*, c'est elle qui reçoit la confideuce de « la poincture amoureuse qui l'aguilonne » et, qui se charge, en bonne épouse, de lui

fournir « l'allégence d'une maladie qu'elle seule veut guarir. » Elle simule un rendez-vous auquel le comte se hâte d'arriver ; il reçoit les faveurs de sa femme, croyant obtenir celle de la princesse de Castille, et bientôt le comte d'Artois n'a plus à désirer l'héritier qu'il ambitionnait. Les deux époux reviennent à Arras où ils « vesquirent en bonne transquillité », dit l'auteur, « tant que la mort, qui tout affine, les osta de ce monde. »

Un vaudeville un peu cru, intitulé *Ninette de Narbonne*, a été fait sur ce sujet. Il n'obtint pas un grand succès ; le sujet avait été mal traité ; le chevalereux comte d'Artois et sa femme méritaient un meilleur sort.

M. *Barrois*, de Lille, ancien député du Nord, aujourd'hui domicilié à Paris, et l'un des plus érudits bibliophiles de France, a publié le roman en entier, d'après le manuscrit qu'il possédait ; les miniatures ont été reproduites, avec beaucoup de talent, par M. *Ch. Onghena*, de Gand ; l'ouvrage a paru chez Techener, à Paris, en 1837, in-4° de 206 pages, en caractères gothiques.



Audefroy li Bastars.

Nous voici arrivé au moment de parler non seulement d'un des principaux trouvères d'Artois, mais encore d'un des plus remarquables poètes de tout le moyen-âge. Audefroy-le-Bâtard est toujours cité toutes les fois qu'il s'agit de mettre en avant l'esprit, la naïveté et la grâce des chanteurs français du XIII[e] siècle. Autant qu'on en peut juger par le titre de ***Messire*** qui lui est donné dans plusieurs manuscrits, ce personnage était de noble famille ; son caractère de bâtardise ne lui enlevait ni son rang, ni son titre : telle était alors l'empire de la coûtume. Ses poésies sont toujours rangées parmi celles des trouvères de l'Artois dans les vieux ***romanciers*** du tems, son style et ses expressions locales l'y placeraient d'ailleurs, si les copistes ne l'y avaient déjà mis. Bien plus, nous le croyons de la ville même d'Arras, où le nom d'***Audefroy*** revient souvent dans les chartes et les chansons du tems.

Courtois d'Arras, autre trouvère, qui vivait à peu près à la même époque, dit à la fin d'une de ses pièces, où il passe en revue la magistrature de sa ville natale :

> Je n'ose nomer *Audefroy*
> Trop est de grand lignage ;
> Il fu preudom, si comme je croi,
> En sen eskevinage.

Ce noble échevin d'Arras était-il notre trouvère ? Cela serait possible, mais rien ne le prouve; il est à croire toutefois que le *grand lignage* dont parle Courtois avait quelque rapport, fut il même indirect et peu *légitime*, avec Audefroy-le-bastard.

Baude Fastoul, dans son *Congé*, dit aussi au vers 73 :

Sire *Audefroi*, comment k'il aille
Aler m'estuer en la bataille
U Dix m'a eslut premerain,
Mais que viés péciés oe m'assaille,
Tant souffrerai entre piétaille
Par nuit et par jour au serain,
Que vous porrés dire à par main
L'ame s'en va au souverain.

Enfin, le même poète mentionne plus loin l'existence de deux fils du seigneur *Audefroy :*

Anois ki m'a mis en effroi,
As deos fix segneur *Audefroi*
Me fait prendre double congié,
Cnu à ciaus (ceux) dont loer me doi.
Ils m'ont amé en boine foi
Du lor presté et raplégié (caotionné),
Bien m'avoient acoragié,
Et de maint anui dességié.

Nous ne saurions préciser jusqu'à quel point ces vers se rapportent à notre Audefroy, mais certainement ils ne sont pas étrangers à sa famille.

Audrefroy-le-Bâtard ne paraît pas avoir guerroyé ; il ne s'est pas croisé comme les preux chevaliers ses contemporains; il passait sa vie à faire l'amour et à le chanter, comme il le dit dans ses chansons :

Bien veuil pour ma dame mourir,
Si li est bon.

Comme les dames ne le laissaient mourir que ponr le faire revivre au plus vite, il paraît avoir vécu fort vieux. Toutefois ses amours, bien qu'assez généralement heureux, ne furent pas toujours sans déboire. Un jour, ce conquérant des cœurs en trouva un rebelle, c'est ce que nous voyons dans les vers suivans :

Ne sai mais en quel guise
Puisse à joie venir,
Quant me het et desprise
Cele pour qui souspire,
Sans voloir démerir ;
Mais puis qu'en moi s'est mise
Amours qui me justise
Bien dois les maus soufrir.

Se j'ai foloir (folle) emprise
Moi ai à detenir,
Cuer verai sans faintise
Qui ne puet alentir,
D'amer sans repentir
Sui par loial servise
Tous mis en sa franchise
Pour faire son plaisir (1).

Andefroy-le-Bâtard a composé des romances charmantes et en grand nombre ; elles se chantaient comme les nôtres, et l'on en peut voir la mnsique dans le manuscrit n° 7222 de la bibliothèque dn Roi. Dans toutes ces romances du XIIIe siècle, dont celles d'Audefroy sont les premières et les plus remarquables, les conplets se trouvent toujours terminés par un refrain, et ce refrain sert même, dans celles de notre poète, à la romance entière, sans aucnn changement. Il est une autre particularité à signaler à l'occasion des poésies d'Audefroy, c'est que ses piéces, longues ou courtes, ne roulent presque toujours que sur deux rimes, et l'on ne s'aperçoit pas que ce véritable tour de force entrave le moins du monde la pensée ni le style de l'auteur.

(1) Manuscrit 7222 de la bibliothèque du Roi, f° 147 et suiv.

Le Grand d'Aussy, le premier qui ait parlé d'Audefroy, et M. Van Hasselt, le dernier qui s'en soit occupé, sont d'avis que ce trouvère créa la romance, telle que l'Allemagne et l'Angleterre prétendent l'avoir inventée. Le Grand d'Aussy avance à tort qu'Audefroy est l'auteur du *lai* qui se chantait en Bretagne bien avant lui; M. Van Hasselt remarque plus judicieusement que les romances de notre auteur sont de véritables ballades comme la poétique Allemagne, l'Angleterre, l'Espagne, et surtout l'Écosse en possèdent de si délicieuses dans leur ancienne littérature, avec cette différence pourtant qu'elles n'ont pas la forme historique que la romance affectait dans l'origine en Espagne, ni cette ardeur de patriotisme et de révolte contre l'invasion qui éclate dans les premières ballades chantées en Ecosse, ni cette teinte mystérieuse répandue sur presque toutes les productions des *trouveurs* d'Allemagne. Elles ont une couleur chevaleresque et galante tout-à-la-fois qui les distingue, et leur dénoûment est toujours heureux. Elles ne célèbrent ni les héros qui ont combattu les Maures en Europe ou les infidèles dans la Terre-Sainte; elles ne font intervenir ni les géans ni les sorciers.... . Rien d'Allemand, rien d'Anglais, rien d'Espagnol. Quelque chose de tout français: des femmes et des amours, des maris trompés, des belles qu'il faut conquérir et que l'on conquiert la lance au poing.

Plusieurs des chansons d'Audefroy-le-Bâtard sont adressées au seigneur de Nesle; M. Paulin Paris pense que ce pourrait être à *Jean de Nesle*, châtelain de Bruges, qui se croisa le 23 février de l'an 1200, le même jour et dans la même assemblée que Quènes de Béthune et tant d'autres chevaliers des Pays-Bas.

Les chansons d'Audefroy que nous connaissons sont au nombre de dix-sept; elles sont réparties dans les manuscrits n° 7222 de la bibliothèque du Roi, n° 7613, venant de Du Puy, n° 184 du supplément français, manuscrit du fonds de Noailles, n° 1989 du fonds de St.-Germain, et le manuscrit de Berne,

n° 389. Suivant la judicieuse division de M. Paulin Paris (1), elles peuvent être partagées en deux classes : les chansons amoureuses et les romances chevaleresques. Les premières, expriment l'amour vrai ou supposé de l'auteur, ses craintes, ses espérances passionnées, ses protestations d'une inviolable fidélité. Mais la monotonie, ajoute le savant académicien, est le péché mignon de toutes ces tendres complaintes, depuis celles du châtelain de Coucy jusqu'aux derniers chefs-d'œuvre du *Chansonnier des Grâces*. On dirait qu'il en est de ces vers, interprètes d'un amour souvent profond, comme de l'amour lui-même. Ils ont besoin d'une grande discrétion, et le mystère de la confidence ajoute singulièrement à leur charme. Quant aux romances d'Andefroy, dit encore M. Paris, leur mérite est bien autrement incontestable. C'est le récit d'anciennes aventures amoureuses et chevaleresques. Une grande vivacité de coloris, cette naïveté tant recherchée et si rarement découverte, des détails pleins de sensibilité, voilà les véritables titres de ce trouvère à notre admiration.

Le Grand d'Aussy a traduit et analysé cinq de ces dernières romances ; M. Paris a rendu à la littérature du moyen-âge le service de les publier en original avec une exactitude consciencieuse et des commentaires utiles ; M. Van Hasselt (2) qui avoue ne connaître que les cinq pièces d'Audefroy publiées jusqu'à lui, en a redonné une analyse succincte et a inséré en entier une seule d'entr'elles parmi ses pièces justificatives ; pour nous, nous croyons devoir, pour donner à nos lecteurs une idée complète du talent d'Andefroy et de sa manière de penser et d'écrire, leur soumettre deux pièces de chacun des genres qu'il a adoptés. Nous choisirons les plus courtes romances chevaleresques, qui sont de petits récits dramatiques et galans de l'épo-

(1) Le Romancéro francois, Paris, Techener, 1833. gr. in-12.

(2) Essai sur l'histoire de la poésie française en Belgique. Bruxelles. Hayez, 1838, in-4°, page 14 et suiv.

que, et nous les ferons suivre de deux chansons amoureuses inédites, en regrettant que l'espace ne nous permette pas de publier toutes les productions de ce délicat et charmant trouvère.

Romances Chevaleresques.

I. Bele Emmelos (*Manuscrit du Roi*, 7222).

Bele *Emmelos* ez prés, dessous l'arbroie (la feuillée)
Pleure *Guyon*, sor l'herbe qui verdoie,
Por mal mari qui la bat et laidoie.
Mais por destrainte de chastoi (crainte de châtiment),
Ne puet son cuer retraire à soi,
Et *Guis* aime *Emmelot* de foi !

Forment se plaint la bele et mout s'effroie,
Et dit plorant : — « Amis trop me guerroie
» Por vostre amour mes maris et maistroie,
» Si qu'onques mès fille de Roi
» Ne fu menée à tel desroi (infortune). »
Et *Guis* aime *Emmelot* de foi !

« Lasse ! ou fuirai ? quel sentier, né quel voie ?
» N'ai désirer, amis, fors que vous voie.
» Car, d'un seul jour à mon bon vous avoie,
» Tant ameroie le dosnoi (le plaisir d'amour)
» Que jamais n'averoie anoi (ennui).
Et *Guis* aime *Emmelot* de foi !

Li suens (le sien) maris l'entent, mont se gramoie (s'irrite)
De la belle que si le contraloie (le contrarie).
A li s'en vint, parmi les dras de soie
La bati tant que pour un poi (peu)
Ne l'a morte, lez le rapoi (près de la *raps*, petit bois)
Et *Guis* aime *Emmelot* de foi !

S'amie entent li cuens (le comte), vers li s'avoie (s'avance),
Sa dolor voit, à pou qu'il ne marvoie (qu'il n'en devienne fou) :
— « Bele *Emmelos*, fit-il, Diex vos porvois !
» Dites-moi, bele, je vos proie,
» S'on vos a batue par moi. »
Et *Guis* aime *Emmelot* de foi !

Bele *Emmelos*, qui sospirant larmoie,
Li dit: — « Amis, por vos les maus amoie
» Que me faisoit li dux, quant vos nomoie;
» Et dit: de vos amer n'ai loi (je n'ai droit);
» Or, me sormaine (force) à estre loi (à lui). »
Et *Guis* aime *Emmelot* de foi!

Quant li euens l'ot (l'entend), dorement li anoie (le fait souffrir)
L'espée trait (tire) dont li aciers burnoie (brille),
Le duc a mort, durement si manoie (tant il manie bien les armes).
Sa mie emporte sans effroi
Devant lui, sor son palefroi.
Et *Guis* aime *Emmelot* de foi!

En son païs porte li euens sa proie,
Sa dame en fait (l'épouse), à li servir s'otroie (s'offre),
Et la bele n'a talent (désir) que recroie (de refuser)
De lui servir en bonne foi.
Mout s'entr'aiment de cuer andoi (tous deux).
Et *Guis* aime *Emmelot* de foi!

On voit par les détails de cette jolie romance, que dans ces tems si chevaleresques, les dames, même les plus qualifiées, étaient battues par leurs maris; cette observation de mœurs du moyen-âge se représentera encore dans les autres poésies d'Audefroy-le-Bâtard, qui raconte que la belle *Idoine* fut horriblement battue par le roi son père :

» Tantost, fait la pucelle despoiller et desçaindre;
» Tant la bati d'on fraine (courroie) là où la pot ataindre
» Que toute sa char blanche li fait en vermeil taindre ... »

Ce qui veut dire qu'elle fut fouettée jusqu'au sang.

Ces faits, où la brutalité la plus grossière ne se révèle que trop, ne peuvent être attribués qu'à l'ascendant qu'avait alors la force corporelle. L'esprit, la raison, l'intelligence ne tenaient qu'une médiocre place dans les transactions de la vie: la force brutale n'avait que trop souvent le dessus.

Béatris.

(*Mss. du Roi* 7222.— 184 *Suppl fr.* — *St.-Germain*, 1986).

En chambre à or se siet la bèle *Béatris*,
Demente (démène) soi forment, en plourant fais ses eris :
— « Hé, Diex, conseillez-moi, biaus pères Jésu-Cris,
» Enchainte sui d'*Ugon*, si qu'en liéve mes gris (ma fourrure s'en soulève),
» Et à moilliet (femme) me vuet prendre li dux *Henris*. »
Bien sont asavouré (goutés) li mal
Qu'on sent por fine amor loial.

» Lasse ! » fait-elle en bas, o que porrai devenir !
» Coment oserai-jou devant le duc venir
» Quand ne lairoie à moi atouchier n'aveuir
» Nul home fors *Ugon* s'il m'en loist convenir?
» Bien li devroit de moi membrer (avoir mémoire) et sovenir. »
Bien sont, etc.

» Dolente, sans conseil, mar vis onques le jor
» Que, premiet, vis d'*Ugon* l'acointance et l'amor,
» Por coi je perderai la haltesse et l'onor
» Du dus qui entresait (uéanmoins) veut que l'aie à signor ;
» Ains m'aura, se Dieu plait, cil qui en ot la flor. »
Bien sont, etc.

Que qu'ensi fait son duel la bele à cuer irié ;
Uns escuiers l'entent qui ert de s'amistié,
En devant *Beatris* s'est en estant (debout) drécié :
Quant la dame lou voit, a son cuer rehaitié (encouragés) ;
Puis li a son voloir et son bon encargié.
Bien sont, etc.

— « Frère, vos avez bien oï mon convenant (mes conventions) ;
» Alez-moi dire *Ugon*, sans point d'arrestement,
» Qu'en mon père vegier l'ataudrai sous l'aiglent (l'églantier)
» Garde qu'en cest besoin nel trouve mie lent. »
Li escuiers respond : — « Bele, à vostre talent ! »
Bien sont, etc.

Li escuiers s'en va, tant qu'a trové *Ugon*,
Conta li mot et mot toute l'entansion
De belle Béatris à la clere façon ;

Que ses convens li tiegne que entr'as dous fait ont.
Et quant *Ugues* l'enteut, ne dit né o né non.
Bien sont, etc.

Ugues a entendu que dist li escuiers
De belle *Béatris* que l'atent on vergiers.
De la joie qu'il a, saillit tantot el piés
Et a dit à valet : — « Rev..-t-en en ariés
» Et me dis à ta dame j'y vois sans délaiés (j'y vais sans retard). »
Bien sont, etc.

Ugues s'arma tantost il et seus compaignons,
Et monta el cheval sans point d'arestisons,
Et est venus à l'aire où elle est qui ses bons (désirs)
Est preste d'asévir (de satisfaire) à ses devisions (volontés),
Ugues tressaut li mni, si l'a mis sur l'arçon.
Bien sont, etc.

Ugues s'en est tornés, s'ammoine *Béatris*;
En sa terre est venus, qu'ains ni ot contredis.
La dame ot espousée, puis en fist ses délis,
Bonement sont ensemble come amie et amis.
Quant ses peires lou sot, de rien ne contredist.
Bien sont asavonrés li mal
Qu'on trait por bone amor loial.

Les trois autres romances chevaleresques d'Audefroy sont intitulées: *La bele Isabeaus*, *La bele Idoine* et *Argentine*. *La bele Isabeaus* contient 14 couplets de 5 vers, avec ce refrain : *Et joie atent Gérars*. Elle commence ainsi :

Bele *Isabeaus*, pucele bien aprise,
Ama *Gerars*, et il li, en tel guise,
Qu'ainc de folour (don d'amour) par li ne fu requise ;
Ains (mais) l'ama de si bone amour
Que mieux de li garda s'onour.

La belle Isabeau est donnée en mariage par ses parens à un puissant vavasseur, au grand chagrin de Gérars, qui *attend toujours la joie*, comme dit le refrain, et qui en attendant est *grains et mariz* (triste et fâché). Il se plaint à sa belle qui n'en peut mais ; il se résout à aller combattre les infidèles, et avant de partir pour la Palestine, il demande un dernier rendez-vous

pour faire ses adieux à la dame de ses pensées. Celle-ci l'accorde, tous deux se font des adieux touchans ; mais ne voilà-t-il pas que tout en voulant se séparer, ils tombent dans les bras l'un de l'autre :

Si s'entrebaisent par docour
Qu'amdu chaïrent en l'erbour.

Le mari voit la *criminelle conversation* des deux amans ; la colère lui monte tellement à la tête qu'il meurt d'une attaque d'apoplexie foudroyante. On profite de l'occasion pour l'enterrer, on lui fait de magnifiques funérailles, et quand le deuil est expiré, Gérars épouse Isabeau *par sainte église*, comme dit la chanson, et cette fois le refrain change et dit pertinemment : *Or ait joie Gérars.*

La romance de *Bele Idoine,* qui commence par : *Bele Idoine se siet desous la verde olive*, contient 25 couplets de 3 vers alexandrins, sur une seule rime féminine. Le sens du refrain est que celui qui éprouve les chagrins d'amour, doit bientôt éprouver ses plaisirs :

« Qui d'amour sent dolour et paine
« Bien doit avoir joie prochaine. »

Idoine est surprise par la reine sa mère avec le comte *Garsilion*, son ami. Le Roi, instruit de l'aventure, enferme sa fille dans une tour, après l'avoir préalablement battue comme plâtre : il l'y tient trois années consécutives, pendant lesquelles elle a le tems de rêver au comte Garsilion. Enfin, le Roi fait publier un tournois dont le prix doit être la main de la belle Idoine, aux blondes tresses. Garsilion se présente un des premiers ; son amante trouve le moyen de lui jeter par un des créneaux de la tour une manche de sa robe pour porter pendant le combat. Animé par ce talisman d'amour, Garsilion est vainqueur, et obtient son amante :

« Or a la belle *Idoine* quant que ses cuers devise. »

Quant à la romance d'*Argentine*, qui débute par : *Au no-*

vel tems pascour que florist l'aubespine, elle se compose de 17 couplets de 7 vers chacun, dont 5 alexandrins sur une rime féminine, et deux octosyllabiques à rime masculine, servant d'un refrain dont le sens est : que femme qui a mauvais mari, a souvent bien du chagrin. Effectivement, la comtesse *Argentine*, mariée au comte *Gui*, ne lui a pas plutôt donné six beaux garçons, qu'elle le voit se prendre de belle passion pour *Sabine*, sa camériste; l'anarchie se met dans la maison, et la comtesse est forcée d'en sortir et de se retirer en Allemagne, où elle est accueillie par l'Impératrice. Cependant, les six jeunes chevaliers croissent en force et en vaillance. Ils se distinguent partout et arrivent jusqu'à la cour de l'Empereur où ils font des actes de bravoure. Leur mère les reconnait, ses fils lui rendent tendresse pour tendresse, et ils forment le projet de retourner tous ensemble au pays. L'Empereur et l'Impératrice en sont chagrins, mais ils leur en octroyent la permission et leur donnent à chacun un mulet chargé d'or fin. Avec l'aide des enfans, et peutêtre un peu celle des mulets, la paix du ménage est conclue, et *Sabine* (qui d'ailleurs avait dû singulièrement vieillir), *à tousjours, de la terre est banie.*

Chansons Amoureuses.

(*Ms. n° 7613 de la bibliothèq. du Roi, venant de Du Puy.*)

I.

(Cette chanson et la suivante sont notées au premier couplet.)

Se par mon chant me povoie aligier (alléger)
De l'ire grant que j'ai en mon courage,
Mestier ni auroit car à moy rehaitier (encourager)
Riens ne mi vault, ne point ni a souage (soulagement),
Feuille, ne flours, chant d'oysiaus par boscaige ;
Plus sui iriés (fâché) quant plus voi cointoier (se réjouir)
La douce vois du rosignol sauvage.

Dame, bien vois qu'il m'estuet souffrir,
De vous amer ai empris grant folaige (témérité),
Ce a fait amours qui m'i fist adrecier,
Et mist mon cuer en si très haut estage (rang).
Si redout moult que n'i oïe dommage

Car j'ai oï conter et tesmoingnier,
Trop a griève force de seingueurage.

Dame, pour Dieu, quar faites adrecier
Vo dous regarts qui m'a mis en ostaige;
Vous savez bien que m'avés à jugier
Je sui vos hons, faite vous ai hommage;
Se m'occiez, vous i arez hontaige.
De sa chose mal metre et empirier
N'acroist on pas ne pris, ne vasselaige.

Dame, souvent avez oï noncié (oui-dire),
Que qui d'amours ne sent point de malaige (souffrance),
Veut miex avoir en amour recouvrier
Que cil qui sert loiaument sans folaige (extravagance):
Pour ce vous proy ne weilliés acointier (accueillir)
Faus losangier (trompeuse) dont vous aiez hontaige (honte)

Dame, merci, com cis qui vos proiez
Ne aina vers vos ne fis mauvès outraige;
Pour rien vous proi que de moi rehaitier
Vous soit-il tant que il me rasouaige (soulage),
Des maus que trai pour vous a héritage
Si ne vous poist en eu chantant vous requier
Car je dout moult nel teingniez à outraige.

II.

Bien doi faire mon chant oïr.
Puisque j'ai si bonne achoison,
Quant la riens que je plus désir
M'a prié de faire chanson,
Si ai moult avenant raison
De lui servir,
Car ne puis autrement veoir
A garison.

Ma loiauté m'a fait souffrir
Maint anui qui m'ont fait felon,
Qui me cuidièrent départir
De ma dame par traïson.
Mais tant j'ai oi'entencion
Que jà guerpir,
Ne la quier pour nul mal sentir
En sa prison.

Onques n'amai à repentir
Ne ni soi faire mespiison,
Ains m'i fait loiaument tenir
Espérance de guerredon (récompense),
Et se j'ai servi en pardon
Sans riens mérir (gagner),
Bien weil pour ma dame morir,
Si li est bon.

Moult me merveil quant je remir (regarde),
La grant biauté de sa façon,
Comment m'ossai si enhardir
Que de mon cuer fis compaignon,
A dame de si haut renom,
Pour qui souspir,
Mais bien a povoir demrrir
Ma soupeçon.

Si me laist Dieus d'amours jouir
Que ne puis amer si li nom,
Si que jamès n'en quier partir,
Mon cuer ains li octroi en don,
Et tout mon cors li abandon
Qu'a son plaisir,
Veille en gré de moi recueillir
Tel raenchon (rançon).

Cette chanson, facilement versifiée, est d'un très-joli rithme. Les dix autres chansons amoureuses d'Audefroy commencent ainsi :

1. Amours de qui resmuet ...
2. Com esbahis m'estuet.....
3. Destrois pensés en esmai, chant de bone amour soupris.
4. Eu l'ombre d'un vergier, al entraut de Pascour....
5. Fine amours en espérance....
6. Ne sai mais en quel guise....
7. Onques ne s'entant chanter....
8. Por travail ne por....
9. Quant voi li tems....
10. Tant ai esté pensis....

Baude de la Kakerie.

Baude de la Kakerie ou *de la Quarrière*, comme le nomment certains copistes, nous parait être artésien par plusieurs motifs. Son nom et son prénom appartiennent à l'Artois où on les retrouve souvent ; son style et les mots dont il se sert sont également usités dans cette province et le nom de *Dorenlot* qui revient dans ses vers est tout-à-fait de tradition artésienne, comme on a pu le voir déjà dans notre introduction.

Ce trouvère est un charmant chanteur, plein de délicatesse et de finesse, toujours inspiré par l'amour le plus tendre et le plus vrai. On en jugera par les deux chansons que nous donnons ici et que l'on trouve dans le manuscrit N° 67, fonds de Cangé de la bibliothèque du Roi, qui a appartenu à *Guyon de Sardière*. Dans la première, il se plaint que les déloyaux amans ont plus de chances de succès que ceux qui sont respectueux et dévoués ; ces derniers, dit-il, préparent les voies aux premiers qui arrivent seuls à la curée :

> Et quant l'arbres est bien apareillié
> Du fruit porter, donc le vont recueillant.

C'est le *sic vos non vobis* de Virgile appliqué à l'amour ; c'est une vieille pensée convertie en un aphorisme de galanterie plus moderne que l'on peut rendre ainsi : « Celui qui sème dans le » cœur d'une femme n'est pas celui qui y moissonne. »

Dans sa seconde chanson, notre trouvère juge un débat entre son *cœur* et ses *yeux* qui le rendent malheureux par les beautés qu'ils voient et qu'ils aiment en tous lieux. Cette idée est ingénieuse et peu commune.

Le manuscrit N° 7222 de la bibliothèque du Roi, contient une longue pastourelle de *Baude de la Kakerie*, qui lui est disputée, et que d'autres manuscrits ont attribuée à *Jehan Erars* ou à *Ernous Caupains*, deux trouvères contemporains. Sans trancher cette question de propriété, nous publierons cette pièce, très-remarquable pour son rithme et la coupe de ses vers.

I.

(*Ms. Cangé*, 67, *in-f°*, *venant de* Guyon de Sardière, *f°* 233).

(Le premier couplet est noté dans le manuscrit).

Corouz d'amors, mautalent et meschiés (malheur)
Me fit chanter et esmaier (attrister) mon chant,
Jadis soloit amors estre lichiés
De mes chansons; mès non mot deschant
Quanqoe je ai chanté en mon vivant,
Car ne puis mès nul bien dire d'amors,
Ainz faz de li ma plainte et ma clamor
D'un tel forfet dont l'achesoo est griés
Et tout li mons s'en vet apercevant.

Trop sont amors envieuses et (en) viés;
Tant ont duré qu'eles vont radotant,
Les fins amis ont tout adès boisié (trompé)
Les faus amans vuellent metre en avant
Les guerredons, que li loial amant
Ont déservi et atendo maint jor.
Redent les faus, qui sont fort trichéor;
Et quant l'arbres est bien apareilliez
Do froit porter, donc le vont recoeillant.

Et ne porquant, amors, c'est grant péchiez
Quant sus vos met tel blasme à escient;
N'est pas par vos li mondes entachiés

Mès par eeles qui nos vont essaiant,
Qoi à plusors vueilleot mostrer senblant
De bien amer, n'oncquea n'en out talent,
Et eil qui euide avoir aor touz la flor
Souvent avient plus loig lores s'enseut
Por eelui sont li loial mécréant !

Amors, por Deu ! ne vos encorociés
Si je vos voia par gieu contraliant
De bien amer gist en moi votre fiez
Servirai vos de gré saos cuer fausant,
Et omerai cele qu'ai amé tant
Et se gi ai trouvé cuer boiséor (trompeur).
Tant serviroi qu'il l'en prendra pitiez
Car biau servir fet dur cuer soupleiant (complaisant).

II.

(Idem, f° 224. — Le premiet couplet est également noté).

— Chanter m'estuet, et si ni sai
Reson porquoi doie ehanter;
Bien se puet ma dame vanter
Qu'ele m'a fet et triste et gai.
Mis m'ont amors en grant esmai (trouble),
S'est grant merveille quant je ehant
Mes por ma dolor conforter,
Et por amor faz en chantant
Chançon, et sons rime et saus chant.

— *Cuer*, je t'apel de traïson
Qui m'as mis en si grant errour,
La dont n'istra mès oultre jor
J'ai mis moi et toi en prison.
Plaie m'as fet sans guerison
Se la bele por qui me dueil
Ne rasouage (soulage) ma dolor,
Cuer, ce m'as tu fet ou mi *oil*
Qui sont plaint d'outrage et d'orgueil.

— *Sire*, ce n'ai-ge mie fet
C'on fet votre *oil* li orgeilleus,
Qui regardent portout les leus,

Qu'il voient nu snit bel ou lait.
Si font premier tout lor agait (embûches) ;
Ensi me monstroient il dui (eux deux),
N'est pas merveille je suis seus,
Moult me poise de nostre ennui
La coupe (faute) en demaudés antrui.

— *Cuer* respondés : vos font li *oil*
Por quoi plédiez vos esconvient
Nus de nos ne va ne ne vient
Qui ne fau par votre vueil (volonté).
Nus ne poons passer le seuil,
Se nos n'avons de vos congié (permission) ;
Nos querons ce qu'au *cuer* convient
Petit aurinos esploitié
Se nos n'i soumes envoié.

— Par votre response ai prouvé
Qu'ambedui (que tous deux) m'avez deçéu,
Oil volentiers avez véu
Ce que lone tems m'a jà grévé ;
Mal mesage (messager) ai eu vos trouvé.
Li *cuers* qui là vos envoia,
Dont il a tel dolor éu,
Soi méismes i engingna (trompa)
Se la bele merci n'en a.

III.

(*Bibliothèque du Roi*, *M.* n° 7222, *f°* 99, *v°*).

Ier main, pensis chevauchai (1)
Lès une sauçoie,
Pastorel chantant trovai
Demenant grant joie,
Cor avoit gent et avenant,

(1) On lit la note suivante en marge du manuscrit : « *La table attribue avec plus de raison cette chanson à Jehan Erars* » Un autre manuscrit (le n° 184 S. E.) de la bibliothèque du Roi l'attribue à *Ernous Caupains* (voir Ernous Caupains dans les *Trouvères du Hainaut et du Brabant*, sous presse.)

Crins relnisant et œill riant,
Si disoit : o Dorenlot!
Diva Marot,
Au cors mignot,
Si mar t'amai
Je l'aurai
Ou je morrai
L'amor de li mar l'acointai.

Si com il chantoit ensi
De Marot la bele,
Par aventure l'oï
Une damoisele;
Ses chanz li plot, vers lui torna,
Si l'esgarda
Et en aima,
Si li dit si mar t'acointai
O Dorenlotin,
Diva robin,
Mignot Robin,
Tes ex mar esgardai.
Se cest maus ne m'assoage (me soulage),
Je morrai!

Quant ele vint à Robin
Mout est esmariel, (troublée)
Aus dens ses bras li tendi
Et merci li crie;
Que quele plora et e'il s'en rit,
De tot son dit
Li est petit
Cele a dit:
O que ferai
D'amer morrai
Iei n'en vivrai
Se toi n'en ai
Que j'aim si bien.
Trop m'aura s'amors grévé
Se tot li mal en sunt mien.

Cele eni rienz ne li vaut
Chose qu'ele face,
Estent ses bras, vers lui saut,

Par le col l'embrace ,
Vers soit l'estraint mout doncement.
Cil se deffent trop durement ,
Si a dit : o quel folor,
Quant vostre amor
Et vostre honor
M'avez abandonnée.
L'amor qui m'est véée
C'est la plus desirrée.

Queque cele ensenc
Robin embrace et acole
Es vos Marot au cuer fin
Qui se tient por fole
Huchant s'en vait : trahi! trahi !
Robin l'oï,
Vers li sailli,
Si li a dit :
O duce suer !
Tu as mon cuer
Nel jeter puer,
Je t'aim sans decevoir,
Je voi ce que je desir
Si n'en puis joie avoir.

Cele l'ot qui bien l'entent
Mes ele n'en a cura
Et Robin vers l'autre atant
Cort grant aleure (grand train)
Mes cele nel atendi pas,
En est le pas
Li jeta un gas (une raillerie),
Si li dit : o fola *Robin*,
Lai ton chemin
Par cest matin·
Si va tes bestes guarder,
Ostez, sauroit donc vilains amer,
Nenil voir
S'il aime jà Dex ni suit.

Quant Robins sot ramprosner (railler)
Si respont par ire :
Bele laisssez moi ester
Vostre vente empire

Já m'en proiastes vos avant
Bien fis semblant
N'en oi talant (désir)
N'encor n'en ai.
O Robin, retornez,
Et se vos volez
M'amor aurez
Cuite vos claim atant.
Trop s'avilanist pucele
Qui d'amer vait proiant.

Cele respont sanz targier :
Folz, ton gaber laisse,
Folie te fist cuidier
Que de cuer t'amaisse ;
D'amer garçon nuient ne sai,
Bien te gabai (raillai)
Quant t'en proiai,
Or i pert o non porquant
Por ton bel chant
En oï talant
Mais or changié m'ai
Vos n'i venrez mais
A tel obandon
Coart (poltron) vos trovai.

Le manuscrit de Cangé n° 65, petit in-4°, au f° 174, v°, contient une chanson sous le nom de *Oede de la Corroierie,* qui ne paraît que celui de Baude de la Carrière, mal copié, et qui commence ainsi :

« Tot soit mes cuers en grant desespérance. »

Baude Fastoul.

Le trouvère Baude Fastoul, nè et florissant à Arras pendant le XIII[e] siècle, nous a laissé une pièce très-remarquable, sous le titre de *Congè,* qui donne plusieurs renseignemens particuliers sur sa vie et sa personne. Méon, qui l'a publiée au tome 1[er], page III de ses *fabliaux*, dit que c'est la seule pièce qu'il ait découverte de ce poéte artésien. Elle figurait dans le nº 2756 des manuscrits de la bibliothèque du duc de la Vallière, on peut aujourd'hui la voir au nº 7218 des manuscrits français de la bibliothèque du Roi.

Le Congiè Baude Fastoul est fait à l'imitation du *Congiè d'Adam de le Halle,* mais il n'a garde de le valoir, ni sous le rapport du style, ni sous celui de la force et de la finesse des pensées. Il renferme des adieux à ses compatriotes et à ses bienfaiteurs d'Arras, qu'il est obligé de quitter, dit-il, à cause d'une maladie honteuse qui le faisait fuir de tout le monde. C'était probablement la lèpre : ce qu'il y a de certain, c'est qu'il s'agissait d'une affection cutanèe, ainsi qu'on le voit par ces vers:

A aus deus me sui descouvers
Monstré leur ai a iex ouvers
Que mes cuisiens (peau) devient basane....

Il avait gagné cette maladie dix-huit mois auparavant à un

tournoi où il assistait, et elle était devenue incurable après lui avoir pris d'abord au ventre, à ce qu'il dit lui-même :

Mes maus ki est tournés à plane
Dont cascuns dit que nus ne sane (ne guérit, de *sanare*)
Maus ki m'a pris a le boitoire (nombril)
Me semont que ne me despoire,
Pour dolour que mes cors reçoit.....

Le Congé ou les adieux de Fastoul sont empreints d'une teinte de mélancolie et de tristesse, qu'on ne trouve pas dans ceux de *Jehan Bodel* et d'*Adam le Bossu;* cette couleur est due nécessairement à la situation particulière et maladive du poète, car ordinairement l'humeur chagrine n'est pas celle de nos trouvères du Nord. C'est l'abandon dans lequel était tombé Baude Fastoul qui lui inspira son *Congé*, dont le début est ainsi formulé :

Se je savoie dire ou faire
Cose ki autrui déust plaire,
J'en aroie moult bien loisir ;
Mais mi annis et mi contraire,
Me font si coi tenir et taire
Que je criem à cascun nuisir :
Mais on se puet bien trop taisir.
Il me vient nu poi à plaisir
Que je die de mon afaire:
Dix ki a fait sur moi luisir
Un mal dont il m'estuet nuisir,
Dist que devant lui souef flaire.....

Plus loin, le poète se plaint encore de son isolement et dit qu'il a presque perdu la voix:

Mais or est autres li consaus
Nus ne veut vers moi retorner
Ne je ne puis mais haut crier,
Car douze mois en l'an suis raus (enrhumé, rauque).

Ce Congé de Fastoul, ainsi que ceux de ses contemporains et compatriotes Bodel et de le Halle, contiennent un très grand nombre de noms des familles qui existaient à Arras dans le XIII[e] siè-

cle. On y trouve même quel était l'état social de ces familles, dont quelques-unes se sont perpétuées jusqu'à nous, avec des fortunes diverses. Telle d'entr'elles, jouissant en ce tems là d'une position élevée, est tombée depuis; telle autre, signalée comme tenant un état médiocre, a monté au premier rang de la société: il faut souvent bien moins de cinq siècles pour voir de ces métamorphoses dans la même ville.

Notre trouvère s'annonce dans ses vers comme cousin de *Robert de Gouve*, issu d'une famille artésienne non encore éteinte, et qui n'est pas restée étrangère aux lettres:

> Salut à Nicholon Godin,
> *Robert de Gouve* mon cousin,
> Baude le fil segneur Heuvin,
> Si je puis, a eus parlerai....

Il composa sa pièce après la bataille de Haveskierke et de Cassel, où Jehan de Lens figura:

> Cuers, va prier *Jehan de Lens*,
> Celui ki à cier (qui aime) les flamens,
> De Haveskierke et de Cassel
> Pour Dieu k'il ne soit mie lens,
> Mais pour m'amour vaist à Dourleus, etc.

Fastoul paraît assez fier des bonnes connaissances qu'il avait dans sa ville natale; ainsi, par exemple, il n'hésite pas à se vanter de sa liaison avec le Mayeur d'Arras, qui lui portait quelqu'amitié:

> Pitiés, par mon consel iras
> Congié prendre au *Mayeur d'Arras*,
> Car il me solait avoir kier (cher, me chérissait).

Dans un autre endroit (vers 633), il dit avoir vécu sous l'évêque Lambert, dont il eut à se louer:

> Jehan Turpin, biau dous compère,
> Congié demane con à mon père,

A vous, et au vesque *Lambert* :
Ami m'avés esté et frère....

Enfin, Baude Fastoul cite dans son Congé une foule de trouvères et de seigneurs contemporains, tels que *Adan*, fils de *Henri* (qui doit être *Adam* le *Bossu d'Arras*), *Lambert Ferris*, *Jehan Bodel*, *Audefroi*, *Hues le Châtelain d'Arras*, *Amion*, *Philippe Verdière*, *Robert du Châtel*, *Gilles de Courcelles*, *Gautier d'Arras*, le seigneur *de la Thieuloie*, un chevalier de *Hacecourt* et *Vimy*, et beaucoup d'autres, dont les noms accusent un fait qu'il nous importe de faire ressortir, c'est que les trouvères, par cela seul qu'ils faisaient des vers, étaient choyés, reçus et fêtés dans les meilleures maisons et les plus comfortables châteaux de la contrée qu'ils habitaient. Il arrivait alors ce que disait ingénument l'auteur du fabliau de *Saint-Pierre et du Jongleur*, à savoir, que dans le partage que Dieu fit de la terre, les ménestrels étaient donnés à nourrir aux barons.



Carasaux d'Arras.

Ce trouvère a eu le désagrément, comme beaucoup d'autres, d'avoir son nom tronqué par presque tous ceux qui ont parlé de lui. La Croix du Maine l'appelle *Ausaux d'Arras*, en ajoutant néanmoins qu'on le nommait aussi *Car Ausaux*. Ceux qui ont le mieux écrit son nom le désignent par *Carausaus* ou *Carasaus*. Il paraît que sa famille avait une de ses branches établies en Normandie, car l'abbé De la Rue cite, dans son *Essai sur les Trouvères*, etc., (tome 5, page 207), un *François Carausaus* ou *Carazol*, trouvère-chanoine de Rouen, dont plusieurs parens figurèrent d'une manière distinguée parmi les dignitaires de l'église de cette ancienne cité. En 1329, *Mathieu Carasaus* est qualifié *jadis archidiacre du grand Caux*, et en 1422, Henri V d'Angleterre nomme *Jean Carausaus*, chanoine de la même église.

Carasaus d'Arras vivait vers l'an 1260; il versifiait facilement et avec une certaine élégance; il nous a laissé six chansons, dont quatre se retrouvent dans les manuscrits n° 7222 et n° 67 fonds de Cangé de la Bibliothèque du Roi, et dont deux reposent dans les manuscrits de la bibliothèque du Vatican, à Rome. Ces dernières commencent ainsi :

1° « N'est pas sage ki me tourne.. .. »

2 « Pour ce me suis de chanter entremis.... »

La muse de Carasauz s'exhalait en plaintes amoureuses; il nomme sa dame *Bone* dans ses chants, et dit qu'il est *ami sans amie ;* toutefois *il se fie en amours*. Il avait pour habitude d'adresser ses chansons à quelqu'ami ou à un grand seigneur: deux sont envoyées à *Jehan de Dompierre* et une autre à un *Bérengier* qui nous est inconnu.

Nous allons donner un échantillon du savoir-faire de ce trouvère Artésien, par la publication des pièces suivantes dont aucune encore n'a vu le jour.

I° Chanson, dont le premier couplet est noté.

Ms. Cangé, 67, *f°* 273.— *Provenant de Guyon de Sardière.*

Puisque j'ai chanson méue
Por la très meillor do mont (du monde),
Jà ne m'iert (me sera) l'amor volue (?)
Querant (cherchant) si el cuer parfont
Mez plus qu'autre........ mont
Car se ma paine est perdue
Sachent bien tuit cil qui sont
N'est jà l'amor déscréue.

Dex! coument seroit créue
Ceste amor qui me confont,
Quant jà ne sera séue
Se par mort ne la despont (certifie),
Mi oil et amors me font
Dont ma mort ai connéue
Se dous espoir ne deffont
Despéraoce qui m'argue.

Je n'ain pas d'amor doublière
Car adès me va croissant
L'amoie si m'est si fière,
Que por el me pleur ne chant
Mès je me confort de tant
Quant mors est bien droiturière,
Por fere les siens joians
Mes poi en est costumière.

La fine biauté entière
Dont dame Dex dona tant
A celui que plus ai chière
Tient mon cuer très fin amant
Tout adès vis en dormant
Et mes cuers m'est si trichierre
Qu'il me fet chanter plorant
Tant a diverse manière.

Las ! je n'os fere sene,
La fas en eh... tant
Car trop sernie outragière ;
Si ne sai coument ne quant
Puisse avoir un biau senblant,
Quant voi ma dame en la chière
A paines en esgardant
Et puis mes eus (yeux) trère arrière.

Chancon, va-t-en maintenant,
Di à *Jehun de Dampierre*
C'onques noi (je n'eus) fors en songant
Joie de ma dame chière.

Si le poète n'exagère rien, on voit qu'il n'était guères heureux en amour et qu'il a bien raison de se plaindre, puisqu'il n'obtint jamais de faveurs de sa dame, si ce n'est en songe. Les deux chansons suivantes prouvent que le pauvre *Carasauz* était presque poussé au désespoir par les rigueurs de sa belle :

II[e] Chanson, — *Ms.* 7222, fo 184, vo *avec musique.*

Com amans en desperance
Chant com si desesperes
Que j'ai moult pou desperance
D'amie ne d'esté amés,
Quar mes cuers s'est atornés
A penser a ma grevance,
Et si n'ai-je pas doutance
Que pas mal en soit tornés
Dam en loiat soufrance.

Pou d'espoirs en sorcuidance (présomption)
Me fait doloir plus qu'assez ;
Amors prent sor moi ventance

Ses voloirs est et mes gi és
Car por li servir fui nés
Je n'en aurai repentance
Ne ma dame malvueillance .
Mieus eu vueill estre grevez
Et morir en atendant.

L'abele vermeille et blanche ,
Bone de très grans biautés
En vostre douce semblance
Ne doit manoir cruautés ;
A vos est si mes pensés
Que je n'ai de moi poissance ,
Ains sui de mort en balance
Car n'en puis estre eschapez
Se pitiés ne m'en avance.

De m'amorouse folie
Ne me porroit nus oster
Hé las! folors c'est ce mie
Qu'aillors ne me puis doner,
Ne ne quier neis penser
Qu'amors a tel seignorie ?
Quele me destraint et lie ,
Nonques ne m'en seu guarder,
Or doint Dex quel ne m'oublie !

Dex ! com est amors hardie ,
Quant ele me fait oser
A penser par sa maistrie
Là où ne puis achiéver ;
N'en puis ma dame blasmer
Quar jà ne li iert gehie (confessé)
Ma très amorouse vie ;
J'aim mieus sans proier chanter
Quele m'eu fust anemie.

Berengier, de bien amer
Vient honors et cortoisie,
Valors est en vous norrie
Ne l'en laissier eschaper
Por chose que nus en die.

III.

Idem, f° 185, 3e chanson.

Fine amors m'envoie
Talent de chanter,
Quar nus ni a (ou m'a) en voie
De si haut amer
Que já ni quit achiever,
Car grant folie feroie
Vis (?) s'a ma dame disoie
Dont me vient li maus d'amer.

Se la simple et coie
Daigoast ameoder
Que je fusse eo joie
Por moi cooforter,
Plus ne li quier demaoder
Car liés (gai) et joiaos seroie,
Et plus bien conquis auroie
Qu'autre ne poroit doner.

Bele donee amie,
Chaotant merci quier,
Bele à droit nomée,
Qu'autre messagier
Ni os por moi envoier,
Car raisons le me devée
Por ce n'est pas oubliée
L'amors doot je o'os proier.

Biaoté hoonrée,
Qui fait aprisier
A Dex assenée
Et fin euer entier
A celi eo qui daogier
M'a mis ma fole pensée,
Qui taot est desmesorée
Qu'a merei me fait cuidier.

Dame, vostre aïe (secours)
En chantant vous pri;
Mes euers por ma vie
Desirre merci.

Hé! las! mais gi ai failli,
Amors iert si mal baillie
Que jamais si bien servie
N'iert de miliu com de mi.

Amans sans amie
Sui, dès que la vi
Raisons me deffie (me manqua);
En amors me fi,
Tant loiaument l'ai servie;
Faus coers ne le creroit mie
Por ce a tort s'ele m'oublie,
C'onques ne m'en repenti.

Jehan de Dompierre di
Qu'il ait de bien faire envie,
Car valors en molteplie,
Amor le témoigne ensi.

Il y a une dernière chanson dans le même manuscrit, qui commence ainsi :

« Puis que rose soit florie. »

Nous ne la publions pas; le trouvère s'apesantissant complaisamment sur les charmes du printems et de sa belle, elle ferait presqu'un double emploi avec les couplets précédens.



Colars li Bouthillier.

Colin, *Cholars* ou *Colars le Bouthillier* ou *le Bouteiller*, était issu d'une noble famille d'Artois et vivait à la fin du XIII[e] siècle. Il se trouvait lié avec tout ce que son siècle et son pays renfermaient d'hommes distingués et éclairés. Nous voyons par ses poésies mêmes, et par celles de ses contemporains, les relations qu'il eut avec *Rogon de Sapegnies*, *Phelipot Verdière*, *Jehan de Neuville*, *Guillaume li Winiers* et *Adam de Givenchi*, presque tous trouvères, et ce dernier gentilhomme artésien comme lui, et l'un des nombreux chanteurs que le moyen-âge vit naître et mourir dans la riante province de l'Artois. Le manuscrit de la Bibliothèque du Roi, n° 184 du supplément français (fonds nouveau), qui contient plusieurs chansons de *Colars li Bouthillier*, nous a conservé ses armoiries ; ce sont des armes parlantes : on y voit un écu de gueules aux trois flacons à double ventre d'or. Cette circonstance peut faire croire que le trouvère Artésien est de la même maison que *Jehan le Bouthillier*, auteur de la *Somme rurale*, qui porta des armes parfaitement semblables. (Voyez son article dans nos *Trouvères de la Flandre et du Tournaisis* (1).

(1) Paris, Téchener, grand in-8, 1839, page 287.

Notre chanteur artésien était aussi peut-être de la même famille que *Jehan le Bouteillier,* sculpteur et architecte, vivant vers le milieu du XIV[e] siècle et dont le nom se trouve consigné au pied d'un bas-relief du chœur de l'église Notre-Dame de Paris :

« C'est maistre Jehan Ravy, qui fust masson de Nostre-Dame
» de Paris, par l'espace de XXVI ans, et commença ces nouvel-
» les histoires; et maistre *Jehan le Bouteillier,* son nepveu,
» les a parfaictes en l'an MCCCLI. »

Par ce terme de *masson*, on entendait alors ce que nous entendons aujourd'hui par la qualification d'architecte, et presque toujours l'architecte était sculpteur, ou, comme l'on disait alors, *tailleur d'images.*

Outre les relations que *Colars li Bouthillier* engagea avec les personnages distingués de sa province, il en eut aussi avec les étrangers, car il voyagea en France et particulièrement en Touraine, où il lui arriva une aventure galante qu'il retrace un peu crûment dans une pastourelle, selon la mode du tems.

Colars li Bouthillier est un des plus féconds trouvères du pays; il nous reste beaucoup de pièces de lui; il s'essaie à la fois dans le jeu-parti, la chanson, et la pastourelle, et il réussit assez bien dans ces divers genres de poésie. Comme il n'a rien été publié jusqu'ici de ce chanteur presqu'inconnu, nous allons donner ici ses principales œuvres :

CHANSON.

(*Bib. du Roi, Ms. fonds Cangé, n° 67, f° 236.*)

Je n'ai pas droite acheson
De fere chançon jolie
Car onques n'oi guerredon
De chanter jor de ma vie.
Més por ce ne lérai mie
A servir sanz traison

Ma dame, qui par reson
Déust bien avoir merci
De son ami.

Més, si me dont Dex pardon,
Douce dame renvoisié,
Jamès ne ferai chançon,
Se ceste n'est recueillie
En gré de vostre partie;
Car onques n'oi se mal non
D'amor et si a douz non;
Més onques n'oï bien de li,
Ce poise mi.

Puis qu'amors m'a esprouvé
A loial en son service,
Bien déust estre trouvé
Par droit pitié et franchise
En cele qui par devise,
A eu li pris et biauté;
Car onques n'oi volenté,
Si en puisse joïr
De li traïr.

Dame, je preng en bon gré
Le mal qui si me justise,
Car tost m'aurez repassé
Quant pitié vos en ert prise.
Bele et sage et bien aprise
Douz cuer plain d'umilité,
Nule riens ne m'a grevé
Ne ne me fet m'ossentir
Fors mi desir.

Je ne m'os tant enhardir,
Certes, douce amie chière,
Que je vos ose gehir (découvrir)
Mon cuer en nule maniere,
Fors qu'en chantant. Ma proière
Daigniez, s'il vos plest, oïr;
Or, fetes vostre plesir
De moi, car tot ligement (sans réserve).
A vos me rent.

Chançon, Phelipot Verdiere
Me dit qu'en amors servir
Me sui mis sans repentir ;
Di li qu'il te chant souvent,
Et liement (gaiment).

II.

(*Bibliot. du Roi, Ms. n 67, fonds Cangé, fo 261, ro*).

J'avoie lessié le chant
Et for juré tout mon vivant,
Or ne me veut amors doner
Jor, ne respit, ne tant ne quant,
Que je ne face un nouviau chant.
De cuer joli,
S'ai tout mis
En sa merci
Cuer et cors entièrement,
Pour avoir joie ou torment.

Povre cuer n'oseroit penser
La joie d'un loial amant
Quant il a povoir d'achever
Son desirrier entièrement.
Douce dame en qui je sai tant
De biens ausi,
Soient mi
Travail méri, (récompensé)
Comme je vos aim loiaument
De fin cuer, sans faus talent.

Je n'os mie bien recorder
Sa biauté quele a si très grant ;
Més tant en puis-je bien parler,
Q'un blanc cler vis, vermeil, riaut,
Avoit ele, de douz senblant.
Quant je la vi,
Se men asi,
En aspri
Amors d'amer taillaument
Que j'en morrai veraiement !

Nula riens ne mi puet valoir
Tant con merciz amor guérir
Mes ge puis merci s'aimors avoir
Ne fet mes maus souffrir,
Ma dame, por qui je sonspir,
Et nuit et jor ;
Si ai si tres grant poor
Qu'amors ne m'ait oublié,
Qu'à ce soot tout mi pensé.

Je n'auroie jamès voloir
De nule autre dame servir,
Car tant voi de biauté paroir
En li, quant l'esgart à loisir,
Qu'amor fet en mon cuer venir
Si grant douçor,
Que j'en oublia ma dolor,
Et preing touz mes maus en gré,
Por fere sa volenté.

Chançon, fait ma dame savoir,
Se tu t'oses tant enhardir,
Qu'ele ne fera pa savoir (1)
S'ele fet son ami morir,
Puis qu'ele a pooir d'amenrir
Ma grant dolor ;
Car je l'aim de bone amor
Sanz nul point de fauseté ;
Si me doint Dex estre amé.

PASTOURELLE.

Biblioth. du Roi, *Ms. n*o 67, *fonds Cangé*, *f*o 237.

L'autrier par un matinet,
En notre aler à Chinon,
Trouvé en un preelet (prairie)
Touse (fille) de bele, de bele façon.
Ela aveit le chief blondet,

(1) *Sic.* Peut-être faut-il lire :
Qu'ele ne fera pas a voir.

Et fesoit un chapelet,
Et disoit ceste chançon
Hautement, seri et cler:
« Robeconet la matinée
« Vien à moi joier (sic). »

Robin cueilloit le miguet,
Quant oï son conpaignon
Un sien petit aignelet
Férir de son croceron;
Puis sésist son bastonet
Cele part queurt lenaillet (sic)
Et la tose (fillette) à moult haut son
Chanta, que bien fu oïe:
« Mal ait amor de vilain
« Que trop est endormie. »

Quant je vi le pastorel,
Qui s'esloignoit de celi,
Cele part ving moult isnel,
De mon cheval descendi,
Puis li dis: — « touse moult bel,
Savez fere vo chapel? »
Nonques ne me respondi,
Ainz chanta, ne fu pas mue:
« Je ne seré plus amie
« De Robin; il me let aler trop nue. »

« —Touse, moult bien de nouvel
Vos vestirai, s'a ami
Me retenez, grant revel (plaisir)
Metrons entre vos et mi;
El doi vos metrai l'anel.
Ne garderez plus aignel
Ainz serez avecques mi.
—Sire, ensi bien la vueil
Or m'ameré-je plus,
Là où j'esnieil (?). »

En sonspirant li besai
La bouchete et le vis cler;
Quant l'autre gieu commençai,
Si commence à plorer
Et dist: — « laisse! que ferai?

Or sai bien que j'en morrai.»
Mès por li reconforter,
Li dis : « — douce criature,
Endurez les douz maus d'amer :
Plus joue de vos les endure.»

Pucelete l'ai trouvée
Si mi convint moult luitier,
Et quant l'oi despucelée
Demandai li, sanz teneier :
« Bele sentis unques mès
Les doz gieus que ge te fés ?»
Et ele me respondi
Moult bas et seriement :
« —Onques més ne les senti
Les max d'amer si con ges sent.

Chançonete, tu iras
A Colin le Bouteillers
S'il aime autresi sans gas
Comme il fesoit avant hier.
Il te chantera
Moult haut et seriement
Non pour moi reconforter
Mes por l'amor à la bele
Dex quel amer baron (sic)
Quel joer fet à la pastorele.

Colars (ou Cholars) li Boutelliers.

(*Bibliothèque du Roi, Ms. n° 184, supplément français, f° 23, r°*).

Quant voi le tans del tout renouveler
Que li rosier foillissent en verdour,
Et j'oi el gaut (au bois) les oisellons chanter
Pour le printans dont sentent la douçour,
Adonc m'estuet souspirer nuit et jour
Que j'aim si haut que je n'os jus penser
Qu'en ma dame puisse merci trover.

Si fas j'espoir que se pour bien amer
Doit fins amis joïr de haut amour ;
J'aurai joie s'amours guerredoner
Veut le travail, la paine et la trislour,

Que je soefre pour toute la millour
Que on puist Dea veoir, ne esgarder;
Sa grant beauté me fait chier comparer.

En traïson me vint mon cuer embler
Ses dous regars garnis de graut savour,
Se j'en ai mal j'en doi ochoisoner
Ses oes rians et sa fresche colour,
Et non doi voir are ai je dit folour :
Se jou m'en doel je ne l'en doi blasmer
Com fait li mien par leur fol esgarder.

C'est voirs, mi oel m'ont en grant dolour mis,
Mais je n'en doi nul tenir a faidiu (inimitié)
Ains les en doi amer, ce m'est avis,
Quant il ont mis mon cuer en si haut liu;
Mais n'ai poir que de la mort m'eskiu (m'éloigne)
Se en son cuer ne s'est mise mercis
Douce dame, de ce suijou tous fis (assuré).

Maistre Williaume, or vous pri jou pour Dieu,
Que loiaument parmaintenés toudis
Loial amour : s'en serés plus jolis.

LE MÊME (COLARS).

Même manuscrit, f° 23, v°.

Ce c'on aprent enfance
Laisse l'on molt a enuis,
Pour çai jou bone espérance
D'amer loiaument toudis,
Car molt jovenes l'entrepris;
S'en ai esmai et doutance
Quant cele u j'ai ma fiance
Ne fait pas, ce m'est avis,
Çou que si oel m'ont pramis.

El si suis sans repentance
Adès ses loiaus amis
Ne jà pour nule grevance
N'iert mes cuers de li partis,
S'en doit estre plus jolis
Pour la plus bele de France,
Car en sa bele semblance
Doit loiautés, ce m'est vis,
Estre pitiés et mercis.

Adès ai en ramembrauce
Son gent cors et son cler vis
Et sa simple contenance
Et son debonaire ris,
Ki soutiument (subtilement) m'a conquis,
D'un resgard sans deffiance ;
Mais ce je n'ai alejance
De cest mal dont je langnis
Je suis de mourir tout fis (certain).

Ne jà pour çon amenrie (diminué)
Amours par moi ne sera,
Ne fausetés essaucie (augmentée)
Car en mon cuer point n'en a ;
Ne sai k'il m'en avenra
Mais tous les jours de ma vie
Servirai sans trecherie
Ma dame, et péchié fera
S'ele de moi merci n'a.

Bien me déust faire aïe (aide)
Amours ki esprové m'a
Car peu n ert (sera, *erit*) avancie
Ma dame, quant mort m'ara ;
Hé! amours, que ce sera,
Morrai-jou en vos baillie ?
Vos en serés mains prisie
Se g'i muir, car on dira
Que ma loiautés mort m'a (m'a tué).

Ma chançonete envisie (gaie)
A Sapegnies t'en va (1),
Di Rogou que je le prie
Qu'il ne se repente jà
D'amer, car miex l'en verra ;
Car s'il aime sans boisdie (tromperie)
Sa paine ert très bien merie (récompensée) ;
Si com je fac grant pieça (depuis longtems)
James cuers n'en requerra (ne s'en plaindra).

(1) *Sapigny*, village d'Artois, aux environs de Bapaume, où Colars le Bouteiller avait un ami qu'il nomme *Rogon* et où peut-être demeurait sa maîtresse.

Le même (Colars le B.)

Même Ms., f⁰ 23, verso.

Mervel moi que de chanter
Oi onques nul jour tolent
Car nus ne porroit penser
La dolour que mes cuers sent;
Hélas! c'est pour loiaument
Servir et pour bien amer;
Mais trop se fera blasmer
Ma dame s'à tel torment
Me lait ma vie finer.

Ne me dénst pas grever
Ma dame si durement
Car aine ne trova mon per (pareil)
De li amer vraiement,
Pour cemprisie (sic) folement
L'amour ki fera haster
Ma mort, se merci trouver
Ne puis en son beau cors gent
Et en son viaire (visage) eler.

Se j'ai pensé hautement
Je ne m'en doi esmaier (étonner),
Car trop grant mérite atent
Cil ki sert de cuer entir:
Mais li felon losengier (traître)
Ki font samblant de noient (rien)
Ne puent legièrement
Par servir monteploier
Car ils servent faintement (faussement).

Hé! amours, trop cruelment
Volés vo gent justicier
Je ne sént aine fausement
Ma dame nul jour proier,
Pour çou m'a ele mainschier,
Car je croi certoinement
Se j'éusse faus talent
Et je séusse tréeier (tricher)
Mieus m'en fust mon essient (sagesse).

Mainte fois m'ont fait dolent
Li faus felon losengier;

Mervelle est c'amours consent
Ki servent de tel mestier ;
C'adès voelent empirier
Cels ki serveut loianment,
Mais il ira autrement
Jà tant ne saroot plaidier
K'amours n'aiit (n'aide) à sa gent.

Chençon, va merchi proier
Ma dame celément (vitement),
Di li qoe légièrement
Poet ma dolour alégier
De ses dors cuers li consent.

Le même (Colars le B.)

Même Ms., *f*o 24, *r*o.

Je ne sai tant merchi erier
Qoe ma dame me voelle oïr
Ne onques ne seu tant ehaoter
C'amoors le me dégnast mérir ;
Si ne m'ai de coi resjoïr
Fors de veoir et d'esgarder
Les iex rians et le vis eler
Celi que j'aim de euer loial
S'ele me voloit amer
Je n'aroie mal.

S'amours se voloit tant pener
C'un petit li fesist sentir
Des maus qoe me fait endorer
Ensi porroie bien garir
Mais ancois me lairoit morir
Que pour moi s'en degnast meller,
Et si ne la puis oblier
James euers ne s'en partira.
Ma dama me garira
De mes maus quant li plaira.

Tont li mont devroit aorer (adorer)
Ma très dooee dame et servir
Car ele set si bien parler,
Si bien aler, si bien venir,
Que nus, s'il ne voloit mentir,

Ne saroit en li que (quoi) blasmer.
Diex tant mi plaist à remirer
Quant je puis dalés li séoir ;
Adès désir à veoir
Celi ki me fait doloir.

Je ne me sai tant efforcier
De ma dame servir à gré
Que ele me voelle alegier
Ains fait de moi sa volenté ;
Mais s'ele savoit mon pensé
Je croi qu'ele m'aroit plus chier,
Car aine ne la seu losengier (tromper),
Si puisse-jou de li joïr.

Je sai bien que par laur blangier
Mi ont aucuns gens grevé,
Si m'ont durement mis arrier ;
Et si n'i ont rien conquesté,
Car a tant débonaireté,
Cele que j'aim de cuer entir,
Que se ele me velt aidier
Je garirai legierement.
Vilaines gens, vos ne les sentés mie
Les dous maus queeje sent.

Jehan de Noevile empirier
Ne doit nus de prendre moillier (femme)
Ne laissiés mie le chanter,
Ne vos repentez mie
De loiaument amer.

Jeu-Parti *entre Cholars li Bouteillers et maistre Williaumes li Viniers* (1).

(Même Ms. 184, Supplément français, f° 24, verso).

Colart demande à Guillaume, s'il était tendre ami d'une

(1) Le président Fauchet classe cette pièce *la sixième* du *Recueil des jeux-partis* dont il donne l'analyse dans son *Recueil de l'origine de la langue et poésie françoise, ryme et romans.* Paris, 1610, in 4°.

dame jolie qui l'aimât sans tricherie sans que personne le sut, ce qu'il devrait redouter le plus, lui de la prier d'amour, ou elle de lui octroyer sa demande?

Guilliaumes, trop est perdus
Li hom ki amours oublie;
Je ne vos os metre sus
Qu'ele soit de vos partie;
Mais soustenés vos partie
D'on ju que je vos partis?
Se vos estes fins amis
A bele dame jolie,
Et ele sans trécherie
Vos aine si uel sace nus,
Liquels doit redouter plus
U vos li de s'amours proier
U ele vous del otroier?

Cholart, pas ne voos refus
Cest respons sans aatie
Se n'iert fors pour metre jus
C'amour ne m'ait en baillie
Trop seroit afebloie
Se de li miere partis
Contre vos m'en aatis
Car tous les jors de ma vie
L'ai honerée et servie.
Je vos dis que loiaus drus (amant)
Lés sa dame est plus confus
Et plus pris de s'amor nuncier,
Qu'ele n'est de dire: *ami chier.*

Le même Colars le Boteillers (seul).

(*Même manuscrit* (184 *suppl. fr.*) *f*° 24 *v*°).

Loiaus amours et desirier de joie
Et voleotés que j'ai de deservir
Le guerredon c'amours done et otroie,
Ciaus ki de coer aiment sans repentir
Tout ce me fet chanter et esjoir
Et ma dame servir en sa manaie
Ne ja, pour mal ne pour bien que j'en aie,
Ne qoiert mon cuer oster ne départir.

Bien puis morir des maus dont gariroie
Se ma dame les me voloit mérir,
Nule viens tant el moult ne me guerroie
Com sa beautés quant l'esgard à loisir,
Car j'esprene si d'amours et de desir,
Qu'il m'est avis que fine amours me traie
Parmi le cuer de très grant beauté vraie,
Si n'ai pas cors pour tel cop soustenir.

Mais bone amours qui en moi s'est nourrie
M'aïe moult et conforte souvent,
Et puis que j'ai si douce compaignie
Maus ne me puet grever legierement,
Car li espoirs d'avoir alegement
Me tient joli, et s'ai bone esperance
Se loiautés a vertu ne poissance
J'aurai joie, car j'aim bien vraiement.

Bone dame, plaine de courtoisie
En cui beautés a pris heberghement
Se fine amours qui tous les bons maistrie
Vos fait de moi et de mon cors présent,
Por vos servir et amer loiaument.
Por Dieu, dame, ne m'aiés en viutance (mépris),
Ne prendés garde à vos très grant vaillance,
Puis que je sui vostres tout ligement.

Hélas! je serf mon preu ou mon domage,
Ne sai lequel, et s'ai grant desirrier
Del tost savoir si n'ai nul avantage
Fors loiauté ki nient me puist aidier;
Si proi, pour Dieu, bone amour et requier
C'à la plus bele rien qui or soit née
Face savoir mon cuer et ma pensée,
Car ma chançon ne li ose envoier.

Le même (Colars li Boteilliers).
Même Ms. f° 25 r°.

Amours et bone esperance
De ma grant joie achever
M'a donné force et poissance
Et volenté de chanter,
Et de ma dame loer,

Ki tant a sens et valoor
Et de taut merci amour
Qu'ele degoa dedans mon cuer venir
Prendre le cuer et ot sni reteolr.

Hé, bele vermelle et blanee,
Souhaisdie (que l'on souhaite) à esgarder
Par vos très douce acointance,
Et par vos très bel parler;
Sui vostres, ne escaper
Ne vos puis jamais nul jour,
Et de tant merchi amour
C'au mains ne puis à douce mort faillir
S'ele en chantant me fait pour vos morir.

Li très douce souvenance
Que j'ai de son bel vis cler
M'a tolu (oté) ire et pesance (ennui),
Et me fait joie mener,
Si que je n'os ois penser
Que j'aie jamais dolour,
Et de tant merci amoor
C'onques pour mal ne pour dolour souffrir
N'en vi mon euer oole fois repentir.

Nus ki en loi ait vaillance
Ne doit vivre sans amer,
Car bonté, pris, honérance,
Fait boue amoor recouvrer;
Pour çou me voel-jou pener
De li servir sans folour,
Et de tant merci amoors
Qu'en la millour que nus porroit coissir
M'a fait metre mon euer et mon desir.

C'un seul petit de pitance,
Qui mout peo porroit grever,
M'alegeroit ma grevanee
Et feroit mon mal cesser.
Se c'ele que n'os nommer
Me resgardoit par douceur !
Et de tant merci amour
Que me laist si longhement languir,
C'a I seul cop me poet faire fenir.

Colart li Changieres.

Voici encore un nom qui appartient à la ville d'Arras et qui y est resté très-commun ; *Colart li Changières* ou *le Changeur*, fut un trouvère de l'Artois de la fin du XIII[e] siècle ; il excella dans l'exercice du *jeu-parti*, ou pièce dialoguée dans laquelle une question d'amour est débattue entre deux chanteurs, et son nom se trouve alors lié avec d'autres trouvères contemporains qui luttèrent avec lui. C'est ainsi qu'on le voit aux prises avec *Sandrart*, également d'Arras, avec un *Jehan* qui pourrait bien s'appliquer à *Jehan Bretel*, qui lui aussi s'exerça aux jeux-partis où il fut bientôt passé maître ; et enfin avec un *Michiel* dont il serait difficile de désigner la famille, si ce n'est pas *Michel de Harnes* ou *Michel dou Mesnil*.

Nous savons fort peu de chose sur la personne de *Colart le Changeur ;* si l'on peut s'en fier aux poëtes, qui quelquefois prennent la liberté grande de mentir ou du moins d'exagérer un peu, il était doué de beaucoup de qualités physiques et morales ; c'est du moins ce que l'on peut inférer des vers suivans qui lui sont adressés par son ami *Sandrart*, lequel lui pose une question délicate :

Doy (deux) home sont auques tout d'un éage
Qui par amours aiment bien loiaument
Une dame qui est plaisant et sage

Dont aine nulz d'iaus (d'eux) ne gehi son talent ;
Or leur avient par fortune contraire
Que li uns pert les ieus de son viaire (visage),
Et li autres anmist nuement :
De leurs désirs n'ameurissent noient,
Ains voent chascuns son pourpos poursuivir.
Li quex (lequel) en a le plus bel pour joïr,
Biau dous Colart, voeilliez ment avoier,
A tous jours mais vous en aurai plus chier ? (1)

S'il faut maintenant en croire Colart lui-même, il nous dit dans un jeu-parti de sa composition, où il traite de l'avantage du mariage et du célibat, qu'il n'avait pas pris femme et il en déduit ses motifs ; la pièce dans laquelle il fait cette révélation est insérée dans le Ms. 7613 de la bibliothèque du Roi, qui contient une foule de jeux-partis des trouvères du nord de la France ; celui-ci est adressé à un Mahieu que nous soupçonnons fort d'être celui dont nous avons parlé dans nos *Trouvères de la Flandre et du Tournésis*, sous le nom de *Mahieu de Gand*.

Mahieu, je vous part compains
De III estas s'eu jugiez,
Li ques est plus souverains
Et lequel miex ameriez :
On en religion rendre,
Ou mariage entreprendre,
Ou demourer ensement
Com je sui tout simplement ?

Mahieu finit par dire à Colart qu'il ne peut lui répondre convenablement avant

Qu'il ne vous conviegne aprendre
Du jeu au *Roy qui ne ment*
Pour miex repondre briement.

(1) Ms. de la bibliothèque du roi n° 7613, f° 16.

Or, le jeu du *Roi qui ne ment*, dont il est souvent question dans les poésies du moyen-âge, était une espèce d'interrogatoire que subissait une personne placée sur la sellette, au milieu d'une société, et qui devait répondre véridiquement à toutes les questions qui lui étaient posées : ces questions avaient presque toujours rapport à la galanterie. On peut en quelque sorte comparer cet amusement au jeu moderne de : *Comment l'aimez-vous ?*

Il paraît que Colart le Changeur avait une grande réputation de finesse et d'expérience en amour, car nous trouvons dans le même manuscrit cité plus haut, f° 19 verso, que Jehan (Bretel) lui pose la question galante qui suit :

Respondés *Colart li Changierres*
A moi de ce que je devise :
J'ente II dames coustumières
De moi amer, et sont fait misse
Car out de moi tout leur aviaus (avoir);
En tel point que par les caviaus
Me doit li une hageter,
Et l'autre me doit manoser,
Si le gorge que j'en tressue :
Li quelle est plus de m'amour drue ?

Enfin le même Ms. N° 7613, f° 20, contient un autre jeu-parti intitulé *Colart à Michiel*, mais qui devrait, selon nous, porter le titre de *Michiel à Robert*, à cause des interlocuteurs cités à la tête de chaque strophe. Il commence ainsi :

Robers, c'est vous c'amor, a bon poissance
Sur tous bons cuers et sur aultres aussi.......

Si le nom de Colart n'est point mis au titre de cette pièce par une faute de copiste, c'est ce trouvère qui a composé ce jeu-parti dans lequel il a fait figurer *Robert* et *Michel* disputant sur une question galante : il ne seroit alors ici que *conteur* au lieu d'être *acteur*, comme cela arrive souvent aux trouvères qui ont rimé des jeux-partis. (Voyez plus loin la notice sur *Jehan Bretel*).

Constant du Hamel (Fabliau de)

Constant du Hamel n'est pas un trouvère, mais un nom de héros de fabliau ; il arrivait quelquefois que ces désignations de noms propres, en tête d'un conte, appartenaient en même tems au héros du flabel et à son auteur, nous ne croyons pas qu'il en soit de même ici : Constant du Hamel était fils d'*Anquetin du Hamel* et avait pour femme la dame *Isabeau ;* tous habitaient un village qui devait être situé près d'un bois, puisqu'il est question d'un *forestier* dans le fabliau. Constant du Hamel était tout simplement un laboureur, possédant plusieurs bêtes à cornes qu'il faisait paître au bord de la forêt.

Comme cette production ne porte pas de nom d'auteur, nous sommes obligé de la mettre sous le nom donné au fabliau. Nous la rangeons parmi celles qui appartiennent à l'Artois, parce que les termes qui s'y trouvent se rapportent tout-à-fait à cette province, dans laquelle, au reste, on trouve encore aujourd'hui de nombreuses familles du nom de *Duhamel.* Plusieurs villages et châteaux portent aussi la dénomination de *hamel,* qui, après tout, est la même que le mot *hameau ;* on trouve aussi une ancienne commune de ce nom sur les confins de l'Artois et du Cambrésis, dans les environs d'Arleux. S'il était prouvé que Constant et Isabeau furent des habitans de ce village de *Hamel,* nous aurions trouvé l'auteur de ce fabliau dans *Enguerrand*

d'Oisy, poète dont nous avons parlé en nos *Trourères Cambrésiens* (page 84 de la 4e édition, in-8°), à l'occasion du fabliau du *Meunier d'Arleux*, chez lequel on trouve la même malice, la même versification et jusqu'à la même licence que dans celui de Constant du Hamel : il y a là une corrélation d'idées, une parité de style, une analogie de sujet, qui ne peuvent échapper à l'observateur qui analysera attentivement les deux pièces.

Quoi qu'il en soit, le fabliau de Constant du Hamel est surtout curieux pour nous, comme observation des mœurs du tems, si tant est qu'on puisse se servir du mot de mœurs pour expliquer des usages fort immoraux. Nous y voyons que le curé du lieu avait une femme, et qu'il ne se contentait même pas de cette unique compagne ; ce n'est point seulement dans ce fabliau qu'il est question des femmes des prêtres de cette époque ; dans celui intitulé : *Le curé qui mangea des mûres*, cette même singularité se représente, et, comme ici, la femme du prêtre est appelée *prêtresse.* On remarque aussi dans les vers de notre fabliau, que le curé traverse en plein jour sa propre paroisse, enveloppé d'un manteau écarlate, qui semble un vêtement peu en rapport avec sa profession.

Le Grand d'Aussy a donné une traduction de ce fabliau égrillard (tome III pages 336-368 de ses Fabliaux et contes du XIIIe siécle. Paris, Onfroy, 1779, in-8°) ; le fond en avait déjà été emprunté par *Straparole*, *Bandel*, *Sansovino*, *Boccace*, les *Sérées de Bouchet*, les *Divertissemens curieux de ce tems*, et *La Fontaine.* On le lit en entier dans les Fabliaux de Barbazan, publiés par Méon, Paris, Warée, 1808, in-8°, tome III, pages 296-326. On peut le voir en original, à la Bibliothèque du Roi, dans les MSS. N°^s 7218, 7595, et 1830 de St.-Germain, f° 77 ; il contient 936 vers octosyllabiques. Nous allons en donner une courte analyse et une citation en forme de spécimen.

Constant Duhamel, outre ses bœufs, possède une jeune et

jolie femme nommée *Isabeau.* Un prêtre veut séduire cette honnête épouse ; il lui fait des offres qui tournent à sa honte ; il est puni de ses désirs luxurieux, et la vertu d'Isabelle sort pure de cette épreuve. Telle est en somme ce flabel qui commence ainsi :

Ma paine me tiens et ma eore
A raconter une aventure
De sire Constant Du Hamel,
Or, en escoutez le flabel
Et de dame Ysabeau sa feme,
Qui moult estoit cortoise dame,
Et belle, et gente, et avenant
El païs n'avoit si plaisant.
Tant eonvoitie a deeevoir
Li prestre i mist tot son pooir
A reqnerre la de s'amor.
Ensambleo lui alla I jor
Moult la reqnist de druerie (d'amour) :
Dist li s'el devenoit s'amie
Qu'il li donroit dr beax joieax,
Cainetures, fermax et anoiax (bagues)
Et deniers (richesses) assez à despendre (dépenser)
Mais la dame n'en volt nus prendre,
Et dit que jà por convoitise
Ne fera au prestre servise
Portant quelle en doit estre pire.
Puis dist : — « Sire, j'ai oï dire
Se vostre amie devenoie
L'amor de Dieu en empiroie
Je sui eele qui vous en faut. »
Et li prestres si la r'asaut (revient à la charge)
Et mit la prie et moult lui offre
XX livres qu'il ot en son coffre,
Mais il la trouve si bel jointe (bien faite)
Gaitant, et escoutant, et cointe (agréable),
Et felonnesse en atamer (à entamer)
Qu'il n'i puet rien eonquester.
Moult est dolrnt quant il s'en part ;
Malement l'a blécié li dart
Qui l'a parmi le cors navré,
Et si fort encor burté (froissé)
Que d'amors se tressue et art (brnle)
Poi (peu) lui a valu sa guile (tromperie).
Oez (éoutez) du prevost de la vile
Qui les forfez ot en baillie

Cil a la dame rassaillie
Si a fait I cenbel novel
Porce qu'el se portoit bel
Et qu'il la vit gente et cortoise.
— « Ha ! Dame, fait-il, moult me poise (pèse)
Qu'un tex vilain vos a en garde ;
Se ge ere si come vos
Se ge ne le faisaie cox (cocu) !
Mielz valt de mon solas I once
Qne ne feroit du sien X livres,
Quar ge sui plaisans et delivres (libre),
Et il n'est neres (noir, brun) ne tondus,
Et si est grox et malostrus.
Ains est hideus et deslavés (sale) ;
Mais se vos croire me volés
Vos ferois ami plus delivre,
Ge vos donrai du mien X livres
Ponr consentir ma volonté. »
Et la dame l'a regardé,
Si dist : — « Sire, ce ne peut estre,
Mielz voldroie estre mis à naistre,
Que génsse fait tel ostraige (outrage),
Quar vos avez el cors la rage,
Qui me loez à moi honir
Ge me volroie mielz morir.
Que j'éusse fait itel saul,
Vostre sermon poi vous i vaut,
Et voz deniers bien les gardez. »

Le curé offre jusqu'à 20 livres pour posséder Isabelle, qui refuse toujours ; le Prévot du bourg, également amoureux, offre 10 livres aussi inutilement ; le forestier, qui échoue de même devant la beauté d'Isabeau, lui présente une bague en échange de faveurs, qu'on lui dénie d'emblée. Les trois soupirans, repoussés avec perte, s'en vont boire ensemble, et la bouteille faisant sortir la vérité de leurs cœurs, ils parlent de leur amour et de leur objet. L'un dit qu'il jeûnerait bien 40 jours s'il pouvait se décarémer ensuite avec un si friand morceau ; l'autre, qu'il consentirait volontiers à mourir le lendemain s'il pouvait vivre aujourd'hui avec elle ; le curé, plus madré, les traita d'imbécilles, en leur disant qu'il ne s'agissait que

de s'entendre pour avoir la belle à meilleur marché. Unissons nos efforts, dit-il, pour mettre le mari sur la paille, forçons-le à quitter le pays, et sa femme viendra nous offrir humblement ce qu'elle refuse aujourd'hui avec fierté. Cet infâme projet est convenu, et dès le dimanche suivant, le curé dénonce Constant au prône comme ayant épousé sa commère et comme un excommunié qu'il faut chasser de l'église. Le Prévôt l'accuse d'avoir volé du blé chez le seigneur, et le menace de la potence ; le forestier lui saisit ses deux bœufs, sous prétexte qu'il a coupé des arbres dans la forêt. Constant, consterné, se livre au désespoir ; sa femme, au contraire, le console et lui dit qu'elle va le venger et lui fournir à rire aux dépens de ses persécuteurs.

Elle fait cacher son mari et envoie sa servante au curé, en lui faisant dire que s'il veut arriver chez elle avec les 20 livres qu'il lui a offerts, elle le recevra bien : le curé heureux arrive, elle le cajole et lui offre de se mettre au bain avec elle avant de s'acquitter. Celui-ci accepte et se met à l'eau ; Isabelle prend ses habits, les enferme, et au moment où elle semble se déshabiller, on entend frapper à la porte. — C'est mon mari, dit-elle, cachez-vous dans la chambre prochaine, au fond d'un grand tonneau rempli de plumes.

Ce n'était pas le mari qui frappait, c'était le prévôt qu'elle avait fait prévenir, et auquel elle joue le même tour qu'au curé, après avoir touché son argent. Le forestier vient également, et cette fois, quand il est au bain, c'est véritablement le mari qui entre bruyamment, armé d'une hâche, et qui est bientôt suivi des femmes des trois ribauds cachés dans le tonneau plein de plumes. Isabeau propose successivement aux dames de se mettre au bain, et lorsque chacune d'elle y est, Constant du Hamel arrive, et leur fait subir, chacune à leur tour, l'affront qu'on destinait à sa femme. Les prisonniers sont témoins de ces terribles représailles ; ils n'en sont pas encore quittes à ce prix. Constant, après ses trois exploits, arrive près du tonneau, la hâche d'une main et une lampe de l'autre et met le feu aux plu-

mes : aussitôt les trois malheureux prisonniers se sauvent dans un état piteux, le mari les poursuit avec un bâton et lâche ses chiens après eux. Tous les mâtins du bourg, les femmes et les enfans poursuivent ces trois corps nus et emplumés, et chacun leur envoie des injures et des pierres : ils ont grande peine à avoir la vie sauve. Quant à Constant Du Hamel, il recueillit ce jour là des joyaux, de l'argent et du plaisir : voilà l'avantage d'avoir une femme vertueuse.

Si l'on se rappelle le fabliau du *Meunier d'Arleux*, on trouvera qu'il y a bien des probabilités pour que l'auteur de l'une de ces productions ait composé l'autre. Ces deux histoires paraissent bien les filles jumelles de la même imagination libertine.



Courtois, d'Arras.

Courtois d'Arras est un des plus renommés trouvères de l'Artois, il vivait vers l'an 1300, et il se signala dans presque tous les genres de poésie en usage à son époque. Nous connaissons de lui trois pièces importantes portant son nom : la première est un conte passablement graveleux ; la seconde est un fabliau tiré des livres saints, qui peut racheter la licence du premier ; et la troisième est une satyre contre les autorités d'Arras, desquelles il semble que Courtois ait eu à se plaindre. Nous pourrions presqu'aussi lui attribuer une des plus singulières pièces citées dans notre introduction, et dont les refrains se terminent par *gnif*, *gnof*, *gnaf*, *gnouf*, etc.

On doit le dire, Courtois était un poète fort original et primesantier ; c'était un de ces trouvères un peu *viveurs* dont la ville d'Arras fut si bien fournie à une certaine époque, et qui ne s'occupaient qu'à boire, manger, chanter et faire l'amour. Nous avons quelque motif de croire qu'il se désigne lui-même sous le pseudonyme fort significatif de *Boivins* dans une aventure assez scabreuse qu'il raconte en vers ; là, il se donne le titre de *très bon licheur* qu'il semble avoir bien mérité.

Courtois d'Arras est fort connu ; il a été cité par le président Fauchet, la Croix du Maine et Duverdier. M. de Caylus, Le

Grand d'Aussy, Barbazan et Méon se sont occupes de lui, mais ne paraissent pas avoir connu tout ce qu'il a composé. La *Biographie universelle* ne lui accorde que quelques lignes fort incomplètes. Nous allons tenter de combler cette lacune.

Sa première pièce, intitulée : *Fabel de Foucher Boy-vin*, contient 378 vers ; elle se trouve dans le MSS. N° 7218 et 21/3 fonds Notre-Dame, de la bibliothèque du Roi ; Le Grand d'Aussy l'a traduite, tome 1er, pages 323-332, Barbazan l'a publiée en entier, tome IV, de ses Fabliaux, et Méon, tome III, p. 357 et suivantes. Ce conte est dialogué, et peut être presqu'assimilé à une production dramatique ; c'est au moins un des ouvrages qui ont dû conduire aux premières pièces de théâtre.

Le sujet en est très-libre : Boivin prend le costume d'un vilain, et contrefait un paysan niais qui va à la foire de Provins ; là, voulant s'amuser à bon compte, il entre dans une maison de débauche tenue par *Mabille*, rusée donzelle qui compte bien exploiter le paysan. Celui-ci étale son argent sous ses yeux, ce qui lui inspire la plus grande confiance ; puis elle lui livre sa soubrette Ysane, après avoir recommandé à celle-ci de couper la bourse du galant pendant qu'il prendra ses ébats avec elle. Boivins, qui paraît au courant des ruses de ces maisons, ne s'y laisse pas prendre ; il dîne bien, caresse la fille de Mabille, et sort sans payer, en riant du tour qu'il a joué. Voici le début de ce conte, un peu trop gai :

Moult bon lechières (licheur) fu Boivins,
Porpenssa soi que à Provins
A la foire voudra aler,
Et si fera de lui parler ;
Ainsi le fet com l'a empris.
Vestuz se fu d'un burel gris,
Cote, et sorcot, et chape ensemble,
Qui tout fu d'un, si com moi samble ;
Et si ot coiffe de borras,
Ses sollers ne sont mie à las,
Ains sont de vache dur et fort,
Et cil qui moult de barat sot,

Un mois et plus estoit remesé
Sa barbe qu'elle ne fut resé ;
Un aguilton prist en sa main,
Por co que miex semblast vilain (paysan).
. . . .

Le reste du conte est beaucoup trop libre pour être textuellement cité, d'ailleurs, comme il se trouve imprimé dans deux recueils très-répandus, nous pouvons nous dispenser d'en extraire davantage.

Pour compenser ce que cette pièce avait de trop licencieux, le trouvère Courtois d'Arras employa ensuite sa muse à des chants plus orthodoxes. C'est décidément à lui qu'il faut donner le fabliau ayant pour titre : *De Cortois d'Arras* et qui renferme une sorte d'imitation de l'histoire de l'*Enfant Prodigue,* si ce n'est cette même parabole un peu déguisée. Ainsi que l'a dit M. de Caylus dans un *Mémoire sur les Fabliaux*, lu en juillet 1746, à l'Académie des Inscriptions, et inséré au tome XX, pages 352 et suiv. des Mémoires de l'Académie, ce titre de *Cortois d'Arras* ne peut rien signifier autre chose, si ce n'est que les vers qui le suivent ont été composés par ce trouvère.

Ce petit poème contient 716 vers ; on le trouve en original dans les MSS. de la bibliothèque du Roi, Nos 7218, 7595 et 1850, fonds de St.-Germain, et imprimé en entier dans le recueil des fabliaux de Méon, Paris, 1808, tome 1er, page 356. Il commence ainsi :

Metez, metez vos bêtes fors,
Bués et vaches, brebis et pors,
Piéçà déussent estre as chans :
Or est l'herbe arrousée et tendre.
Li roxingnox et ta chalendre (grosse alouette)
Ont piéçà commencié lor chans....

Courtois se nomme dans le cours de la pièce : on lit au vers 455 :

Sai-je pour gage la moitié

De ce que por eles d. viez;
Cortois, un sorcoielez viez
A créanz passé a lone tans,
C'on soloit prester aus perdans.....

Ce poème ne manque ni de sentiment ni d'observation ; on y trouve les vers suivans, qui renferment une consolation pleine de philosophie, et bien capable de faire impression sur l'esprit de ceux qui sont à plaindre.

Un mal ne dure pas adès (*toujours*):
Un an est pere, autre parastre.
Si ces anz vos tient à fillastre,
Soiez si preuz et si gentiz
Que en l'autre an soiez ses fils.

La pièce finit ainsi :

Dame Diex dist en l'escripture,
D'un pecheor a greignor joie,
Qui se reconnoit et ravoie (repent),
Que des justes soixante nuef :
Si en devons tuer un buef
De joie qu'il est revenus,
Chantons *Te Deum laudamus*.

Nous empruntons la troisième pièce de Courtois au manuscrit N° 184 du supplément français de la bibliothèque du Roi, et nous la transcrivons en entier parce qu'elle n'est nullement connue. C'est d'ailleurs un monument historique pour la ville d'Arras, dont le poëte critique vertement les magistrats de son tems, qu'il nomme et qu'il qualifie fort librement. Beaucoup de familles Artésiennes, non encore éteintes aujourd'hui, pourront y reconnaître de leurs ancetres qui florissaient déjà au XIIIe siècle.

COURTOIS.

De canter ne me puis tenir
S'est droit que cançon face
Or m'en doinst Diex à cief venir

Kaa *Courtois* mal ne face.
Mais por rougir la face
Doit-un des mauvais recorder
Pour faire leur vie amender.

Li hom quant au commencement
Le cose loe et prise,
Quant il vient au grand sairement
Çou qu'a loé desprise.
Loiauté n'a point mise
En son coer, mais grand fausseté
A sen oes fait trop graud viuté (mépris).

Je ne vos os nomer nului
J'y aroit damage.
On voit tout cler voir au jour dui,
Par faus eskevinage,
Va no cités à rage,
De coi li pais est destruis
En Arras voir assés en truis (trouve).

Si je nomme les *Frekinois*
Ce seroit vilenie,
Ne *cossetens* ne *poucinois* (1)
Ne ex leur maisnie.
Je ne nomerai mie,
Garet, voir car il est preudom,
D'infer ara le grant pardon.

Certes, çou est grant estrelois (impôt)
Et c'iest cose grevaine;
XX. M. livres de tornois
Cousta ceste vintaine
Li cose en est certaine
Teus se plains, je sais tout de voir
Que ce fu por le *Brice* avoir.

Je me lo muut des *poucinois*,
Et de trestous les frères *Sakés*
Est sage et courtois,

(1) Ce mut vient de *Pouchins*, habitant renommé d'Arras à cette épuque.

Et *Simons* est souffrérés,
Cholart n'est pas menteres,
Pakes refet toutes les lois,
Ki set entendre s'en Tiois (son flamand).

N'os nommer *Robert Maraduit*
Plains est de courtésie
fin loiauté a le euer duit,
Ce dist bien se maisoie,
Il het trop vilenie,
Ne sait milleur de sen jovent
J'oi loi dire ßoevent.

On me tenroit voir à *Musart*
Se pareil des *cipauwes*
Du gentil euer *Henri Nazart*.
Et de ses grans *Lubauwes*,
N'a pas paroles *Flauwes*,
Ains est preudom se je ne ment,
Il set bien faire un testament.

Je n'ose oomer *Audefroi*
Trop est de grand lignage;
Il fu preudom, si com je croi,
En s'en eskevinage;
Il eut bon tesmoignage
Par foi kil fist le taille (l'impôt) à point,
Mais li abès après l'en point (punit).

Cette pièce est faite, comme on le voit, à l'occasion de troubles qui eurent lieu dans le Conseil communal d'Arras, par suite d'un impôt mis sur cette antique cité. A toutes les époques, les villes qui eurent des franchises municipales subirent, en compensation de leur liberté d'action, le joug des coleries et les suites funestes des luttes intestines. Il parait qu'au XIII[e] siècle Arras fut en butte à ces déchiremens intérieurs : ces vers historiques ne sont pas les seuls que les trouvères nous aient laissés à cette occasion.

Creki (Le Sire de)

L'illustre famille de Crêquy, une des plus anciennes et des plus considérables de l'Artois, se trouve souvent mêlée dans les biographies de nos trouvères qui s'attachaient ordinairement aux grandes maisons et aux grands hommes. On peut le dire avec assurance, il n'y a aucun seigneur de haut parage de nos contrées dont le nom ne se lie par quelques attaches à l'histoire de nos antiquités littéraires et poétiques. Quant à la famille de Créquy ses liens avec les trouvères sont nombreux : nous avons eu occasion de mentionner dans le discours préliminaire de nos *Trouvères Cambrésiens* (4e édition, page 28), une complainte en vers romans, composée sur *Enguerrand de Créquy,* mort 32e évêque de Cambrai, au mois de septembre 1285 (1) ; dans l'article d'*Alexandry*, inséré ci-devant page 59, nous avons signalé une dame Louise de Crêquy et de Canaples, qui fit écrire la *Chronique* d'*Hélène*, et mettre en prose le roman d'*Othonien*, et une autre comtesse de Canaples, à laquelle on adressait des chansons en langue romane ; et enfin, voici un

(1) Cette pièce a été découverte par M. *Edward Le Glay*, élève de l'école des Chartes, publiée dans les Mémoires de la Société d'Emulation de Cambrai, 1832-33, in-8°, et tirée séparément au nombre de 60 exemplaires, sous le titre de *Complainte ou élégie romane sur la mort* etc. Paris, 1834, in-8o.

Sire de Créquy, sur lequel a couru dans tout l'Artois une ballade populaire fort touchante, en 420 vers alexandrins, divisés en 105 couplets ou quatrains.

Ce Sire de Créquy ne s'est pas chanté lui-même, mais il a pu avoir à ses gages ou à sa table quelque trouvère, ou quelque ménestrel, qui ait mis en rimes sa dramatique histoire, à laquelle l'auteur aura donné le nom de son héros ou de son protecteur. On ne sait trop à quel siècle reporter l'époque de cette composition : s'il fallait en croire les doutes de personnes érudites, habituées à la lecture et à l'analyse des poésies romanes, il faudrait même rayer la complainte du *Sire de Créquy* de la liste des productions du moyen-âge, pour la ranger parmi les pièces fausses, fabriquées après coup pour contrefaire le style des lais et des ballades du XIII[e] siècle. Cette opinion est peut-être trop absolue : nous sommes plutôt enclin à croire que la complainte du Sire de Créquy a été bien réellement *composée* vers la fin du XIII[e] siècle ou le commencement du XIV[e], mais qu'elle n'a pas été *écrite* à cette époque, ce qui fait que le texte roman n'a pas été conservé. Elle a dû être chantée par les Jongleurs et Ménestrels Artésiens, et répétée d'âge en âge d'une manière traditionnelle, mais avec les altérations que le tems apporte toujours dans les chants populaires qui descendent de génération en génération. A la fin, quand il s'est agi de la mettre en écrit pour n'en pas perdre le souvenir, le Roman était lui-même oublié comme langue régulière, et l'on n'a pu écrire le petit poëme qu'en figurant la prononciation des chanteurs Artésiens d'une manière approximative et qui ne ressemble plus guère aux vieux vers tracés dans les manuscrits du tems.

C'est peut-être dans ce fait qu'il faut chercher le motif de la singulière orthographe qu'on trouve dans le texte de cette pièce publiée par le romancier d'Arnaud, à la suite de ses *Nouvelles Historiques* (tome 1[er]), d'après une copie qui lui fut communiquée par le savant *P. Daire*, picard, bibliothécaire des Célestins. La même leçon servit à Hennebert, qui en inséra des fragmens dans son *Histoire générale de la province*

d'Artois, Lille, 1786, in-8°, tome 3, pages 377 et suivantes. Enfin M. Gratet-Duplessis, érudit recteur de l'Académie de Douai, en ayant retrouvé une copie qu'il regarde comme plus correcte, mais qui n'est pas en plus pur roman que la premiére, (ce qui s'explique par le peu d'antiquité du mauuscrit qui en conserve la leçon), la fit imprimer à *Douai*, *Wagrez*, 1836, in-8° de 20 pages, tiré seulement à 28 exemplaires, dont 3 sur peau de vélin et 25 sur papier de Hollande.

Le père Daire était d'un caractère et d'un esprit peu tournés aux supercberies littéraires ; le Recteur de l'Académie de Douai est au-dessus de tout soupçon de ce genre ; il faudrait donc remonter déjà bien haut pour trouver le contrefacteur de cette complainte, et nous tomberions ainsi dans une époque où les poésies des trouvères étaient fort délaissées, fort peu connues, et singulièrement méprisées : or, on ne contrefait que ce qu'on trouve bien, et ce qu'on croit d'un prompt débit ; il y à donc lieu de penser que l'idée de forger ce petit poéme n'est venue à personne, mais qu'on n'a voulu faire qu'une sorte de restitution, une restauration, qui parait aujourd'hui maladroite et grossière, parce que la science a marché et que le secret de la langue romane est mieux connu.

En considérant de près, tant le texte du père Daire, publié par d'Arnaud et Hennebert, que celui de M. Gratet-Duplessis, nous y reconnaissons bien, comme MM. Paulin Paris et Francisque Michel, une absence complète des régles de la langue romane, mais en méme tems, nous y trouvons la représentation exacte de la prononciation du vieil idiome artésien, telle qu'elle existe encore aujourd'hui dans le patois des paysans de la province, soigueux conservateurs des debris de l'antique langage de leurs pères. Aussi, malgré la confiance que nous avons dans la science et l'expérience d'autorités parfaitement compétentes pour juger de l'authencité de cette pièce, nous ne pouvons nous empecber de conserver nos doutes à cet égard. Le texte de la complainte du Sire de Créquy, tel qu'il nous est présenté aujourd'hui, peut bien ne plus avoir sa forme primitive ;

il peut être changé sous le rapport de l'orthographe, des termes même, et surtout des désinences des tems des verbes et des cas des noms, mais rien ne prouve d'une manière péremptoire qu'il ne soit pas le même pour le fond. Les peuples de l'Artois auront chanté cette ballade sur un fait émouvant de leur contrée, ils l'auront successivement rafraîchie, disons mieux, ils l'auront corrompue en la transmettant d'âge en âge, sans tenir le moins du monde à la correction de la leçon, comme cela n'arrive que trop souvent pour tout ce qui passe par la bouche du peuple. La tradition n'était pas écrite, elle était toute orale; et quand il s'est agi de la consigner sur le papier, à l'époque où l'écriture devint d'un usage plus général, on chercha à rendre, à l'aide des lettres, l'œuvre telle qu'elle se débitait, en langage semi-roman, semi-patois artésien. C'est ce qui a formé un tout qui, à vrai dire, a dû paraître fort barbare aux savans habitués aux manuscrits romans si purs et si curieux des bibliothèques publiques de Paris et de Londres, mais qui n'en reste pas moins plein d'intérêt pour l'ancienne province d'Artois. On peut, ce nous semble, considérer ce texte comme celui, par exemple, des commandemens de Dieu et de l'Eglise, qui, arrangés en rime pour être mieux retenus, il y a bien long tems, ont été rajeunis de siècle en siècle, et sont pourtant aujourd'hui, dans une foule de villages, récités de manière à n'être compris pour ainsi dire, ni par la génération nouvelle, ni par celle sous laquelle ils furent primitivement composés, si, par impossible, elle pouvait les entendre.

Si nous examinons maintenant la complainte du Sire de Créquy sous le rapport historique, nous trouvons que le héros du poème se nommait *Raoul*, qu'il était fils de Gérard de Créquy, et vivait au XIIe siècle; il suivit Louis VII dit *Le Jeune*, en Palestine, après avoir épousé Mahaut, fille de Renault de Craon, qu'il laissa dans son château. Il brilla dans la Terre-Sainte par maints faits d'armes, mais, malheureux dans une rencontre où périrent presque tous ses compagnons, et où sa bannière fut abattue, il fut fait prisonnier par les Sarrazins et resta dix ans captif. Cette longue absence accrédita le bruit de

sa mort confirmée par celle de tous ses frères d'armes, et sa veuve allait précisément couvoler à de nouvelles nôces, lorsqu'il reparut inopinément aux portes de son château. Toutes ces circonstances particulières ne manquèrent pas d'être interprétées d'une manière merveilleuse par le peuple toujours ami du prodigieux ; ne pouvant les expliquer d'une manière naturelle, il s'en tira, comme cela lui arrivait souvent alors, à l'aide d'un miracle qui tranchait la difficulté. Cette aventure a fourni au théâtre le sujet d'un opéra-comique, joué le 31 octobre 1789, paroles de Monvel, musique de Dalayrac ; cette pièce fut imprimée sous le titre de *Raoul, Sire de Créquy*, à Paris (Valenciennes) 1790, in-8°. L'intrigue créée par l'auteur s'éloigne un peu, du reste, des faits rapportés dans la chanson romane.

Dans cette vieille ballade, Raoul, Sire de Creki, se croise et part pour la Terre Sainte, après avoir reçu la bénédiction de son père Guiard ou Gérard ; il tombe dans une embuscade Sarrazine et y est laissé pour mort avec maints compagnons d'armes et de malheur. La nuit, les Sarrazins vinrent dépouiller les chevaliers gisans sur le champ de bataille, et alors

» Comme on le desponillioy sy tresmua been foert,
» Eon archier le veyant cryra : cil ny est my mort !
» Si le ne faut occhir, chey le chief de le route,
» On le racatera been ker sens neule doubte. »

Là dessus on l'emmène, on le panse, on le guérit. Puis on lui fait garder le bétail sous les ordres d'un pasteur arabe. Il resta sept années à faire ce métier très-indigne d'un Créquy; son maître mourut alors, et il fut revendu à un autre, fort dur et fort cruel qui voulait le faire circoncire et renier sa foi. Pendant ce tems, la dame de Créquy avait beaucoup de peine à se défendre contre les entreprises de son beau-frère, qui tentait de s'emparer des terres de Créquy, Fressin et dépendances. Le père de la châtelaine l'engageait à prendre un second mari pour se donner un défenseur, mais la noble dame conservait à Raoul son souvenir et son cœur. Cet état de chose dura encore

trois ans: après quoi le cruel Sarrazin, voyant qu'on ne se mettait pas eu devoir de racheter son esclave, lui dit un soir de se préparer à la mort. Le chevalier remonta dans la tour qui lui servait de prison, s'agenouilla, recommanda son âme à Dieu, à Notre-Dame et à St.-Nicolas, puis s'étendit par terre et s'endormit. Le jour venu, l'esclave s'éveilla devant un soleil brillant de lumière, et se trouva libre et sans chaînes dans un bois verdoyant. Etonné de ce changement qu'il ne comprenait pas, il se mit à marcher devant lui et rencontra un bûcheron. Celui-ci crut voir un revenant et s'enfuit à toutes jambes. Le Sire de Créquy le poursuivit, et l'ayant atteint, lui demanda son chemin en idiome syrien ; le paysan lui répondit en bon français qu'il ne comprenait pas son langage.

Lie poure chievalier ne savoye seil resvoy
Nie don le bosqueillon paraloy en frenchois,
— Men boen amey dis my en queil lieus chy nos somme ?
Giou me treuve perdeu et ny cognnys personne.

— Le fourets de *Kerky* on apyele cheys bos
Seur lies marches de Flandre jouxte le Boulenos,
Disit le bosqueillon, la teu par quenque oraige
Captif en eon navyre deseur foet naufraige ?

Le Sire de Créquy, surpris par le miracle qui l'a transporté dans sa terre, remercie Dieu de cette faveur, puis s'achemine vers son château, où il se donne comme un pélerin revenant de la Terre-Sainte pour apporter des nouvelles du châtelain. On ne voulut le laisser entrer, tant sa mise était misérable, tant sa figure était tannée ; il attendit sur le pont que la dame sortit pour aller au moustier, où elle devait ce jour même prendre un second mari. A son passage il voulut se faire connaître, mais il était si changé que la châtelaine le prit d'abord pour un imposteur, et finit par répondre à ses instances en disant :

— Geomoes nie cuideroye que tu soys men mary
Sie teu de me raconte chiou quel fesit le nouyel
De sen département, quand dens men liet coukiey
Giestoye sie treys dolente et sy desconforteye ?

Alors le Sire lui dit qu'il prit son anneau d'épousailles, le rompit en deux, en rendit la moitié à sa dame et conserva l'autre, qu'il remet alors sous ses yeux. La belle châtelaine ne put tenir derant une preuve semblable.

Adonk clamea le dame : vos yestes men mary,
Je vos reicongnoy been, men baron sie kiery !
Soudein enter sies bras se giesta transporteye ;
Si esbahye estoye que elle y restia pasmeye.

Le sire de Renty qui venait pour épouser la prétendue veuve, se retira devant le premier en date ; le Sire de Creki recouvra son rang, ses biens, son château et sa femme ; il laissa *Baudouin*, IIe du nom, pour fils et successeur, et mourut vers 1181, à peu près à la même époque que le roi Louis VII qui l'avait entraîné en Palestine. Il fut enterré dans l'église de l'abbaye de Longevillers, en Boulonnais, qu'il eût grand soin de doter richement en mémoire de la manière miraculeuse dont il fut délivré : il est vrai de dire qu'il était revenu de loin et qu'il l'avait échappé belle de toutes les façons !



Engrebans d'Arras.

Engrebans d'Arras, sur la personne duquel on ne connait aucune particularité, si ce n'est qu'il florissait dans le cours du XIIIe siècle, composa un dit de 397 vers sur le *Jeu des échecs,* auquel il applique plusieurs moralités fort en usage de son tems. Il ne faut pas s'étonner qu'un trouvère ait pris matière de l'usage, introduit de l'Orient, de jouer aux échecs pour faire des vers sur ce divertissement emblématique des rois et des guerriers. Sous Saint Louis ce jeu devint très à la mode après que le prince des *Béduens,* (autrement dit des *assassins*) qui s'appeloit le *Vieil de la Montagne,* eut envoyé au roi de France des échecs de cristal montés en or, que l'on croit être ceux conservés aujourd'hui dans la précieuse collection de M. *du Sommerard,* à l'hôtel de Cluni (1).

Le manuscrit qui contient le poème d'Engrebans fut acquis par le duc de la Vallière, qui rassembla tant de richesses littéraires du moyen-âge ; il repose aujourd'hui à la bibliothèque

(1) Le sire de Joinville dit dans ses mémoires : « Et entr'autres choses envoya icelui prince de la Montagne un olifant de cristal au roi, et plusieurs et diverses figures faites aussi de cristal, tables et *échets* de cristal montés en or, etc. »

du Roi sous le N° 2736 de ce fonds : le dit du *Jus des Esquiés* se trouve au f° 231 v°. Au milieu de la lettre initiale du premier vers se voit une petite miniature curieuse représentant un roi et une dame jouant aux échecs.

Selon toute apparence, ce poème a été traduit en prose ; c'est au moins ce que l'on peut inférer d'une citation faite par Sinner, dans ses *Extraits de quelques poésies des XII°, XIII° et XIV° siècles*, Lausanne, 1759, in-8°, page 68. Ce bibliothécaire de Berne dit que le Ms. N° 273 de la collection confiée à ses soins, qui provient de Bongars, contient un traité en prose intitulé : *Li solais dou Jeus des eschas, c'est à savoir li anseignemens et la doctrine des mours des nobles homes et leur maintien dou peuple comun*. Le titre à la fin est plus bref : Explicit *Li jeus des Echais*. Le Ms. de Berne est de la fin du XIII° siècle, c'est-à dire un peu plus moderne que les vers du trouvère artésien.

Voici quelques fragmens de la pièce d'Engrebans : ce qu'elle a surtout de remarquable c'est la richesse des rimes ; l'auteur s'attache à faire rimer un mot avec son semblable pris dans un sens different, ou avec deux mots qui, réunis, reforment le premier. C'est là un tour de force qui n'est qu'une bizarrerie d'auteur, que l'on retrouve au reste plusieurs fois chez les poètes du moyen-âge.

Bibliothèque du Roi. — Fonds La Vallière n° 736,
f° 231, v°. C'hest LI JUS DES ESQUÉS.

Chiez qui sens a du bien retraire,
Il ne s'en doit mie retraire,
Car, par le bien ki est retrais
Est-il aucuns kil est retrais
De ce kil eust vilené.
Et s'en sont maint en vile né
Ke pour bien que li boin retraient
De vilenel il ne retraient,
Si fait moult bien ki vile nie
De celui qui fait vilenie ;

Se il estoit uns boins dis ans
Et dont devenist mesdisans
En tant qu'il cangast se raison
En mal dire, et haist raison
On le deveroit desmenbrer,
Car bien nous poons ramembrer.
Que puis que li hom son cuer n'uevre,
A bien dire, et que vilaine œvre
Li est adès joignans et preste,
Trop grant pecié fait ki li preste
Escout, tant k'il ait dit se laisse
Li malvais est ceux k'il ne laisse
Parler celui ki empris
A parler d'omme ki en pris
Veut user se vie et sen tans.
Malvais ne puet estre assentans (consentant)
A ce que preudom soit loés.

Après 75 vers de moralités de ce genre, l'auteur arrive au fait :

Or vous voel parler des esciés
Pour coi j'ai commencié mon conte,
Voirs est que li roi et li conte
Si deduisent par mainte fie,
Mais poi sevent que senefie,
Et j'en sai le senéfiance
Si le vous diray par fiance.
Biaus est li jus cui il avient,
Et vous véez et il avient
Ke quant li jus est mis à point
Et cascuns des esciés à poiot,
Autant li feules (fous) que li rois.
On voit que derrière est li rois,
Ki par devant lui a maisnie
Pour s'onnour garder a maisnie
Et sa les plus fors as costés
Et pour ce les a acostées,
Ke lor grant segnourie monstre
Que li rois en doit faire monstre.
. . . .

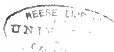
La description du jeu des échecs a 294 vers. Le poète se nomme vers la fin :

Engrebans d Arras fist ce dit,
S'on me demande j'ai ce dit
Que chou est pour nient, que li mons
Riens ne vaut si peu que limons
Tout vient au faus escekier
Du monde. Li grans escekier
Veut an plus petit se journée.

Après quelques sentences morales, la pièce se termine par ces deux vers :

Fausseté gouverne sans rime,
Pour quoy faut des esciés la rime.





Eustache le Moine (Roman d').

Le roman d'*Eustache le Moine*, 'ou de *Witasse li moignes*, est une des plus vieilles épopées populaires, où le merveilleux se mêle à l'histoire, par suite de la grande faveur qu'obtinrent les anecdotes fabuleuses, débitées et accumulées sur le même personnage qui avait occupé les cent bouches de la renommée dans une province. Pour le Boulonnais, et même pour une partie des rivages de l'Angleterre, Eustache le Moine était une grande célébrité du moyen-âge, dont on s'entretenait dans les châteaux et les chaumières, dans la riche abbaye et le modeste couvent de nônes. C'était un forban redoutable, qui avait pactisé avec le diable, et qui réussissait dans tout ce qu'il entreprenait. Cette grande figure de pirate apparaissait tantôt sur une rive, tantôt sur une autre, et l'effet moral de sa présence était tel, qu'il avait vaincu presqu'avant de combattre : c'était là toute sa magie. Aprés avoir prêté, ou plutôt vendu son bras tantôt aux français, tantôt aux anglais, et les avoir trahis tous deux, il fut arrêté par la marine des cinq-ports anglais, le jour de St.-Barthelemy (24 août 1217), pris à l'abordage, et trouvé dans la câle de son bâtiment, où il fut décapité sans pitié, quoiqu'il offrit pour rançon tous les trésors imaginables. Sa tête fut promenée en triomphe sur une pique par toute l'Angleterre.

On conçoit que la vie d'un tel homme ait été acceptée, comme

une bonne fortune, par un trouvère du tems pour être traduite en vers, et chantée de manoir en manoir et de monastère en monastère. Le redouté pirate n'existait plus, mais on aimait à l'entendre répéter, et à ouïr raconter ses fredaines, ses pilleries et ses enchantemens, car Eustache le Moine passait pour un nécromancien fameux, qui avait appris la magie dans la ville de Tolède, célèbre école de sorcellerie au moyen-âge. Les historiens sérieux de l'époque n'ont pas dédaigné d'en parler eux-mêmes : *Nicolas Trèvet* et *Thomas de Walsingham* l'ont ainsi désigné : « *Eustachius quondam, ut fertur, monachus, ut decebat apostatam, suam ostendens inconstantiam, sæpè de uno rege transiit ad alium, et tanquam de monacho factus dæmoniacus, dolo et perfidiâ plenus fuit.*

Le trouvère anonyme qui s'est chargé de versifier l'histoire d'Eustache le Moine n'est pas connu : mais la notion des localités et des familles du Boulonnais, un certain fumet de pays que répand sa composition, mille petits détails circonstanciés et naïvement narrés, indiquent assez que ce poète était né ou demeurait dans la province. M. *Francisque Michel*, qui a publié, en 1834, in-8°, chez Sylvestre, le roman d'Eustache le Moine, avec toute l'exactitude et l'érudition dont il a fait preuve si souvent, pense que cet auteur pourrait bien être *Li Roi Adenez*. Nous n'avons pas plus de preuves contre cette induction que le savant éditeur n'en apporte en sa faveur, mais nous pensons qu'en général on accorde trop souvent et trop facilement aux auteurs connus les ouvrages anonymes du même siècle. La liste des trouvères est si nombreuse, au XIIIe siècle surtout; chaque province, chaque ville, chaque bourg même de nos contrées du nord en étaient si bien pourvus, qu'on peut laisser, sans crainte d'errer, les œuvres de chacune des localités aux poètes de l'endroit, sans qu'il soit besoin d'aller chercher au loin des noms illustres. Aujourd'hui que nous avons fouillé dans les antiquités littéraires de chacune de nos vieilles cités, et que nous avons approfondi davantage cette matière, nous sommes assez d'avis de laisser, aux poètes de chacune d'elles, les ouvrages qui portent avec eux un certificat d'ori-

gine. A une époque où l'on communiquait difficilement et où l'on voyageait peu, il était naturel que les chanteurs et poètes de chaque pays fissent leur besogne dans leur localité ; aussi pensons nous que laisser, quand il y a doute, les poésies de chaque canton aux trouvères qui y virent le jour, c'est le moyen de se moins égarer.

Quoi qu'il en soit du nom de l'auteur du roman d'Eustache le Moine, c'était un homme d'esprit et un poète élégant ; sa versification est facile, et il narre avec une naïveté et une clarté qu'on ne trouve pas toujours chez les trouvères ses contemporains. Ses vers sont de huit syllabes et au nombre de 2306 pour tout le poëme. On n'en connaît qu'une copie ancienne qui se trouve dans le MS. de la bibliothèque royale, N° 7595, f° 323, v°., manuscrit qui contient aussi le *Roman de la Violette*, autre production de l'Artois. Le poème d'Eustache a dû être composé nécessairement vers le milieu du XIIIe siècle ; une date placée à la fin du volume Ms. prouve qu'il n'est pas postérieur à 1284. Ce roman ayant été publié, comme nous l'avons dit, en 1834, nous nous contenterons d'en publier les premiers et les derniers vers, pour donner une idée de la manière d'écrire de celui que nous persistons à considérer comme un trouvère du Boulonnais.

Chi comment li Romans de Witasse le Moine.

Del moigne briement vous dirai
Les exemples si com je sai.
Il se rendit à Saint-Saumer (Samer),
A VIII lues priès de la mer ;
Illuecques noirs moignes devint
Puis ke de Toulete (Tolède) revint,
Où il ot apris nigremanche (négromancie).
N'ot homme el roiaume de Franche
Ki tant séust ars ne caraudes (sorcelleries),
A maintes gens fist maintes caudes (queues).
Il avoit à Toulete esté
Tout l'ivier et un esté
Aval (en bas) sous terre en l'abisme
Où parloit au malfé méisme (au démon même),
Qui li aprist l'enghien et l'art

Qui tout le mont decehoit et art.
Il apriést mil ennjuremens,
Mil carandes, mil espiement (inspirations):
Il set en l'espée garder
Et le santier (psautier) faire torner,
Et par l'espaule au mouton
Faisoit pertes rendre a fuisnn;
Si savoit gorder el bachio
Pour rendre perte et larrechin,
Femmes faisait encamuder
Et les hommes enfant suer.
Il o'ot homme jusqu'à S. Jake (de Compostelle)
Qui tant séust de dyodake,
Del firmament ne de l'espere (la sphère).
Il contrefaisoit le cimère (une chimère, dragon),
La beste c'on ne puet connoistre;
Les moignes fait péir el cloistre.
Quant Wistasse ot assés apris,
Au dyable congié a pris.
Li dyables dist k'il vivroit
Tant que mal fait assez aroit,
Rois et comtes guerrieroit
Et en la mer oceis seroit.

Wistasse s'en revint en Franche,
Qui puis fist mainte pute enfanche.
Une nuit vint à Mont-Ferrant,
Illuec fist dyablie grant.
El demain ains k'il s'em partist,
I grant mangier atorner fist
Ciés une riche tavrenière,
Qui molt ert orgillouse et fière.
Che fo eo ooes moustisons (aux vendanges)
Wistaces ot trois compaignons
Ki de Toulete od (avec) lui venoient.
Li moust par la maisnn estoient
XXX tonniaus en i avoit.
Wistaces i mangue et (i) boit
Il et la tavrenière ensomble;
Et quant ont mangié, ce me samble,
Et che vint à l'escot paiier,
Wistaces n'avoit nul dénier
De la monnoie dou päis
Fors que tornois et paresis.
La dame molt lo mesconta,

Et leur monnoie refusa ;
Pos III sols c'orent despendus
Paiérent il VI sols ou plus.
Wistaces qui molt sot de gile (tromperie),
Quant il dut partir de la vile,
La tavreniére enfanmenta,
Et sour le suel I grain jeta
K'il avoit conjuré forment (fortement),
Et la tavreniére erramment (aussitôt)
S'est descouverte dusc'al chaiut (à la ceinture),
Dou premier tonniel qu'ele ataint
A toutes les broces ostées ;
Grant marchié fait de ses denrées ;
Ele s'escrie : — « Or ehà, baron ! »
Li vins aloit par la maison :
Hommes et femmes acouroient,
Et quant le suel passé avoient,
Li homme lors braies avaloient (mettaient culottes bas)
Et les femmes se descouvroient
Dusch'al chaint ou dusqu'al umbril :
Ains n'oïstes si viel bestil
Comme en la maison demenoient.
Des tonniaus li broches ostoient ;
Li vins s'en vait parmi les rues.
Toutes les gens i sont courues ;
Mais nus n'osoit laiens entrer
Ki ne séust son cul moustrer
A chascun de chiaus (de ceux) qui entrnit,
Pour chou nus entrer n'i osoit.

Les habitans s'aperçurent bientôt du sort jeté sur eux ; ils poursuivirent les pélerins, qui leur firent un autre tour pire encore que le premier. En revenant au Boulonnois, ses compagnons et lui, pour passer le tems, ensorcelèrent leur voituriu. Au couvent de Samer, Eustache le Moine fait maintes diableries : il force les moines à jeûner quand ils doivent déjeûner, il les fait aller nu-pieds lorsqu'ils doivent être chaussés ; enfin, il les entraîne à jurer alors qu'ils ont à dire leurs heures.

Bauduin Busquet, pair du Boulonnais, auteur des jours d'Eustache le Moine, né à Courset, fut mis à mort à Bazinghem par Haimfroy de Herzinghem, qui plaidait contre lui pour la

possession d'un fief. Cette mort fit sortir Eustache du couvent, et il vint demander justice au comte Renaud de Boulogne, qui accorda un duel judiciaire entre deux parens du mort et du meurtrier. Eustache ne voulut assister au duel, et déclara qu'il vengerait son père à sa manière. Il devint ensuite sénéchal, pair et bailli du Boulonnais, mais il administrait suivant une méthode à lui, c'est-à-dire en retenant tous les subsides qu'il recevait. Le comte de Boulogne veut enfin le punir, et le mande à Hardelot, mais Eustache s'en défie, se rebelle contre le comte, brûle deux de ses moulins, lui vole ses chevaux, et, en vrai truant, lui joue une foule de tours à lui et à ses chevaliers. Chemin faisant, il détrousse les passans, vit de pillages et de rapines, sur le détail desquels le poëte s'étend longuement et avec complaisance.

Eustache le Moine passe ensuite au service d'Angleterre et devient marin ; comme tel, il combat, tantôt pour le roi Jean-sans-Terre, et tantôt pour son propre compte. Il trahit encore ce nouveau maître et passe au service du roi Louis VIII, fils de Philippe-Auguste, roi de France. C'est dans une expédition maritime pour le roi Louis qu'il perdit la vie ; le poète termine son roman par cette catastrophe :

Dout fu li moignes bon guerriers,
Molt par estoit hardis et fiers,
Pois fist-il mainte dyablie
Es isles eo l'autre partie.
Le roy Loey (Louis VIII) fist passer
A grant navie outre la mer ;
Si conquist la nef de Bouloigne
Par son cors et par sa personne.
Od loi mena le roi Adan (1)
Ses nés (vaisseaux) perdi li rois cel an.
Wistace en fu ochoisonnés
K'il avoit traïés ses nés,
Wistasces bien s'en escondi (excusa),
K'il n'i ot homme si hardi
Ki li osast mie sproover ;
Et ensi l'ont laissié ester.

(1) C'est ce vers qui donne à M. Francisque Michel, l'idée que ce roman pouvait être de *li Rois Adenez*.

Une autre fois entra en mer
Od grant navie por passer,
Raous de la Toeniele od lui,
Si fu varlés de Montagui;
Wistasces vent en haute mer,
Ki molt estoit et preus et ber
Plus de XX nés devant lui passent
Et molt durement les assaillent
Od molt geans ars et arbalestres,
Car ils ont mis en lor esneques (vaisseaux légers).
Il se desfendent au jeter
Et au lanchier et au bierser,
D'Englés font grant occision (carnage),
Bien se desfendent com baron.
Wistaces maint en craventoit (en écrasait)
D'un aviron que il tenoit ;
Ki brise bras, ki brise testa,
Chelui occist et chelui verse,
Chelui abat, cel autre fonie,
Et au tierch brise la canole (l'os du coude) ;
Mais cil de toutes parts l'assalent,
Molt durement si le travaillent,
De grans naces fierent au boet ;
Mais cil se desfendent si fort
K'il ne puéent dedens entree.
Dont commenchièrent à ruee
Caus (de la chaux) bien molua an grans pos
K'il depéchoient à lor bors.
La poureière molt grans leva :
Che fou chou que plus les greva.
Dont ne se porent plus desfendre ;
Car lor oel furent plain de cendre.
Cil estoient desor le vent
Ki lor faisoient le torment.
En la nef Wistasce saillirent
Et molt durement les mesbellirent ;
Tout li baron i furent pris,
Wistaces li moignes occis ;
Et il ot la teste colpée ;
Tantost defenist la mesléa.

Nus ne puet vivre longhement
Qui tos jors à mal faire entent.

Ce dernier dystique est la morale du roman : le trouvère a voulu finir par un enseignement utile, en manière de commandement de Dieu ou de l'église.



Everard de Béthune.

Nous nous trouvons naturellement amené à parler d'Everard de Béthune, non pas que nous pensions qu'il soit un trouvère, mais parce qu'il a composé des vers latins et qu'une citation faite par feu M. A. C. M. *Robert*, conservateur de la bibliothèque de Ste.-Géneviève, pages liij de l'*Examen du poème de Partonopéus de Blois*, dans les préliminaires de l'édition de ce cantilène publié par M. Crapelet, en 1834, pourrait laisser penser que ces vers ont été écrits en langue romane. En effet, ce savant bibliothécaire de Ste-Géneviève, à la suite d'extraits de fabliaux dont il cite des fragmens, dit : « Anacréon, dont la » première publication est due à Henri Estienne, ne se trouve » pas indiqué *dans les vers d'Everard de Béthune*, qui con- » tiennent une notice des poètes classiques que l'on connaissait » au commencement du onzième siècle (c'est peut-être du XIIe » siècle qu'il fallait dire). » A la suite de citations romanes, une semblable mention ne manquerait pas de faire ranger Everard de Béthune parmi les trouvères Artésiens du XIIIe siècle, si elle n'était pas expliquée. C'est ce qui nous a engagé, dans l'intérêt de la vérité, à jeter quelque lumière sur cet écrivain de l'Artois. Tout ce qui éclaircit les antiquités littéraires de nos provinces, nous paraît digne d'être relaté.

Everard de Béthune, que les biographes latins nomment

Eberhardus Betuniensis, florissait en Artois vers le milieu du XII[e] siècle, c'est du moins ce qu'il faut conclure du dystique suivant, tiré du *Vaticanum*, ouvrage manuscrit d'*Arnold de Roterdam*, écrivain du XV[e] siècle :

« Anno milleno, centeno, bis duodeno,
« Condidit *Ebrardus* GRÆCISMUM *Bèthuniensis*. »

Il suivrait de là que le *Græcismus*, grammaire grecque écrite en vers latin, qui a fait donner à Everard le surnom de *Grèciste*, aurait été composé en 1124, ou au plus tard en 1212, si l'on reporte la virgule après le mot *bis* au lieu de la poser devant (1). *Conrad de Mure*, chantre de Zurich en 1259, mort le 30 mars 1281, retoucha cet ouvrage autrefois en usage dans les écoles des Pays-Bas, de France et d'Allemagne; *Métulin*, aliàs *Quillet*, professeur à Poitiers, le commenta, et c'est avec ses notes que cette grammaire en vers fut imprimée à Lyon, Jean du Pré, 1483, in-4°. Depuis la renaissance des lettres, on a relégué le *Græcismus* dans la poussière des bibliothèques avec le *Doctrinal d'Alexandre de Ville-Dieu*, le *Facetus*, etc., etc. Cependant, un tel dédain est peut-être trop absolu : on trouve dans les vers du grammairien de Béthune un enseignement intéressant sur l'état des connaissances de son tems touchant les poètes de l'antiquité. Il donne, pour ainsi dire, la nomenclature de tous les auteurs classiques connus aux XI[e] et XII[e] siècles; ce document devient curieux aujourd'hui surtout que l'on est trop souvent porté à confondre la restauration des lettres et des études sous Charlemagne et ses successeurs, avec la renaissance des études grecques en Europe, qui ne surgit qu'après la prise de Constantinople, la fuite des savans byzan-

(1) Cette interprétation ne parait pas la plus vraisemblable. Everard de Béthune, dans son livre de l'*Antihæresis*, cite la philosophie de *Gilbert de la Porrée*, comme étant en vogue de son tems, et ce dernier mourut en 1154. Il parait naturel de penser qu'en 1212 le système philosophique des *Porrétains* (*Porretani*) était déjà bien et dûment oublié. C'est donc 1124 qu'il faut lire.

tins, et la protection large et éclairée que leur accordèrent les papes Nicolas V et Léon X, et le roi très-chrétien François Ier.

Il existe encore un autre traité d'Everard de Béthune, imprimé à Ingolstadt, en 1613, in-4°, avec d'autres pièces, sous le titre d'*Antihæresis* ; il est dirigé contre les hérétiques de la Flandre et de l'Artois qui répandaient leurs erreurs durant le XIIe siècle. Ce traité est divisé en 28 chapitres, dont les 24 premiers contre les *Piples* ou *Piphles*, que l'on nommait *Poblicains* en Angleterre et *Albigeois* en France, et les quatre derniers contre les *Vaudois* ou *Insabbatès*, qui désolaient aussi nos provinces.

Si Everard de Béthune a composé en langue vulgaire, ses écrits ne paraissent pas être venus jusqu'à nous ; du moins n'en connait-on pas au vaste dépôt des manuscrits de la bibliothèque du Roi, ni dans d'autres où nous avons fait des recherches. Ce savant paraît avoir été dans les ordres ; il semble être au moins ecclésiastique séculier, par les matières théologiques et graves qu'il a traitées. C'est peut-être à ce caractère qu'il faut attribuer la circonstance qu'il n'a écrit qu'en latin. *Sanderus* parle de lettres de lui qui existaient manuscrites à Bruges, dans l'abbaye des Dunes (*Bibliotheca manuscripta Belgica. I.* 203). L'abbé Paquot, qui consacre un article au *Gréciste* (*Mémoires littéraires*, t. XIII, 164) parle d'autres ouvrages manuscrits qui reposaient chez les Dominicains de Cologne et au collége de Cambridge.



Gautier d'Argies.

Ce trouvère a été classé parmi les poètes normands par feu l'abbé De La Rue, qui lui consacra six lignes dans ses *Essais historiques sur les bardes, les jongleurs et les trouvères normands et anglo-normands*, Caen, 1834, tome III, page 203, et cela, parce que dans l'*Histoire de la maison de Harcourt*, page 1127, il est qualifié seigneur de Quillebeuf en 1274, et que sa famille a donné plusieurs grands baillis au bailliage d'Evreux. Nous avons peut-être des motifs plus plausibles de croire Gauthier d'Argies un de nos chanteurs du nord : et d'abord, on y compte plusieurs familles de ce nom ; outre la maison d'Argies de Picardie, la plus illustre, il y en eut une autre originaire des environs de Saint-Omer, qui n'est pas encore éteinte, et dont un des descendans vit aujourd'hui près du Mans Ne pourrait-elle pas avoir fourni le gentil poète, qui, dans ses chansons, use si souvent des mots particuliers à la province d'Artois?

Nous ne savons si nous sommes dans l'erreur, mais il nous paraît, à nous, que notre trouvère, qui vivait sous Saint-Louis, appartient beaucoup plus à la province d'Artois qu'à toute autre, et surtout qu'à celle de Normandie. Dans tous les manuscrits qui contiennent ses chansons, elles se trouvent entremêlées avec celles des trouvères artésiens ; bien plus, il semble qu'il en ait composé une à compte à demi avec messire *Andrieu*

Contredis d'Arras, car en tête de l'une d'elles qui commence par ce vers :

» Quant li tans pert sa chalor... »

on lit, à l'endroit où le copiste place ordinairement le nom de l'auteur, les mots suivans : *Mesire Gautiers d'Argies et l'autre deseure*, c'est-à-dire *Andrieu Contredis d'Arras* dont les chansons précèdent celles de Gautier dans le manuscrit. La même particularité se représente à la chanson qui commence par :

« Les gens dient pourquoi je ne fais chans... »

Il y est mis au titre : *de Gautier et de l'autre devant*. Ce mélange des œuvres des deux poètes, cette collaboration, ne peut réellement appartenir qu'à deux trouvères contemporains et compatriotes.

La Borde, dans son *Essai sur la musique*, dit que Gautier d'Argies était l'ami de *Richard de Semilly*, autre trouvère distingué du XIIIe siècle ; ce fait est probable, mais il est certain encore qu'il fut lié avec *Gaces Brulé*, charmant poète auquel il adresse souvent ses chansons. Nous lisons dans un de ses envois :

» Ce saischiés bien, compaing *Gasse Brulé*,
» Bien pert ses mus ki d'amer me chastie
» Car pris me voi sospris et arresté.

Dans une autre pièce il dit :

» Pour tel joie se doit en travellier,
» A vous le dis, compains *Gasse Brullé*,
» Pensés d'amour de son bon essaucier. »

Enfin dans une dernière il s'exprime ainsi :

» Mes mestres *Gaces* aprent
» Qui s'umilie franchement
» Plus s'essauce (se grandit) et mouteplie. »

Cette dernière citation pourrait laisser croire que Gaces Brulé

avait été le maître en Apollon de Sire Gauthier d'Argies, ou du moins que ce seigneur trouvère le regardait comme une autorité en poésie et en galanterie.

Gauthier d'Argies était noble comme on le voit par le titre de *Messire* que les copistes ne manquent jamais de lui octroyer; il fut fécond, puisqu'on connaît de lui environ une trentaine de chansons disséminées dans les manuscrits de la bibliothèque du Roi (1); il ne chanta que l'amour, ainsi qu'un homme de loisir et de fortune peut le faire. Le noble trouvère aima une belle dame, dont il vante les qualités physiques et morales en cent endroits divers : il nous apprend qu'elle était blonde, comme toutes les femmes du nord, qu'elle avait un *biau cors gent*, un visage frais comme une rose, une belle bouche vermeille, des dents blanches *plus que lis, ne argent*. et une gorge *blanche et polie*; il ne faut pas s'étonner, après un tel portrait, que Gauthier d'Argies ait pu dire quelque part : *Je la sers sans trichier.*

Le sire d'Argies, à ce qu'il nous dit lui-même, voyagea ongtems, il semble que des méchans l'aient forcé à s'expatrier par suite d'accusations calomnieuses, car il dit :

» Maugré felon mesdisans,
» Qui du douz pays
» M'ont fait lonc tens estre eschis. »

Autre part il commence une de ses chansons par ces mots : *Se j'ai esté lonc tans hors del pays...* Malgré ce début, on ne trouve rien de particulier à noter sur l'absence qu'aurait faite le trouvère : il dit seulement qu'il a *escapé de périlleuse voye*, et qu'il est resté fidèle à sa maîtresse. Il convient néanmoins de ne prendre cette dernière affirmation que comme un dire de poéte. Il est pour ainsi dire établi que les trouvères

(1) On les trouve dans les manuscrits N° 67, *fonds Cangé*, N° 7222, N° 184 du supplément français, et dans le Ms. de Berne. N° 389.

ne parlent jamais sérieusement quand ils se vantent de leur fidélité dans leurs amours.

On n'a jamais rien publié, que nous sachions, des œuvres de sire Gauthier d'Argies ; il n'était pourtant pas digne de ce dédain général : c'est précisément pour le venger de ce délaissement immérité que nous mettons au jour bon nombre de ses chansons ; on y jugera la courtoise galanterie, l'amour chevaleresque, la poésie un peu fade, mais toujours de bon ton, du Dorat du XIIIe siècle.

Chansons amoureuses de Gautier d'Argies.

I.

(*Biblioth. du roi. Ms. fonds Cangé*, n° 67, f° 148.)

Bien font amors lor talent
Qui si m'ont mis
En destroit à escient,
Dont je suis si sorpris
Que riens ne m'enbelist tant ;
Ce m'est avis,
Comme estre loing de la gent
A une part soutis,
Adonc remir son cler vis
Mil foiz en pensant,
Maugré felon mesdisant
Qui du douz païs
M'ont fet lonc tens estre eschis (proscrit)

Por le pais mes ennemis
Sui-je joians
Quant je pens a son cler vis ;
Onc si douz acordement
Ao euer ai laete et pris
Qu'a tout le mont sui enclios,
Frans et humilians.
Des tant sont li oil plesant
Dont je criem morir,
Se tant dis come sui vis
Un se bel senblant
Eusse en mon vivant.

Otrage seroie grant,
S'avoie enquis
Ne son fermail ne son gant
A dame de si haut pris.
Mes se Dex m'avançoit tant
Qu'il fust prainis (?)
Plus en seroie je joiant
Que d'estre rois à tozdis,
Que rose ne fleur de lis
A li ne se prent,
Et de son ensaignement
Puet l'est tozdis
Vivre à honor, ce m'est vis.

Ma dame est si connuissant,
S'avoit enquis
Com je la sert coraument,
Jà ne m'en seroit pis.
Mes felon m'i vont nuissant
Qui ont apris
Mon mortel destruiement
Et ma paine à tousdis.
Certes meuz aim à morir
Pronchainement,
Que n'en prengne vengement
De ceus qui ont quis
Mon mortel encoubrement.

Et se j'ai por li souffert (1)
Paine et torment,
De rien ne m'en esbahis
Qu'aps. (sic) la lougement ;
Et se je, com fins amis,
Muir (meurs) desirrant,
Ma dame i aura conquis
Grand blasme de la gent ;
Et diront que ernalment
M'aura ocis
Nonques riens ne li forsis
En mon vivant,
Si on trai li à garant.

(1) Il faut lire sans doute *souffert por li*, pour la rime.

II.

(*Bibliothèque du roi. Ms. Fonds Cangé*, n° 57, f° 149).

Dès que ci ai toz jors chanté
De moult bon cuer fin et loial entier
N'ame de chaogier
N'oi dedens mon cuer volenté,
Ne ma paine ne moi ot ooe mestier
Bien m'a emors a son ors esprouvé
Detenu m'a ; jà ne la quier lessier
Et s'en voit ou les plusors mes targier.

Ne sont cil fol malonré
Dont il est trop por amors guerroier
Par lor pledieront a maint destorbé
Ne ja nos d'oos n'i verront guaigoier
De ce deusseot estre bien porpensé,
Que tel puet uuire qui ne puet aidier
Mes envieus de se puet ebastier.

Tele geut ont petit amé,
Qui se painent de nos contralier ;
Ce n'a mestier,
Car jà tant n'aoront devisé
Que nus doie por eus amors lessier ;
Non ferait s'en li n'a fauseté.
Dex qui aime de quoi se set aidier
Deust soi rendre qu'an siècle n'a mestier.

Je me tieng moult à honoré
De ce qoe aine n'oi jor taleut de trichier
Ne de boisier ;
Ains me truis toz tens alomé
Si freschement, com fu au commencier,
Encore n'ait guerredon (1).
Je me confort en ce qui puet aidier,
En loiauté vueil perdre ou gaaigner.

L'en m'en a mainte foia blasmé
De ce que trop me sui mis en dangier

(1) Peut être : *n'i ait* guerredon.

Mès foloier
Voi touz ceus qui le m'ont mostré ;
Car nus ne puet meuz sa paine emploier
Tout a amors le plos haut don done ;
Si ne s'en doit nus hons trop merveillier.

III.

(*Biblioth. du roi. Ms. fonds Cangé, n° 77, f° 151*).

Autres qoe je n'esveil faz
Mon chant des autres mouvnir,
C'onques ne fui on jor las
D'amer celui mon povoir
Qui tout me tient en ses laz,
De li ne me quier monvoir
Petit mi vaot mon porchaz
D'une chose lamentiaz,
Se je muir par soo voloir
Ce sera mauvés esgart
Mains en aura de pooir.

Si bel nil et si biau braz
Me foot en s'amor remanoir
Ses simples vis, ses regars
Me sevent si decevoir
Que en mirer son solaz
Ai mis trestout mon povoir,
Ne mi sui pas pris agais
Si j'ai choisi haut ou bas,
Je m'en vueil tres bien doloir,
Qoant plos ere clamez las,
Plus de joie en doi avoir.

Ceste amor tendrai ans
Ja n'en serai repentant,
Plus en sui ardant que los
Et du souffrir bieo voillant,
Ce mi doit valoir moult plos
Qo'en bon gré sui recevant.
bien doi estre secoruz,
Car de ce don irascuz
Devroie estre, sui joiaot.
Droit ai que plus sui que nus
De tres haut don atendaot.

De moi est dame au desus,
Bele et gente et avenaot,
Gent cors, et de douz saluz:
Cheveus blons, sorciz plesanz,
Ja jor mere recreuz
Qu'a vos oe soie pensaot.
Se ja ne cest penser refus
Anior (sic) soie ge penduz,
Ja taot oe sera grevaoz
Qoe plos sui de travail mus,
Plus est li guerredons granz.

Sa façon à deviser
Voudroie je toz jorz oïr;
Tant est bele, a li loer
Nus hon n'en porroit meotir.
Por ce ne faz a blasmer
Se me pain de li servir;
Vendre me puet ou doner,
Ses sers sui sans racheter,
Jà ne m'en quier afranchir;
Menz aim ainsi endurer,
Q'un grand roiaume atenir.

IV.

(*Bibliothèque du roi. Ms. fonds Cangé*, nº 67, fº 152).

Chançon ferai moult marris
D'amors qui tant seut valoie;
Faus l'ont lessié décheoir;
S'en est péris
Li nons, et vaiocus, at faillis
Droit est, puis qu'amors o'a povoir,
Que li siecle ne puet mès riens valoir.

Bien oos a à noient mis
Amors, qui done savoir,
Dames et barons valoir,
Honor et pris
En est moult formaot amatis.
Et bien sachiez vnus touz devoir,
Largesce et bien se font mes pou paroie.

Solas, gieu et ris,
Et cortoisie, et dire voir (vrai)
Voilent sans mès moult remanoir, (1)
Bien est traïz,
Cil cele qui s'en fet eschis, (2)
Car ne puet grant joie avoir,
Ne li convieingne en fine amor mérir.

Amors m'ont lasehié et pris
Et si sers à mon povoir
Celi qui me fet doloir,
Si m'esjoïs
En tant que sui fins amis.
Se loiauté me puet valoir,
Ne puis faillir à guerredon avoir.

V.

(*Biblioth. du roi. Ms. fonds Cangé*, nº 67. *f*º 152).

Or chant nouvel, car longuement
M'a tenu ire en sa baillie;
Mes grant desir du dous talent
M'enseigne une cortoisie
Qu'amors et ma dame m'aprent
D'avoir envie et hardement,
Plus qu'autres, s'ele m'otrie.

Je m'otrni tout entièrement
A li, et sans coardie,
Ne jà par le mien escient
N'aurai d'amors manandie (jouissance)
Se pitié ne vaint son talent,
Mes s'ele esgarde son cors gent,
Jà n'ert desenorgueillie.

Par orgueil chai voirement
Du ciel la grant manandie
D'angres (d'anges) maint millier et main cent.

(1) Voit-on mais moult remanoir. (Ms. 7222).

(2) Bien est trahis,
Chascuns qui s'en eschiz (7222).

Par Deu ne soiez périe,
Més prenez garde doucement
Se cil qui aime nutréement
A por ce mort déservie (mérité).

Par Deu, ma dame, je consent
Mon cuer de grant estoudie (témérité)
De desirrer si hautement
Con sa vostre seignorie,
Més mestres Gaces aprent
Qui s'umilie franchement
Plus s'essance et mouteplie.

Chançon, va là où nus n'aprent
Félnu mot ni vilanie,
Més valor et ensaignement;
Et se tu vois qu'ele rie
De la dolor que sent,
Li chie au pié (tombe à ses pieds) doucement;
En chantant merci li crie.

VI.

(*Même manuscrit*, f° 153).

Quant la séson est démise
Du tens d'esté bel et plésant,
Qu'il fet froit et vente bise,
Et cil oisel sont tuit cesant,
Lores me semont que je chant
Amors qui m'a prent et atise,
Et mi fet estre par senblaut
Envoisié en tele guise
Que de cuer plor quant je chant.

Par grant force de justice
Fet amors de moi son commant,
Trop mi tient à sa devise,
Et si ne fust mie avenant
Ce que motis mes eus voiant,
M. fet que mes cuers l'aime et prise
Plus que nule autre riens vivant,
Sans orgueil et sans faintise
Ne faz fors que merci demant.

Dex, où sera-elle prise
La merei que vois porchaçant,
Onques n'i trouvai franchise
Ne d'autre ne la vois quérant
Et s'ele mi faut de créant ;
Donc sai-ge bien que j'ai ma mort quise (recherché)
En li et en son biau semblant ;
Mès ce me reconforte et prise
Que si gi muir, c'est por vaillant.

VII.

(*Bibliothèque du roi. Ms. fonds Cangé*, n. 67, f° 154).

Quant il ne pert (n'appert) fueille ne flor,
Fors pluie, noif (neige) et gelée,
Pensis d'atendre lonc secors,
Ai chancon fete et chantée ;
Si m'est mestiers que agrée
A la plus bele des meillors,
Ou toute biauté et valors
Et joie s'est assenblée
Avec la Dex (sic) atornée
A estre loiaux (1) d'amors.

Souvent me livre granz estors (combat)
Desmesurée pensée,
Que por cele qui je sui toz
Ce sache ladroit loée
Que je ne l'ai mie osée
Esgarder, car fusse estouz (téméraire),
De le requerre sui convoitos,
Del servir que trop m'agrée,
Car en ce m'est destinée
Haute joie et grant honors.

Je la dont tant à corocier
Que proier ne l'ose mie,
Grief fes a en enchargier
N'a tel ne me sent je mie
Que face tele estoutie (hardiesse),

(1) On peut-être *lo joiax*, ce qui aurait un meilleur sens.

Qoel moot n'a pas tant a prisier
Que on dénst mie otroier
Amor de si haote amie,
Mes por Deu ne li poist mie
Se je la sers sans trichier.

Je l'aim tant de fin euer entier
Qne je ne voudroie mie,
Por rien de mon boo, abessier
Sa très haute seignorie;
Mès ce ne vos di-ge mie
S'il li plesoit à conseillier
Son serf qni siens est avigier (pour la vie)
Qne ge eest bien escondie,
Car ce senbleroit folie
Si m'en suroie mains chier.

Bieo amée et poi proiée
Car fost mes goerredons teux
Que voire fust la vison
Qn'en sonjant vos oi bésiée
Quant je vos tingn enbraciée
Bien estoie en floroissons.

VIII.

(*Bibliothèque du roi. Ms. fonds Cangé, n° 67, f. 150*).

Adez tant sont mes de vilaine gent
Qoi eo si poi de tens ont dit de moi folie,
Qni cuidoieot que tex fust mes talenz
Que joie, et jouvens, et amors fust faillie
Toz jors par moi. Mès ensi n'est-il mie,
Ainz sni et ere à son commandemeot;
Et de parler vos dis qo'il est noient,
Qu'envers amors ne fis onc trieherie,
Ne ne fersi, à oul jor de ma vie.

Hai feloo, plain de grant mantalent,
A poo d'afetement sans point de cortoisie,
De faulseté estes commeneement
De mal esmnevement et de grant felonoie.
Monlt vaut petit ehasenn sa vilanie;
De mesdire saehiez ee n'est pas sens,

Si n'est nus preus ne nus profitement
Ainz eschivent touz cens lor compaignie
Ou il a sens, solas et vaillandie.

Douce dame, livres (sic) biaus cors gent
Vos vis rouvelent (vermeil) comme rose esbanie(ravissante)
Bele bouche vermeille et blans les dens
Plus que lis ne argent,
Gorge blanche et polie,
De grant biauté portez lo seignorie ;
N'est merveille se je a celi pens
Qu'ne douçour me vient au cuer dedens
Qui m'alege mon mal et m'abaehie ;
Et je sui cil qui de tout l'en mercie.

On trouve les treize chansons suivantes de Gautier d'Argies dans le manuscrit N° 184 du supplém. français, aux folios indiqués ci-dessous.

1. fol. 141. v°. Aine mais ne fist eançon....
2. fol. 142. r°. En icel tans ke je voi la froidoor....
3. fol. 142. v°. Antres que jou ne suel fas tot mon eant.....
4. fol. 143. r°. Bien me quidai de ehanter....
5. fol. 143. v°. Qnant li tans pert sa ehalor...
6. fol. 143. v°. Maintes fois m'a on demandé....
7. fol. 144. r°. Duski chi ai tos jors ehanté....
8. fol. 144. v°. La gens dient pour quoi je ne fais ehanz....
9. fol. 146. r°. Se j'ai esté lone tans hors del païs....
10. fol. 146. r°. Une cose ai dedens mon euer emprise....
11. fol. 146. v°. De celi me plaig ki me fait languir....
12. fol. 147. v°. La doce pensée ki me vient d'amors....
13. fol. 148. v°. J'ai mantefois chanté de joie et de bandor....

Les autres chansons du même trouvère sont contenues dans le ms. N° 7222 et dans la copie du ms. de Berne N° 389.

Gautier d'Arras.

Gautier ou *Wautier d'Arras*, qui se donne également lui-même ces deux prénoms (1), est un des plus anciens trouvères de l'Artois. Il a dû naître vers l'an 1150, puisqu'il était dans toute la force de son talent vers la fin du XII[e] siècle. Poète ambulant et à la solde des riches seigneurs suzerains, il s'attacha à Thibaut, comte de Blois, qui avait épousé une fille du comte de Hainaut, nommée *Marie*. Ce prince, qui était Thibaut VI, dit le Jeune, fils de Louis IX, comte de Blois, lui ordonna de rimer le roman de l'*Empereur Héraclius*. Le poète s'en acquitta à souhait, et fit en même tems l'éloge de la bonté et de la générosité de son Mécène.

Le roman d'*Eracle l'Empereur* (ou de l'empereur Héraclius) contient environ 14,000 vers. C'est une épopée complète. On la trouve dans le ms. N° 7534 de la bibliothèque du Roi, f° 130-137. Le poète, après avoir vanté la valeur et les autres qualités du comte Thibaut de Blois, entre en matière, et décrit les guerres de l'empereur Héraclius contre Chosroès II, roi des

(1) On sait que le G et le W ont la même valeur en Wallon ; le mot Wallon en est lui-même la preuve, il vient de *Gallus*, français. On dit en patois Wallon *Wateau* pour Gâteau, *Wautier* pour Gautier, *Williaume* pour Guillaume, etc.

Perses ; il se jette complaisamment dans la description des événemens qui amenèrent la perte déplorable du bois de la vraie croix de notre Seigneur Jésus-Christ, son heureuse restitution, et enfin l'origine de la fête de l'*Exaltation de la Croix*, célébrée par toutes les églises grecques et latines le 14 septembre de chaque année. Le poème, qui ne manque pas d'intérêt, se termine par le récit de la mort d'Héraclius, par de nouveaux éloges du comte Thibaut de Blois et par quelques détails personnels à l'auteur.

Pour donner une idée de la manière de faire de ce vieux trouvere, un des péres de la poésie artésienne, nous allons transcrire ci-après le commencement et la fin de son antique cantilène ; ce sont les passages qui offrent le plus d'intérêt local :

(*Biblioth. du roi. Ms. n° 7534 in-fol.* 130-157.)

Se *Gautier d'Arras* fist ainc rieo
Con atorner li doive à bieo,
Or li estuet tel traitié faire
Qui sor toos autres doive plaire
Car li prioces est de tel pris
Por cui il a ces fais empris
Que li biens qui en lui haboode
Enlumioe trestout le moode.
. . . .
. . . .
. . . .
Mais je desmaio trop looge lima,
Je vois trop alongaut me rime
Car on n'i puet nol bien pincher,
Or voel me bouce reeincher :
Du plos vaillaut dirai le somme
Qui fust d'Illande dosca Rome
Dal bou coote *Tibaut de Blois*,
Del preu, del large, del cortois.
. . . .
. . . .
Moult est li quens Tibaus preudon
Bieo a ataint dosques en son (jusqo'au sommeil).
Il vient soveut u gens s'assemble
Mais euidiés vous qoe it s'eo emble (se dérobe).
A lrodemain del parlemeut

S'en fuient tout commonalment
A la jornée je voos di.
Mais il ateot jusca midi
Con s'il estoit lor eambreleos (chambellao);
Lors fait aporter ses berlens (jeu de dés)
Et les esciers pour iver
L'avoir doot le velt descombrer (décharger),
Cil ne li vont pas anoiant (chagrinant)
U il le sieo vait estinant,
Qu'il donne toos jors sans proumettre
Ne velt en autre tresor metre
. . . .
. . . .
Mais mes euers l'aime moult et prise,
Por loi ai jou ceste oeuvre emprise;
D'*Eracle* ichi endroit commence
Qui onques jor o'ot soig de tence (dispute),
Si l'acata li senescaus
Et poure (paovre) et nu et toot descaus (déchaussé),
Et tout l'avoir qu'en prist le mere,
Donna por l'ame son eier pere,
Qui bien conoissoit li vassaos
Pierres et femme et cevaos (chevaux).
Assés vous dirai ès romaus,
Les proueces et les commans
Que l'emperere fist de loi,
Et comme il mescrei celui
Cum des deux coses l'esprouva.
Et quant le grand bien i troova
Par lui se maria li siro
Si com m'orés el remans dire
A com graot tort il fu gabés (raillé),
Et com il fu puis adoobés (honoré);
Com il vint puis à tele honour
Com fist de lui empereour,
Et tiot Constantinoble quite (paisiblement);
Et, si ooos est la cose dite,
Coo il le Sainte Crois conquist
Soos Cordroe qoe il ocist;
Con se geot fu reconfortée
Et con le crois eo fu portée,
La voo sent a dio teocher
Hu mais voel m'œvre comeocher.

En Rome ot jà I senator
Qui moolt amoit son creator.
Miriados l'apieloit on;

Frans et prex (preux) ert et loiax hom,
Se feme avoit a non *Cassine*.
. . . .

Au f° 157, le roman d'*Eracle* se termine par ces vers, où le poéte se nomme encore et parle avec détail de son protecteur le comte de Blois.

Nous soit li Sainte Crois aidable
Dont *Vautiers d'Arras* a traitié ;
Tuit li cortois, li afaitié (les instruits)
Le doivent bien a Diu proiier
Et que ge si pusse emploiier
Ceste oeure que je bien i aie
Et qu'ele en male mains ne kaie (tombe).
Li quens *Tiebaus*, ou riens ne faut,
Li fix au boin conte Tiebaut,
Me fist ceste oeure rimoiier ;
Por lui le fis nel quier noiier
Et por le contesse autressi,
Marie, fille *Loey*.
Faite m'en assaillie,
Cil qui a Hainan en baillie
Que je traitasse l'uevre enfin.
Je sai si preudome et si fin
Que je l'aim plus que prince el monde ;
Et se je mene Dix me confonde.
Et se por lui ne le faisoie
Ce que por autrui ne feroie
Jugier poroit tres bien e lui
Que je ne l'aim pas plus c'autrui.
De riens nule ca mis ariere
Ne doit nus hom nes faire ciere,
Que mais le voele retenir
Con doit son bon ami tenir ;
En dis et VII ans et demi
Ne treuve on pas un bon ami.
S'ame consaut si Esperis
Trestous mes pooirs est petis,
A mon signor servir a gré
Moult permonta en haut degré,
Et ricement bien m'empoitai
Le jor que premiers l'acointai,
Esleu l'ai en mon onmaire (armoire)
Et se nus hom, por nul afaire,
En deffaisoit le serreure,
Jamais ne trovai troveure

Ne ne me querrai, mais en home
I la tous seus, cen est lassome
N'en a le per, ne compaignon.
Ne jà n'ara se par lui non
Quens *Bauduin* a vos l'otroi,
Ains que passent V ans u troi
Metrai aillors espoir, mentente
Sire, je sui de bone atente,
Mais gardés qui n'i ait engan
Se me promesse n'est au van
Dont gardés qu'ele soit entena
Vous savés assés que je pens.
Dix me doinst gré de mon signor
De ce et del a dies grignor.
Amen, Amen, Amen, Amen.

Explicit d'Eraele.



Gautier ou Gaultier Silens.

Avant l'invention de l'imprimerie, il y avait bien des chances pour qu'une production littéraire se perdît ; beaucoup d'ouvrages, s'ils n'étaient qu'en vers et destinés aux plaisirs du peuple et des châtelains, se chantaient, se transmettaient de la voix à l'oreille et ne s'écrivaient pas toujours ; d'autres n'étaient transcrits qu'une seule fois, et l'unique exemplaire avait contre lui tous les hasards de la guerre, de l'incendie et du pillage ; il arrivait donc souvent que des œuvres, qui remuérent jadis les populations, disparaissaient entièrement pour les races futures. Dans le moyen-âge, il n'y avait pas de bibliothèque d'Alexandrie, mais on compta une foule d'Omar au petit pied qui dévastèrent, brûlèrent et détruisirent tout ce qu'ils purent. Aujourd'hui, les pertes complètes des produits de l'intelligence ne sont plus à redouter : l'imprimerie les perpétue et les reproduit d'une manière quasi effrayante ; il faudra même un jour redouter l'effet contraire : qui sait si l'on ne se trouvera pas forcé dans l'avenir de déloger des hommes pour abriter les livres !

Parmi les ouvrages du moyen-âge dont la réputation fut grande, mais qu'il nous est impossible de déclarer usurpée ou méritée, on doit classer les œuvres de *Gaultier Silens* ou *Sileaticus*, dont le surnom fut mal-à-propos écrit *Sileus*, bailli de la petite ville d'Ardres, florissant en 1180, suivant

l'historien J.-E. Henri, dans son *Abrégé chronologique de l'histoire du Boulonnais*, 1810, in-4°, p. 282.

Cet écrivain du Boulonnais composa un roman intitulé *Le Silence*, et c'est par suite de la production de ce livre, qui paraît avoir eu beaucoup de retentissement à la fin du XII[e] siècle, qu'on le surnomma *le silencieux*, en latin *Silens* ou *Sileaticus*; peut-être aussi, le bailli d'Ardres possédait-il au suprême degré la vertu qu'il a chantée dans son ouvrage, et alors il n'aurait dû son surnom qu'à cette qualité particulière. Il présenta son roman à Baudouin, II[e] du nom, comte de Guînes, protecteur des lettres, littérateur lui-même et fondateur d'une bibliothèque assez considérable pour le tems où il vivait, qui fut commise aux soins de Hézard de Haldehen. Ce livre de Gaultier le Silencieux obtint les honneurs de cette bibliothèque, si l'on peut décorer de ce nom une collection telle qu'on pouvait la réunir dans le Boulonnais au XII[e] siècle. Son auteur fut fêté par le comte de Guînes, et il en reçut ce que les meilleurs trouvères recevaient à cette époque de leurs nobles protecteurs, c'est-à-dire des cadeaux consistant en chevaux, en riches vêtemens et autres objets précieux.

Si l'on ajoute à ces faibles renseignemens que Gaultier le Silencieux fit établir dans la ville d'Ardres, dont il était bailli, une halle couverte en plomb, on saura tout ce que les annalistes nous ont transmis sur ce personnage presqu'inconnu. Quant à son ouvrage, il n'en reste de traces ni dans les bibliothèques de l'Artois, ni dans celles de Paris ; M. Francisque Michel, qui a visité *con amor* les manuscrits des principaux dépôts de l'Angleterre, n'a rien trouvé de ce vieil écrivain : son opinion est que ses œuvres sont entièrement perdues. Cette disparition est regrettable : dans un siècle où les bavards tyrannisent le monde entier, un ouvrage consciencieux sur *le silence*, tout vieux qu'il est, aurait le mérite de l'à-propos.

Gibert de Monstreuil

Gibert on Gerbert de Montreuil-sur-Mer est nn trouvère de haute renommée littéraire ; il a composé un des plus jolis romans du moyen-âge, sous le titre de *Girard de Nevers*, qu'on appelle aussi le *Roman de la Violette*. Il fit ce poème à la demande de Marie de Montgomery, fille du dernier comte de Ponthieu, de la famille des comtes de Bellesme et d'Alençon, dont elle fut héritière, et ensuite comtesse d'Aumale.

Ce roman vient d'être pnblié avec luxe en un grand volume in-8°, Paris, 1834, chez Téchener, par M. Francisque Michel (1). C'est la première édition faite sur un texte pur et original. Précédemment, on avait tourné en prose ce poème d'après une version provençale. Le style en fut rajeuni plusieurs fois jusqu'à ce que M. de Tressan le publia assez librement dans ses romans de chevalerie, vol. 3.

Le roman de la Violette est un roman d'amour et de chevalerie ; tout est d'imagination dans cette composition, l'histoire

(1) Roman de la Violette, ou de Gérard de Nevers, poème du XIIIe siècle, par Gibert de Montreuil, publié pour la première fois d'après deux manuscrits de la bibliothèque royale, par M. Francisque Michel. Paris, Pinard, 1834. grand in-8°, avec trois *fac-simile* et six gravures, entourés d'arabesques. Tiré à 200 exemplaires, dont quelques-uns sont coloriés avec luxe.

n'y tient aucune place, c'est la mythologie payenne ou les traditions de la Table Ronde, formant aussi une espèce de mythe à l'usage de la société du moyen-âge, qui en font tous les frais ; le poète annonce en débutant qu'il veut mettre en rime :

Un conte bel et délitable,
N'est pas de la réonde table,
Du roi *Artur*, ne de ses gens,
Et si est li contes biaus et gens
Que je vous voel dire et conter ;
Car on i puet lire et chanter,
Et si est si bien accordans
Li chants au dit, les entendans
En trai a garant que dis voir (vrai),

Ensuite, pour intéresser ses lecteurs, le trouvère leur promet de leur réciter *maintes courtoises chansonnettes*.

Les amours de Girard de Nevers avec la belle Oriant forment la partie principale du roman ; il est farci d'aventures romanesques très-attachantes pour le lecteur. La scènc commence à une cour pléuière que le roi Louis tient au pont de l'Arche, et dans laquelle plusieurs dames de haut renom chantent chacune à leur tour des chansons galantes ; Madame Nicole, comtesse de Besançon, sœur de l'évêque de Lincoln tient sa partie. Girard luimême chante une *chanson à carole*. C'est encore lui qui se déguise en jongleur pour pénétrer dans le palais de Lisiard, usurpateur du comté de Nevers, et là, il chante devant la cour, en s'accompagnant de la vielle, un morceau du roman de *Guillaume-au-court-nez*, dont la vogue était alors dans toute sa force.

Gerbert de Monstreuil a encore composé une *Vie de Saint-Eloy* en vers français. Le ms. de ce poéme, inconnu en France, se trouvait à Londres, dans la riche bibliothéque de M. *Francis Douce*, auteur d'un ouvrage sur la Danse des morts. Londres, Pickering, 1833, in-8°, fig. Cette vie de St.-Eloy est un poème assez important, dont il ne nous a pas été possible de nous procurer la moindre copie.

Gillebert de Berneville.

Si Gillebert de Berneville appartenait à la Flandre par le séjour qu'il y fit et par ses amours avec une belle dame de ce pays, il peut aussi être revendiqué par l'Artois, au moins par son origine. Nous ne pouvons que renvoyer, pour la vie et les œuvres de ce charmant trouvère, à la notice détaillée que nous lui avons consacrée dans nos *Trouvères de la Flandre et du Tournaisis*, Paris, Téchener, 1839, grand in-8°, p. 188-205. Nous ne faisons figurer ici son nom que pour mémoire, et nous ajouterons seulement, en faveur de son origine Artésienne, qu'il est cité dans une pièce de vers du ms. n° 184 du supplément français, p. 179-197, comme un des bons poètes d'Arras que Dieu cherchait à imiter quand *il voloit d'Arras les motets aprendre*.

» Diex a fait mander Robert de le Pière,
» Car dou viel Fromont séut-il la manière
» Si vint *Ghilebers*, Phelepos, Verdière, etc. »

De plus, un *Jaquemès de Berneville*, qu'on peut supposer de la même famille que celle du trouvère, figure dans une assemblée qui eût lieu dans le castel de madame d'Artois (la comtesse Mahaut) à Arras, aux environs de la Chandeleur de l'an 1309, à l'occasion de la nomination de plusieurs échevins. (Voir les preuves justificatives du *Mémoire du comte de Marconne contre les Mayeur et échevins d'Arras*, 1761, in-4°).

Quoique nous ayons inséré un grand nombre de pièces de

vers de Gillebert de Berneville dans sa notice citée plus haut, nous ne devons point passer ici sous silence, dans un ouvrage destiné spécialement à recueillir et noter les antiquités littéraires de l'Artois, une pastourelle de ce même trouvère, dont toutes les strophes se terminent par le refrain artésien *Dorenlot*, si souvent reproduit dans les vieilles chansons du pays. Les couplets se terminent tous par une espèce d'écho qui devait être d'un grand effet en chantant. On les lit dans les mss. de la biblioth. du roi, 184 du suppl. fr. f° 85, v°, ét, moins complète t mutilée au n° 7222, f° 99, v°. M. Francisque Michel l'a publiée parmi les pièces relatives au Jeu de Robin et Marion d'Adam-le-bossu d'Arras, (*Théâtre français au moyen-âge*, Paris, 1839, gr. in-8° p. 57).

Lès I pin verdoiaot
Trovai l'aotr'ier chaotant
Pastore et som pastor :
Cele va lui baisaut
Et cil li acolaut
Par joie et par amor.
Tornai m'en I destor;
De veoit lor doçor
Oi faim et grant talaot (désir),
Molt grant pièche de jor
Fui illoc assejor
Por veoir lor samblant,
Cele disoit : « O, a éo »
Et Robins disoit : *Dorenlot*.

Grant pièche foi ensi,
Car formant m'abelli
Lor gieus à esgarder;
Tant qoe jo départi,
Vi de li son ami
Et ens el bos eotrer.
Lors euc talent d'aler
Vers li poor saluer;
Si m'asis dalès li,
Pris le à aparler,
S'amor à demander;
Mais mot ne respondi,
Ançois disoit : « O, a éo. »
Et Robins el bois : *Dorenlot*.

« Tose, je vos requier,
Doués-moi I baisier,
Se ce non je morrai !
Bien m'i poés laissier
Morir sans recovrier,
Se jou le baisier n'ai.
Sor sains vos jurrai,
Jà mal ne vos querrai
Ne forcheur destorbier. »
— « Vassal, et je l'ferai,
III fois vos baiserai
Por vos rasohaigier (soulager). »
Elle dist : « O, a éo. »
Et Robins el bois : *Dorenlot.* »

A cest mot plus ne dis,
Entre mes bras le pris,
Baisai-le estroitement ;
Mais au conter mespris,
Por les III en pris VI,
En riant elle dist :
« — Vassal, à vo créant
Ai-ge fait largement
Plus ka ne vos promis ?
Or vos proi boinemant
Ke me teués corant,
Si ne me guerés pis. »
Celle redist : « O, a éo. »
Et Robins el bos : *Dorenlot.*

Li baisier par amors
Me doblèrent l'ardor,
Et plus fui destrois (tourmenté) ;
Par desos moi la tor,
Et la tose (fille) ot pavor.
Si s'escria III fois.
Robins oï la vois,
Gautelos et Guifrois
Et cist autre pastor ;
Corant issent del bois ;
Et je jabés (moqué) m'en vois.
Car la force en fulor
Puis n'i ot : O, a ne o,
Robins ne dist puis Dorenlot.

Girardins de Boulogne.

La ville de Boulogne compte peu de chanteurs ; cependant, on ne peut passer sous silence *Gérard*, *Girard* ou *Girardins de Boulogne* qui vivait au XIII[e] siècle. De La Borde, dans son *Essai sur la musique*, Paris, 1780, in-4°, tome II, pag. 172 et 317, assure qu'on ne connaît qu'une seule chanson de lui, qui se trouve dans les mss. de la bibliothèque du roi et de La Curne de Ste. Palaye, et qui commence par :

» Bone amours m'a en son service mis. »

Nous donnerons plus bas cette chanson qui n'a pas encore été publiée· Il est plus que vraisemblable que Girard de Boulogne ne s'est pas mis à l'œuvre pour si peu ; le président Fauchet, dans son *Recueil de l'origine de la langve et poësie françoise, ryme et romans*, Paris, 1590, in-4°, cite un jeu-parti de Girard adressé à Bretel, autre trouvère ; il lui demande : quelle conduite il faudrait tenir, si la dame à laquelle on a donné sa foi était en danger de mourir d'amour pour un autre serviteur : l'amant en titre devrait-il la laisser périr de langueur, ou renoncer à sa maîtresse et lui donner licence de se livrer à sa nouvelle passion ? L'abbé De Longchamps parle également de ce jeu-parti, probablement d'après Fauchet, dans le *Tableau historique des gens de lettres*, Paris, 1770, in-12, tome VI, p. 337. Il doit se trouver dans les manuscrits de la bibliothèque du roi.

La seule chanson de Girard de Boulogne que nous ayons trouvée se voit à la bibliothèque du roi, dans le ms. N° 7615, in-4°, provenant du savant Du Puy, et dans celui fonds de Cangé, n° 66, f° 19, v°; elle présente une circonstance bizarre sous le rapport du rithme : le premier couplet est en vers dissyllabiques, et les quatre autres et l'envoi sont en vers de sept syllabes; aussi, la notation de l'air change-t-il dans les deux premiers couplets. Voici cette pièce :

Bone amors m'a en son servise mis,
C'est bien raisons que plus jolis en soie;
Et pour ce m'est de chanter talans pris,
Quesle esciet plus bel ne me sauroie.
Si pri celi à cui mes cuers s'outroie
De ce que l'aing ne me vuille blasmer,
Car pour travail, ne por poinne endurer
N'ière-je jà de s'amor départis.

Bien est obliés chanters
Qu'en nul n'a solas ne joie,
Ne cuers d'ome n'est mes clers,
Je ne sais qui le desvoie.
Je chante qui plorer devroie
Qu'à tous meschéans sui pers
Et sui dou mont li oumpers
Quant j'aing ce qui me guerroie.

Dame, li maus refusers
Ocist amaus et effroie
Encor vaut mieux li guilers
Qui comforte toute voie
Que fins amis sera voie
Par les dous plaisans parlers,
Et pis vaut desesperers
Quante chose que gi voie.

Desesperers est mauvais
Et p... illons fait entendre
En amors car si grief fais,
Ni puet nus doner ne vendre,
Se mercis ne vuet descendre.
En li je dirai après

Le gros mot tel que jamais
N'iert qui oust amors emprendre.

Amors est com riches hems
Cui grans cruautez cort sore
Qui n'a pitié, ni raison,
De ce dont est au desore.
Aincois li tarde et demore
Qu'il ait faite mesprison
Orguex, fières trahison,
Ocist amans et acore.

Dame, mes cors vos aore (adore)
Et mes cuers est en prison,
En vostre belle maison,
Où il n'a qui le secore.



Guillaume de Bapaume.

La province d'Artois, si féconde en conteurs de fabliaux, si fertile en chanteurs de romans, si parsemée de joyeux jongleurs et ménestrels, était assez dénuée de poètes du premier ordre : cependant, on doit distinguer, parmi le petit nombre d'auteur d'épopées romanes, *Guillaume de Bapaume*, trouvère très-ancien, qui composa une des branches du cantilène connu sous le nom de *Guillaume d'Orange*, surnommé *au-court-nez*. C'est l'histoire travestie de St.-Guillaume de Gellonne ou d'Aquitaine ; le surnom du héros provient de ce qu'à la suite d'un combat avec *Conolt*, *Guillaume d'Orange* reçut un coup d'épée si malencontreusement appliqué qu'il lui abattit une partie du nez.

L'épopée de Guillaume au-court-nez a plusieurs branches assez volumineuses : la première est le roman d'*Aimery de Narbonne*, attribué à *Adenez le roi ;* nous n'avons aucun motif de nous arrêter sur la seconde ; enfin, la troisième, qui est celle qui doit nous occuper, a été quelquefois attribuée aussi à Adenez le Roi, entr'autres par de Roquefort, mais elle est plus surement donnée à notre Guillaume de Bapaume.

Ce poème ou *chanson de geste* est en vers de dix syllabes, par couplets monorimes ; il était en grand honneur dans l'Ar-

tois, puisque *Gibert de Montreuil* (sur-mer) dans un autre roman de chevalerie, celui de *Gérard de Nevers* ou de *la Violette*, en transcrit un passage, et le met dans la bouche du comte Gérard, qui, inconnu dans son pays et voulant se faire ouvrir le château de Nevers, s'y présente travesti en ménestrel :

> Lors commence, si com moi semble,
> Come cil qui mout iert senés
> Ces vers de *Guillaume au cor nés*,
> A clère vois et à dous son.

Ce roman est donc antérieur a celui de *la Violette*, mais Dom Rivet se trompe en disant qu'il parut dès le XIe siècle. (Préface du tome VII de l'*Histoire littéraire de la France*). Ce fut bien plus tard, et plus d'un siècle après, qu'il a été composé. L'abbé Lebeuf en a fait mention dans sa dissertation sur l'*Etat des sciences en France depuis Robert jusqu'à Philippe-le-Bel*, pag. 67-68. Catel en rapporte des fragmens dans ses *Mémoires sur l'Histoire du Languedoc*. Tolose, 1651, in-f°., Sinner en a donné un long extrait dans le catalogue des manuscrits de Berne, tome III, page 535 ; et M. le baron de Reiffenberg en a aussi publié un fragment de 150 vers environ dans son excellente introduction de la *Chronique rimée de Philippe Mouskes*, pages CLIX et suiv. Bruxelles, Hayez, tome Ier, 1836, in-4°.

On conserve à Paris plusieurs manuscrits du roman de Guillaume-au-court-nez ; ce sont, à la bibliothèque du roi, le ms. n° 7186-5, celui fonds Colbert, n° 1527 et fonds La Vallière, n° 2735, cité dans son catalogue, tome II, page 224. Le sujet du poème se reporte au tems de Louis-le-Débonnaire et de Charlemagne ; il appartient donc au cycle Carlovingien. Il débute par une invocation au silence, et les mots *Oiez* et *Oyr* annoncent assez une chanson de geste qui se récitait ou se chantait par fragmens. Le style de Guillaume de Bapaume est pur et dénote la fréquentation des palais ; on croit qu'il quitta de bonne heure l'Artois dont le dialecte se fait peu sentir dans ses vers, et qu'il vécut principalement à la cour de France dont il trace

généreusement l'éloge, et où, sans doute, il polit son style ; on en jugera par le fragment suivant, début de son poëme :

Oïez, seigneurs, que Diex vous soit ardant
Plest-vous oyr d'une estoire vaillant,
Bonne et cortoise, gentis et aveoant ?
Vilain jouglères ne sait pourqnoi se vant,
Nul mot n'en die dusque l'eo li commant;
De Loéys ne lairai ne vous ebant
Et de *Guillaume-au-court-nez* le puissant
Qui tant soufri contre paienne gent :
De meillor home ne euit que nus vous chant.

Seigneurs baron, pleroit-il vous entendre
Bone chanson bien fete pour aprendre ?
Quant Diex ellut nonnante et neuf royaumes
Tout le meillour tourna en douce France ;
Le meillour roy si ot non Challemaine,
Cil aleva à son pooir le regne (royaume),
Diex ne fist terre qui envers lui n'apende
Où crestiens aient leur demourance ;
Ja y apent Baivière et Allemaigne
Et Normendie, et Aojou et Bretaigne,
Et Berriier, et Navare, et Toscane.

Roi qui de France porte couronne d'or,
Preudom doit estre et vaillant de sou cors :
Et s'il est hom qui li face nul tort,
Ne doit guérir ne à plain ne à bos
Desci qu'il l'ait ou récréant ou mort,
S'ainssi n'el fet dont pert France son los,
Ce dist l'estoire, couronnez est à tort.

Qoant la chapele fu bénéoite à Ays
Et le moustier i fu fourmez et fais,
Court i ot bone, cele ne verrez mès :
XIIII comtes gardèrent le palés,
Pour la justice la povre gent i ait.
Nul ne s'i claime qce moult bon droit n'i ait.
Lors fist l'en droit, mes poi en fet-on mais,
A convoitise soot tournez les mauvais,
Par fauls louier esloignent le droit plait,
Diex emprent droit, qui nous gouverne et fait,
S'en conquerront enfer qui est puenais,

Le mauvès pnez dont ne resourdront (reviendront) mais.
Le jour lu bel que fu icele fistes
Et si y ot XXV arehevesqnes,
Et l'apostole (le pape) méismes ehanta messe ;
Ce jour i ot si bele nffrende fete
Que pnis icele en Frsnee n'ot si bele.
Qui la reçut em parfist moult grand feste.

Ce jour i ot bieo XXVIII abbés
Et si y ot IIII rois couronnés,
Quatorze eontes pour le palès garder,
Ce jour y fu Loéys alevez
Et la eouronne mise desus l'autelz.
Le roy, son père, l'en ot le don donnez;
I archevesque est el letrin montez
Qui sermonna à la erestientez.
« Baron, dist-il, à moi en entendez;
Challes, li rois, a son temps moult usé;
Or ne veut plus ceste vie mener,
Il ne veut pas la eouronne porter,
Il a I filz a cui la veut donner. »
Quant eis l'entendent, grant joie en ont mené.
Chescun ses mains entendi (étendit) envers Dé (Dieu) :
« Père de gloire, vous soiez aouré
Qu'estrange roy n'ait sua nous poesté. »
Nostre emperére a son filz apelé :
« Biax fils, dist-il, envers moi entendez,
Vois la cournonne qui est desus l'autel
Par tel eouvent la vous veull-je donner
Tort ne outrage que vous ne maiotendrois,
Ne traïson vers nus hons ne ferez,
Ne orphelin de son fieu ne toudrez,
Les veves fames toutes bon droit tendrez.
Si ainssi le fais, je te dis pour verté,
De Dieu seras et de tes gens amé.
Pren la couronne, s'en seras eouronné
Oo se ce non, filz, laisse lò estor,
Ge vous défeut que vous n'i adesez (touchiez).
— « Filz, ce dist challes, véez-ci la couronne,
Se tu la prens, emperière es de Romme,
En ost porras bien mener C mil homes,
Passer pourras les eaues de Gironde,
Paienne gent tourmenter et confondre,
Et la leur terre dois à la teue ajoindre.
S'ainssi veuz fère, ge te doins la couronne
Ou se ce non, filz, ne la baillier onques. »

On peut voir, par ce seul début, que ce roman offre des données historiques, si non pures, du moins utiles quelquefois à consulter et à comparer avec les chroniques du tems. L'œuvre de Guillaume de Bapaume est assez antique pour avoir le double mérite, que présentent presque toujours les plus vieilles épopées, d'être à la fois des monumens curieux du langage, et des sources limpides où se mirèrent les héros du cycle Carlovingien et leurs successeurs immédiats. Ces avantages précieux s'affaiblissent peu-à-peu dans les poèmes des siècles suivans, et s'évanouissent complétement dans les productions poétiques de la fin du XIVe siècle. Guillaume de Bapaume, un des pères de la poésie Artésienne, a donc des droits particuliers à l'attention et à l'intérêt des philologues ; c'est à son roman que Nicolas de Clerk fait allusion dans ces vers en vieux flamand :

» Oec syn somme walsce boeke,
» Die werdich syn grote vloeke,
» Die van *Willem van Orenghen*,
» Grote loghenen voert brenghen. »



Guillaume de Béthune.

Voici venir un illustre chanteur qui maniait aussi bien le fer que la plume ; c'est de lui qu'à bon droit l'on peut dire :

> Son épée et sa harpe
> Se croissient sur son cœur.

Guillaume de Béthune est issu d'une des plus anciennes et des plus célèbres familles de l'Artois ; il devint la souche vénérable dont sortit plus tard le grand Béthune de Sully, ministre à jamais illustre du bon roi Henri. Guillaume de Béthune était le frère aîné du fameux Quênes ou Cuno de Béthune, trouvère encore plus renommé que lui, et ils se croisèrent ensemble le 23 février de l'an 1200, à Bruges, dans un âge déjà avancé. Ces deux hommes remarquables devant nous occuper tous deux comme poëtes, il convient de dire un mot de leur illustre origine, toute honorable pour l'Artois.

La seigneurie de Béthune fut possédée par une longue filiation de seigneurs, dont le plus ancien, *Robert I*, s'intitulait dans ses chartes : *Seigneur de Béthune, par la grâce de Dieu*. Duchesne (1) et autres historiens le regardent comme un cadet des

(1) Histoire de la maison de Béthune, par André Duchesne, 1639, in-f°.

gouverneurs ou comtes des Atrebates, qui eut la seigneurie de Béthune en apanage. *Robert II* lui succéda l'an 1055 ; puis vinrent *Robert III*, dit *le Chauve*, l'an 1075 ; *Robert IV*, dit *le Gros*, l'an 1106 ; *Guillaume Ier*, l'an 1129, lequel épousa Clémence d'Oisy, et en eut *Robert V*, dit *le Roux*, qui lui succéda en 1145 ; celui-ci épousa Adelaïde de St.-Pol, qui lui donna cinq fils : *Robert VI*, dit *le Jeune*, avoué l'an 1192, *Guillaume II*, dit *le Roux*, notre trouvère, qui prit ce titre en 1194, *Baudouin*, *Jehan* et *Quènes* ou *Cuno de Béthune*, ses frères, dont le dernier devint si fameux dans les lettres tandis qu'il était jeune encore, et dans les conseils des rois quand il eut atteint l'âge mûr.

Leur père, Robert le Roux fit (selon *Duchesne*, page 150) deux voyages en Angleterre à un âge déjà avancé, l'un en 1178, comme ambassadeur du comte de Flandre Philippe d'Alsace, et le second en 1179, avec le roi Louis VII, dit *le Jeune*, pour visiter le tombeau de Saint Thomas, archevêque de Cantorbéry.

Les plus anciennes armoiries des seigneurs de Béthune étaient composées de bandes d'or en champ d'azur ; ces bandes, plus ou moins répétées, se remarquaient dans leurs sceaux et leurs écus.

Guillaume de Béthune, qui était seigneur de Tenremonde, est aussi connu sous le nom de l'*Avoué de Béthune*, titre alors très-honorable et qu'on peut traduire par les mots de *représentant*, *mandataire*, et quelquefois par ceux de *défenseur*, *protecteur*. Il eut pour successeur dans son avouerie *Daniel de Béthune*, en 1215, auquel succéda *Robert VII* en 1225.

La ville de Béthune n'eut qu'à se louer de notre trouvère comme seigneur. Guillaume de Béthune, suzerain aussi éclairé qu'aimable poète, octroya aux bourgeois et échevins de cette ville, ainsi qu'à toute la commune, des priviléges et des franchises. Il promet spécialement dans ses lettres du 10 octobre 1210 (déposées aux archives de la chambre des comptes de

Lille) qu'à l'avenir il ne les assujettirait aux lois et coûtumes d'aucune autre ville, et qu'il ne les abandonnerait ni les engagerait, pour ses dettes ni pour celles d'autrui ; que toutes les affaires de Béthune seraient décidées par les statuts et ordonnances des échevins, et que tous les pacages adjacens à ladite ville, demeureraient communs pour l'usage et l'utilité des habitans, excepté ceux qui étaient au-dedans des fossés, vulgairement dits *Pacages de Jean d'Anezin*, dont la propriété était sienne. Il fit jurer à Daniel de Béthune, son fils aîné de garder et entretenir après lui ces mêmes franchises et privilèges. Daniel, qui avait épousé une fille de la comtesse de St.-Pol nommée Eustache, confirma ces privilèges par lettres données en décembre 1215, et les étendit encore par ses lettres de mai 1222. Robert VII, frère et successeur de Daniel, confirma ces privilèges au mois de juillet 1226.

Ce trouvère chevalier était consulté par les poètes du tems sur des questions d'amour : *Jehan Fremaus*, de Lille, qu'on nomma aussi *Fremaus li coroné*, à cause des prix qu'il remporta dans les concours, ou *Puys d'amour* de la Flandre (1), lui adressa sa chanson qui commence par *Onques ne chantai faintement*, et dont l'envoi est ainsi conçu :

Avoés de Béthune, sris
Jehan Fremaus, ou jugement
De vous s'est mis,
Sans contredis,
Se cil doit estre recueillis
Qui tot jois sert entièrement.

Guillaume de Béthune n'a exercé sa verve que sur des questions folâtres, ce qui reporte ses œuvres au tems de sa jeunesse, c'est-à-dire dans la seconde moitié du XII[e] siècle (de 1160 à 1200). Plus tard il devint un homme politique et guerrier,

(1) Voyez l'article de *Fremaus de Lille*, dans nos *Trouvères de la Flandre et du Tournaisis*, 1839, gr. in-8°, page 279.

et ces deux qualités, comme l'on sait, étouffent toute poésie et sont peu compatibles avec celle d'homme de lettres. Ce fut après l'an 1200 qu'il alla en Terre Sainte, et se distingua à la prise de Constantinople (1). Plus tard, la comtesse Jeanne de Flandre, dite de Constantinople, l'envoya avec Arnould d'Audenarde et Rasse de Gavre, chatier les *Stadinghen*, ou habitant de *Staden*, hérétiques d'Allemagne contre lesquels Grégoire IX fit prêcher une croisade. Les chevaliers flamands s'y couvrirent de gloire et aussi de sang. Mais c'est comme poète que nous devons envisager Guillaume de Béthune, c'est comme jeune chevalier, galant, courtois, ami des vers et des lettres, que nous avons à le citer ici. Il chanta le printems et les amours, et bien qu'inférieur à son frère puiné, il mérite encore d'être remarqué parmi les trouvères artésiens.

Il nous reste peu de chansons de ce poète : le n° 2719 du catalogue du duc de la Vallière, qui contenait beaucoup de pièces des trouvères du Nord, en renfermait aussi de Guillaume

(1) En l'année 1205, Guillaume de Béthune, fatigué de triomphes, de guerre, de butin, de pilleries et de trahisons, voulut absolument quitter Constantinople, dont son frère était gouverneur et le comte de Flandre, empereur ; il profita de l'occasion du retour de cinq navires vénitiens pour s'y jeter avec Bauduin d'Aubigny, Jehan de Virsin et cent autres chevaliers français et flamands, tous aussi pressés que lui de revoir leur pays qu'ils avaient quitté depuis plus de cinq ans. En vain le cardinal Pierre de Capoue, légat du pape, Quènes de Béthune, Miles de Brabant, et les personnages les plus considérables du nouvel empire se jettèrent à leurs genoux pour les empêcher de partir et les conjurèrent de prêter encore l'appui de leurs armes pour sauver le trône des Francs menacé de toutes parts ; ils résistèrent à toutes les prières : le mal du pays les avait gagné : la voix de la patrie fut plus forte que les larmes de leurs compagnons de gloire, ils mirent à la voile et partirent pour l'occident ; le chroniqueur Villehardouin, qui était resté en Orient, lui, ajoute : « *Mult en reçurent grant blasme en cel païs où ils allèrent et en celui dont ils partirent... et por ce dit hom, que mult fait mal, qui por paor de mort fait chose qui li est reprovée à toz jorz.* »

de Béthune dont les premières strophes sont notées en musique; ce sont des monumens curieux à la fois et de l'histoire littéraire et de la science musicale. La bibliothèque du Vatican, où l'on n'irait guères fouiller pour chercher des chants amoureux de nos poètes, si l'on ne savait que la reine Christine de Suède légua au pape tous les mss. qu'elle avait rassemblés, contient aussi deux jolies chansons de Guillaume de Béthune; la première commence par ce vers:

« On me reprens d'amours.... »

et la seconde par:

« Puisque jou sui de l'amoureuse loi. »

Enfin, on trouve dans le ms. nº 389 de la bibliothèque publique de la ville de Berne, au fº CXVIII rº, une jolie chanson d'amour de l'avoué de Béthune. Nous allons la transcrire en entier pour donner au lecteur une idée du style de notre vieux chevalier.

Kant li boscaige retentist
Dou des oxillons en may,
Et la roze el verger florist
En icel tens jnious et gai;
Lors chanterai de cuer verai
Car quant li mals d'ameir me prist
El plux hault leu del mont me mist.

Greveir me puet seguremenl
Ke j'ai corrous n'en seroit pris;
Il ne sent pais les mals ke seut
La nuit, quant me seux endormis.
Péchiet ferait, sor mi fait pis,
Car, quant resgairt son cors lou gent
Plux double mon loiaul talent (désir).

Douce dame, quant je vos vi
A celle foix premierement,
Ne cuidai pais k'il fust issi
De tout en tout à vo talent
Por vos languis a esiant

Et quant n'i puis merci trovéir
Bien veul morir, por bien améir.

Ensi com li solans (soleil) lusans
Est bels et cleirs et signoris,
Ait m'amie cors avenant
Plux ke roze, ne flor de lis,
La belle por cui seux pensis
Et del monde la mels (mieux) vaillant
S'en seux moult liés, quant je l'aim tant.

Trestous sil li euers m'en resjoist
D'une douce dolor ke j'ai
Si tost com la vi, me sospiist
Li siens avenans (charmes) verais,
Et la bouche dont je morrai
Ke si très doucement me rist,
Ke por l pouc ke ne morist.



Guillaume li Viniers.

Giles, *Guillaume* ou *Willaume*, *li Viniers* ou *li Wignier*, (1) porte un nom qui s'annonce pour être du pays Wallon ; le W ne se trouve guère que dans nos provinces, où il remplace le G dans les vieux mòts. On sent bien que nous ne regarderions pas ce trouvère comme appartenant à la province d'Artois ou à celles limitrophes sur un indice aussi faible ; mais ses vers con-

(1) La Ravallière, dans *Les poésies du roi de Navarre*, publiées à Paris, en 1742, petit in-8°, donne par erreur à ce trouvère le nom de *Le Vivier* ; de *Gilles* et de *Guillaume* il fait deux frères (tome 2, p. 173) parce que dans un jeu-parti Guillaume pose une question amoureuse à un interlocuteur auquel il donne le titre de *frère ;* cependant, le même éditeur (tome 2, pag. 110) cite une chanson du roi de Navarre, qui, dans quelques copies, est intitulée : *Frère au roi de Navarre*, avec la réponse *le roi de Navarre à Frère;* ne serait-ce pas l'indice d'un sobriquet, plutôt que celle d'un poète frère de Guillaume, et rimant concurremment avec lui. Le même La Ravallière cite avec plus de motifs un autre trouvère nommé *Jakemès li Viniers*, qui fit plusieurs chansons et qui dans l'une d'elles vante ainsi sa maîtresse :

A tote joie accomplie,
En sa vie,
Qui tant sert bel amie.

Dans sa seconde chanson, il déclare que quelque cruelle que soit sa dame, il ne la quittera pas ; dans sa troisième, il lui demande le don d'amoureuse merci, et vit en espoir de l'obtenir.

tiennent des indications bien plus précises et fourmillent de mots qui ont un tel goût de terroir, qu'il est impossible de ne pas le regarder comme un vieil habitant de ce comté ou des provinces environnantes. Pour nous, nous n'hésiterons même pas à le classer de préférence parmi les artésiens, d'abord, par ses relations avec *Colard li Bouthillier* et autres habitans du pays, et par l'envoi de ses vers à la belle châtelaine d'Arras ; puis encore parce que nous voyons qu'un *Jehan li Viniers* parut, aux environs de la Chandeleur de l'an 1309, au castel de Madame d'Artois, à Arras, à l'occasion de la nomination des membres de l'échevinage de cette ville. (Voyez pag. 7 et 8 des *Pièces justificatives d'un Mémoire du comte de Marconne contre les mayeurs et échevins d'Arras*, 1761, in-4°).

Ce poète a composé des *descorts*, genre de poésie qui tient du lai et se confond souvent avec lui ; nous avons déjà parlé de cette espèce de pièces à l'article de Messire *Adam de Gievenci*, page 2. Voici, au reste, quelques fragmens des poésies de Guillaume li Viniers dans lesquelles il explique lui-même ce qu'était un *descort :*

A ce m'acort,
Ke mon chant claim *descort*,
Ke solas et déport
Doit avoir en chanter.
Mais quant recort
Les griez maus que je port,
De joie me descort.
Dalés la forest trovai
Une dame embuissié,
Et chante à vois sérié,
Ne sais *descort* ou lai,
Mais il ot el refrain, etc.

Dalès pour *tout près*, *embuissié* pour *occupée à penser*, *ot* pour *entendit*, sont des mots qui sont encore aujourd'hui dans le patois de nos provinces et qui appartiennent essentiellement au nord de la France.

Le ms. de la bibliothèque du Roi, du fonds de Cangé n° 67, accorde à maistre Guillaume li Viniers la chanson intitulée *Aler mestuet là où je trère paine*, qui contient des adieux adressés à la comtesse Châtelaine d'Arras en partant pour la Syrie : il est possible qu'elle soit de lui et qu'elle ait été faite pour le châtelain *Hugues* dont le nom est au bas de l'envoi, ainsi que cela avait souvent lieu pour de jeunes nobles qui voulaient plaire à leur dame et qui ne savaient pas rimer ; mais comme les avis sont partagés à cet égard, et que Guillaume li Viniers est d'ailleurs assez riche de son fonds non contesté, nous publierons cette canzonnette à l'article de *Hues li chastelains d'Arras*.

Li Viniers est un des plus féconds trouvères du Nord, ou du moins c'est un de ceux dont les productions ont le plus facilement été transmises jusqu'à nous. Les mss. du fonds de Cangé n°s 66 et 67 de la bibliothèque du roi, en contiennent plusieurs ; le ms. n° 7222 en renferme jusqu'à 29, comprises entre les folios 105-117, 136. Voici les premiers vers des principales d'entr'elles :

1°. Qui merci crie merci......
2°. Voloirs de faire chanson......
3°. Amours vostre sers et vostre hom......
4°. Encor n'est raisons que ma joie......
5° Amours grassi si me lo del outrage......
6°. Ire d'amours et doulance......
7°. Plours ne glais......
8°. S'onques chaoters m'eust aidié.....
9°. En tous taos se doit fins cuers resjoïr......
10°. En mi mai qoant s'est la saison partie......
11°. La flour d'yver seur la branche.......

Le même manuscrit contient la chanson suivante, dans laquelle l'auteur fait l'aveu qu'il ne fut jamais sans amourettes, ce qui, dit-il, doit donner de l'agrément à ses chants :

Chanson renvoisie (gaie)
Ne peut mie trover,
Sans amour jolie
De tant m'os vanter.
C'onques en ma vie,
Hore ne demie
Ne fui sans amer ;
S'en doivent doubler
Mes chansons en mignotie (agrément)
En sons, et en courtoisie.

Voici le commencement d'une chanson qui n'a que deux couplets dans le ms. fonds de Cangé n° 66, f° 55, et qui en compte six dans le ms. de Noailles.

Encor n'est raisons
Que ma joie soit toute faillie
Ni li miens chans faillis,
Que se de chançons
Es nit ma volentez départie,
J'en vaudroie trop pis
De félons mesdis
En seroie assaillis.
J'aing mieus que je die
Chançon envoisie,
Que fusse repris
Des félons par envie.

Nous n'avons pas la prétention de donner, même par courts fragmens, des extraits des nombreuses poésies de Guillaume li Viniers ; l'entreprise serait trop considérable : mais nous ne pouvons résister au plaisir de publier en entier la chançon suivante, qui est une espèce de pastourelle, très-curieuse par son sujet et par sa forme. On remarquera que les derniers mots de chaque couplet sont des onomatopées servant à imiter le son des divers instrumens qui accompagnaient cette canzonette, que l'on trouve, avec la musique, dans le ms. fonds de Cangé n° 67, provenant de Guyon de Sardière et aujourd'hui déposé à la bibliothèque du Roi.

I.

Qoant ces moissons sont enseilliées,
Que pastoriaos font rostiées,
Vaisseles sont revestiés,
Rabardiaus (chanteurs) font rabardies (refrains).
Maint mosart jna eil de Feuehiere et daties,
Ont prisés espringneries (danse et gambades),
Et moult grans renvoiseries (réjouissances)
De sons, de notes et d'estives (de cornemuse),
Contre ceus de la mes vos orrez,
Jà que Guiot vint qui toroluruta,
Valuru, valuru, valuraioe,
Valuru va.

II.

Cil d'Avaines les parties
Virent les grans gens rengiées,
Et logés et fueillies,
Et en moult grans praéries,
Chascun s'envoisa (s'amusa) li ami et les amies.
Orent gans et souqoanies (capotes),
Et coteles haubergies (justaucorps et cotte de mailles),
Et coiphes dedens pinciés,
Chascons s'escria :
Ci et ça et la,
Mes Goiot jnint qoi turuloruta, etc.

III.

Li fil an prestre Doigniés
Qui tant en a barebaingniés (marchandé),
Que V eo a fianciés
Dont trois sont engrossiés;
De Gnionés grans enviés
Li fist lors fist déablies
Qo'il vet saillant a poignies
Botor un ehapiau d'orties.
Moolt se debrusa (gambada),
Mais tot les passa
Goion, et porce taot bian turulutura, etc.

IV.

A Il toses (filles) renvoisiés (gaies),
Cnintement apareilliés (joliment parées)
Vint Poissonés et Elies,
Quant Fouques de Sapignies
Vers eux s'avança.
Des mains leur aerrachiés,
Celes n'en sont mie liés (contentes)
Ains moult esmarriés (troublées);
El s'en sont si corociés,
Que l'une plora
Tost l'a rapaia (l'appaisa)
Guion, et porce taut biau turuluruta, etc.

V.

Antoines et Aeariés,
Et Poisçonés
Et Elies
Virent les saintes bachies
Que Fouques ses glotonies
Encnparria.
Quant Guiot vit lesfolies,
Lors commença mélodies,
Notes et espringueries (danses et chansons),
Si que lor melencolies
Tost lor rapaia (appaisa).
Taut biau turuluruta
Guion, qui de tos le pris enporta.
Valuru, valuru, valuraine,
Valuru va.



Guy et Philippe Pot.

Guy Pot, noble poète, d'origine Bourguignone, mais se rattachant à l'Artois par son titre de comte de St-Pol, est bien moderne sans doute pour se trouver au centre d'un cortège de trouvères ; toutefois ses vers et ceux de Philippe Pot se trouvant dans le manuscrit des poésies de Charles, duc d'Orléans, qui ne sont que les derniers échos des chants des trouvères, nous n'avons pas voulu laisser passer, sans les signaler, ces réminiscences des poésies du moyen-âge.

Guy et Philippe Pot étaient deux frères que l'histoire littéraire ne sépare pas plus que l'histoire politique. Comme ils sont de très-noble maison, nous devons au lecteur un mot sur leurs ascendans. Réné ou Régnier Pot, seigneur de la Prugne, de la Roche-Nolay, etc., était chancelier de Bourgogne, en 1422, lorsque Philippe-le-Bon sollicita du roi Charles VI et de la reine Isabeau, que ce seigneur l'accompagnât pour prêter son serment comme vassal du roi de France. Le même Réné Pot fut de la première promotion de la Toison d'Or qui eut lieu à Bruges le 10 janvier de l'an 1429 ; sa devise était : *A la belle !* Il eut un fils nommé Jacques Pot, créé aussi chevalier par le bon duc, et qui, en 1434, assista avec honneur à la revue des chevaliers et des hommes d'armes passée par la duchesse de Bourgogne, et au tournois qui en fut la suite. Il épousa Marguerite de Courte-Jambe, dont il eut Guy et Philippe Pot.

En 1451, Philippe Pot est nommé par le duc de Bourgogne

chef de l'ambassade qu'il envoie au roi Charles VII ; il est créé chevalier de la Toison au chapitre tenu à St.-Omer en 1461; il avait été un des principaux capitaines envoyés contre les gantois, et fut armé chevalier par le duc près de Rupelmonde en 1452. Il assista aux nôces du duc de Charolois avec Marguerite d'Yorck, sœur d'Edouard d'Angleterre, célébrées à Bruges en 1468 En 1477, Philippe et Guy Pot et Antoine de Crèvecœur signent, comme plénipotentiaires, le traité de Sens entre Louis XI et Maximilien, époux de Marie de Bourgogne. Depuis, Philippe Pot passa en France ; ses armes furent biffées dans le tableau de l'ordre de la Toison, et son nom rayé en plein chapitre tenu à Bois-le-Duc tenu par Maximilien en 1480. On le soupçonnait d'être dans les intérêts du roi Louis X I (1). Il mourut en septembre 1494.

Le Rondel suivant de Philippe Pot a pu suggérer quelques-unes des idées qui domineut dans la carte de *Tendre* de Mademoiselle Scudéry :

En la forest de longne attente,
Où mainte personne est dolente,
Espoir me promist de donner,
Se bien vouloye cheminer
Ce qui tous amoureux contente.

J'ai tout mis, cueur, corps et entente,
A traverser chemin et sente,
Pour cuider ce grant bien trouver ;
En la forest de longue attente,
Où mainte personne est dolente,
Espoir me promist de donner
Se bien vouloye cheminer,
Ce que tous amoureux contente.

Mais d'une chose je me vante,
Que j'ai tous les jours de rente,
Pour ma queste parachever,

(1) Aux états-généraux tenns à Tours, en janvier 1484, Philippe Pot, député Bourguignon, se leva contre la proposition d'attribuer la régence aux princes du saug, et soutint énergiquement l'opinion qui voulait la laisser aux plus dignes. (Traduction de Jehan Masselin, official de l'archevêché de Rouen, député du bailliage de cette ville. Ms. à la bibliothèque du Roi.

Saine et ennuy, sans conquester
Brins, sinon deuil qui me tourmente,
En la forest de longue attente
Où mainte personne est dolente.

On voit que la langue avait déjà fait bien des progrès à l'époque où écrivait Philippe Pot. La duchesse d'Orléans, troisième femme du duc d'Orléans, père de Louis XII, roi de France, a composé un rondel qui commence et finit aussi par : *En la forest de longue attente.*

Guy Pot, comte de St.-Pol et seigneur d'Amville, fut le père d'Anne Pot, qui épousa Guillaume de Montmorency ; c'est de cette union que sortit, en 1490, le fameux Anne de Montmorency, connétable de France, tué en 1565, à la bataille de St.-Denis, à l'âge de 75 ans (1).

(1) Le château de la Roche-Pot, près Châlons, berceau de cette noble famille, a subi les vicissitudes des grands de la terre : la foudre a frappé son front élevé, et les modestes cabanes dressées à l'abri de ses murailles ont grandi et prospéré. Les ruines du manoir féodal sont aujourd'hui la propriété d'un habitant de Lyon à qui elles échurent d'une façon bizarre. A la fin de 1828, un étranger se présente chez le laboureur, qui possédait les deux ou trois hectares de terres rocailleuses sur lesquels gisait jadis le château-fort des seigneurs de la Roche-Pot, en demandant à en faire l'acquisition. Le paysan, qui n'avait jamais vu croître, au milieu de ses pierres, seulement de quoi nourrir son âne, s'estime fort heureux de céder le tout pour la somme de mille francs. L'acquéreur exigea toutefois, pour des raisons à lui personnelles, que le contrat portât fictivement l'acquisition à cinquante mille francs. L'acte passé, le nouveau propriétaire s'en fit délivrer une expédition, puis se rendit à Lyon, où il se présenta chez un notaire, pour emprunter à réméré, sur sa propriété de la Roche, une somme de 25,000 francs, garantie par première hypothèque. Le notaire Lyonnais tira du conservateur des hypothèques de Châlons, un certificat constatant que le château de la Roche n'était grevé d'aucune inscription : l'emprunteur trouva de suite ses 25,000 francs et disparut avec eux. Au jour du remboursement personne ne parut. Le prêteur se fit envoyer en possession du château de la Roche, et moyennant mille écus de frais il y parvint. Il prit de suite la poste pour visiter son château qu'il venait d'obtenir à moitié prix : il trouva un tas de vieilles pierres dont un véritable amateur aurait bien donné cent francs ! Le château depuis lors lui est resté.

Hubert Kaukesel.

Maître *Hubert Kaukesel* ou *Wibert Chausecel*, comme le nomment certains manuscrits, est encore un de ces rimeurs bons vivans faisant partie du petit parnasse Artésien qui égaya la ville d'Arras pendant le XIII[e] siècle. Il était ami de Jehan Bodel qui semble parler de lui dans son *Congé*, en estropiaut (lui ou ses éditeurs) un peu son nom :

M'estuet k'a *Wibert de le Sale*
Pren-je congié sans revenir.
Bien me doi toz tans sans fenir
De son gentil euer sovenir
U il n'a ne soros, ne gale,
Et de moi soit au convenir,
Quar je ne puis nape tenir
Entre sains, puisquo je mesale.

Il fut aussi lié avec Colars li Bouteillier et Jehan Erars auxquels il adressa ses vers.

Hubert Kaukesel n'a composé que des chansons amoureuses en l'honneur de sa dame, qui était de grande maison, car il dit lui-même dans ses vers :

» Trop haut aim pour ataindre. »

Cela ne le découragea pas, puisqu'il continua à chanter, tout en se plaignant de ne pas réussir, comme on le verra par les

quatre chansons que nous donnons de lui, et qui sont tirées des mss. de la bibliothèque du Roi, n°s 7613, 67 fonds de Cangé, et 184 du supplément français.

Kaukesel avait l'habitude de reprendre les refrains de ses couplets, et de les reproduire à la chûte de chacun d'eux, ou du moins de faire revenir les deux ou trois derniers mots, dans une pensée nouvelle, mais avec la même consonnance de rime. C'est ainsi que dans la chanson : *Quand voi le dous tans apa roir,* les mots *sans repentir* reviennent, à la fin de chaque strophe, d'une manière assez ingénieuse Cette façon de chanter était déjà un progrès qui fait honneur au trouvère du XIII° siécle.

Voici ses quatre petites œuvres :

1re Chanson (musique au premier cauplet).

Chanter vondrai d'amonrs qui m'est estrange
Que estrangement m'a tonsjouis demené,
Car en tel lieu m'a mis et assené
Moult longtemps a ore rieos ne m'a deigné.
Et si ne sai d'amours a qui me plaigne,
Car sur tons cuers Iniaus a poesté
Dont la sur moi, quant le deu preing en gré
Que anques me fait si proi pitiez l'eopreingne.

Amours, tontevoies souffraigne
Qui ne vous sert tout dis en loiauté,
Bien ai servi que ains n'oi fors ennanté
Et nequedant proi mon euer et enseingne.
Amours quil port lonsjours la votre enseingne,
Si comme il a moult grant temps porté;
Amonrs daniez l'avez sien orté
Que ne qui pas que nul jor s'en refraingne.

Amours, ne sui pas tieulz (tel) que je me faingne,
Or savez bien que sui de jonne ae (jeune âge),
Si ai touz jours à haute amour aïe (aide)
Si est bien drois et raisons que l'ateingne (la presse).
Or pri amours, si ma dame destraingne (tourmente),
Que à aucun n'ait jà son euer torné,
Fors qu'à moi qui touz jours l'ai amée,
Si ne cuit pas que jà amours remaingne.

Chauçon, va-ten, di ma dame qu'estaigne
Le feu dont à tout mou euer embrasse,
N'en a jà pas uu pou, mais tout rase
Si que m'occist et coufont et mehaingne (me tue).
Merei, amours, elle amer ne me daingne.
Car trop a sens, los (renommée) et pris et bouté.
Quant ce esgart et je i met mon pensé,
Dont moult que u'aïe sa compaingne.

Amours, faches que ma doulours estrange,
Ce qu'ai mou temps si com templiers
Use, bien sai pourquoi elle ma refussé,
Car si plaine de bien u'a en Espaigne,
N'en France, jusques en Alemaigne.
Se mires (si médecin) n'est du mal que m'a donné,
Jà par autrui n'eu quier avoir senté.
Merei, amours, faites que me releingne.

2[e] Chanson. Ms. 7613, venant de *Cl. Puteanus.*

(Musique au premier couplet).

Quant voi le dous temps aparoir
Que cil uissel font esjoir,
Mou euer ne puet plus remanoir
Que ne face mon chant oïr.
Or doinst dieus qu'il avigne (?) ou lessir
A la plus loiaument amée,
Qui puist estre el siècle trouvée
De loial euer sans repeutir.

Bien loiaument sans decevoir
L'aing et de euer loial entier;
Si ne puis en lui percevoir
Quelle maint jà n'en quier partir.
Ou travail ai fait tant cousir
Que paine et anui mout m'agrée.
Or maist quelle a ma pensée
De loial cuer sans repeutir.

Si grant poour me fait avoir
La gent qui ne fait fors servir,
De mesdire ades et doloir

Me font Diex les puist maleir
Ne me sai à qui descnovrir,
Fnrs à Dieu qui la consirrée (éloignée)
Que j'aime et sers la désirrée,
Que j'ai de ce aiog sans repeotir.

Vrais Dieus, bien savez mou vouloir,
Pri pour vos des mesdissans honnir;
Si m'aures fait de grant joie oïr,
Bien les doit tous li mons haïr;
S'ame ne weittiez obbair
A leor dis trop seriez blasmée.
Ceste chose vous est monstrée,
Car je vous aing saos repentir.

Vous les metez eo nonchaloir,
Si ferez moo euer esbaudir,
Se les eréés je ai espoir
Que s bon chief ne poez veoir.
Loiauté veilliez mainteuir,
Sachiez s'eo seres amoutée (touchée),
Saiez merci dame loée
De moi qui aios saus repentir.

III.

(*Bibl. du Roi Ms suppl. fr. n° 184, f° 168 r°*).

Un chant novel vaurai faire chanter
Pour la millour ki soit deça la mer :
Bieo loiaument l'aim de euer sans fauser
Et amerai ma vie.
Diex, ki a boine amour,
S'il s'eo repent nul joor,
Il fait grant félonie.

Molt me doit çou anuier
Et peser,
Ke ne m'ao veut neis oïr parler.
L'arbre bien sai ne voit on pas verser
A la premiere fie (fois),
Diex, ki a boue amour, *etc.*

Bien sai ke çou me doit bien conforter
Une cité, quant on velt conqoester,
Si covient il plusois assans livrer,
Ains (1) cum l'ait gaaignie.
Diex, ki a bone amour, *etc.*

Molt me confort qoant je preg à penser
Apoi de pluene (sic) a noient voi aler,
Grant vent con ai sovent ïo conter
Se croi bien ke vnir die.
Diex, ki a bone amour, *etc.*

A ma dame, barade (2), présenter
Te voil; di li de par moi sans celer,
Ke de sa cose empirier et grever
N'est ce pas cortoisie.
Dies, ki a boine amour,
S'il s'en repent nul jour
Il fait grant villonie.

IV.

(Même manuscrit, f° 168, v°).

Fins cuers enamourés,
Vivans en espérance,
A dédnis assés.
Celui qui a fiance
Ke jà n'aura amie
Tote joie est faillie.

Espoir et loiautés
Et pensée jolie
Ma fient kiere amés
Raison non, ains ma fie
D'assés doloir et plaindre;
Trop haut aim pour ataindre.

Desirs et volentés
De bien servir sans faiodre

(1) Pour ainçois, avant.

(2) Sic. ballade?

Sa tres grans beautés
Fait ma volenté craindre
D'amor vraie
N'ai voloir k'en retraie.

Gens cors, bel acesmés,
Plus prés de vous se traie
Pitié si oubliés
Raison car trop m'esmaie;
Mais çou me raisonai-ge
Ke je serf boin signouraige.

Cent fois me sui loés
Ke à mon douc damaige
Sui si bien assenés,
Belle, cortoise et saige,
Merci, miex amée
Ne fu de vous aine oée.

Jehan Erart, chantés
Mon chant, si vous agrée
Boutillier, presente vous est,
Si soit loée!
Ma cançons la reprise
Ai à Drogon tramise (envoyée).



Hue li Chastelains d'Arras.

Les seigneurs auxquels fut dévolne la châtellenie d'Arras ne dédaignèrent pas de cultiver la poésie ; *Hues* ou *Hugues* qui occupa la dignité de châtelain vers le milieu du XIIIe siècle, devint un des illustres trouvères de l'Artois, remarquable par sa galanterie ; ses vers se distinguent par leur douceur et leur courtoisie ; il fût l'ami et le confrère en Apollon de Henri III, duc de Brabant, mort en 1260. Hues d'Arras florissait donc vers 1250. Il écrivait, ou plutôt il chantait, du tems d'Adenez le Roi, le gentil poète ; de Gillebert de Berneville, le galant roué, qui lui adressa une de ses chansons ; de Vilains d'Arras, le malin trouvère, qui lui fit le même honneur, et de Thomas de Coinsi, le célèbre chanteur, à qui il en envoya une des siennes ; enfin, Baude Fastoul, poète artésien, qui n'oublia aucune des célébrités de son époque dans ses chants, le cite au vers 409 de son *Congé*, de la manière suivante :

Au *Castelain d'Arras* voel dire
Comment courous, anuis et ire
Me font plourer et larmoyer
De ce que li miens cars empire :
Mais li cuers est à autre mire (médecin)
Qui bieu le saura manier.

Hugues le Châtelain se croisa comme beaucoup de seigneurs

d'Artois, et partit pour combattre les infidèles en Palestine; il nous apprend cette particularité lui-même dans sa chanson :

« Aler m'estuet (me faut) là où je trère paine
» Là où Dex fut penés et travailliés.... »

Chanson presque reproduite, il y a peu d'années, par la romance : *Partant pour la Syrie*. Hugues nous apprend aussi qu'il est devenu poète par amour : sa belle, dit-il dans ses vers, ne l'a encore récompensé de rien, mais elle lui a appris à chanter :

« Quant ne me veut de riens guerredonner
» Fors seulement qu'apris m'a à chanter. »

Il parait que ce trouvère adressait ses vœux à une belle comtesse qu'il ne nomme pas, mais dont il fait un portrait flatteur qui se résume dans le titre de : *belle et bonne* qu'il lui donne. Hugues avait la tête bien meublée des aventures des romans de chevalerie en faveur dans son tems, car il cite avec complaisance la reine *Genièvre* et le preux *Lancelot*. Ses poésies se trouvent accompagnées de musique dans les mss. de la bibliothèque du roi, fonds de Cangé, n°s 65 et 67.

Voici deux chansons de Hue li Chastelains : la première a été quelquefois prêtée à Guillaume li Viniers qui en a composé un très-grand nombre ; on sait que d'ordinaire on ne prête qu'aux riches ; c'est pourquoi nous la rendons à celui qui en est, selon nous, le véritable père :

Ms. fonds Cangé, 67, *f°* 243 *et autres mss.* (1).

Aler m'estuet là où je trère paine
En cele terre u Diex fu travelliés,
Mainte pensée j'averai greveraine (pénible)
Quant me serai de ma dame eslongiés (éloigné)

(1) Cette chanson a des variantes assez importantes dans deux mss. de la bibliothèque du Roi. Dans l'un elle commence : *Aler mestuet la*

Et saciés bien jamais ne serai liés (gai)
Duscà l'eure que la verrai prochaine.
Dame, merci quant serai repairiés (de retour)
Pour Dieu vos proie qu'en vos prenge p'tiés.

Douce dame, comtesse et chastelaine,
De tout valoir eui seurance n'iert griés,
Si est de vos com est de la seraine (syrène),
Qui par son chant a pluisors perelliés (mis en péril),
N'en sevent mot si les a aprociés,
Qui ses dous eans lor navie mal maine
Ne se gardent ses a en mer plungiés
Et s'il vos plaist ensi sui enguigniés (séduit).

En péril sui se pitiés ne m'aïe (m'aide)
Mais se ses cuers resamble ses dos oex (yeux)
Je sai de voir (vrai) que ni périrai mie,
Espérance ai quele l'ait mout piteus
Sovent recort (me souvient) quand od (avec) li ere seus
Quele disoie : « Mout seroie esjoïe seul],
» Se repariés, je vos ferai joyex ;
» Or soiés vrais com fin amourex ! »

Ha ! Dex ! Dame, cist mos me rent la vie ;
Biaus sire Diex, comme il est par cieus.
Sans cuers m'envois el règne (roysume) de Surie ;
Od vos (avec vous) remaint, c'est ses plus dous chateus.
Dame vaillans, coment vivra cors seus (mon corps seul,
Si le vostre ai od moi en compaignie, sans âme?]
Adès iere (je serai) plus joians et plus preus,
Par vostre amor serai chevalcureus.

Del gentil cuer Genièvre la Roine
Fist Lancelot plus preus et meus vaillans,
Pour li emprist mainte dure aatine, (querelle)

vie trairai paine, en cele terre u Diex fu travelliés, etc. ; dans l'autre elle débute par *Aler mestuet là où je trere paine, là où Dex fu pénés et travailliés*, etc. Nous avons combiné les deux copies en choisissant le texte le plus clair et le plus rationel.

Si en souffri paines et travaus grans
Mais au double li fu guerredonans (récompensant)
Après ses maus loiaus amie et fine.
En tel espoir sers, et ferai tous tans
Celi à cui mes euers est atendans (espérant).

Li chastelains d'Arras dist en ces chans
Ne dost avoir amours veraie entière
Ki à lo lois n'en est liés et dulans
Por ce se met del tout en ses comans.

Ms Cangé, 65, fo 109, vo.

Bele et bone est cele por qui je chant,
S'en doivent bien mes chancons amender;
Onques nul jur puis que la vi avant,
Ne poi aillors qu'à li mun cuer torner.
Mes moult souvent me tormente et esmaie,
Ce que je l'ai tant servie en manaie,
Quant ne me veut de riens guerredoner
Fors seulement qu'apris m'a à chanter.

Contesse, à droit la doit-on appeler,
De tot valoir et de tot avenant (charme).
Soutangeus (soutenu) sui de hautement penser,
Souvent me vient mes biaux forfais devant
Trop cruelment, et jur et nuit m'essae
Loiaus amurs qui de riens ne me paie,
Tant me puis fine et loious esprouver,
Et Dex mi dout morir ou recouvrer.

Por chou, amors, revos en mon vivant,
De nule riens me devez conforter,
Puisqu'il vos pleit à moi traveillier tant
De tos amans en fêtes à blasmer,
Si ne dot pas que biens ne m'en eschie,
Car jme aurai de bone amor veraie,
Ou je morai fins amans sans fauser,
Et vos qu'amors ne mi puet pas grever.

Merci, puis bien de vrai cuer désirrer,
Et requerre moult souvent en chantant,

Mes autrement ne vos demander tant
Par redouter biens dunt ele a tant.
Ne cuidiez pas que d'amors me retraie,
Douce dame, por dolor que j'en taie,
Je n'ai pooir que vos puisse oublier
Si me dont Dex en vos merci trouver.

Droit à Thoumes de Consi ue délaie,
Chançons, et di que bone amor veraie
Tiengne tos tens son cuer sans remouver,
Ensi pours bien son pris amender.

On trouve, au milieu de poésies artésiennes, dans le ms. n° 7613 de la bibliothèque du Roi, f° 22 v°, un jeu-parti intitulé *Hue à Robert*. N'y serait il pas question de Hue le Chatelain et de Robert de le Pierre ? Ce jeu commence ainsi :

» Robert, or me conseillez,
» Ainsi m'est com vous orez..... »



Hues de Tabarié.

Hues est une abréviation de ***Hugues***. Ce nom de ***Hug***, ***Hugues*** est d'origine franque ; si on l'explique d'après les racines de l'ancien idiome tudesque il signifie ***intelligent*** (1). ***Hues***, ou plutôt ***Hugues de Tabarié*** va nous fournir une occasion que nous saisissons toujours volontiers de rectifier une erreur historique, que tous les biographes ont répétée de confiance, sans critique et sans vérification.

Hugues de St.-Omer descend d'une famille distinguée qui figure parmi les conquérans de l'Angleterre. A la voix éloquente de Pierre l'Ermite, ***Guillaume*** Ier, châtelain ou vicomte de St.-Omer, et ses frères ***Hugues*** et ***Geoffroi*** se rangent sous la bannière de Godefroi de Bouillon, en 1099 ; ***Guillaume*** assiste Robert II, dit ***de Jérusalem***, dans ses belliqueuses entreprises ; ***Hugues*** et ***Geoffroi*** immortalisent leur nom dans la Palestine et contribuent vigoureusement à la prise de la Cité Sainte qui eut lieu le 15 juillet (15 juignet) 1099. ***Hugues*** reçoit en récompense de ses services la principauté de Galilée et la seigneurie de Tibériade (2), concédées par l'illustre Tancrède,

(1) Voyez *Grimm*, dans son excellente grammaire de toutes les langues germaniques (*Deutsche grammatik*, Goettingen, 1822).

(2) Aujourd'hui *Tabariah*, petite ville de la Syrie.

d'où bientôt il tira son nom de *Hues de Tabarié* sous lequel il est généralement connu ; et son frère *Geoffroi* fonde en 1118, avec Hugues de Paganis et sept autres chevaliers français, le fameux ordre des Templiers.

Ce ne fut que près d'un siècle plus tard qu'un nommé *Hues de Tabarié*, qu'on a trop souvent confondu avec le premier, de la même famille de Saint-Omer, alla en Palestine avec Radulf, son frère, et Théodoric de Tenremonde, tous nobles flamands, accompagnés de nouveaux et nombreux croisés. *Hugues II de Tabarié*, descendant de *Hugues, prince de Tibériade*, en avait conservé le nom, bien que le pays qui avait donné ce titre glorieux à sa famille fut perdu pour elle depuis longtems. Cette coûtume, au reste, a souvent existé dans les nobles maisons, pour y perpétuer le souvenir d'une belle action d'un ancêtre, ou d'une illustration de la lignée. On en a aujourd'hui des exemples récens parmi tous les maréchaux de l'Empire qui ont conservé les titres étrangers, à eux concédés par Napoléon, bien que les dotations qui les accompagnaient aient été ensevelies dans l'écroulement du trône de leur illustre donateur.

Barbasan et Méon, et ceux qui les ont servilement copiés, se sont trompés en donnant pour père, au poème de l'*Ordène de Chevalerie*, le premier *Hugues* croisé en 1099; celui-là n'a pu produire une œuvre où figure Saladin, mort seulement en 1194 ; d'ailleurs, Villehardouin ayant mentionné positivement qu'il alla en 1204 au secours de l'empereur Baudouin à Constantinople, il n'a pu en même tems prendre Jérusalem en l'an 1099 avec Godefroy de Bouillon : ces deux faits, mis sur la tête d'un même homme, lui donneraient une vie active plus longue qu'il n'appartient à l'humanité d'obtenir. L'abbé De La Rue, qui, dans toute question contestée, la tranche volontiers en faveur de sa chère Normandie, donne l'*Ordène de Chevalerie* à un *Hugues* de Bures, dont il n'a jamais été fait mention comme trouvère ; M. H. Piers, ex-bibliothécaire de Saint-Omer, n'éclaircit aucunement la question dans sa *Biographie de St.-Omer*; M. de Reiffenberg doute que Hugues de Tabarié ait

même jamais *trouvé* (1) ; nous devons donc chercher chez d'autres écrivains une solution plus facile et plus rationnelle. Nous la découvrons complète, explicite et satisfaisante dans les historiens des croisades et dans ceux de notre pays, qui nous présentent *deux* Hugues de Tabarié, tous deux de la même famille de Saint-Omer, et vivant à un siècle de distance. Le jésuite Valenciennois, Pierre d'Outreman, distingue parfaitement ces deux paladins dans sa *Constantinopolis Belgica* (livre IV, chapitre VI, page 299), ouvrage curieux et trop peu connu (2).

Il faut donc rendre au frère d'armes de Théodoric de Tenremonde le joli poème qu'on attribuait à tort au compagnon de Godefroi de Bouillon. Cet ouvrage, sous le titre de l'*Ordène de Chevalerie*, présente un enseignement curieux sur les cérémonies usitées pour faire entrer un gentilhomme dans l'ordre des chevaliers ; voici le motif qui donna lieu à cette composition, qui, du reste, ne semble être qu'une fiction puisée sous le ciel de l'Orient : Saladin, ayant fait prisonnier Hues de St.-Omer à la suite d'un combat où il eût l'avantage sur les croisés, lui demanda de le créer chevalier. Hugues, après avoir refusé cet honneur, fut contraint d'obéir et d'expliquer avant tout, au farouche néophyte, toutes les formalités nécessaires à son admission. Il ne crut mieux faire, pour l'adoption de ses instruc-

(1) Introduction de l'excellente édition de la *Chronique de Philippe Mouskes*, T. 1er, pag. CLV, publiée par le baron de Reiffenberg.

(2) « *Hoc ipso tempore* (1204) *è Syriâ eodem advenere Hugo de Tabariâ, cum Radulfo fratre, et Theodorico de Teneramondâ, Belgæ nobiles, cum aliis non paucis Turcopolis et satellitibus, inquit Gaufredus. Hugo ille gente* Arthesius, *ex eâ familiâ fuit, quæ à* Sancto Audomaro *agnominata est. Ex hâc* Hugo alius, *ante sæculum totum, meruit ob præclara facinora, à Balduino I° Solymorum rege, comes Tyberiadis, quæ nostris* Tabaria *dicebatur, creari : quem titulum credibile est, tametsi amissâ re, posteros gestare solitos fuisse.* » (Constantinopolis Belgica à P. D'Outremanno. *Tornaci, Quinque*, 1643, in-4°).

tions, que de les mettre en vers : comme le dit Horace, aux peintres et aux poètes il est permis de tout oser.

Trois copies de l'*Ordène de Chevalerie* existent en manuscrit, dans la bibliothèque du Roi ; la première, in-4°, ms coté M. n° 7, de l'église de Paris ; la seconde dans le n° 7218 de l'ancien fonds ; et la troisième dans le n° 7595.

Ce petit poème a déjà vu le jour trois fois : Marin le publia fort incorrectement d'abord, sur copie fournie par La Curne de Sainte-Palaye en 1758, parmi les pièces justificatives de l'*Histoire du grand Saladin*, Paris, deux vol. in-12. Une seconde édition plus correcte en fut donnée par Barbazan, avec d'autres poésies, *Paris*, *Chaubert et C. Hérissant*, 1759, petit in-8° de 237 pages. Enfin, la troisième édition est celle mise par Méon en tête de ses *Fabliaux et contes*, tome Ier, Paris, Warée, 1808, in-8°, pages 60-82.

Le poème de Hue de Tabarié, qui contient 508 vers, débute ainsi :

Bon fet à preudome parler
Car on i puet moot conquester
Du seos, de bien, de cortoisie :
Boo fet anter lor compaignie.
Qui a lor fais prenderoit garde,
Ja de folie n'aroit garde ;
Car on le trueve en Salemon :
Que tout adès fet sages hom
Toutes ses oevres bonement,
Et s'il aucune foiz mesprent,
Comment que soit par oou savoir,
De légier doit pardon avoir,
Taot com il s'eo voelle retraire.
Mès des ore me coovieot retraire :
A rimoier et à cooter
Uo conte c'ai oï conter,
D'on rois qo'en terre paienie,
Fo jadis de grant sigoourie
Et moot fu loiaus Sarrazio ;
Il ot à oon Salehadins : etc.

Il nous paraît tout-à-fait inutile de donner de plus longs extraits d'un poëme déjà imprimé plusieurs fois et généralement connu ; nous nous contenterons d'en citer les derniers vers qui fournissent un exemple de plus de ces jeux de mots d'assez mauvais goût auxquels se plaisaient quelques trouvères, et particulièrement Rutebœuf et Gautier de Coinsi :

Or, prions au défiuiment (en terminant)
Chelui qui est sans finement (éternel)
Quant nous venrons au défiuir (à finir),
Que nous puissoumes si finir
Que nous aions la joie fine
Ki as bons mie ne défine (ne manque pas),
Et por celui qui chou escrist (écrit cela)
Que il soit avoec Jhésu-Crist,
Et en l'onnour Sainte-Marie
Amen, *Amen*, chascuns en die.

Cette fin toute chrétienne est assez remarquable dans un poëme prétendûment offert au sultan Saladin.

Pour ne plus revenir sur les deux *Hues de Tabarié*, nous dirons que si le plus jeune a acquis de la réputation comme chevalier et comme trouvère, son aîné a laissé une des plus hautes renommées comme paladin chrétien. Elle se trouve constatée à chaque page dans les vieux romans de gestes des anciens trouvères. Ainsi, on lit ces lignes honorables dans le roman de *Baudouin de Sebourg* (Branche du Bâtard de Bullion).

Hues de Tabarié fu chevaliers gentis
Vallamment se combat encontre les Parsis
D'une mache de fer les fiert par tel devis
Que pardevant ses piés les abat estourdis,
Tout abat et reverse devant lui ou larzis
De son fier hardement fait ses homes hardis.

De même au f° 108 de Baudouin de Sebourg. (Ms. de la biblioth. du Roi n° 205 sup.).

Dirai de krestiens qui tant vont cheminant
Qu'à Jherusalem vinrent la chité souffisant
La trouvèrent le roy Baudewin le vaillant.

Li quens Robert de Flaudres qui i ot esté tant
Huon de Tabarié et le roy Abilant.....

Au fº 109 :

Hues de Tabarié vint nostre roy aidier,
Et li roys Corbarans qui tant i ole coer fier
Là erient *Saint-Sépulcre !* sergant et escuier
Contre Satrasin vont bataille commenchier.....

Au fº 112:

Hues de Tabarie quant roy Ector extaut
Si dist drois a mestier d'aide bien souvent....

Au fº 150 :

Adont i acourut Buiemons et Taugrés (Tancrède)
Hues de Tabarié qui tant fu redoubtés....

Et un peu plus loin :

Corbarans d'Holiferne ses os en remens
Hues de Tabarié qui no loy essaucha (releva)
. . . .

Il existe une petite pièce en prose romane sous le titre de l'*Ordène de Chevalerie*, *Fabliau*, p. 5-8 du *Livre Mignard*, publié par M. *Charles Malo*, Paris, Janet, (sans date) in-18, qui fournit quelques courts détails sur *Hue de Tabarié*. On peut aussi rapprocher du poème de notre trouvère artésien *le Bacheler d'armes*, édité par M. *Ach. Jubinal*, p. 327-341 de son *Nouveau receuil de Contes*, etc. Paris, 1839, in-8º.



Jacques de Hesdin.

La ville ancienne d'Hesdin eut aussi ses trouvères comme tous les autres lieux un peu considérables de l'Artois. ***Jacques de Hesdin*** ou ***Héding***, comme l'écrivent les vieux calligraphes, tira son nom de cette cité. Le président Fauchet le cite au chapitre 46 de son recueil des anciens poètes français, et le fait mourir vers l'an 1270.

Il nous reste deux chansons de Jacques de Hesdin qui, certes, ne s'en tint pas là. Elles sont dans les manuscrits laissés par le marquis de Paulmy (Biblioth. de l'Arsenal), La Curne de Sainte-Palaye, Clairambault et Cangé n° 67 (Biblioth. du Roi). Ce trouvère, contrairement à ses confréres, pensait assez mal du beau sexe. Il ne cesse de répéter dans ses poésies que les femmes n'ont qu'une fausse vertu, qu'il est aisé de vaincre avec de la constance et des présens. Il recommande aux amans qui veulent conserver le cœur de leurs maîtresses de ne jamais les perdre de vue, et de se ruiner, s'il le faut, pour satisfaire leurs moindres fantaisies. C'est le moyen de réussir en amour, selon lui, et si on ne l'emploie pas on est bien sûr d'être abusé et malheureux. On doit croire que le pauvre ***Jacques*** a été bien trompé dans ses affections. Nous allons le laisser parler lui-même :

Première chanson. (Ms. Cangé, n° 67, f° 232 v°).

Je chant comme desnés (en colère),
Com cil qui est guillés (trompé)
D'amors toute sa vie.
Prouéce, loïantés,
Ne sens, ne cortoiesie,
N'ont mès d'amours aïe (aidé);
Car cil qui fame prie
N'iert (ne sera) jamès escoutez
S'il n'a deniers assez
Et sa borse garnie.

Cil qui vuellent amer
Par amors sans guiller (tromper)
Sans nule vilanie,
Doivent souvent aler
Au gen por quaroler
Por voer qui lor siee.
Car cil qui fame prie
Ne doit queque nus die
Un seul jor trespasser
Qu'a li n'aille parller
Que fame es tost changié.

Moult ont grant hardement
Cil qui premièrement
Mist en fame pensée,
Fame est de tant talent,
Ci rit, ci va plorant,
Fame est tost remuée
Pot c'est l'amor fausée.
Fame est à ce menée
Qu'elo dit à chacun :
Je vos aim.....
Meus que nus por decevoir fu née.

Fame est si decevant,
C'onques Dex ne fist gent
En ordre, n'abéie,
Ne face son talent.
Famo va plus que vent,
Ci est, et ci n'est mie;
Mès quant est bien garnie
La borse, et bien farsie,
Adone est bienveignans

Et quant faut (manque) li argens
Lors est l'amor faillie !

On n'est pas plus impertinent que le vieux poète d'Hesdin, et il faut qu'il ait été bien malheureux en amour, bien berné, bien sifflé, pour qu'on lui pardonne une telle opinion émise sur les dames.

Seconde chanson.

Se par mon chant mi pooie alégier
De l'ire grant que j'ai en mon corage,
Besoing n'auroit, car à moi rehetier (encourager)
Riens ne mi vant, ne point ne m'a sovage
Fueille, ne flor, chant d'oiseaux par bocage ;
Plus sui dolent quant plus oi cointoier
La douce vois du rosignol sauvage.

Dame, bien voi qnor m'estuet folaier,
De vos amer ai empris grant folage,
Ce font amors qui m'i font adrécier,
Et mis mon cuer en si très haut estage ;
Si redout moult que n'y aie damage,
Car j'ai oï conter et temoigner
Moult puet grever force de seignorage.

Dame, por Deu, car fetes adrecier
Vos dous regars qui m'ont en ostage,
Vos savés que mavés ajugier,
Votre homme sui, si vos ai fait houmage,
Se m'ocié vos j'aurés damage,
Car du sien hon maumetre et damagier
N'en otroist on ne pris, ne vasselage.

Dame, souvent avés oï jugier
Cil qui ne sent d'amors malage
Veut mens avoir en amors recouvrier
Que cil qui sert loiaument sans outrage
S'euvient à vos eun du mont la plus sage,
Et si vos prine vueilliez acointier
Faus losenges dont vos aiez vitage.
Chançon, va t'en, et li di mon mesage :
Que plus loial ne porroit acointier,
Je ne dis pas plus vaillant, ne plus sage.

Jehan Acars de Hesdin.

Ce poète de la fin du XIII[e] siècle et du commencement du XIV[e] est auteur de ballades et de rondels qui se trouvent à la suite d'un manuscrit du Roman de la Rose, par Jehan de Meung, *dit Clopinel*, reposant à la bibliothèque du Roi et coté M. 21/2. Cette réunion de ballades et rondels porte l'intitulé suivant : « Ceste prise amoureuse fist frères *Jehan Acars de Hesdins*, » hospitalier, en l'an de grasce mil-trois-cens-trente-et-deus, » ou mois d'avril. »

Ce ms., écrit en 1332, comme on le lit à la fin, provient de la biblioth. de l'église Notre-Dame de Paris, où il était coté 197. Les œuvres poétiques de Jehans Acars occupent les treize derniers feuillets du ms., ce qui forme 26 pages à deux colonnes. On y compte neuf ballades et neuf rondels entremêlés. Ce poète sacrifie souvent au mauvais goût qui le porte à jouer sur la consonnance des mêmes mots. Cette manie est particulièrement sensible dans sa première ballade que nous donnons ici, non comme la meilleure pièce de l'auteur, mais comme un exemple du misérable genre qui n'a que trop souvent défiguré la poésie de nos anciens trouvères. Au reste, Jehan Acars est, dans maintes occasions, gracieux, courtois, agréable chanteur de l'amour honnête, et fort passionné pour le beau sexe. Ses chants se ressentent beaucoup de l'époque où ils furent composés. *Sa prise*

amoureuse fist, comme il le dit lui-même, *au mois d'avril*, et tout est printannier dans ses vers

Première Ballade.

Si plaisamment m'avès pris
Et espris,
Mes dous cuers que li mieux prise
Qu'à vous me rene et compris,
Ai compris
En ceste amoureuse prise,
Es dous biens qu'amours m'envoie
D'estre en voie
Pour vostre amour desservir,
Flours du monde à vous servir.

Done ne doi estre repris,
L'ai empris.
Voloir de si noble emprise,
Car jà pour venir apris
Sene apris
Mon cuer de si douce aprise
Que se jà merci n'avoie,
Si savoie
Mon cuer, sans jà m'esservir
Flours du monde à vous servir.

Gens corps ou riens n'a mespris
Et pourpris,
Du toute honnours est pourprise,
Ançois que mors m'ait souspris
N'entrepris;
Par grace soiez esprise,
Que vo pitiés me pourvoie,
Et si voie
Moi à ma vie asservir
Flours du monde à vous servir.

Premier Rondel.

Par si plaisant atraiance
M'a volu amours atraire.
Que jà ne m'en quier retraire,

Pris fu en douce semblance
Par si plaisant atraiance,
Que je preing en la plaisance
Voloir de dire et de faire,
Qu'il doie à tous amans plaire
Par si plaisant atraiance.
En avril, en la saison gaie,
El temps que toute riens s'esgaie
Et tous cuers a lécté suevre, etc.

Le commencement de la seconde ballade est plein de charme et de douceur.

Seconde Ballade.

Dès ce que fui hors d'ignorance,
Et qui conuui qu'estoit honnours,
Emprienta vo douce semblance,
Dame, en mon cuer loial amours
Et je qui ne pensoie aillours
Liés à vous servir m'assenti,
Car en sens et bonté aussi
Vi bien qu'estiés par droiture,
Flours de toute créature.

Pour ce dame plesans et franche
Ains que cheus soit en decours,
Mes cors par trop longue souffrance
Soit de moi pris aucuns boins tours,
Si qu'en pitié de vo secours
Voie mon cors povre enrichi
Et des maus dont tant ai langui
Me prenes par vo grace en cura
Flours de toute créature.

Second Rondel.

Tant et douce nourreture
D'amours que son gré faisans....

Troisième Ballade.

Se plus fort d'autre ami aing
Et sui espris ardamment....

Troisième Rondel.

En vostre douce samblance
Dame, ou toutes biautés maint,
Mes cuers loyaument remaint
C'est li trésors de plaisance.

Quatrième Ballade.

Fins euers, doux, gente et gentieux
Exemplaires de biauté,
Gens cors amoureux soucieux,
Vo regars monstrant pité,
Vo maintien, vo bele ordene,
Vo fresche coulour sanguine, etc.

Quatrième Rondel.

Eureusement est pris
Dame, cils qui sans amer
Met sentence en bien amer,
Puisque de vous est épris
Eureusement est pris.

Cinquième Ballade.

Dous eners je ne puis sous vous
Durer si me doinst dix joie....

Cinquième Rondel.

Tant est vos gens cors jolis....

Sixième Ballade.

Bele et boinne entièrement,
Trésors de joie et d'amour,
Or ne puis-je longuement
Fuir contre notre amour
Si me rent pris et vaincus
En vo dous commandement, etc.

Sixième Rondel.

Tant prent amours plaissmment, etc.

Septième Ballade.

Fins euers dous quant paieront
Vostre oel ce qu'il mont pramis,
Se fax entendre me font,
Mors sui je n'ai plus d'amis,

Et se par ens sui trahis,
Par pramesse en atraiaut,
Je ne sai mais ou amaut
Se tendent pris.

Septième Rondel..

En vostre douce figure
Dame est escoudis mueiés,
C'est decevans couverture
Ou amis est inginiés,
S'en votre douce fignre
Dame est escoudis mnciés
Vos dous semblans asseuré,
Et se puis se déchaeiés,
N'est ce traïsons obseure
S'en votre douee figure, etc.

Huitième Rondel.

Nou cuer qu'a doute combat....

Huitième Ballade.

Se je vif en gaie enfauce,
Et me tieng lie en chantant,
J'ai droit, quant j'eu preug sustanee
En nn gracieus samblant,
Gay, deboinaire et riant
Qui au souvenir
Fnt ma pensée esjoir
En espérant.

Neuvième Rondel.

Pour vons por amours sui pris et dechasiés....

Neuvième Ballade.

Gens eors en biauté parfait
Et parfais sur tontes dames parfaittes,
Or sui je pris et atrais, etc.



Jehan au Ris.

Il nous serait fort difficile de désigner d'une manière précise le lieu même qui vit naître *Jehan au Ris*, jongleur artésien, qui ne manquait ni de verve, ni d'imagination. Il cite dans ses vers la ville de Saint-Pol et le village d'Hendecourt, près Bapaume : serait-il d'un de ces deux endroits, ou plutôt de la ville d'Arras, qui fournit à elle seule tant de poètes et de chanteurs ? Quoi qu'il en soit, il appartient évidemment à la province d'Artois, et c'est autant qu'il lui en faut pour acquérir le droit d'être introduit au milieu de la joyeuse phalange dont nous avons entrepris l'histoire dans ce recueil.

Jehan au Ris, rimeur du XIIIe siècle, est auteur d'une assez naïve pièce de vers renfermée dans le ms. n° 184 du supplément français de la biblioth. du Roi, f° 199. Elle ne porte aucun titre : parce que Saint *Roumacles* ou *Remi* est cité au septième vers, on a jugé à propos de la désigner sous l'indication d'une vie de ce saint ; il n'en est nullement question dans le reste de la pièce qui renferme un éloge des *Miracles de Saint-Tortu*. Il est facile de voir, en lisant tout le poème (ce que n'ont pas fait ceux qui en ont parlé jusqu'ici), que c'est le vin qui est personnifié sous le nom de *Saint-Tortu*. Ce nom bizarre a pu être donné à la liqueur vermeille par allusion aux écarts tortueux que font les jambes de ceux qui en ont trop goûté. Nous

publions cette pièce en entier : elle nous a paru remarquable par son originalité et par la peinture des mœurs du tems qu'elle retrace fidèlement.

(MIRACLES DE SAINT-TORTU).

Il n'est miracle ki rataigne
Saint Tortuel de le montaigne.
Si vos dirai raison coument
On voit trestout apertement
Les miracles et les vertus
Que fait me sire sains Tortus.
Voir est, me sire sains Roumacles
Et sains Eloys font grans miracles,
Mais sains Tortus les fait toudis.
Il fait les plus enuars hardis.
Quant uns hom en a grant meskief
Se saint Tortus entre en sen kief,
Il li deporte sen anuy.
Plus a de miracles en lui
K'en V cens pières de çristal
Dont on sermonne sour estal.
Sains Tortueaus a tel poissance
K'il fait un viellart en s'enfance
Revenir, et penser folie.

Et si fait mainte feme lia (gaie)
Quant a baisié saint Tortuel
Et le seve de sen tuel,
Lors vent danser et espringhier (chanter)
Et bien sovent ailleurs henghier
A viel .... (1) a baceler (jeune homme).
Sains Tortus ne se poet celer,
Il sont tante maniere d'ivre
Con en poroit faire I grant livre :
Les uns reswarde vers le ciel
S'il voit tenirà sen sorciel
Un eavel, lors en a engaigne
Il cuide ce soit une araigne
Qui lui voelle s s ex crever,
Lors se paine de li grever
Mais il nel set quel part tenir.

(1) Mot effacé.

On voit moult sovent avenir
Cons antres en est si destrnis
Cune cose lui sanle tenis.
Uns autres veut toudis plaidier,
Mais ne li puet se lauwe aidier,
De raison nule que il die
Que mailles ne li contredie.
Uns autres porte lokerele,
Si fait du grant markié ruele
Et volenté a de combatre,
Mais il fait d'une voie quatre,
Ne warde leure qu'il kiet outre.
Et uns autres derue de foutre,
Mais il n'en puet venir à kief (à bout);
Et n'est li feme a grant meskief
Quant a jure hom fait soulas,
Dedens pen d'eure est il si las
Sour s'neuvre dort com uns porciaus,
Assés en connissons de ciaus (de ceux-là)!
Quant maintes gens sont asamblées
De lenges terres et de lées,
Que li uns n'a l'autre connut
Ançois qu'il aient waires but (vuidé des verres),
S'enforce si li compaignie
Kil content jà de leur lignie;
Dist li plus sages au plus fol:
Dont estes vos? Devers saint Pol?
De saint Pol droit, voire en le vile
La mect me mere dame *Ghille* (tromperie)
Et mes peres sire *Constans*;
Entre eux deux plus de XXX ans,
Et menerent si bele vie
Conques encore par envie
N'estriverent (ne trichèrent) li uns à l'autre.
Vos estes mes cousins en autre,
Je vos vois moult bien ravisant
Amis, kalés vos devisant?
Je vos afi de mes II mains
Vos estes mes cousins germains.
Lors s'entr'acolent, si font feste.
Amis, je vos tiens moult a beste
Qoe vos ne mantés plus sovent,
A foi li cors Diu me cravent,
Quant j'encor hui matin savoie
Ke jou si fait parent avois

Que fait mes niés (neveux) *Tibers d'Astices* (1).
Par foi, il n'est ne fol ne nices,
Onques si courtois cuers ne fu.
Uns autres jures ieee el fu
De vin plain une hanepée (contenance du hanap).
Li tiers jures sake s'espée
Qu'il cuide amender cel outrage,
Et vos desfart tout le parage.
Li ostes vient de se besoigne
Qui de le noise ot grant vergoigne.
— Signor, dist-il, vos estes fol;
Mal debé ait parmi le col
Que le mellée commença.
— Biaus dous ostes, entendés ça,
Dist uns jurés li plus senés (vieux).
Je crois je soie li sinsnés;
C'en aumosne d'abatre noise.
— Je voel moult bien con le racoise (l'appaise),
Dist li ostes, si m'ait Diex,
Ains que le san li baillieus (le bailli).
Ne cil *Huars de Hendecourt* (2)
It tienent I home trop court,
Tantost que il fait musardie (libertinage, dissipation)
Et si n'est nus qui le desdie.
Qui commença ceste mellée?
Cil grans à cele teste lée (large)
S'est combatus contre ces trois.
— Par foi, dont ert fais uns ottois,
Fait li ostes si com dirons;
— Moult volentiers l'otroierons
Ce respondi li compaignie.
Cele pais fu si bien lignie
K'ainc nel séut maires n'eskevins.
Cele racorde fist li vins;
Signor, assés le poés croire,
Con fait moint malisse par boire,
Et ne porqnant, quant il s'eskiet,
En bevant fait-on tel markiet,
De coi mains prendom s'est waris.
Ce tesmoigne *Jehans uu Ris.*

---

(1) Il est peut-être ici question du lieu nommé *Attiches*, situé entre Douai et Orchies. Il ne serait pas impossible que ces détails eussent quelques rapports avec la famille de l'auteur.

(1) Hendecourt, village d'Artois, situé non loin de Bapaume.

Jehan Bodel.

Notre série alphabétique de trouvères artésiens nous conduit à parler ici d'une des plus grandes célébrités littéraires du moyen-âge. C'est encore la ville d'Arras qui a eu la gloire d'avoir produit vers la fin du XII[e] siècle ou au commencement du XIII[e], le père du drame, genre de composition inconnue alors des troubadours, et que les trouvères du nord ont eu seuls le privilège d'inventer.

Jehan *Bodel*, *Bodeaux* ou *Bodiaux* (suivant la prononciation du pays), surnommé d'*Arras*, à cause de sa patrie, naquit dans cette capitale de l'Artois à la jonction des deux siècles qui virent éclore le plus grand nombre de trouvères ; poëte fécond et universel, il s'exerça sur toutes sortes de sujets et aucun genre ne lui fut étranger. Nous voyons son nom sous des pièces grandes et petites, graves et légères, importantes et frivoles ; épopée, congé, jeu dramatique, dits, pastourelle, chansons et facéties, sont sortis de son cerveau poétique et ont été traités avec verve, esprit et naïveté. Presque tous ses vers ont dû être composés entre les années 1220 et 1260 ; il paraît avoir cessé d'écrire et peut-être d'exister vers cette dernière époque Son *Conge*, probablement un de ses derniers ouvrages, date du milieu du XIII[e] siècle. Cette circonstance de la vie de Jehan Bodel se trouve exactement constatée par la mention dans ses vers de l'avoueresse de Béthune, dame de Tenre-

monde, qui n'est autre que Mahault, ou Mathilde, fille de Robert VII, avoué de Béthune (dès l'an 1225), et de S.-Bavon, seigneur de Tenremonde, première femme de Gui de Dampierre, comte de Flandre ; cette jolie et spirituelle artésienne était dans toute sa gloire et sa beauté vers l'an 1250, époque où le trouvère a pu chanter sa courtoisie et ses charmes Elle mourut en 1264, à peine âgée d'une quarantaine d'années. Bodel lui dit dans son Congé :

Salue moi à la réonde
Arras, et toute la kemune,
Quar toute honor en aus abonde ;
Mais de toute dame del monde
Mar m'en salueras que une,
L'avoeresse de Béthune.
Plus cortoise n'en i a une,
C'est la dame de *Tenremonde ;*
Diex, qui la fist en plaine lune,
Mete en li volenté aucune
Que de ses biens en moi esponde !

Jehan Bodel exerçait une fonction municipale dans la commune d'Arras : du moins en parle-t-il quelquefois dans ses vers. Il fut entraîné, comme tant d'autres de ses concitoyens, à se croiser, et il devait faire partie de la première expédition d'outremer de St.-Louis, en 1248, lorsqu'il en fut empêché par une terrible maladie, qu'il ne nomme pas, mais qui doit être, d'après les caractères qu'il lui donne, la lèpre, rapportée de l'Orient dans nos provinces par les premiers croisés. Cette circonstance de la vie du trouvère artésien est consignée dans les vers suivans :

Symon, cil Diex, en qui tu crois,
Il te lest (laisse) bien porter ta crois
Où je ne puis porter la mive (mienne) ;
Remez (resté) sui dedans en balive (banlieue)
Payen ont de moi ferme trive (trève sure).
Més se Diex fut assés cortois,
Tant m'éust viaus presté s'aïve (son aide)
Qu'en la terre qui jà fut sive (sienne)
Eusse fet un servantois.

L'auteur regrette ainsi de n'avoir pu s'inspirer sur la Terre-Sainte, et y composer des chants en l'honneur de ces entreprises hardies et aventureuses qui avaient la foi pour mobile ; nouveau Tyrtée, il aurait voulu assister aux exploits de ses preux concitoyens, et animer leur courage par ses vers. Dans un autre endroit, il exprime encore son chagrin de ne pouvoir suivre son projet de croisade à cause du mal dont il est consumé, et qu'il accepte en expiation de ses fautes.

Espoir (peut-être) se délaisse en la voie,
U jou pas aler ne devoie,
Que miex ne fust de no voiage.
Més, j'ai fait mon pélérinage ;
Dieu m'a défendu le passage
Dont bone volenté avoie ;
Ne porquant je l'en tieng à sage,
Mors est, j'en ai éu mesage (la nouvelle)
Li Sarrazins que jou haoie (haïssois).

C'est dans le *Congé* de Jean Bodel à la ville d'Arras, que l'on trouve ces renseignemens précieux sur sa personne, les seuls qui soient parvenus jusqu'à nous ; c'est là que l'on voit écrits les noms de trouvères contemporains qui vivaient joyeusement entr'eux, échangeaient des vers, s'adressaient des jeux-partis, et s'animaient réciproquement aux chants et aux *emprinses* d'amour. Celui de Bodel néanmoins, bien que nous fournissant une statistique toute faite de la situation politique et littéraire de la ville d'Arras au XIIIe siècle, est loin d'avoir la gaîté de celui d'Adam de le Halle ; il est au contraire empreint d'une teinte de mélancolie, suite naturelle de la position maladive et désespérée de l'auteur. Mais il reste toujours un document curieux qui nous reporte, par un saut de six siècles, au milieu d'un monde tout poétique, vivant richement et librement dans la capitale de l'Artois, alors qu'elle conservait encore quelques rayons de sa vieille gloire gauloise qui s'était perpétuée à travers la civilisation romaine.

Les Congés composés et versifiés par quelques trouvères Ar–

tésiens, et notamment celui fait par Jehan Bodel, sont des espèces d'autobiographies où l'on découvre des données exactes sur les particuliarités de leur vie et sur leur entourage. C'est là une source vraie et pure où nous puisons hardiment, sans crainte de nous tromper, les principaux détails que nous avons à fournir sur le fecond et malheureux Jehan Bodel. Malheureux du moins à l'époque où il écrivit ce dernier poeme, ce congé, cet éternel adieu à sa ville natale, à ses joyeux amis et à ses aimables compagnons!

Le premier dont il parle est *Jehan Bosket*, qu'il met en tête de tous ceux dont il eut à se louer et en qui il trouva toujours aide et secours; il remercie également *Symon Disier*, *Bauduin Soutemont* et *Girart d'Espaigne*, à qui, quoique mort, il adresse l'expression de toute sa gratitude; il prend congé aussi de *Robert Werri*, *Bérart*, *Henri Bougier li Noirs*, *Jakes*, *Robert Cosset*, *Mahiu* et *Garin*; il se plaint à *Vaast* de n'avoir pu faire le pélérinage de la Terre-Sainte avec lui pour combattre les Sarrazins qu'il maudit; il rend grâce à *Waubers li Clers* de ce que son hôtel lui fut constamment ouvert et qu'il y trouva toujours bonne provende; enfin, il exprime sa sympathie à *Vaingnet* qui ne paraît pas plus heureux que lui.

Bodel s'adresse ensuite à maître *Renaut de Biauvais*, qui semble être un trouvère picard habitant Arras, et qui paraît vouloir suivre l'exemple de l'auteur du Congé et quitter aussi cette ville : *Se tu si* (ainsi) *fais*, dit le poète,

Trop seroit Arras assordis,
De biaus contes et de biaus dis
Est-il certes si abaudis,
Ke n'i recoverront jamais
La cités en vorra molt pis.

Le trouvère remercie *Nicholes li Carpentiers* qui lui a si souvent prêté de l'argent, et dit adieu à Tiebaut de le Pierre d'une famille de chanteurs d'Arras; il recommande à la pro-

vidence les jeunes Bande et Thomas, qui doivent aller en Palestine, et Le Monoier, débutant dans le monde et à qui il souhaite plein succès. Arrivant à Bretel (probablement Jehan, le rimeur de jeux-partis), il lui explique ainsi la cause de sa retraite :

Bretel, kel gré que jou en aie,
Me covient que je me retraie
Del siècle, où ma chéance (situation) empire,
Que Diex reposer ne m'i laie ;
Enferté (maladie), et poison et plaie
M'a doné por le cors despire.
De l'une part plore et sospire,
C'or m'estoura gaitier le pire,
Et de l'autre part m'i rapaie :
Diex doint ka lui servir m'espire,
Car au cors est mes geus li pire,
De kel merele que je traie.

Dans son couplet d'adieu à Baudes, Bodel parle de la maladie qui le dévore, maladie qu'il ne nomme nulle part, mais qu'on ne devine que trop bien :

Ma dolor totes autres passe,
Car en moi s'aüne et amasse
Tos li anuis que joie estaint,
Qui m'a fait caoir en la nasse
Del mal dont nus hom ne respasse (revient)
Por qu'il l'ait à plain cop ataint.

Il s'adresse ensuite à Baudin Fastoul, le gai trouvère, à Raoul Ravouin ou Revin, le gentil maire d'Arras, auprès duquel il avait rempli des fonctions, puisqu'il lui dit:

Or i puet en aumosne faire
A moi ki sui vostre confrère....

Et plus loin il ajoute :

Porte au maieur d'Arras cest brief,
Fai taut con lui le lise,
Se Dieu plest et sa gentelise
Jà en lui ne perdrai mon fief,
Et as eskevins de recief.

Le fai lire de cief en cief,
Tant que pitiez lor en soit prise,
Quar se j'ai anui et mescief,
Par raison lor doit estre grief,
Avenu mest en lor service.

C'est donc au service de la commune d'Arras que Bodel gagna cette horrible maladie qui le força de se séparer du monde et de vivre tellement isolé qu'il ne pouvait plus même prendre ses repas avec personne.

Quar je ne puis nape tenir
Entre sains (gens en santé), puisque je mésale (je ne suis que pourriture].

Dans ce même *Congé*, qui n'est à proprement parler qu'une revue de tous les amis, parens, compagnons et accointances du trouvère, il cite également Symon, Aliaume pié d'argent, Pierron Wasket, Huon Durant, Martin Verdière, Bertran, Mahius li fors, Robert Louquart, Robert-au-Dent, Bernart, Baude, Wistrenale, Wibert de Biaumont et Ansel, et il adresse à chacun de ces personnages quelques paroles affectueuses et tristes. Un poète aussi malade que Bodel ne pouvait pas oublier son médecin dans cette nomenclature : aussi envoie t-il un couplet à Jofroi le Mire pour lui faire ses adieux et le remercier de ses soins ; en voici la teneur :

Anuis qui en mon cuer se mire,
Salue moi Jofroi le mire,
Quar bien doi à lui congié prendre ;
Je suis ses hom et s'est mes sire (mon maître).
Bien ai prové son majestire (pouvoir)
Nus hom ne l'en poroit aprendre ;
Molt li convint grant paine rendre
A ma car (chair) sauder (guérir) et reprendre
Qui tant est de foible matière.
Comment osa-il entreprendre
Tel teste à roisnier (raser) et à fendre,
Qui est malvese toute entire ?

Enfin Bodel termine en saluant pour jamais le châtelain de

Beaumetz (1), seigneur aimable, généreux et débonnaire dont il n'eut qu'à se louer ; Wibert de le Sale, personnage gentil et regrettable (qu'on croit être *Hubert Kaukecel*, le jongleur), le châtelain d'Arras (peut-être *Hue* le trouvère) et son fils Bauduin à qui il doit de la reconnaissance et dont il garde un doux souveuir.

Bien que trouvère, et par conséquent ribaud et mondain, Bodel paraît avoir eu un grand fond de religion et de foi chrétienne ; il croyait à une vie meilleure, et au milieu des douleurs de son horrible maladie, il prenait son mal et sa misère en patience, et les offrait à Dieu en holocauste ; il dit lui-même :

Mais ceste povretés me dore,
Quar je sai bien que Diex restore
Ki en grace prent ceste luite (lutte).

Enfin, il parle de *Meaulens* et de *Beaurain*, comme de lieux situés près des portes d'Arras, où il y avait des cimetières et où on enterrait les bourgeois et peut-être les lépreux. Il semble demander au Seigneur la grâce de mourir, afin d'être délivré de ses douleurs et de ses misères ; il dit en finissant :

Moolt m'ariés bien aireté (aidé)
S'a Miaulens m'aviiez bouté (mis),
Je ne sais mesou qui le vaille !....

Le Congé de Jehan Bodel, sur lequel nous ne reviendrons plus, contient 516 vers ; on le lit en original dans les mss. n°s 6987 (2), 7218 de la bibliothèque du Roi, n° 7236, fonds de

(1) La terre et le château de Beaumetz, situés à quelques lieues de la ville d'Arras, entre Bapaume et Cambrai, étaient connus de toute ancienneté. Le dernier marquis de Beaumetz, avant la révolution française, occupait les hautes fonctions de procureur général du roi au Parlement de Flandre, à Douai.

(2) Une copie du ms. 6987 du Roi se trouve à la bibliothèque de l'Ar-

La Vallière. B. 60, biblioth. de l'Arsenal, et n° 218 de la Belgique, qui contient deux strophes de plus que les autres. Le tout est imprimé dans la nouvelle édition des *Fabliaux et Contes*, de Barbazan, donnee par Méon, Paris, 1808; in-8°, tome I, p. 135-132.

Après avoir parlé de la personne de Jehan Bodel et de son entourage, il convient de s'occuper de ses œuvres. Ce qui doit surtout attirer l'attention des antiquaires et des philologues, c'est sans doute son poëme intitulée : *Li Jus de Saint Nicholai*. C'est d'ailleurs, de toutes ses productions importantes celle qui lui est le moins contestée. C'est par suite de la composition de cet ouvrage que J. Bodel partage avec Rutebeuf et son concitoyen Adam de le Halle, la gloire d'avoir *trouvé* les premières pièces dialoguées et divisées en scènes. Nous avons, au reste, déjà examiné ce fait littéraire important dans nos *Trouvères Cambrésiens* (article *Adam de la Halle*).

Le *Jeu*, ou drame de St.-Nicolas est peut être la plus ancienne pièce à personnages écrite et versifiée en langue vulgaire: le titre de *Jeu*, que l'auteur lui donne, ne semble-t-il pas indiquer que ce genre de poëme se debitait par plusieurs individus qui *jouaient* de leur mieux les personnages de la pièce qu'ils devaient représenter ? A cette époque, il existait plusieurs petits *jeux* de société, et dans chacun d'eux il y avait une sorte de déguisement, de représentation d'un personnage par un autre. Ainsi, le *jeu du roi qui ne ment* consistait à faire représenter, par un individu de la societé, un roi sur son trône répondant la

senal sous le n° 170, 6 vol in-f°; *Haenel* indique ce ms. comme contenant les *dits de Jean Bodel* : ce savant allemand a été trompé par une fausse indication mise sur le dos du tome Ier. Les dits de J. Bodel devaient être écrits à la suite du *Siége d'Athènes* dans un des volumes de ce ms., mais ils ne l'ont pas été; une note nous apprend que cette copie a été jointe à deux autres copies des *dits*, faites, l'une sur le ms. du Roi n° 7218, et l'autre sur le ms. Gaignat intitulé : *Les Congés de J. Bodel*, f° 227, v°.

vérité aux questions à lui adressées. Les *jeux* écrits et versifiés ont dû être aussi représentés en action en même tems que débités. *Li jus de Saint-Nicholai* nous paraît donc avoir été non seulement composé, mais encore *joué* dans l'Artois au milieu du XIII[e] siècle. Ce fait, au reste, est parfaitement établi par Jehan Bodel lui-même à la fin du prologue de sa pièce, où il dit aux dames et seigneurs, ses spectateurs et auditeurs :

Pour che n'aiés pas grant merveille
Se vous veis aucun affaire ;
Car canques vous ouus *verrés faire*
Sera essamblés, sans douter,
Del miracle *représenter*
Ensi com je devisé l'ai.
Del miracle saint Nicolai
Est chi *Jeus* fais et estorés :
Or oous faites ; si l'orrés.

Le sujet est tiré du latin, peut-être d'un latin traduit d'abord de la romane vulgaire, car il en avait conservé quelques refrains mêlés aux vers latins. C'était au XII[e] siècle qu'Hilaire, disciple d'Abeilard, et un moine de l'abbaye de St. Benoist-sur-Loire, composèrent le *Ludus super iconid Sancti Nicholai* (1) et *De Sancto Nicholao et de quodam Judæo* (2), espèces de miracles et de mystères qui se représentaient dans les églises. On y raconte qu'un juif, plein de confiance en St-Nicolas, confie à une de ses statues la garde de son trésor. Des voleurs le découvrent et l'enlèvent : le juif promet à la statue de la flageller si son or ne lui est rendu. Le Saint apparaît aux voleurs, les menace de la potence, et les force ainsi à rapporter au juif

(1) Publié dans les *Hilarii versus et ludi*, que M. Champollion-Figeac mit au jour à Paris, Téchener, 1838, in-8°, p. 34, d'après un ms. du XII[e] siècle.

(2) Publié par MM. Monmerqué et Labouderie, à la suite du *Jeu de Saint-Nicolas*, de Jehan Bodel, imprimé par Firmin Didot, Paris, 1834, in-8°, à 30 exemplaires, pour la Société des bibliophiles français.

son argent, ce qui sauve l'honneur de l'image de St.-Nicolas et décide la conversion de l'Israélite.

Jehan Bodel, en utilisant ce fonds qui lui sert de prologue, a étendu l'action dramatique et a placé la scène en Afrique et au milieu des infidèles ; c'est qu'aussi, au moment où il écrivait ce drame, en 1248 ou 1249, Saint-Louis combattait pour la foi sur le sol Africain. Ce sujet était donc alors tout-à-fait de circonstance ; c'était de la tragédie nationale. Nous sommes parfaitement de l'avis de notre estimable concitoyen M. Onésime Leroy, qui, dans ses *Etudes sur les mystères* (Paris, 1837, in-8°, p. 17) s'écrie : « si l'on eut remarqué la date qui se trouve écrite à chaque page de ce drame, non pas en chiffres, mais dans les faits, un ouvrage qui peut jeter tant de clarté sur notre histoire littéraire, politique et religieuse, ne fut pas resté sous le boisseau ; il serait dès longtems répandu comme il le mérite. » Bodel, homme d'esprit et de cœur, qui aurait voulu être de la croisade et qui n'en était pas à cause de ses infirmités, se dédommageait en faisant une pièce sur l'Afrique et les infidèles : Saint-Louis combattait pour amener un roi barbare à se faire chrétien, Bodel le convertissait dans ses vers. Si le mot *actualité* eut été inventé en 1250, on l'y eut appliqué. Celà nous rappelle qu'alors que Bonaparte et les français conquéraient l'Egypte et la Syrie, tous les théâtres de Paris regorgeaient de pièces orientales : *Le Calife de Bagdad*, *Gulnare*, *Zoraime et Zulnare* et *tutti quanti* sont là pour attester cet amour du turban qui passa jusques dans les modes des dames françaises. Le malin trouvère de l'Artois ne céda donc qu'à une vogue de son tems, qu'il sut exploiter en ingénieux auteur, en composant son Jeu de Saint-Nicolas.

Les principaux personnages de ce drame sont : un ange ; St-Nicolas; un chevalier chrétien ; un vieillard chrétien ; Tervagant, un des dieux Mahométans ; le roi d'Afrique ; son sénéchal ; quatre émirs d'Afrique ; Clikés, Pincedés et Rasoirs, trois joueurs ou voleurs ; un tavernier ; Auberon, courrier ;

Connart, crieur public; Caigne, garçon de Taverne et Durant, geolier. Quand la scène s'ouvre, le courrier Auberon vient annoncer au roi d'Afrique l'entrée sur ses terres des armées chrétiennes; le roi, furieux, s'en prent à Tervagant, sa divinité protectrice qu'il traite fort lestement de fils de p..... pour avoir laissé pénétrer les chrétiens sur ses terres. Son sénéchal tempère sa colère et l'engage au contraire à se rendre Tervagan favorable dans cette circonstance importante. Le roi d'Afrique convoque toutes les puissances barbares; tous les peuples soumis à Mahomet se réunissent pour accabler les chrétiens. Ceux-ci combattent en n'ambitionnant qu'une mort sainte et glorieuse. C'est alors qu'un jeune et nouveau chevalier fait à Dieu une prière touchante, dans laquelle on trouve les deux vers suivans, qui, selon la judicieuse observation faite par le bibliographe G. Debure, en 1783 (catalog. La Vallière, tome 2, p. 232) et souvent reproduite depuis, rappellent ceux du *Cid*, de Corneille:

Segneur, se je sui jones, ne m'aiés en despit;
Ou a véu souvent grand cuer en cors petit.

sauf l'expression, c'est bien la pensée que le grand tragique français a rendu si populaire:

« Je suis jeune, il est vrai, mais aux âmes bien nées,
» La valeur n'attend pas le nombre des années. »

Ce drame est plein d'action et de mouvement; indépendamment des principaux acteurs, qui sont assez nombreux, il offre deux armées et un combat; c'est au moins aussi vivant que nos mélodrames. Les chrétiens succombent; tous obtiennent la palme du martyre. Le trésor du roi d'Afrique, dérobé par les trois voleurs, est rendu par Saint-Nicolas, ce qui détermine la conversion de ce payen, et entraîne celle des émirs soumis à sa loi. Tout se termine par un baptême général. Ainsi que dans les comédies de notre époque, la pièce se clot par un mariage, mais c'est le mariage des infidèles avec l'église. Le Roi dit en finissant:

Preudons, or serons baptisiez
Si tost que nous porrommes plus ;
De Dieu servir me weil vanter.

Li PREUDOM.

A Dieus dont devons nous canter
Huimais : *Te Deum laudamus.*

Ainsi, cette composition qui débutait par :

Oiiés, oiiés, seigneurs et dames,
Que Diex vous soit garans et ames....

finit par un *Te Deum*. Le commencement et la fin en sont également mystiques et dévôts, comme beaucoup de productions du tems, qui débutaient et se terminaient pieusement, sans préjudice à la lubricité des sujets traités dans l'intervalle.

Dans les tems modernes, on a justement cité Carmontelle, auteur de proverbes dramatiques, comme ayant un tact exquis pour appliquer à ses personnages, sans charge, des noms en rapport avec leur profession ou leur caractère ; Jehan Bodel, à cet égard, n'a pas moins de droit que lui aux mêmes éloges, et il a de plus l'avantage d'une priorité de cinq à six siècles. En effet, peut-on mieux nommer un joueur que *Pincedès*? Un voleur que *Rasoir*? Un crieur public que *Cornart*, et un geolier que *Durant*?

Bien que le trouvère Artésien ait mis sa scène en Afrique, il n'a pu s'empêcher de sacrifier au désir de mentionner son pays en quelque coin de son œuvre. Ainsi, lorsque les voleurs eurent remis le trésor du roi d'Afrique près de l'image de St.-Nicolas que les payens appellent un *Mahomet cornu* à cause de sa mitre d'évêque, Clikès, l'un des truands, désespéré de son mauvais succès, annonce ainsi qu'il va partir et changer de contrée :

Seigneor, et je m'en vois à *Fraisne* (1),
Un petit (à peu de distance) de la *Gaverelle*;
Se je puis faire me querele,
Li maire y ara damage.

PINCEDÉS.
Rasoir, li mairesse est moult sage :
Si le connistra au passer.
Ne me vœil pas si lone lasser.
Chi près josqu'à une ruée,
Ai espiet oor buée (lessive)
Que j'aiderai à reebinchier (requiuquer, nettoyer).

Il y a encore dans le même *Jeu*, quoique placé en Afrique, un usage tiré de nos provinces du Nord ; c'est le serment exigé en se portant l'ongle aux dents et le faisant sonner. Sire, dit le sénéchal du roi d'Afrique,

Bien vous croi seur les diex,
Mais assés vous querroie miex
Se vous l'ongle hortiés au dent.

Cet usage est encore conservé parmi le peuple de l'Artois et de la Flandre.

Le jeu de Saint-Nicolas a été traduit et extrait, d'une manière trop succincte, par le Grand d'Aussy, dans ses *Fabliaux et Contes du XIIe et XIIIe siècles;* cette analyse est reproduite presque littéralement dans les *Essais historiques sur l'art dramatique*, Paris, 1791, in-18, tome 1er, p. 125-131 ; l'érudit de M. Monmerqué, membre de l'Académie des Ins-

(1) Il s'agit ici de Fresnes-lez-Montauban (canton de Vitry, département du Pas-de-Calais), commune située entre Arras et Douai, sur la grande route qui lie ces deux villes, à une petite distance du village de *Gaverelle*, mentionné dans le vers suivant. Ce point était peut-être signalé, du temps de J. Bodel, comme un lieu de rendez-vous des coupe-bourses et des tire-laines.

criptions, en a donné nne édition complète, pour la première fois en 1834, sur la demande de la société des Bibliophiles français : mais cette publication n'ayant été faite qu'à trente exemplaires seulement, on pouvait considérer cette pièce curieuse comme encore inédite, lorsque le même savant, assisté de M. Francisque Michel, la fit entrer dans son *Théâtre français au moyen-âge, publié d'après les mss. de la bibliothèque du Roi* (XIe–XIVe siècles). Paris, Delloye et Firmin Didot, 1839, gr. in-8° à deux colonnes, pages 157-207. Le texte roman est accompagné d'une traduction due à M. Francisque Michel. Precédemment, le 5 octobre 1835, M. Onésime Leroy, de Valenciennes, avait fait insérer dans le journal *le Temps* une analyse de ce drame du moyen-âge, qu'il répéta depuis dans ses *Etudes sur les Mystères*, Paris, 1837, in-8°. Les personnes qui voudraient voir le texte original du Jeu de Saint-Nicolas le seul qu'on connaisse jusqu'ici, le trouveront à la bibliothèque du Roi dans un beau manuscrit sur peau de vélin, petit in-4°, venant de la riche collection du duc de La Vallière, sous le n° 81, *olim* 2736, f° 60, r°., col. 1. Il est heureux que la France ait possédé un bibliophile aussi riche et aussi ardent que le duc de La Vallière, pour nous conserver ce vieux monument de l'art poétique et dramatique.

Nous n'avons pas fini avec le fécond Jehan Bodel : ses titres comme auteur dramatique étant bien constatés, enregistrons ceux qu'il a acquis comme producteur de *chansons de gestes* ou d'épopées. Sa qualité de poéte épique a été longtems douteuse : cependant aujourd'hui elle s'établit sur des preuves irrécusables. On attribue à ce trouvère deux romans ; l'un sur la *Bataille de Roncevaux*, l'autre sur *Witikind de Saxe*.

Tout ce que nous savons sur le roman de Roncevaux dû à la verve de Bodel, c'est *Antoine Galland* qui nous l'apprend dans un *Discours sur quelques anciens poëtes et sur quelques romans gaulois peu connus*, inséré dans les *Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres*, tome II, page 680 où on lit : « M. Foucault a un roman de la bataille de

» Roncevaux en vers Alexandrins d'un auteur inconnu, qui » marque que Jean Bodiaux, c'est le même que Jean Bodel, a » traité aussi la même bataille en roman, cet auteur dit à la » fin :

» Mais dit vous en avons la plus grande partie ;
» Et encore furent tant que j'aye ass........
» L'estoire, tout ainsi comme il m'est chargié ;
» Car n'estoit que par moy soit de tout abbrégié,
» Que cele que j'ai dit fut de tout enlardie.
» Que *Jean Bodiaux* fit que les langue ot polie,
» De biaux savoir parler et de science acquisie.

« Voilà en même temps un éloge de Jean Bodiaux et un té» moignage qui assure qu'il avait traité le même sujet en vers. » Le manuscrit cité par Galland, et appartenant de son temps à M. Foucault, a disparu : personne n'a retrouvé ses traces. Quant à l'ouvrage même de Bodel sur la bataille de Roncevaux, il est très-probable qu'il est tout-à-fait perdu, comme tant d'autres romans dont les titres seuls, cités par des contemporains, sont venus jusqu'à nous.

Il n'en est pas de même du roman de *Widukind* ou *Witikind de Saxe*. On en connaît trois manuscrits originaux. Le premier, découvert dans le Quercy par M. L. Lacabane, est passé dans la riche bibliothèque de sir Th. Phillips au château de Middle-Hill (comté de Worcester) ; c'est un in-4° du XIIIe siècle, écrit à une seule colonne. Le second est à la bibliothèque du Roi, sous le n° 6985, gr. in-folio de 280 feuillets. La chanson des Saxons s'y lit au f° 121. Enfin, le troisième ms., venant de Guyon de Sardière, appartient à la bibliothèque de l'Arsenal, où il est inscrit sous le n° 175 des belles-lettres françaises, bel in f° vélin, 321 feuillets, écriture du XIIIe siècle. La chanson des saxons s'y trouve au f° 229, immédiatement au-dessous du *Congé* de J. Bodel. C'est dans ce ms. que le nom de *Jehan Bodiaus* est nettement écrit, tandis que dans les autres on lisait *Bordiaus*, ce qui laissa longtemps du doute sur l'authenticité de la paternité du trouvere d'Arras, auquel on

donnait un quasi-homonyme vivant presque dans le même tems. Il est aujourd'hui constant que *Bodel*, *Bodiaus* et *Bordiaus* ne furent jamais qu'un seul et même poète.

La chanson des Saxons, appelée aussi le roman de *Guiteclin de Sassoigne* (de Saxe) et enfin *Widukind* (1) *de Saxe*, a été publiée sous ce dernier titre par M. Francisque Michel, Paris, Téchener, 1839, 2 vol. gr. in-12, faisant le n° V de la collection des *Romans des douze pairs de France*. C'est le ms. de M. Lacabane qui a servi pour cette impression. Widukind de Saxe est, dit M. Francisque Michel, une des plus anciennes chansons de geste dont l'époque précise de Charlemagne fournisse le cadre ; tout le sujet roule sur les guerres que les saxons et leur chef soutinrent contre le grand empereur. Jehan Bodel prit les élémens de son poème, non pas dans la chronique conservée à Saint-Faron de Meaux, comme il le déclare (tous les trouvères en disent autant), mais dans les chants des Jongleurs, qu'il a grand soin de dénigrer dans ses vers après les avoir dépouillés. Ce fait s'établit par des passages d'autres chansons de gestes, tout aussi anciennes, et plus encore, dans lesquelles on trouve des allusions aux faits, vrais ou faux, qui servent de base au poème du chanteur Artésien. M. Francisque Michel cite ces passages curieux dans une excellente préface placée en tête de sa publication.

Le poème qui nous occupe commence ainsi :

I.

Qui d'oïr et d'entendre a loisir et talant
Face pais, si escout bone chançon vaillant
Dont li livre d'estoire sont tesmoing et garant.
Jà nuls vilains juglères de ceste ne se vant,
Qar il n'en sauroit dire ne les vers, ne le chant.

(1) *Widukind* est, selon M. Wright, la meilleure ortographe de ce nom ; *Witu chint*, en ancien haut allemand, veut dire *fils du bois*, *son of the wood*, en anglais, ou *an outlaw*, *exile*.

Ne sont que III matières a nul home entandans :
De France et de Bretaigne et de Rome la grant ;
Et de ces III matières n'i a nul samblant.
Li conte de Bretaigne sont si vain et plaisant ;
Cil de Rome sont sage et de san aprenant ;
Cil de France de voir chascun jor apparant :
La corone de France doit estre mise avant,
Qar tuit autre roi doivent estre à lui apandant
De la loi crestiene qui an Deu sont créant.
Le premier roi de France fist Dex par son commant
Coroner a ses angeles dignemant an chantant ;
Puis le commanda estre an terre son sergent,
Tenir droite justise et la loi metre avant. (1)
Cest commandemant tindrent après lui li auqant :
Anséys et Pépins, cil furent conquérant,
Et Charlemaigne d'Aiz, qui Dex parama tant.

II.

Seignor, ceste chançons ne muet pas de fabliax
Mais de chevalerie, d'amors et de cembiax
Cil bastart jugléor qui vont par ces vilax
A ces grosses vieles as depennez forriax,
Chantent de Guitcelin si com par asenax ;
Mès cil qui plus an set, ses dires n'est pas biax,
Qar il ne sevent mie les riches vers noviax
Ne la chançon rimée que fist *Jehan Bordiax*,
Tot si com li droiz contes l'an fu diz et espiax,
Dont ancor est l'estoire à Saint-Faron à Miax, etc.

Comme on le voit, ce poème est en vers Alexandrins et divisé par couplets monorimes ; le premier volume en contient CXXXI. C'est l'œuvre la plus considérable de Jehan Bodel. M. le marquis de Villeneuve-Trans a tenté d'augmenter encore la liste des poèmes de Bodel, en disant, dans son *Histoire de Saint-Louis*, Paris, Paulin, 1839, in-8°, qu'il est l'auteur

(1) C'est peut-être à ces anciennes traditions répandues dans les poésies romanes du moyen-âge qu'il faut reporter les titres de *fils aîné de l'église* et de *Roi très-chrétien* que prirent les anciens chefs de la vieille monarchie française.

du fabliau d'Aucassin et Nicolette, mais c'est à tort ; cette assertion est une erreur trop saillante, pour qu'il soit utile de la réfuter sérieusement.

Il ne nous reste plus qu'à envisager Jehan Bodel comme auteur de poésies légères, telles que dits, pastourelles et chansons ; nous aurions peut-être dû commencer par ces petites pièces par lesquelles le trouvère s'essaya d'abord, et qui occupèrent sa jeunesse. Il préludait ainsi aux œuvres grandes et sérieuses qui marquèrent la fin de sa carrière. Voici d'abord une gentille pastourelle qu'on lit dans plusieurs mss. de la bibliothèque du Roi. L'un d'eux l'attribue à *Guyot de Dijon*, le n° 184 du supplém. français la donne à *Aubouins de Sesanne*, mais le n° 7222 la rend bien plus justement à Jehan Bodel, qui, par cette chansonnette, se retrouve dans son pays et dans ses allures. En effet, cette pièce, qui tient à la fois des chants historiques et des chants d'amour, contient le fameux refrain artésien *Dorenlot ;* c'est un dialogue animé entre le trouvère et une jeune fille qu'il rencontre au pied du Mont-Cassel, en Flandre, sur les confins de l'Artois. Le poète, dont la profession semble être celle des armes, cherche à se faire aimer de la bergère ; elle le repousse parce qu'elle est promise à Perrin et parce que les gens de guerre sont faux et trompeurs. La pastourelle flamaude traite assez mal les soldats français qui ont pillé et fourragé dans les environs du Mont-Cassel (sans doute pendant les guerres de Philippe-Auguste contre les flamands), et elle demande au trouvère s'il fait partie de ceux qui s'assemblaient au-delà de la Lys, rivière formant, non loin de là, la séparation entre les comtés de Flandre et d'Artois. Cette jolie pièce a été publiée par La Ravalière, tome 2, page 182 des *Poésies du roi de Navarre*. La voici d'après le ms. n° 7222, f° 99, où elle est notée :

Contre le dous tans novel,
    Qe be (que herbe) point novele,
Que li jor sunt si cler et bel
    Et la saison bele,
Jouste le mont de Cassel

Trovai pastorelle
Et ot de foille chapel
Empore jonele,
Et çainture d'un rosel
Lors si chalemele :
Dorenlot aé!
Perrins li fix dant hordé,
D'autrepart frestele.

Je descendi el prael
Dis li damoisele :
« — Amez moi maint bel joiel;
Et meillor cotele
Vos dourai d'un pastorel. »
Lors dit Perrenele :
« — J'ai oï maint flamenghel
Qui trop ont favele,
Et sont de vanter isnel (disposés)
Dusqu'à grant querele,
Dorenlot aé!
Me sait mie mon pensé
Qui d'amor m'apele. »

La pastore ot eler le vis
Et coulor rosée;
Dis li bele : « — Vostre amis
Sui, s'il vos agrée.
Sire, j'ai moo euer pramis
Et m'amor donée,
A Perrin que je mout pris
Doi estre espousée.
Mais nos somes entrepris
En ceste contrée,
Dorenlot aé!
Li François i ont été,
Ci trop l'ont gastée.

Sire, estes vos des eschis
Qui l'iane ont passée;
Qui del autre part le Lis
Font lor assemblée ?
Trecheor et fois mentis
Et gent parjurée,
Dorenlot aé!
Tos seront deshireté
A honte provée.

Cette pastourelle ne paraît pas terminée ; elle manque du moins de la conclusion ordinaire de ces sortes de pièces. Voici une seconde pastourelle qui ne finit pas davantage ; elle a déjà été imprimée par MM. Monmerqué et Michel, dans leur *Théâtre français au moyen-âge*, Paris, 1839, gr, in-8°, p. 40.

Mss. 184 *suppl. fr.* f° 78, n° 7222.

Entre le bos et le plaine
Trovai de ville lointaigne
Tose (fille) de grant beauté plaine,
Ses bestes gardant ;
Cler chantoit come Seraine (Syrène),
Et Robins avoit antaine (flûte),
Li respont en flahutant ;
Et je por oïr lor semblant
Descends,
Si entends,
Ke cele li dist : « — Tant
Robin bien fust avenant
Keussiés chapel d'un grant
De la flor premeraine. »

A cest mos Robins l'achaine
Ki por s'amor ert em paine.
« Marion, fait-il, amaine
Tes bestes avant,
Ke ne passent en l'avaine ;
Met les ens l'erbe foraine,
Bon chapel feras avant.
Mais moult me feroies dolant
Si le cri
De ton ami
Avoie por noiant ;
Car Perrins s'en va vantant
Ke de çou dont me vois penant (en peine)
K'il en kendra la graine (en retirera le profit).

On lit encore dans le même ms. 7222 trois autres chansons gracieuses de Jehan Bodel, absolument dans le même genre, et qui commencent par ces vers :

1. Hui main me chemine....
2. L'autre jor lès un boschel....
3. Lès un pré verdoïant....

Enfin, il existe, à la bibliothèque de l'Arsenal, dans la division des belles-lettres, n° 60, (XIII° siècle), un manuscrit in-f°, contenant plusieurs pièces attribuées à Jehan Bodel, qui mérite d'être mentionné. Les matières y sont rangées dans l'ordre suivant :

1° *Ce sont li congiet Jehan Boudel d'Arras.* (contenant 432 vers seulement). 2° *Renart et Piau d'Oué* (Pied d'oye). — Imprimé par M. Chabaille dans son supplément au roman du Renard. 3° Ci commence de *Groingnet* (1) *et de Petit.* (Voir Barbasan, qui cite ce fabliau d'après un ms. de l'église de Paris, n° 2). 4° *Fatrasies.* (On lit dans le ms. cette note de M. de Paulmy : *Il y a apparence que cela forme l'œuvre du nommé Jehan Bodel, d'Arras*). La pièce commence ainsi :

Jaler sans froidure,
Prestoit à usure,
Auques por noient ;
Nule creature
Metoit empresure
Safirs d'Oriant ;
Biau tans de pluie et de vent,
Et cler jor par nuit oscure
Firent I tornoyement,
Sor plain poing de uests ordura
Foudoient coyvre a Dinant.

Fourmage de laina
Porte une semaine
A la saint Remi,
Et une quintaine
Couroit parmi Saina
Sor pet et demi ;
Li siecles parti parmi.
I siurona sainiez de vaine

(1) Et non *Gromgu*, comme l'imprime Haenel.

Leur dit : par l'ame de mi,
J'ai repost I mui d'avaine
Dedens le cul d'un fremi....

Ces facéties, qui contiennent en tout 616 vers, sont ainsi disposées en 56 strophes de 11 vers. Voici les deux dernières :

Uns ours emplumés
Fist semer uns blés
De Douvre à Wissent.
Uns oingnons pelez
Estoit aprestés
De chanter devant,
Quant sor I rouge olifant
Vint uns limeçons armés,
Qui lor aloit escriant :
Fil à putain, sà venez !
Je versefie en dormant.

Anguiles de terre
Faisoient grant guerre
De les comfesser ;
Ne mais Engleterre
Mengoit une pierre
Por s'ame sauver.
I mors hums si fist porter
Et I huis qui se desserre
Voloit aller outremer,
A tout I chapelet d'ierre
Le juedy après souper.
Explicit.

Cy fenissent les Fatrasies d'Arras (1).

5° *Li romans et li dis de la vielle escoillie.* (Pièce très-libre qui paraît être de quelque trouvère du Nord, à en juger par le langage. — 570 vers).

(1) A l'instant où nous écrivons ces lignes, nous voyons que le laborieux M. Achille Jubinal vient de publier les *Fatrasies d'Arras*, pages 208-228 du tome 2 du *Nouveau recueil de contes, dits, fabliaux, etc., des XIIIe et XIVe siècles*. Paris, Challamel, 1842, in-8°

A la suite de ces pièces de poésies, on est tout étonné de trouver, *de la même écriture*, un dénombrement des biens appartenant à la comtesse (de Champagne?) à Château-Thierry, et en divers lieux de l'Ile de France.

Au moment de clore ce long article sur l'une des plus grandes célébrités littéraires de l'Artois, nous ne devons pas oublier de dire qu'un eclatant et juste hommage lui fut rendu par M. L.-J.-N. Monmerqué, dans la séance publique de l'Académie des Inscriptions et belles-lettres qui eût lieu le 2 mai 1838; si l'âme immortelle du poète a pu ressentir quelque chose de ce qui se passe ici-bas, certes, les mânes du vieux trouvère ont dû se trouver heureuses d'être réveillées par une voix aussi savante, et devant une aussi illustre assemblée.



Jehan Bretel.

Jehan Bretel, *Bretex*, *Bertex* ou *Bretax* et quelquefois *Bretiaus*, est d'Arras, suivant l'*Histoire littéraire de la France*, tome XVI, page 210, dans la *Dissertation sur l'état des lettres dans le XIIIe siècle*, signée A. D. (Amaury Duval). Il est d'ailleurs cité par les trouvères, ses contemporains, et entr'autres par Courtois d'Arras, que nous supposons l'auteur d'une pièce citée dans notre introduction, et dans laquelle on lit :

> *Bretiaus* s'est vantés ka Diu s'en ira
> Plus que tous li autre s'esbaniera.
> Il fist le paon, se braie avala,
> Celui de Beugin trestous porkia
> Diex en eus tel joie de ris s'escreva,
> De se maladie trestous respassa
> Et per li Dourelés !

Jehan Bodel, au vers 241 de son *Congé*, adresse également à Bretel une strophe qui débute de la sorte :

> *Bretel*, quel gré que jou en aie,
> Me covient que je me retraie
> Del siècle ma chéance empire....

Le trouvère Jehan Bretel est encore mentionné dans la troisième chanson de Jehan de Renti qui commence ainsi :

Jehan Bretel, uns chevaliers
Sai, qu'amours mainent si griement, etc.

C'est un jeu-parti dans lequel le seigneur de Renti demande à Bretel, qu'il dit très-expérimenté en matière galante, si un chevalier amoureux d'une dame, à laquelle il n'ose avouer sa passion, peut charger quelqu'un de lui raconter son amour, ou s'il doit traîner son martyre jusqu'à la fin.

Pierre de Nesle, et surtout G. Li Viniers, que par erreur plusieurs écrivains ont appelé *Greivillier*, furent aussi grands amis de Bretel, et lui soumirent des questions amoureuses : ils lui demandent entr'autres s'il est plus avantageux pour un amant de se *croire* aimé d'une infidèle, que de l'*être en effet* d'une femme qu'on soupçonne de trahison.

On voit, par tous ces rapports que Bretel eut avec ses rivaux, qu'il était regardé comme une autorité recommandable en poésie contentieuse. En effet, il excellait dans les jeux-partis, ou questions galantes que les poètes se faisaient en vers. Il ne nous en reste rien moins qu'une quarantaine de sa façon, dans lesquelles, pour imaginer ou résoudre ces petits problèmes subtils et méticuleux, le trouvère artésien fait souvent preuve d'esprit et de talent. En voici quelques-unes que nous prenons au hasard, pour donner au lecteur une idée de la galanterie de cette époque : on verra que dès-lors il entrait déjà beaucoup de délicatesse et de raffinement dans les mœurs de la société des châteaux.

Bretel demande, par exemple, s'il est plus triste de voir marier une personne que l'on aime tendrement que de la voir mourir ?

D'où vient, demande-t-il, qu'ordinairement de jeunes étourdis sont plus du goût des femmes que ne le sont des hommes judicieux et discrets ?

» Si que le bon, le sage, le célant (discret),
» Est mis arrière, et le novice avant. »

S'il vaut mieux être aimé d'une dame très-belle et médiocrement sage, ou d'une femme très-sage et médiocrement belle ?

Si c'est un plaisir plus flatteur de se faire aimer d'une personne qui en aimait une autre, ou d'une personne qui a toujours su résister aux plaisirs de l'amour ?

Ces demandes faisaient l'entretien de presque toutes les réunions choisies du moyen-âge ; on parlait pour et contre, on agitait la question et chacun prenait parti selon ses lumières, ou selon son goût et sa situation personnelle ; mais comme on ne voyait pas de fin à ces disputes, et que les avis étaient toujours partagés, des espèces de cours souveraines, composées de dames, se formèrent pour les juger en dernier ressort : telles urent les cours d'amour. Jehan Bretel peut être considéré comme un des plus fameux trouvéres portant la parole devant ces tribunaux féminins.

Il eut des rivaux sans doute dans ce genre de poésie contentieuse, mais il ne fut pas dépassé ; outre ceux que nous avons déjà nommés dans nos diverses notices, et que nous nommerons plus tard, nous devons encore signaler, comme son émule, ***Hugues le Maronier***, plus connu sous le nom du ***Marinier d'amour*** : c'est lui qui mit en question s'il y a moins d'inconvénient à tromper une femme jalouse qui sait qu'on la trompe, qu'à en être trahi lorsqu'on l'ignore. Enfin, la damoiselle ***Desprez*** a fait aussi des jeux-partis qui ont le mérite d'être piquans sans blesser le moins du monde la décence ; elle demande dans l'un d'eux à la dame de Chancie si l'honneur d'une femme exige qu'elle éconduise un amant dont elle ne fait que soupçonner les prétentions, ou si, pour avoir le droit de l'écarter, elle doit attendre qu'il ait eu la témérité de s'oublier tout-à-fait. On conçoit que des dames seules peuvent poser et résoudre une telle question, et qu'il n'appartenait pas à Bretel d'entrer si avant dans la physiologie de l'amour.

Il ne nous reste plus qu'à indiquer la source où l'on pourra puiser des exemples originaux des jeux-partis de Jehan Bretel et de ses rivaux ; on en trouvera un recueil piquant et curieux au commencement du ms. n° 7613 de la bibliothèque du Roi. Nous croyons pouvoir attribuer à Jehan Bretel ceux qui ne portent que l'indication de *Jehan*. Nous citerons entr'autres celui entre *Jehan* et *Sandrart* (au f° 18) qui débute ainsi :

Sandrart, pour ce que vous voi
Soucieu, et bien entendant,
Par fine amitié vous proi
Que vous me faciez sachant
De ce que ne sai mie.
Se dites par courtoissie
Se bone amour ese droituriere u non,
Et s'ele fait chascun amant raison ?

Au f° 23 v° *Jehan* dit à *Robert* (peut-être *Robert Delepière*):

Robert, j'ains dame julie
Qui plus a de LX ans,
Conseillez ment sans boidie (trahison) ;
Amer ne me veult nul tans,
Et bien me dit que jà s'amour
N'auray-je tout devant,
En conveuant,
Ne li ai que jamès jour ;
Tant quelle soit en vie
Mes cuers n'aura d'autre amer nulle envie.

Robert répond que c'est folie d'aimer ainsi et de n'avoir d'autre amie qu'une dame qui ne veut pas accorder le don d'amoureuse merci.

Enfin, au f° 22 du même manuscrit, *Renier* adresse à *Jehan* un autre jeu-parti qui débute ainsi :

Jehan, li quız a miendre bien
Ou cilz qui tout dis amera loiaument.... etc.

Jehan Caron.

A des époques bien différentes, on fit à la ville d'Arras le reproche immerité de ne pouvoir produire d'écrivains ; du tems d'Adam de le Halle, qui était lui-même une preuve vivante de la fausseté de l'assertion, on disait déjà que jamais il ne sortit un savant de la capitale de l'Artois ; ce dire est consigné dans la pièce intitulée : *Le Jeu Adam le Boçu*. Là, le trouvère Adam déclare qu'il va retourner à Paris.

> Or revois à Paris.
> (Or se liève un personnage et respont :)
> Onques d'Arras bons clers n'isi (ne sortit),
> Et tu le veus faire de ti !
> Ce seroit grans abuisions.

Cette imputation fut renouvelée, en 1739, par le sieur de Gouve, dans le *Mercure* de cette année, volume d'avril, pag. 692-93. L'abbé Lebeuf répondit dans le même recueil, juin 1739, 1er vol., pag. 1136-39, et à la suite de sa dissertation sur l'*Etat des sciences en France depuis la mort du roi Robert, arrivée en* 1031, *jusqu'à celle de Philippe-le-Bel, arrivée en* 1314. Paris, 1741, in-12. Il vengea la ville d'Arras du reproche qu'on lui faisait, en citant les écrivains ecclésiastiques du moyen-âge, qui prirent naissance dans cette antique

cité. Mais si la gravité du caractère, de la profession et des études de l'érudit abbé ne l'eussent pas empêché de se livrer à la recherche des œuvres par trop mondaines des trouvères, avec quelle facilité n'eut-il pas repoussé l'accusation peu nationale de M. de Gouve ? Quelle liste nombreuse de noms à ajouter à ceux qu'il cite déjà !

Parmi ceux qu'il n'aurait pas fallu oublier, on peut mentionner *Jehan Caron*, né à Arras, dont il ajoute le nom au sien ; ce poète rima, avec *Antoine Duval*, également d'Arras, et *Foucquart de Cambray*, autre trouvère, les *Evangiles des quenouilles*, ouvrage singulier. curieux, piquant, fait *à l'honneur et exaulcement des dames*, comme le dit le titre du livre. Nous nous sommes suffisamment étendu sur ce livre et ses auteurs, aux articles de *Foucquart* (voyez nos *Trouvères Cambrésiens*, 4ᵉ édition, pages 103-108) et d'*Antoine Duval* (voyez ci-dessus, pag. 93-96) ; nous ne pouvons donc qu'y renvoyer nos lecteurs pour ne pas nous répéter en parlant de *Jehan Caron*, d'Arras.



Jean d'Arras.

Si le nom de *Jean d'Arras* se trouve mêlé à l'histoire des trouvères, ce n'est point par les efforts de son imagination et de son génie, mais bien parce qu'il fut un de ceux qui contribuèrent plutôt à déranger et détruire leurs œuvres qu'à les augmenter. Personne n'ignore aujourd'hui que tous les anciens romans de chevalerie, si nombreux, si divisés en une multitude de branches, furent tous originairement des poèmes dus à la verve des plus anciens trouvères ; lorsque les textes vieillirent, et que la poésie primitive ne fut plus guère comprise, on éprouva le besoin de rajeunir toutes ces nobles et antiques histoires dont l'intérêt ne s'était pas amoindri le moins du monde pour les générations nouvelles. Les rajeunisseurs de ces épopées n'étaient pas poètes ; ils en firent donc des versions en prose qui succédèrent, dans la faveur des peuples, aux anciens romans. Il paraît que Jean d'Arras fut l'un de ces espèces de traducteurs ; c'est du moins ce qui semble résulter de quelques faibles données qui nous restent sur lui.

Il existait de très-anciens manuscrits sur les discours et les actions de la *Fée Mélusine*, dont l'existence est reportée vers l'an 1000, ainsi que sur Geoffroy, surnommé *à la grande dent*, son sixième fils, prince de Lusignan. Le recueil de ces documens, déposé dans les archives de la famille de Lusignan, qui

se disait descendue de la fée Mélusine, tombèrent en la possession du duc de Berry, second fils du roi *Jean*. Ce prince voulant amuser sa sœur Marie, duchesse de Bar, qui avait entendu dans sa jeunesse raconter avec délices les aventures de la fée Mélusine, chargea Jean d'Arras d'en former un corps d'histoire, qui fut tiré des sources que lui remit le duc Jean de Berry. Ce travail eut lieu en 1387. Jean d'Arras mit il cette histoire en vers, ou bien trouva-t-il les anciens documens en vers qu'il mit en ordre en prose, c'est ce qui n'est pas clairement établi. Le marquis de Paulmy, ou les savans qui travaillaient sous ses ordres, disent dans les *Mélanges tirés d'une grande Bibliothèque*, tome V, page 32 (1780, in-8°), qu'on en connaît des manuscrits qui remontent à peu près à la composition de l'ouvrage : *il y en a en vers et en prose*, ajoute-t-on. Le texte le plus anciennement imprimé est conforme aux manuscrits les plus modernes ; il est en prose, et s'il n'est pas l'œuvre de Jean d'Arras, il faut qu'un écrivain intermédiaire, se soit occupé, dans les 90 années qui séparent Jean d'Arras de l'impression du livre, d'une nouvelle version dont on ne parle nullement et dont l'auteur est resté caché sous le voile de l'anonyme. Il y a donc lieu de penser que l'écrivain qui nous occupe n'a travaillé qu'en prose, puisque son nom d'ailleurs est le seul cité sur les imprimés.

Peu après l'invention de l'imprimerie, cet ouvrage obtiut une vogue immense ; *La Mélusine* eut une première édition, in-f° gothique, avec figures en bois, au dernier feuillet de laquelle on lit : *Cy fenist le livre de Melusine en fracoys imprime par maistre Adam Steinschaber natif de Suinfurt en la noble cite de Geneve, l'an de grace mil CCCC LXXVIIJ ou mois doust*. On n'en connaît guères que deux ou trois exemplaires ; le plus beau est à la bibliothèque de Wolfenbuttel ; celui de la bibliothèque du Roi, à Paris, est incomplet d'un feuillet. C'est le deuxième livre imprimé à Genève ; il a depuis été livré à l'impression à *Lyon*, chez *Mathieu Huoz* ; à *Paris*, chez *Pierre le Caron*, in-f° goth. ; ibidem, *Alain Lotrian* ;

ib. *Ph. le Noir*, *Nic Bonfons*, in-4° goth., on en connait nne foule d'autres éditions.

Ce célèbre roman avait été traduit en allemand par Thüring von Ringoltingen, eu 1456, et imprimé à *Augsbourg S. Bümler*, 1474, in-f°. Puis traduit en espagnol, et publié à *Tholosa*, *Juan Paris y Estevan Cleblat*, 14 jul. 1489, in-f°. fig. en bois. Il y en a beaucoup d'autres éditions. L'œuvre de Jean d'Arras a fait partie de la *Bibliothèque Bleue* et comme telle fut fort mal imprimée à *Troyes*, *Oudot*, in 4°. Nous devons dire aussi que plus tard on l'a gâtée en la moderuisant ; aussi estime-t-on peu *Le roman de Mélusine par M. L. M. D. M.*, Paris, Rocolet, 1637, in-4°, et l'*Histoire de Mélusine*, *princesse de Lusignan*, *avec l'histoire de Geoffroy*, *surnommé à la grand dent*, *par Nodot*, Paris, 1648. — 2e édition, Paris, 1700, 2 part. en un vol. in-12.

Un mot sur l'ouvrage en lui-même : Mélusine passa pour une *fée* ; ce n'était sans doute qu'une dame plus instruite, plus prudente, plus puissante que les autres. qui avait acquis des connaissances d'astrologie judiciaire, et que le vulgaire nommait à son gré ou sorcière, ou fée, parce qu'il la voyait réussir à procurer à sa famille des avantages considérables. La mythologie des *fées* nous vient d'Orient : les indiens, les perses et les arabes en sont les inventeurs. La crédulité des peuples leur donna de la vogue en occident. Mélusine, qui paraît avoir existé en Poitou vers l'an 1000 passa donc pour *fée*. L'imagination des conteurs lui donne une beauté surnaturelle dans les parties supérieures du corps ; la partie inférieure se terminait en serpent. Toutes les armoiries des branches de famille qui descendent des Lusignan portent de telles figures dans leurs supports. On raconte que toutes les fois qu'une mort devait arriver dans cette maison, ou un grand désastre en France, la fée apparaissait au haut d'une tour du château de Lusignan, et poussait par trois fois des cris aigres et effroyables ; c'est par suite de cette tradition que s'est formée l'expression proverbiale : *pousser des cris de Mélusine*, pour dire : crier d'une manière effrayante.

Dans l'histoire de Mélusine, on la dit fille d'un roi d'Albanie et d'une fée ; celle-ci, pour la punir d'une faute, l'avait condamnée à être moitié femme et moitié serpent tous les samedis, jusqu'à ce qu'un amant fidèle vînt l'épouser et lui jurer de ne jamais la voir durant ce jour néfaste. Mélusine se mit à la recherche d'un tel mari, et le trouva dans Raimondin, neveu du comte de Poitou. Il jura tout ce qu'on voulut. La fortune favorisa ce couple heureux, tout réussit à leur gré, et leurs enfans devinrent forts et puissans ; mais un jour (c'était un samedi), Raimondin, poussé par des instigations étrangères, voulut savoir ce que sa femme faisait tandis qu'elle était enfermée pendant ce jour de la semaine ; il regarda par un trou de la porte et vit Mélusine se baignant dans une grande cuve et se peignant la chevelure ; sa tête et son corps étaient toujours aussi beaux, mais ses jambes se terminaient en queue de serpent. Le malheureux époux fut puni de sa curiosité et de son manque de parole. Mélusine le quitta pour se retirer dans les montagnes de Sassenages, près Grenoble, et son mari alla se confesser au pape. Le reste du roman traite des aventures de Geoffroy à la grand dent, sixième fils de Mélusine et souche de la famille du nom de *Lusineem* (et depuis *Lusignan*) qui n'est que l'anagramme de *Mélusine*. Cette fée, apparaissant à chaque événement marquant qui affecte plusieurs nobles familles, est le type de toutes les *dames blanches* que les imaginations vaporeuses d'Allemagne et d'Ecosse ont depuis inventées.



Jehan de Boves.

Le nom de *Boves* appartient à l'Artois ou au Cambrésis (1) ; les seigneurs de Coucy en portaient quelquefois le surnom, mais il est plus particulièrement affecté à des familles d'Arras. L'abbé De La Rue réclame ce nom pour sa province, parce que ceux qui le portaient ont possédé des terres dans le Vexin et le pays de Caux : ce fait, en l'admettant, ne saurait altérer en rien l'origine Artésienne de ce nom. C'est pourquoi nous avons cru devoir classer le trouvère qui le portait parmi ceux de l'Artois. Le fabliau du *Vilain de Bailleul* qu'il composa, le ramène encore vers le Nord, soit qu'il s'agisse ici de Bailleul en Flandre,

(1) Dans le langage vulgaire de ces deux provinces, on désigne par le mot *Bove* ou *Bauve* une arrière-cave dans laquelle on tient le vin sous clé et plus fraîchement que dans la première servant à contenir la bière. C'est de ce mot qu'on a formé le nom propre de famille *Delbove*, très-commun dans nos contrées, et qu'on pourrait assimiler à celui *De La Cave*.

A l'occasion de *Boves*, on lit dans l'*Histoire générale de la province d'Artois*, par *Hennebert*, tome 2, p. 4, le passage suivant : « Une des choses remarquables dans la ville d'Arras, ce sont ces caves profondes nommées *Boves*, en latin *Hypogea*. Ce sont des lieux souterrains, assez vastes, sans soupirail, la plupart voûtées sans maçonnerie, mais soutenues par des pilliers de pierre : on y encave du vin, etc. Ces *Boves* servent en temps de siège à retirer des meubles, toutes sortes d'effets. Il s'en voit aussi dans la ville de Béthune. » — M. de la Monnoye, dans une note sur *Jean de Boves*, ajoutée à la Bibliothèque de la Croix du Maine, tome premier, page 461, met en avant une façon de prononcer ce nom propre que nous ne pouvons nullement admettre.

de Bailleul en Hainaut, et de Bailleul en Artois. Nous sommes fondé à croire qu'il est question de cette dernière localité, parceque le fabliau la qualifie de *village*, ce qui s'accorde avec la position de ce lieu, et que, de plus, la scène d'un autre fabliau qui le suit immédiatement dans les copies, se passe à *Farbus*, autre village d'Artois dans l'ancien bailliage de St.-Pol. Or, on sait que nos vieux trouvères se plaisaient à mettre en vers les contes populaires des lieux où ils vivaient et qu'ils fréquentaient le plus.

Les annales Artésiennes ont conservé une anecdote merveilleuse qui se rapporte à une antique famille de laquelle notre trouvère est peut-être issu. En l'année 1151, Robert de Boves, surnommé le *Tyran*, avait épousé Beatrix, fille de Hugues III, comte de St.-Pol. Sa jalousie et des rapports perfides lui persuadèrent que sa femme était infidèle ; n'osant la dévouer à un jugement public, il accusa quelques-uns de ses gens d'être les complices de son deshonneur, et les fit conduire, sans autre forme de procès, dans une chaumière écartée, avec ordre de les livrer au supplice des flammes. La même puissance divine, disent les légendes, qui conserva les trois hébreux dans la fournaise, protégea ces nouveaux innocens. Le feu, en brisant leurs liens, consuma la chaumière et préserva leur personne. Leur chevelure et leurs vêtemens ne furent même pas atteints. Ces innocens, échappés au martyre, rendirent des actions de grâce à la bonté céleste qui les garantit d'une mort cruelle. C'est du moins ainsi que ce fait, relatif à la famille de Boves, est rapporté par le chroniqueur Turpin, d'après Lambert Waterloo, chanoine régulier de Cambrai, écrivain contemporain, mort curé de Bertry en 1172.

Jehan de Boves vivait sous Philippe-Auguste ; plusieurs personnages de ce nom furent attachés au gouvernement de ce prince et au parti du roi Jean-sans-Terre ; on cite une dame Mabille de Boves, qui, autorisée par lettres patentes du roi Philippe-le-Bel, du mois de mars 1292, vendit, au mois d'août suivant, la terre d'Héricourt à l'abbaye de St.-Lucien, de Beauvais.

Le trouvère Jehan de Boves est un fin et malin conteur dont les fabliaux, du reste fort connus, ont le mérite d'être amusans, spirituels et souvent moraux. Legrand d'Aussy a donné la traduction ou l'analyse de la plupart de ces contes remarquables, dont quelques-uns ont été depuis publiés littéralement par Méon (tome 3 de son recueil). Ils ont en outre obtenu un plus grand honneur encore, celui d'être imité par Boccace, La Fontaine et autres conteurs français ou étrangers, qui ont trouvé dans leur fond des sujets dignes d'être rafraîchis et présentés à des générations nouvelles.

Les poètes contemporains de Jehan de Boves font souvent son éloge ; lui-même se rend assez ingénûment justice dans son fabliau des *Deux chevaux :*

D'un autre fabel s'entremet
Qu'il ne cuida jà entreprendre,
Ne por *maistre Jehan* reprendre
De Boves, qui dit bien et bel.

Nous connaissons huit fabliaux qui appartiennent à Jehan de Boves ; ils sont assez connus des personnes qui s'occupent de la littérature romane pour que nous nous dispensions d'en donner ici des fragmens : nous nous contenterons de les analyser rapidement.

I. *Barat et Haimet*, *ou les trois larrons*, alias *De Haimet et de Berard*. — Dans le ms. n° 1830, fonds de l'abbaye de St-Germain. — Ce conte, dont la scène se passe près de Laon, est un assaut de fourberies entre voleurs ; on le retrouve dans l'*Arcadia di Brenta*, p. 234. — Il s'agit ici principalement de l'enlèvement de tout ou partie d'un cochon tué, objet qui fut de tout temps envié par les licheurs et les truands du moyen-âge. *Barat* et *Haimet* paraissent être des modèles du tems ; aussi dit le trouvère :

Barat, qui molt fu malvais hom,
Et lerres (larron) envieus et fel (hardi),
Rampa tant de banc en astel,

Qu'il est venuz au hardeillon (crampon),
Où il vit pendre le bacon (lard, porc).

Ce conte est fort libre dans les expressions.

II. Fablian de *Brunain la vache au prestre*. — Un curé, nommé Constant, prêche que ce qu'on donne à Dieu rapporte au double ; un vilain, édifié par le sermon, fait don de sa vache au prédicateur ; la bête est mise dans l'étable du curé et liée par les cornes à celle du prêtre : bientôt elle est gênée de ce lien, et fait tant qu'elle tire à elle sa compagne et l'entraîne vers son ancien maître ; le paysan s'écrie que c'est là l'effet de la promesse du curé : *ce qu'on donne à Dieu rapporte le double*, et les deux vaches sont placées dans son étable.

III. Fabliau des *Deux chevaux*. — La scène se passe au village de Longueau, près d'Amiens : il s'agissait de savoir quel était le plus fort d'un vieux cheval de paysan ou d'une haridelle de couvent. On lie les deux bêtes par leur queue, et l'on convient que le propriétaire de celle qui entraînera l'autre les possédera toutes deux. Le cheval du paysan va obtenir la victoire, quand le moine coupe la queue et ferme la porte du couvent au nez du manant.

IV. Fabliau de *Gombers et les deux clers*, aliàs *L'hôtel St.-Martin*, aliàs *l'Anneau*. — Ms. nº 7218. — Ce conte se trouve dans *Boccace*, dans les *Cent nouvelles nouvelles*, dans le *Parangon des nouvelles ;* enfin *La Fontaine* l'a versifié sous le titre du *Berceau*.

En voici le fond : — Dame Guile, femme de Gombers, reçoit la nuit dans son lit, par quiproquo, un jeune clerc qu'elle avait hébergé, et croyant que c'était son mari qui l'avait si bien traité, elle lui dit le matin en s'éveillant :

Sire Gombers, dist dame Guile,
Si viez hom come estes et frailes,
Moult avez anuit esté quailes (vigoureux),
Ne sai or qoy vous souvint

Pieçà mès qu'il ne vous aviot ;
Ne cuidiez vous que il m'anuit,
Vous avez aussi fait anuil
Que s'il n'en fust nus recouvriers,
Moult avez esté bons ouvriers,
N'avez gueres esté oiseus.
Li clers qui ne fu pas noiseus (bruyant),
En fist toutes voies ses buens,
Et li lesse dire les suens.

V. Fabliau du *Villain de Bailleul*, aliàs *La femme qui fit croire à son mari qu'il était mort.* — Ms. n° 7218. — Dans *Boccace*, *La Fontaine*, *Imbert*, *Contes de Des Perriers*, et plusieurs autres. Legrand d'Aussy, tome 3, page 324.

VI. Fabliau *du Vilain de Farbu.* — Ms. n° 7989. — Naïveté et bêtise d'un paysan d'Artois. Jehan de Boves déclare dans son conte des *Deux Chevaux* que le *Vilain de Farbu* est de lui, non sous ce titre, qui lui a été donné par un ancien copiste, mais sous celui de *Mortervel*, qui est effectivement le sujet du fabliau.

Farbu est un village de l'ancienne province d'Artois, du bailliage de St.-Pol, situé à peu de distance de cette dernière ville et à quelques lieues d'Arras. Il y a tout lieu de croire, comme nous le disions plus haut, que la pièce qui porte le nom de ce village a été composée par un trouvère des environs, qui était bien certainement de la province d'Artois et qui a utilisé ce sujet local dans ses vers.

Le fabliau du *Vilain de Farbu* est peu de chose par lui-même et son auteur n'a pas perdu beaucoup en n'y mettant pas son nom ; il a été traduit par Le Grand d'Aussy, tome 3, page 347 (édition de Paris, Onfroy, 1779, in-8°) et est aussi raconté dans le *Passe-tems agréable*, page 21. En voici le sujet :

Un manant du village de Farbu, homme stupide et grossier, allait avec son fils, nommé *Robin*, porter au marché de la ville

prochaine (probablement Saint-Pol) des denrées de sa récolte. En entrant dans la cité, les deux paysans trouvent dans la rue un fer de cheval ; le père dit au fils de profiter de l'aubaine et de ramasser la trouvaille. Mais c'était un piége tendu aux passans inexpérimentés : le fer était chaud et avait été placé là par des jeunes gens qui voulaient rire aux dépens de quelque naïf habitant du village. Le fils, soupçonnant la ruse, crache sur le fer avant de le prendre ; sa salive bouillonne, et il se retire en se moquant lui-même de ceux qui voulaient se gausser de lui. Cette présence d'esprit du jeune homme frappe l'imagination du père qui l'admire.

Après avoir terminé ses affaires à la ville, il retourne le soir à Farbu et demande à souper à sa ménagère : celle-ci lui présente une soupe toute bouillante ; le sot père, dont la mémoire a conservé le souvenir du système d'épreuve de son fils, veut, avant de manger sa bouillie, s'assurer si elle ne peut le brûler, pour cela il emploie le même moyen dont son fils s'est servi pour le fer chaud, puis il regarde attentivement : rien ne bouillonne, alors il croit pouvoir manger et il avale hardiment, mais il se brûle horriblement toute la bouche, et il invective son fils en prétendant qu'il possède des secrets qui ne sont profitables que pour lui seul.

Le texte du fabliau se termine ainsi :

Cele li emple si buvée,
Que toute est plaine d'our en our :
Onques n'i quist louce menor
Que cele dont on muet le pot,
Mais si plaine comme onques pot,
U Morteruel boulant le puise,
Puis race (crache) sus qu'il ne le quise [brûle]
Si com Robins sur le fer fist.
Mais li Morterex pas ne frist
Ki boulès fu au fu d'esteule (au feu de paille)
Et li vilains bée (ouvre) la geule,
Si gita ens tot de volée,
La plus doleireuse goulée
Dont il onques se repéust...

— Certes, fait Robins, grant merveille
Vni qu'encor ne vous savés paistre.
— Ha ! Robins, fait-il, puans quaistre (bâtard),
Par toi sui-jou si atornés,
Que maus jors te soit ajornés :
Car je te créi com dolans,
Si n'ai la langue arse dedens
Tres toute, et li cuir raenelé (corrodé).

Ce fabliau démontre l'état d'ignorance dans lequel se trouvaient plongées les populations des campagnes de l'Artois durant le XIIIe siècle, époque à laquelle on peut reporter la composition de cette pièce.

VII. Fabliau *du Leu et de l'Ove*. — La Fontaine l'a mis a contribution pour sa jolie fable du *Loup et de l'Agneau*. — Voyez *Fabliaux de Barbazan-Méon*, tome 3, p. 53.

VIII. *Du convoitox et de l'envieux* — Conte moral.

Il ne faut pas confondre Jehan de Boves avec *Raoul de Boves*, ou plutôt de *Biauvés*, trouvère picard, dont on trouve cinq jolies chansons dans le ms. fonds de Cangé, n° 63, f° 124 v et suivantes, ni avec *Renaut de Bovés* ou *de Biauvais* cité par Jehan Bodel dans son Congé (vers 181 et suiv), comme faisant *de biaus contes et de biaus dis* dont *Arras seroit trop assordis*.



Jehan de Renti.

Renti est le nom d'un bourg et d'une famille célèbre de l'Artois (1). Il a existé à Renti un vieux fort avec quelques tours, détruits par les Français en 1521, pendant les guerres de François Ier contre l'empereur Charles-Quint. La terre de Renti est la première de l'Artois qui ait été érigée en marquisat par Charles-Quint l'an 1532, en faveur de Guillaume, sire de Croy, prince de Chimay. La branche aînée de la maison de Renti est tombée en quenouille depuis le XIVe siècle Cette famille eut jadis beaucoup d'illustration : Oudart de Renti, homme d'un courage féroce, s'était rangé sous la bannière de Robert d'Artois ; Froissart nous apprend qu'ayant voulu s'emparer de Calais, en 1349, par corruption, il fut la dupe du gouverneur de cette place, alors Aimery de Pavie. Ce même Oudart de Renti devint gouverneur de Tournai en 1364. Les seigneurs de Renti succombèrent à la bataille d'Azincourt en soutenant la cause de la France ; l'un des frères combattans, nommé *Jean*, fut inhumé dans l'église de Saint-Bertin, à Saint-Omer.

(1) Renti, d'origine romaine, converti au christianisme au VIIe siècle, ravagé deux fois par les normands, incendié par les habitans de Saint-Omer, saccagé à plusieurs reprises par les anglais, les espagnols et les français, est surtout célèbre par la bataille donnée sous les murs de son château, le 13 août 1554. M. *Piers* a publié, en 1833, une notice sur ce lieu.

Jehan de Renti, le trouvère, vivait au XIIIe siècle, nous ne saurions dire s'il appartient à la famille noble de ce nom ou seulement au village de Renti ; quoi qu'il en soit, il est connu par des compositions poétiques assez remarquables pour avoir attiré l'attention de la Curne de Ste.-Palaye, qui en fit faire des copies que l'on conserve encore aujourd'hui, ainsi que celles des mss. de Noailles.

Ce trouvère concourut au *Puy d'amour* d'Arras ; il parait qu'il n'obtint ni la couronne de roses, ni le chapel d'argent, aussi se plaint-il, comme on l'a fait de tout tems, et comme cela était déjà d'usage au XIIIe siècle, que les prix n'étaient pas décernés avec justice :

« Jamais au *Puy* ne diroie chançon..... »

s'écrie le poète indigné, dans une chanson qu'on trouve au ms. n° 184 du suppl. français de la bibliothèque du Roi.

Il fit aussi une petite pièce sur le printems et l'amour qui commence par : *Li rossignols jolis* et qui a cela de particulier pour l'époque, que tous les couplets commencent par le mot qui a fini le couplet précédent ; cette forme poétique, souvent renouvelée depuis, est, comme on le voit, fort ancienne.

Jehan de Renti peut être considéré, jusqu'à de nouvelles découvertes, comme le plus ancien auteur connu de l'arrondissement de St.-Omer qui ait écrit en français. M. *Piers*, dans sa *Biographie de Saint-Omer*, page 55, dit que *Godefroy le Coispelier* (an 1342) et *Iperius* (an 1331) étaient les premiers qui eussent composé des œuvres françaises dans cet arrondissement, où il est bien prouvé néanmoins qu'on y chantait des vers romans deux siècles auparavant. Sans remonter aussi haut que nous pourrions le faire dans une dissertation spéciale, nous réclamons provisoirement pour Jehan de Renti une priorité séculaire sur Le Coispelier et Iperius.

Jehan de Renti s'essaya aussi dans le *Contredit* ou *Jeu-parti ;* en voici un qu'il soutint avec *Jehan Bretel,* le grand maître de ce genre de poésie. Il se trouve dans le ms. n° 184 du supplément fr. de la biblioth. du Roi, f° 176 v°, en compagnie d'autres pièces du même trouvère :

Jehan Bretel, uns chevalier
Sai, c'amours mainent si griement,
K'il n'ose sa dame proier
Ne descovrir sen grief torment.
On dist que mout estes senés (vieux, expérimenté),
Je vos dement se vos loés (aprouvez)
K'il li fache par autrui dire
U il se tiegne en ce martyre.

Jehan de Renti, de légier
Vos en dirai mon escient (avis) ;
Je lo puis qu'il est u dangier
D'amours, et ki les maus en sent
Ke ses affaires soit célés
Si ke nus hom de mère nés
Ne sache s'il a mal u ire
J'en i sai milleur maaistire.

Bertel, cil fait malvais mestier
Ki coile (cache) sen empirement,
Celers d'amours fait sens cangier
Et entrer en despoirement (désespoir)
S'uns hom est ens u cors navrés
Je dis qu'il est plus que dérués (détruit),
Si li ne le mande errant (vite) au mire (médecin)
En cui se garisons se mire.

Voici un virelai du même trouvère qui est très-remarquable par son rithme et son refrain :

Jehan de Renti, ms. 184, supplém. fr. f° 174.

L'autrier errait mainbleure
Par dalés une fontaine,
Et vi par bone aventure

Pastoureaus en une plaine
Ki aloient devisant
Une feste et pourparlant
Kil feront le tour de mai;
Et Bernes se va vantant
Kil dira du virelay:
Sus sus au virellin,
Sus sus au virelai.

Herbers dist k'envuiseure
Fera ki pas uiert vilaine
Cote mautel a partura
De Burghie a tiretaine,
Pour miex aanler preu sergent
Portera un grant perchant (pique)
En sa II mains u I rai,
Ke cil ne voise grnuchant (murmurant)
Ki nrront le virelay:
Sus sus au virellin,
Sus sus au virelai.

Adefoi mal aventure
Aie je se je me poine
Dis Wales d'Achesineure,
Faire de lin ne de laine
Girai en I sach tumant.
On m'ira plus regardant,
Je le sai tout sans delai,
Ke vos kires cointoiant
Par amours le virelai:
Sus sus au virelin,
Sus sus au virelai.

Quant j'eus oi leur murmure
U tant ot parole vaine,
Par d'autre part a droiture
Trovai touse gente et saine
S'amour lui alloi priant,
El respons maintenant:
Plus bel ami de vos ai,
Berneçon qui va chantant
As danses le virelai:
Sus sus au virelin,
Sussus au virelai.

Ha ! très douche créature
Plus gente que chastelaine ,
Je vous donrai vesteure
Escarlate teinte en graine ,
Et blanc cainse trainant
Tant li pramis en blangant
Ca terre la snoviuai (renversai).
La , li apris tout esrant
La nute du virelai :
Sus sus au virelin ,
Sus sus au virelai.

Bandines a le grant hure
Ku cor contrefait l'araine
Perchut toute la morehure
De moi et de Tribandaine.
Bernecon va escriant :
Tu vas t'amie perdant.
Maintenant apereint ai
C'nns vassaus en sovinant (se mettant sur le dos)
Li aprent le virellai :
Sus sus au virelin,
Sus sus au virelai.

Ceste chose fut mout sure,
Bernet quant le sot certaine
De mantalent et d'ardure
Devint plus vers d'une paine,
après moi s'en vint courant
D'un grant cailleu en rnant (jetant)
Me fit voler ens ou brai
Saciés ça dont n'ni talant ,
De chanter du virelai :
Sus sus au virelin ,
Sus sus au virelai.

Outre les pièces citées, il reste encore neuf chansons de Jehan de Renti sur tous sujets galans, et qui commencent par les vers suivans :

1°. Amours par sa courtoisie,
M'a un mignot sens doné,
De faire chansnu julie....

2°. J'ai grand piéçà délaié de chanter,
Or m'en done volair novelement...

3°. Je m'esmerveille forment
Quel talent j'ai de chanter,
Au mal d'amer que je sens....

4°. Il n'est pas sage qui emprent....

5°. Onques ne séut chançon furnir
Ne commenchier joliement,
Se je n'eus aucun suvenir
De ma dame à cui je me rend. ..

6°. Plus ke onkes mai ne suel
Sui d'amours pains et souspris....

7°. Qui n'auroit bone amour....

8°. Se che n'estoit pour ma dame honerer,
Jamais au Pui ne diroie chanson....

9°. Se loïautés a en amour pooir
J'avai joie je le sais vraiment,
Car j'ai amé toudis sans dechevoir,
Ne jà nul jour n'amerai autrement....



Jean d'Esquiri.

Jean d'Esquiri est un trouvère artésien du XIII[e] siècle, très-habile à tourner une chanson. L'échantillon que nous donnerons ci-dessous de son talent, servira de pièce justificative de ce que nous annonçons Jean d'Esquiri était amoureux comme tous les chanteurs ses confrères, et célébrait dans ses vers la dame de ses pensées ; mais au lieu de la prendre parmi les personnes de qualité, il paraît n'avoir eu qu'une amie sans prétention, sans rang, ni noblesse, mais belle au suprême degré. C'est pourquoi il dit :

Et ma dame ki est et *simple* et *coie*
Ens qui il a de *beauté* plus de *cent.*

Jean d'Esquiri semble un amant de bonne foi, et non un roué comme on n'en trouve que trop parmi les malins trouvères ; la chanson que nous citons de lui et qui se trouve dans les manuscrits de la bibliothèque du Roi, nous fait vivement regretter qu'il ne soit pas parvenu plus de ses vers jusqu'à nous.

(*Biblioth. du roi. Ms. n° 184. Suppl. fr. f° 77 v°).*

Jolivetés et boine amors m'ensegne
Ke je soie jolis et renvoisiés,
Ne de chanter nul jor ne me refraigne (m'abstienne) ;

De joie avoir ne puet nus empirier.
Or chanterai, coment qu'il en aviegne,
Car mes fins cuers le m'ensegne et reqnier:
Li medisant en morront tost d'envie
Ki mainte gent font leur joie laisier
Joliement,
Me tient sovent,
Li maus ki prent
Les amans et ensegne;
Tos jors se doit fins cuer releechier (délasser)

Nus ne me doit blasmer se je maine joie,
Car boine amors me enforte sovent,
Et ma dame ki est et simple et coie
En qui il a de beauté plus de cent.
Jamais nul jor raconté n'averoie
Sa grant valor, ne son pris, ne son sens.
A mon voloir de li n'en partiroie
Se n'estoient li felon mesdisant.
Diex, je l'aim tant,
Si loiaumant,
Quant plus sosvent
La voi, s'ai plus grant joie.
Faice de moi, se li plaist, son talent.

Chascuns se doit renvoisier por s'amie,
Et resjoïr, et de joie chanter,
Et ceaus haïr ki par lor felonie
Les fins amans font à dolor finer.
Or chanterai, qui qu'en pleurt ne ki rie,
Car en chantant me voil reconforter
Li mesdisant en morront tost d'envie,
Rien ne lor puet valoir li faus jangler (flatteur).
De cuer entier
L'aim sans trechier,
Partir n'en quier
Por cose con die
K'amors me fait et vellier et penser.

Se ma dame savoit ma grief pensée
Ke j'ai por li et le nuit et le jor,
Bien s'ai k'ele ne lairoit por riens née,
K'aucune fois n'alegast ma dolor,
Ele n'ert jà par moi entrobliée;

Ains l'amerai, car j'en ai grant laissor
Por mesdisans, por noif, ne por gellér,
Ne doit fins cuers laissier sa boine amor.
Or l'aimerai,
Et servirai
Tant com plaira á ma dame honorée
S'en demenrai ma joie et ma bandor.

Et boine amors nos dist tot et ensegne,
Et fait savoir k'a droit velt jugier,
Ke nus ne puet avoir sens ne vaillance,
Ki boine amor ne maintient sans trechier,
Maugré félons mesdisans, moult s'avanche
Ki maintenir velt si jolis mestier.
Cuers amoros,
Jolis et dols,
Je sens por vos dolor et grief pensée :
Nos ne me puet fors vos selecchier.



Jean Frenoye, dit l'Abbé de peu de sens.

Jean Frenoye, un des plus anciens trouvères de l'Artois, fut surnommé l'*Abbé de peu de sens*, et n'était guères connu que sous ce sobriquet qui lui accorde un caractère d'une gaîté assez rapprochée de la folie. Il naquit à Arras, à la fin du XIVe siècle, et n'entra point dans les ordres comme son surnom semblerait le faire croire. Il fut d'abord peintre, puis poète, et se fit quelque réputation par ses vers, qui lui donnaient l'entrée des châteaux, des abbayes et des meilleures maisons de l'Artois.

Voici ce qu'en dit *Jean du Clercq* à la fin du chapitre III de ses Mémoires. « Il étoit bien veuu en plusieurs lieux, parce » qu'il estoit rhétoricien et faisoit chants et ballades : il les di- » soit devant les gens et par espécial avoit feit plusieurs beaux » dictiers et ballades à l'honneur de la glorieuse Vierge Marie : » aussy plusieurs gens l'avoient bien cher : mais à chacune » fois qu'il lisoit ou disoit aulcuns dictiers ou ballades à l'hon- » neur de Dieu, de Notre-Dame ou de quelque saint ou sainte ; » quand il avoit tout dit en la fin, il ostoit son cappel ou cap- » peron, et disoit : *Ne déplaise à mon maître*, comme aul- » cuns certifioient ; pour moy je ne sçay ce qu'il en est. »

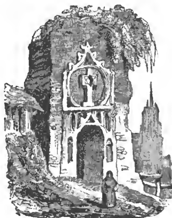
Ce ne déplaise à mon maître porta malheur au poète ; il fut

accusé d'être ***Vaudois***, de s'être donné au diable et de l'avoir reconnu pour maître. Il fut incarcéré à Arras en 1459, et torturé au point de confesser d'être Vaudois à Me *Gilles Flamsng*, avocat d'Arras ; ce dernier lui promettait qu'il en serait quitte pour un pélérinage, s'il avouait sa faute en disant qu'il avait assisté à l'assemblée du bois de *Mofflaines*, près d'Arras. Ce malheureux et ses prétendus complices furent livrés à la justice de l'évêché ; Jacques Dubois, doyen d'Arras, et frère *Jehan*, évêque de Baireuth, suffragant, voulurent se donner la représentation d'un auto-da-fé, et l'infortuné poète, après plusieurs mois de prison et de tortures, fut condamné par les échevins de la cité à être brûlé publiquement et ses cendres jetées au vent. Il fut le premier des condamnés exécutés par la justice de l'évêque dans l'été de 1460. Au moment suprême, il déclara qu'il mourait innocent, ce qui causa quelque rumeur parmi le peuple, mais les émissaires de l'inquisition l'appaisèrent, disant que le diable lui avait commandé de parler ainsi. Dans ces temps, où la vie d'un homme était peu de chose, cela suffisait. L'abbé de Peu de Sens fut brûlé vif, et en mourant il prononça ces paroles latines : *Jesus autem transiens per medium illorum ibat*. Il pouvait être âgé de 60 à 70 ans. Toutes ses ballades rimées dans les Puys du pays en l'honneur de la Vierge et des Saints, ne le sauvèrent pas des griffes de l'inquisition. Il est à croire qu'il s'était émancipé dans ses vers contre le clergé du tems ; son surnom d'Abbé de Peu de sens le ferait assez supposer : on voit qu'à cette époque, le précepte d'Horace qui permet aux peintres et aux poètes de tout oser, n'était plus guères de saison.

Il paraît que bien peu de tems après l'exécution de Jehan Frenoye et de quelques uns de ses complices, on reconnut la fausseté et l'iniquité du jugement qui les priva de la vie, car on lit dans les *Récollections des merveilleuses advenues* de Jehan Molinet, très-orthodoxe chanoine, de la Salle-le-Comte en Valenciennes, la strophe suivante, qui stygmatise cette exécution en ces termes :

» J'ay veu grant vauderie
» En Arras pulluler
» Gens pleins de rêderie,
» Par jugement brusler
» Trente ans, puis cest affaire
» Parlement décreta
» Qu'à tort sans raison faire
» A mort on les traicta. »

On peut consulter sur ce fait, à la biblioth. du Roi, le ms. in-f° Z. 1565, intitulé : *Invectives contre la secte de vauderie*, et le *Sportula fragmentorum* de Gilles Carlier, doyen de la métropole de Cambrai. Bruxelles, 1479, in-4° gothique.



Jean Le Febvre.

La ville de Thérouanne, en Artois, qui avait retenu au moyen-âge quelque chose de la civilisation romaine, ne pouvait manquer d'avoir au moins un poète à produire. Celui que nous devons mentionner, comme appartenant à cette antique cité, est *Jean Le Febvre*, écrivain assez remarquable qui composa ou du moins mit en vers deux ouvrages singuliers dans lesquels il a entremêlé quelques fables. Le premier, intitulé *Le livre de Matheolus* (ou *Mathieu?)* est une violente satyre contre le sexe. Voici comme le poète l'annonce au premier feuillet :

Le livre de Matheolus
Qui nous monstre sans varier
Les biens et aussy les vertus
Qui vieignent pour soy marier,
Et a tous faictz considérer,
Il dit que lomme n'est pas saige
Sy se tourne remarier
Quant prins a esté au passaige.

Le texte, proprement dit, commence au 2e feuillet par ces vers :

Comment Matheolus bigame,
Fist ung livre disant sa game,
De mariage tout aplain,
Et en commencement se complain

Teristis (sic) est anima mea
Jhû Crist qui tant aymé a.

On conçoit, par un semblable début, tout ce que l'auteur va debiter sur le compte des dames ; et l'on ne sera plus étonné d'apprendre que sa publication excita de vives rumeurs parmi les lectrices et leurs bons amis. Jean Le Febvre était dans le cas de subir une punition semblable à celle qu'encourut l'auteur du roman de la Rose, *où tout l'art d'aimer est enclose*, et qui rapporta au trouvère Jehan de Meung une fustigation qui n'avait rien de bien doux, quoique donnée par des mains féminines. Jean Le Febvre eut beaucoup à faire pour se disculper. Il rejetta tout l'odieux de ses vers sur l'auteur original qui avait écrit le livre en latin, sur l'existence duquel, au reste, on n'est pas d'accord. Un écrivain moderne l'indique par erreur comme étant le médecin Siennois, André Mathioli, ou Matthiole, le commentateur de Dioscorides, qui pourrait répondre comme l'agneau de la fable :

» Comment l'aurai-je fait, si je n'étais pas né ? »

En effet, ce célèbre docteur naquit seulement en 1500, et les vers de Jean Le Febvre étaient imprimés à *Paris, Vérard,* en 1492, et composés probablement longtems auparavant.

Quoi qu'il en soit, le poète de Thérouanne, voulant se laver du crime de médire des femmes, publia, en forme d'amende honorable, une espèce de réfutation du premier ouvrage sous le titre de : *Le résolu en mariage* Mais son naturel mordant et satyrique reprit bientôt le dessus, et là encore il reproduit presque tous les traits lancés dans le *Matheolus ;* il en émousse seulement la pointe en disant, dans quelques vers épars, que l'auteur a eu tort de les décocher.

A la fin du livre de Matheolus on lit les vers suivans, formant l'acrostiche des noms d'*Allesandre Primet*, qui est peut-être l'éditeur du livre ou quelque chose de plus :

Amen

A tous ceulx qui me liront
Leur supplie de cueur entier
Louent le bien qu'ilz verront
Et tout le mal parconteront
Sans medire mettre à quartier,
Amys ay fait vostre psaultier,
Non obstant qu'il est imparfait,
Doncques veuillés de cueur entier
Retenir le meilleur sentier
Et laisser le mal s'il vous plaist.

Pour l'an que ie fus mys en sens
Retenez M. et cinq cens.
Je vous prie ostés en huyt,
Mettez octobre le tiers iour,
Et prenez plaisir et seiour
Tout ainsy comme il s'ensuyt.
Explicit.

Cette dernière explication donne bien la date du 3 *octobre* 1492 comme celle de l'impression. L'ouvrage est in-f° goth., à 2 colonnes, avec figures en bois et lettres ornées. La lettre L du 1er feuillet représente plusieurs figures, entr'autres celles d'un fou et d'une femme qui se baisent. Il y a une seconde édition de la même date, expliquée souvent, par erreur, par l'année 1508. On en compte aussi deux autres in-4°, goth., de Lyon, etc.

Dans le recueil intitulé : *La nef des princes et des batailles de noblesse avec aultres enseignemens utilz et profitables*, etc, par *Symphorien Champier*, imprimé à *Lyon, G. Balsarin*, 1502, in-4° goth., on trouve un opuscule en vers qui ne peut être qu'un abrégé de l'œuvre de Jean Le Febvre de Thérouanne; il porte l'indication particuliére suivante : *Notables dicts des philosophes à loprobre des femmes vicieuses et à lôneur des bonnes* (autrement *la malice des femmes*, lequel a esté recueilly de Matheolus, et aultres qui ont prins plaisir à en médire par affection désordonnée, etc.) réimprimé plusieurs fois.

Quant au second ouvrage de Jean Le Febvre de Thérouanne dont nous avons déjà dit quelques mots ci-dessus, il parut d'abord d'une façon assez exigue et sous le titre de : *Le rebours de Matheolus*, Lyon, Arnoullet, in-4° goth.— Paris, Michel Lenoir, 1518, in-4° ; puis il y en eut une édition fort augmentée, où le prologue, par exemple, fut porté de 94 à 266 vers ; cette réimpression est intitulée en ces termes : *S'ensuyt le livre du Résolu en mariage, traitant et démonstrant la grande prouesse et résistance qu'ont eu et ont de présent les femmes contre les hommes*..... Paris, veuve de J. Trepperel, in-4° goth. (sans date). Ainsi que nous l'avons dit, cet ouvrage semble fait en faveur du mariage, mais il y a lieu de croire que tout célibataire, après l'avoir lu, ne sentira pas ses dispositions matrimoniales extraordinairement fortifiées.



Jehan Li Cuveliers d'Arras.

Ce trouvère Artésien tira son nom de famille de celui d'une drofession exercée par son père ou par lui-méme ; Li Botheillier, Li Viniers, Li Teinturier, Li Charpentier, Li Changeur, n'ont pas d'autre origine. Jehan Li Cuvelier était un ami de Lambert Ferris, artésien et poète comme lui, et tous deux furent liés avec Adam de le Halle, leur confrère en Apollon et leur maitre à tous. Li Cuvelier florissait au XIII[e] siècle ; on croit qu'il mourut vers l'an 1260.

C'est dans la vaste bibliothèque des souverains pontifes, au Vatican, qu'il faudrait aller chercher de plus détaillès renseignemens sur ce chanteur d'Arras. On trouve dans un des manuscrits de ce riche dèpôt, trois chansons d'un trouvère anonyme, sans doute d'origine Artésienne, adressèes à Li Cuvelier ; elles commencent ainsi :

1° *Cuvelier*, et vous, Ferris.. (sans doute *Lambert Ferris).*
2° *Cuvelier*, s'il est ensi....
3° *Cuvelier*, vos amerés....

C'est aussi dans la même bibliothèque du Vatican que se rencontrent les principales œuvres de ce trouvère : quatre chansons de lui y sont en original ; en voici les premiers vers :

1o Anvia et désespérance m'ont fait...
2o J'ai une dame énamée....
3o Jolivetés et jovence....
4o Mout me plaiseot a sentir....

Les manuscrits de la bibliothèque du Roi, à Paris, ne renferment que deux chansonnettes de Li Cuveliers, encore celle qui débute par : ***Au commencier de ma nouvele amor*** lui est-elle contestée et attribuée par un copiste à *J. d'Espinais*, autre trouvère du XIIIe siècle.

En somme, nous ne saurions donner avec certitude, comme spécimen du savoir-faire de Li Cuveliers, que la chanson ci-après, contenue dans le ms. fonds de Cangé, n° 67, f° 239, et adressée à Vaugon Guyon, près Poitiers. Jehan Li Cuveliers chante une grande et belle dame dont il est amoureux et dont il se fait le serf le plus soumis. L'espérance d'être heureux un jour lui tint lieu pendant toute sa vie du bonheur qu'il ne put obtenir. Il répète souvent dans ses poésies que la constance en amour est tôt ou tard couronnée, et que, ne le fut-elle jamais, c'est du moins un grand bien d'y compter. Voici la pièce que nous pouvons donner de lui :

CHANSON.

Por la meillor qu'onques formast nature,
Chant en espoir d'avoir allégement ;
Onc Dex ne fist si bele créature,
Toute valor en li croist et reprent,
Ce me semont de chanter liement
Que tant la sai bele et vaillant et sage,
Si voirement con l'aim de fin corage
Soient par li alégié mi torment.

Mes ensi est que raison et droiture
Dient que j'ai exploitié folement
En ce que j'ai trop haut mise ma cure ;
Mès ce qn'amora me commande et aprent
Ne porroie refuser sans outrage,
Qui bien la sert meut en vaut son aage
Por ce fet bon devenir de sa gent.

Por ce la serf nus homs ne se doit faindre
D'amors servir, car tos biens vient de li ;
Ma joie puet efforcier et estaindre
Si doncement qu'onques ne le sentit,
Embla mon cuer et me dame en sesi,
Qui bien me puet alegier ma grevance :
Et s'il li plest que muire en atendance
Si l'aim-je taut qu'il me plest bien ausi.

Quant plus me voi guerroier et destraindre (tourmenter)
De maus d'amors qui ne m'ont pas guerpi (quitté),
Meus aim et plus est la pensée graindre (grandie)
Dont je vos serf, dame, sachiez de fi,
Si m'a vers vos fine amor enhardi,
Douce dame, ne laiez en viltance (en affront),
Cuer bien apris hébergiés en vaillance ;
Ne m'ociez, je ne l'ai déservi.

Mon cuer avés, très bone dame chiere,
Puis qu'amors l'a mis en tel dangier
Je ne l'en doi partir ne trère,
Meus aim morir que l'en voie elloigner ;
Car nus espoirs me dit et fet cuidier (croire)
C'oncor aurai recouvrier à la joie
Là où par droit avenir ne porroie,
Ormi puist Dex et fine amor aidier.

Envoi :

Chançon, va-t-en pensés delès Ploitier,
Droit au Vaugon Guion, et si li proie
Qu'il soit amans que s'en amor s'otroie,
Meus en vaudra por s'onor essaucier.



Jehan Li Tenturier.

Jehans li Tenturier ou *lou Tainturier* est un trouvère artésien dont il ne nous reste que peu de chose. Le manuscrit de Berne n° 389, provenant de Bongars et précédemment de l'abbaye de Benoît-sur-Loire, qui a eu des vicissitudes si extraordinaires avant de retourner à Berne, contient une chanson assez joliette de ce petit poète léger ; elle a été copiée par La Curne de Sainte-Palaye, et se retrouve aujourd'hui à la bibliothèque du Roi, dans la collection Mouchet, n° 14, 2° partie, f° 34 r°. Dans cette chanson, Jehan Le Teinturier, fort amoureux d'une dame qui possède toutes les qualités, l'engage à avoir pitié de lui et à le recevoir avec bonté. Il lui dit que sa beauté est si imposante, que toutes les fois qu'il la voit sa parole expire sur ses lèvres pour lui exprimer ce qu'il ressent. C'est apparemment pour cela qu'il a pris le parti de mettre sa déclaration en chanson. Voici cette petite pièce légère et galante :

JEHANS LI TENTURIER.

Ma dame, en cui Deus ait mis
Sen et valor et bonteit

Plux k'en antre, se m'est vis,
Cor siés de moi pitiet;
Cuer et cors vos ai doneit,
Seus de seureir, à tous dis,
Veul estre à vo volenteit.

Ains ne vos fut rejehis (avoué)
Li mals ke j'ai endnreit;
Car tant estes de hanlt pris,
Ne m'éussiés escouteit
Quant je remir vo biaulteit,
A done sen si entrepris,
De parleir n'ai poesteit (pouvoir).

Rien ne me puet conforteir
Ne ma dolor amenrir (amoindrir),
Fors vos, sens plux ke penser
Et nuit et jor sens dormir
Me faites, car tant remir (admire)
Vostre dous viaire (visage) cleir.
Ke ne m'en puis départir.

Or me fait abandoneir
Fine amor, et enhardir,
Ke ma dolor sens fanceir (sans dissimuler)
Me fait à vos rejebir (confesser),
Se vos me laissiez morir
Trop en seriés à blaimeir,
Car tons seux à vo plaizir.

J'aurai tot confortement,
Se vos me voleis aidier;
Por ceu, vos pri doucement,
Ma dame, de cuer entier,
Ke me voiliés aligier (alléger)
Ma dolor prochienement:
D'antre aïe (aide) n'ai mestier (besoin).

Au Jehan lou Taintnrier
Vos en meteis (rapportez-vous en) bonement
Bien vos saurait conseillier.

Jehan Mados.

Jehan Mados naquit à Arras vers l'an 1240, d'une famille déjà bien connue parmi les trouvères de l'Artois, car il était neveu du fameux *Adam de le Halle*, surnommé le *bossu d'Arras*, le premier auteur dramatique du moyen-âge. C'est Jehan Mados lui-même qui nous apprend cette particularité dans ses vers :

Cil, Jehannes Mados eut non,
Qu'on tenoit à bon compaignon
D'Arras estoit ; bien fu conous
Ses oncles Adans li boçus.

Ce trouvère, neveu d'un oncle illustre, acquit lui-même quelque célébrité parmi les poètes. Il faisait partie de ce petit parnasse épicurien qui réjouissait Arras au XIII[e] siècle, et, comme il le dit naïvement, *on le tenait à bon compagnon*. Il paraît avoir été joueur, ribaud, gueux, et passablement viveur ; on sait qu'en l'an 1288, le jour de la Chandeleur, il se trouvait presque sans vêtemens, parce qu'il avait tout perdu au jeu. Il se montre un peu sévère contre les jongleurs

qui croyaient *afaitier*, ou corriger les ouvrages des trouvères, tandis qu'ils ne faisaient que les *empirer* en les mutilant. Il les tance dans les vers suivans composés contre cette manie :

Qu'altres ont fait sont repregnans (reprenant, censurant)
Et à trestoz les bons nuisans,
Si que jà riens n'a honor
Qu'il n'en aient ire et dolor.

Jehan Mados était instruit et s'était inspiré des bons auteurs grecs et latins ; il cite souvent en ses vers Homère et Platon, Virgile et Cicéron : aussi dit-il fort arrogamment qu'il n'écrit que pour les clercs et les chevaliers, tous les autres peuvent fermer l'oreille à ses chants comme l'âne le fait quand il entend jouer la harpe.

Ce poète est auteur de deux romans qui nous sont parvenus intacts : le premier est le *Roman de Troye*, que l'auteur déclare avoir traduit du latin en langue vulgaire, et qui fut achevé le jour de la Chandeleur, en 1288. On le trouve dans la bibliothèque du Roi, ms. n° 6987, f° 68.

Le second ouvrage de notre auteur est le *Roman ou siège de Thèbes*, aliàs d'*Etiocles et Polinice*. On les voit dans les mss. n°s 6727 et 6987, f° 56, de la bibliothèque du Roi.

Le *Roman de Troye* commence ainsi :

Salemons nos enseigne et dit
Et sel lit-on en son escrit
Que ons ne doit son sens celer
Ains le doit ensi demonstrer
Que il i ait preu et honor
. . . .
Ne nus ne se doit atargier (retarder)
De bien faire ne d'ensignier,
Et qoi plos scet et miex doit faire
De çou ne se doit nus retraire.
Et pour ce me voel travillier
En une estoire commenchier

Qui de latin vié, le truis,
Se j'ai le sens et je le puis
Le volray si en roman mettre,
Que cil qui entendent la lettre
Se puissent déduire el romans.
Moult est l'estoire rice et grans.... etc.

A la fin de ce même roman on lit les vers suivans, qui nous donnent quelques renseignemens particuliers sur Jehan Mados et sa famille.

Explicit le livre de fine.
Devant, vos ai dit et retrait
Qui, premiers, a trouvé et lait
La dite rime et la matière
Qui prisiée doit estre entière;
Mais cil qui escrit, bien sachiés
N'estoit mie trop avisié;
Car sans cotèle et saus surcot
Estoit, par un vilain escot
Qu'il avait perdu et payé,
Pour le dez qui l'eut engignié (séduit).
Cil, *Jehannes Mados* eut nom,
Qu'on tenoit a bon compaignon.
D'Arras estoit; bien fu connus
Ses uneles Adans li boçus,
Qui por revel (rebellion) et compaignie
Laissa Arras; ce fu folie,
Car il y fu moult fort amés.
Quant il morut, ce fu pitié,
Onques mès plus engigneux hon (ingénieux)
Ne morut, pour voir (vrai) le ssit-on.
Ainsi enm vos oï l'avés,
Ces livres fu fais et finés
En l'an de l'Incarnacion
Que déjà soufri passion
Quatre vins et mil et deux cens
Et huit; gent et biaus fu li tans
Fors taut qne cil avoit trop froit
Qui surcot, ne cote n'avoit.

Voici maintenant le commencement du *Roman de Thèbes*, second poème du même trouvère :

Qui sages est nel doit celer

Ains doit pour çou son sens monstrer
Que quant il ert du siecle alés
Tos jours en soit plus ramembrés
Se Dans Omer et Dans Platons,
Et Vergiles, et Cicerons,
Fuissent lor sens alé celant,
Jà n'en fust mais parlé avant.
Pour çou ne voel mon sens couvrir
Ma sapienche retenir.
Moult me delit à raconter
Çou ke digne est à raconter
Or s'en aillent de tous mestiers
Se il n'est clers u chevaliers,
Car ainsi pueent escouter
Comme li asnes au harper.
Conter vous voel d'ancine estore
Que li clerc tiennent en memore.
. . . .
. . . .

Derniers vers :

Car ces reines et cil enfant
Par ces rues corent ardant,
Et ces puceles et meschines (filles),
Povres, veves et orfenines,
I ardoient à tel dolour,
Que ne se puet tenir de plour.
Cesta estore avons definée
Si comme Tebes fu gastée
Ele fu moult d'antiquité.
Et si i ot noble chité
De Rome n'estoit nule cose
Ne ne fu puis en moult grant pose.
Romulus fu de cel linage
Qui furent mené en servage
Et de Troies furent mené
Cil fonda Rome la chité.



Jehan Moniot.

Il faut bien se garder de confondre les deux trouvères du nom de ***Jehan Moniot*** qui vivaient tous deux sous le régne de Saint-Louis et qui tous deux ont composé des pièces du même genre. L'un était de Paris et a laissé beaucoup de poésies ; l'autre avait vu le jour à Arras, c'est le seul qui doit nous occuper.

Quelques biographes ont cru que le nom de *Moniot* signifiait petit moine, et annonçait que celui qui le portait avait été ou se trouvait encore dans les ordres ; cette conjecture nous parait pen rationnelle, et nous nous rangeons de préférence du coté de ceux qui regardent ce nom plutôt comme un nom de famille que comme un sobriquet ; ce qui nous y détermine principalement, c'est que les poésies et les sentimens que l'on attribue à Jehan Moniot respirent beaucoup trop de galanterie pour un religieux, même en faisant assez large la part de la facilité de mœurs qui existait dans les esprits à cette époque.

Moniot d'Arras fut un des meilleurs chansonniers du XIII[e] siècle, ce qui lui mérita la faveur d'un grand nombre de dames. Toutefois, il possédait des principes d'honneur tellement arrêtés (chose bien rare chez les galans !), qu'il eut refusé de

voir la plus chère des dames de ses pensées à l'insçu de son mari. Il ne perdait rien à cette discrétion extrême, car les agrémens de son esprit le faisaient rechercher, même des plus jaloux, qui n'osaient lui témoigner le moindre ombrage, dans la crainte d'éloigner de leur société un homme si spirituel et si aimable que son amitié honorait tous ceux qu'il daignait fréquenter. Moniot, outre les avantages intellectuels, réunissait toutes les qualités physiques : c'était un des cavaliers le mieux fait de son siècle, et on doit lui savoir gré de n'avoir jamais abusé des moyens dont l'avait doué la nature pour séduire les dames. Quoique cet aimable trouvère eut des mœurs extrêmement pures, surtout pour le temps où il vivait, et, l'on peut ajouter, pour le genre d'occupation qu'il s'était choisi, il chantait l'amour avec feu et convenait que cette passion fait les délices de la vie, et donne la force aux malheureux humains de supporter les misères de leur condition. Il termine même une de ses chansons en priant Dieu de lui conserver un cœur tendre, et de le rappeler de ce monde aussitôt qu'il aura passé le tems d'aimer. (1)

Au contraire de Gillibert de Berneville, grand prêcheur d'inconstance, Jehan Moniot se piquait de fidélité et de persévérance dans ses attachemens galans ; voici sa profession de foi en amour :

Qui aime sans tricherie
Ne pense n'a trois, n'a deux,
D'one seule est désireux.
Cil que loyal amour lie
Ne voudroit d'autre avoir mie.

Après avoir dit que nul homme n'a joie ni soulas sans bon amour, et que pour cela même il prie Dieu qu'il en ait toujours, Moniot annonce que conservant tous ses principes d'honneur, il

(1) Voyez *Histoire de la poésie française*, par Massieu, p. 149.

s'abstient d'aller voir sa mie de crainte d'éveiller la jalousie, et il garde la maison, dit-il, pour chanter et nourrir sa passion. Ces vers sont une assez heureuse imitation d'Anacréon.

Amors, n'est pas que qu'on die
Sages, ne bien euros,
Cuer qui ne se sent à vos,
Il li convient sa folie,
Sa guille et sa vilonie.
Ses médis et ses maux tos
Guerpir, puis que sans boisdie (moquerie)
Se met en vostre baillie.
Sages, cortois, larges, pros (preux)
Devient, par vostre maistrie (puissance).

Amors, qui vostre sens guie (guide)
Doit estre simples et dols (doux)
A tous com fins amoros,
Qui miels vault plus s'humilie :
As bons porte compaignie.
Bien se part des envios.
Por une dont a envie
Monstre à tos sa compaignie.
De biau servir est jalos,
Por avoir tot en aïe (aide). (1)

Dans celle des sept chansons inscrites sous le nom de Moniot d'Arras dans le ms. n° 67, fonds de Cangé, qui commence par ces vers :

Amors, s'onques en ma vie
Fis rien à vostre talent
Vostre veniance (pardon) demant
De celle que j'ai servie....

le poète se donne le nom de *Perron*, dans le dernier couplet ainsi chanté :

(1) Le reste de cette chanson est imprimé dans le président Fauchet, p. 569 de l'édition de 1610, in-4°.

A ma dame quoiqu'on die
Envoi toute ma chancon,
Je, qu'nn apele *Perron*,
Qni merci li quier et prie.
Se j'ai dit par ma folie
De li riens se tout bien non.
Ce fet la grant seignorrie,
Dex, de s'amor qui me lie
Si durement, que reson
Est en moi toute périe.

Ce nom de *Perron* ou *Piéron,* diminutif de *Pierre*, est encore aujourd'hui connu en Artois comme nom de famille. Peut-être est-il un surnom de Moniot, ou plutôt représente-t-il un personnage du pays qui emprunta la plume et le génie inventif du trouvère ponr déguiser son incapacité, et présenter, sous son nom, un air et des vers composés de commande par un bon ménestrel. Cet usage est fort commun au moyen-âge, et les nobles ignorans ou les Turcarets du tems ne s'en faisaient pas faute.

Le savant La Curne de Sainte-Palaye lut, le 12 mars 1751, un mémoire à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres (imprimé dans le tome 24, p. 679 de la collection) où il cite un manuscrit de Modène, dans lequel on lit des poésies de *Monjos d'Arras.* Nous devons croire qu'il ne s'agit ici que de notre *Moniot.* Ces poésies se retrouvent dans celle des Troubadours, ou poètes du midi, sous le nom de *Tibaut de Blison*, qui n'est autre que le fameux Thibaut, comte de Blois et de Champagne, né en 1201 et florissant vers 1240. Moniot étant né vers 1180, il est à croire que le noble comte a été le plagiaire du modeste artésien, ou du moins qu'un copiste flatteur du midi l'a paré de plumes qui ne lui appartenaient pas.

Voici un point de comparaison entre les deux idiomes. La pièce commence ainsi, en roman, dans le manusc. de Modène :

Quant se réjonissent oisel,
Au doz (donx) tens qils vnyent venir,

Vis doz (deux) dames soz oo chastel,
En on pré floretes coillir.
La plus jo nete se plaingnoit,
Et à sa compaigne disoit :
« — Dame consao (consœur) vos qoier et pri,
» De moo mari qoi me mescroit (soupçoone)
» Et si n'i a encore de quoi,
» Q'onqes (que jamais) d'amers n'oi (o'eutende) fors le cri
» A tort sui d'aoiors blamée, (broit, reoommée)
» Hé, Dex ! si n'ai poiot d'ami. »

Le ms. provençal contient la version suivante, copiée mot-à-mot sur le vieux français :

Can se reconian (s'égayeoit) sozeus (oiseaux)
Et lo tems comensa dossir (à adoocir),
Vi dos damas sotz oo chasteo
Floretes eo un prée culhir.
La plus jove (jeuoe) si se plaoioyt
Et soven à l'autra dizoyt :
« — Dama, cosselh vos quier éus pri,
» De me mari qoi me mescroit ;
» Et si no i ac oneas nul droit
» C'onque d'amier n'oy mas le cri.
» A tort soi d'amor blasmeia,
» Dieu, e non ay poiot d'ami. »

On remarquera que l'avant-dernière rime *blasmée* en roman et *blasmeia* en provençal, ne paraît pas avoir de rime qui lui réponde ; mais le mot *blasmeia* se prononçait comme *blasmi* et rimait avec *cri* et *ami* en supprimant l'*a* qui était muet. Le mot roman ou français *blasmée* se prononçait sans doute de même et rimait avec l'*i* simple. On voit qu'à cette époque, le provençal et le roman du nord, devenus depuis le français, se rapprochaient beaucoup ; c'étaient deux enfans d'une même mère, qui, n'étant pas encore grandis, avaient conservé tous les caractères de leur commune origine. Alors, on trouvait même des pièces de poésies entremêlées de vers français et provençaux.

Jehan Moniot a fait des chansons, des pastourelles, des

jeux-partis et même des dits ; on les trouve dans les mss. du fonds de Cangé, 65 et 67, dans les mss. n°s 7222, 7218, 7613 de la bibliothéque du Roi, et le n° 389 de la bibliothèque de Berne. Nous allons présenter des specimens de chacun des genres essayés par ce trouvère.

Chanson, ms. 7218, f° 118.

Chançonete à un chant légier
Ferai pour joie maintenir,
Si m'en cuidoie bien tenir
Mais ce m'en a fait efforcier
Quel dous païs doi repairier,
U (où) cele maiot (habite) dont eslongier
Ne puis moo amourous désir.

Bien coidoie hors du dangier
D'amours desoremais issir,
Mais ne ai puet mie assentir
Mes cuers qoi quiert son destorbier.
Volenté croit qui convoitier
Li fait tel u mout traveillier
Lestour a sans graoment joïr.

A la cour u premiers la vi
Maiote bele dame esgardai,
Mais nol tant n'en désirrai
Comme li qoi tant m'abeli,
Que tout ligemeot m'i rendi
Mais adoot pas ne li gehi
Qoi suens fusse quar je n'osai.

On peut maintenant se former une idée des chants amoureux de Moniot d'Arras ; le reste de ces chansons est dans le même style : outre celle déjà citées, nous en connaissons encore treize qui commencent ainsi :

1. Al entraot dans la saison....
2. A ma dame ai pris congiet....
3. Amors me fait reovoisier....

4. Après le défuiment....
5. Dame, ains que je vo'ae en ma contrée.. .
6. De jolis cuer enamorée....
7. Encoir a si grand poissance....
8. Li doux termine m'agrée....
9. Ne me done pas talent....
10. Nus n'a joie ne solaz....
11. Plus ami que je ne soloie....
12. Quant voi les prés florir.. .
13. Bone amour sans tricherie....

La neuvième est attribuée à Gontiers de Soignies, dans un ms. de Noailles. De la Borde, dans son *Essai sur la Musique*, publie une pastourelle de Jean Moniot, d'Arras, qui mérite d'être reproduite.

Ce fu en mai,
Au douz tens gai,
Que la sésons est bele;
Main me levai,
Joer m'alai
Lez une fontenele.
En un vergier
Clos d'esglantier
Oï une viele.
Là vi dancer
Un chevalier
Et une damoiselle.

Cors orent geot
Et avenant,
Et mult très biau dançoient;
En acolant
Et en besant
Mult biau se dedoisoient.
En un destor
Au chief du tor
Dui et dui s'en aloient.
De sor la flor
Le gieu d'amor
A leur plésir fesoient.

J'aillai avant,
Trop redontant
Que nus d'els ne me voie,
Maz (triste) et pensanz
Et desirranz
D'avoir autre tel joie.
Lors vi lever
Un de leur per,
De si loing com g'estoie,
A apeler,
A demander
Qui sui et que querroie.

J'alais vers aus (eux);
Di lor mes maus :
Que une dame amoie,
A qui loïauz
Sanz estre faux,
Tout mon vivant seroie.
Por qui plussent
Paine et torment
Que dire ne porroie.
Las ! or morrai,
Car bien le sai
S'ele ne me ravoie.

Cortoisement
Et gentement
Chascuns d'els me ravoie,
Et dient tant
Que Diex briement
M'envoit de cele joie
Pour qui j'atenz
Grant marrement (chagrin).
Et je leur en rendoie
Merciz mul grant,
Et en plorant
A Dieu les commandoie.

Un des *Romancéros* manuscrits de la bibliothèque du Roi, provenant du fonds de Cangé, contient le Jeu-parti suivant, inscrit sous le nom de Moniot d'Arras ; les interlocuteurs sont *Colart* et *Jehan de Tournai :* c'est sans doute à cette circons-

tance qu'on doit que le ms. n° 7615 met cette pièce sous le nom de ce même *Jehan de Tournai*. Jusqu'à preuve contraire nous la laisserons dans le bagage littéraire du trouvère d'Arras :

Colart, respondez sans targier (tarder)
A ce qne vos voeil demander :
Uns hons ainne (aime) de euer entier,
Jalous est ne s'en puet garder,
Et pour eertain coclos euide iestre ;
Doit-il pour euidier refusser
S'amie et laissier à amer,
Quant non a, quelle est de bon iestre (origine)?

Jehan de Tornai, de légier
Puet-on veir qni set esgarder (égaré),
Ens hons se puet bien empirier
Par lui trop folement esrer ;
Mais chilz qui aime dame honneste
Ne s'en doit pour riens destourber (inquiéter).
Mais adès en son euer penser
Qne c'est pour lni s'autres la diestre.

Colart, eilz a taut mauvés louier (récompense)
Que ne se peut aseurer,
L'amour où l'en vit en dengier
Fait-il trop bon laissier ester,
Et tenir le ehemin à destre ;
Car jalonsie tourment
Fait l'amant
Et adès visses com nait
Fait cauche se mestre.

Jehan, ou ne doit ntent euidier
Que dame tant face à blasmer
Qnelle voeille nului boissiez (tromper),
Mais s'uns hons par son mal bourder (bavardage)
Dit : j'ai vut, par dedens son estre (ehambre),
Votre dame à autrni parler;
Pour ce vel devez refnser ,
Car bien mentent et elere et prestre.

Colart, n'en ne se doit fier
Pour riens en fame, c'est tout eler ;

Ne metre tant en I guernier
De blet, com le face effondrer.
Nient plus que li fleurs de geniestre
Ne me pouriet d'un mal tenser (garantir),
Ne puet bonne vie mener
Li hons jalous por saint Sevestre.

Jehan, des dames desprisier
Ne puet nus hons en pris monter,
Car elles mout tost trébuchie
Font les plus haus et encliner;
Et se savez que drois d'encestre
Quant uns hom sot wihos d'amer
Amours vies le vieus conforter,
Jà, n'i querra huis, ne fenestre.

Quelques écrivains donnent encore à Moniot d'Arras un autre ouvrage intitulé : *Le dicelet de Fortune*, mais il n'est pas certain qu'il soit de lui. Jean Moniot, de Paris, surnommé *le petit Moine*, son contemporain, pourrait bien en être l'auteur : dans le doute, nous le publions ci-après, sans garantir ni l'une ni l'autre paternité :

Le dit Moniot de fortune. Ms. 7218, p. 247 v°.

Seignor, or escoutez li grant et li menor
Et li jone et li viel, li serjant, li seignor.
Se de m'entencion entendez le tenour,
Jà ni porrez noter fors bien et grant honor.

Un ditelet veuil dire cortois et delitable,
Cortois le dirai gie et assez bien notable,
J'entent que je le die por estre pourfitable
Au monde. Et nel di mie por fablel ni por fable.

C'est ore de fortune dont je vous vueil parler,
Si ne le vi-je onques ne venir ne aler,
Ne ne sai s'éle set ou chanter ou baler,
Ou s'ele set pois cuire ou porée saler.

Encor ne soit fortune corporel créature,
Bien puet mortalité avoir en s'escripture.
L'escripture dit bien, fortone est aventure
A la fois boue et bela, a la fois laida et dure.

Or vous est de fortune à la veritez dite ;
Prenez garde encor li comment elle est ascrite,
Formes d'ôme a sus li, li ons eu haot habite,
L'uns monte, l'autre avala (descend), l'autre gete en soubite (en mort subite).

Fortune at la feture (figure) de la roe roonde,
Noteut les aventures de ces dolereus monde.
Hui est u us hom grant sire et tos biens li abonde,
Demain sera jetez eo la terre parfonde.

Por ce di que fortune puet estre boue et male
Homes a entour li. L'un monte, l'autre avale (descend),
Li uns pleure et souspire, li aotres rit et bala (danse),
Li uns est trop grans sires, l'autres n'a rieos en male (caisse).

Il pert bien que fortune puet fere honor et honte,
Quant fortune a fet home per a roi ou a conte
Por I pou d'aventure, de mesdit, de mescoute,
Fortone l'a monté, fortune le desmonte.

J'oi l'aotrier d'un home moult forment reprochier
Qu'il saut des espérons les grans chevaux brochier.
Quant le senti fortone de l'un des piés clocher
Si la fist trébuchier de plus haut c'un clocher.

Ha ! Seignor, grant seignor, vous veon des grans leus,
Gardez qoa pour fortune ne soiez orguilleus,
Quar li tour de fortune sont trop plus perilleus
Que tonooirre et tempeste, serpens, lyons et leus (loups).

J'ai oï da fortuna reprochier maint reproche,
Or broche hom grant cheval des esperons à broche,
Por I pou de reproche fortune s'y raproche,
Si abat et broche et brocheor qui broche.

Gardez vous de fortuna, seignor, je la vous loe,
Quant fortune a fait home haot chanter com aloé (allouette),

Til cuide miex estre assis desus la roe (roue)
Dont retorne fortune, si le gete en la boe (boue).

Fols est qui por fortune de mal fere s'efforce,
Bele fortune faut, ni a ne foi, ne force;
Mes fortune qui hôme de bien faire renforce,
Celi ne puet deffere fers, ne fauchons, ne force.

J'oi parler d'un home, bien le pot l'en veoir,
Qui fortune avoit fet en haut estal séoir;
Quant il cuida miex estre en son plus grant pooir
Fortune de bien haut le fist bien bas cheoir.

Gardez vous, biau seignor, cis vers ne vous eschape.
Quant fortune a fet home prince, roi, duc ou pape,
Par I faus tour fortune le retorne et ratrape;
Si le brise le col en colier ou en trape.

Encor sai de fortune assez de veritez :
Quant fortune a mis hôme en biens grans héritez,
Kil cuide miex vivre en grans solempnitez,
Lendemain est trovez murtris et sonbitez.

Je dirai de fortune encore ainz que m'en voise,
Quant fortune a à hôme doné d'avoir grand poise
Se il s'en orguillist et maine fols noise,
Bientost porra sa goule (son gosier) savoir que son cul poise (pèse).

Ainsi est de fortune, seignor, j'el vous afie,
Ne porqoant n'a fortune ne cors, ne cuer, ne fie;
Je li donrai I nom bien droit à ceste fie
Si le nomera l'en de par moi : *fol si fie.*

Tout revient par fortune, bien le puet l'en savoir,
Hui est un hom grans aire, richece a, et savoir
Hui a tant biens et joies, nus n'en puet plus avoir
Qui lendemain pert tout : cors, sens, vie et savoir.

Fortune est bele et bone aus bons et debonaire,
Mauvese aux maus fesans et laide et de putaire (corrompue).
Sele est et fiere et fausse aus faus de mal afaire,
Ou soit, ou bone, ou male, tos tens fet bon bien faire.

Usurier marcheant, faus sans veraie créance,
Qui faux pois, fausses aunes, avez fausse balance,
Fortune, qui vous a mis en pou de boubance,
Cele vous appareille honte et grant mescheance.

Or veut ci Môniot son ditelet fenir,
Et vous bon crestien pensez del retenir.
Se ciste entencion volez bien maintenir,
Bien porrez à honor et bone fin venir.

Explicit le Dit de Fortune Moniot.



Jonas li Charpentier.

Jonas li Charpentier, chanteur d'Arras, a été jusqu'ici désigné à tort sous le nom de *Jean* le Charpentier ; ce qui a occasionné cette erreur de prénom c'est que dans le manuscrit n° 389 de la bibliothèque de Berne, le seul dans lequel on connaisse quelqu'œuvre de ce galant chanteur, son nom y est écrit : *Jenas li Cherpantier d'Arez*, une simple négligence de lecture a fait commettre la faute légère que nous signalons (1).

Jonas le Charpentier vivait à la fin du XIIe siècle ou au commencement du XIIIe ; c'est au moins à cette époque que M. *Sinner*, bibliothécaire de Berne, reporte l'existence du ms. dans lequel sont consignés ses vers. (Extraits de quelques poésies du XIIe, XIIIe et XIVe siécle. Lausanne, 1759, in-8° p. 64). Nous

(1) Jean Bodel, dans son *Congé* à la ville d'Arras (vers 193) signale un *Nicholes li Carpentiers*, qui, sans doute, est un descendant ou un allié du trouvère *Jonas* :

« Hé! *Nicholes li Carpentiers*,
» Compains déboinaire et entiers,
» Adiu, car de l'alee m'aprest :
» Amééement et volentiers,
» Com se vos fuissiés mes rentiers,
» Vos trovoie à mes besoing prest. »

serions tenté de le rajeunir un peu plus, en considérant que *Jonas* le trouvère se trouve là en société de Perrin d'Agincourt, d'Audrefroy-le-Bâtard, de Moniot d'Arras, et d'autres poètes qui florissaient vers le milieu du XIIIe siècle.

La chanson que nous produisons ci-après se trouve en original au f° V, verso, du ms. de Berne ; elle fut copiée par La Curne de Ste-Palaye et déposée à la bibliothèque du Roi, collection Mouchet, tome 13 ; les couplets devaient être accompagnés des airs sur lesquels ils ont dû être chantés, mais le calligraphe du XIIIe siècle, qui a transcrit les paroles, n'a eu que le tems de préparer les lignes de musique, encore toutes tracées ; les notes n'ont pu être placées. Nous allons donc donner purement et simplement les paroles de la chanson de *Jonas* d'Arras ; ce sera un *air à faire :*

Amors est une mervoille
Dont on se doit mervillier.
Nuls ne s'en doit consilier ;
En cil ke plux s'en consoille,
Moins en seit com il est pris.
J'en cuidai avoir apris
Plux que nuls n'en puist aprandre,
Et se ne m'en sai deffendre.

Je sospir sovent et velle,
Car amors me fait vellier,
Pencier et engenoillier (imaginer) ;
Et quant je plux m'engenoille
Davant la belle a cleir vis,
Lors me truis si esbabit,
Ke ne li sai raixon randre
Dont elle me veulle entendre.

Belle et bone, sens paroille,
Gent cors et bien affaitie (paré),
En vos n'en ait k'ensignier,
Vostre amor trop me travaille ;
Vostre cleirs vis c'ades rit,
Nuit et jor me fait languir ;
Ne me say vers vos deffendre :
Pitiés vos en devroit prandre.

On voit, d'après cette chanson, que Li Charpentier, qui croyait en savoir plus que qui ce soit en amour, n'a pas su se défendre des charmes d'une belle, *au clair vis*, sans pareille, gente de corps et d'esprit, qui le fait languir nuit et jour, et à laquelle il demande pitié. Les renseignemens manquent sur la conclusion de cette intrigue, puisque nous n'avons que cette pièce du trouvère.



Lambert Ferris.

Selon Baude Fastoul (voyez *Congé de Baude Fastoul*, vers 499) Lambert Ferris d'Arras était fils de maître *Henri Ferris* et avait pour frère *Adam Ferris*, tous amis de Baude Fastoul :

Anuis.... (l'ennui, le mal)
Me fait au fil maistre *Henri*
Adan et à *Lambert Ferri*
Prendre congié....

Lambert Ferris était aussi lié d'amitié avec *Li Cuvelier* et vivait joyeusement avec *Adam-le-Bossu* qu'il poussa à jeter son froc aux orties. Sans qu'il ait eu un talent poétique bien prononcé, il est cité dans les poésies du tems. (Voyez à la bibliothèque du Roi les mss. n°s 7218 et 184 suppl. fr., et à la biblioth. du Vatican les mss. venant de la reine Christine).

Nous allons donner deux des chansons de Lambert Ferris d'Arras qu'on trouve dans les mss. du fonds de Caugé n°s 66 et 67, reposant à la bibliothèque du Roi ; elles n'ont rien de très-remarquable sans doute sous le rapport de l'imagination ni du style ; elles ne sont que destinées, comme la majeure partie de ces petites pièces, à chanter les attraits d'une dame en rou-

lant sur des lieux communs d'amour et de galanterie, mais elles nous paraissent avoir servi à un de ces concours des *Puys d'amour* ou *Puys verds* de l'Artois, si célèbres dès le XIII[e] siècle.

La première de ces chansons est adressée, d'après l'*envoi* qui la termine, à la comtesse d'Arras, qui sans doute présidait la *cour d'amour*; son dernier vers : *Servez amour, c'est ce qui plus avance*, semble être la devise sur laquelle les concurrens avaient à s'exercer, devise qui se donnait comme on donne aujourd'hui un sujet de concours. Nous avons eu plusieurs pièces dans les mains qui finissaient par cette pensée et qui ont pu figurer dans la même lutte poétique. La chanson est toute entière établie sur deux seules rimes : c'est là un tour de force, qui n'ajoute rien au mérite de la poésie, et qui se représente assez souvent à la même époque. Lambert Ferris s'en est peut-être servi pour attirer l'attention des juges du *Puy* d'Arras.

C'est ici l'occasion de relever une erreur introduite par Hennebert dans son *Histoire générale de la province d'Artois*, tome 2, page 176, où il dit : « Je conclûrai donc que le génie des artésiens, faute de culture, est resté dans un état de langueur. Cette cause provient des guerres cruelles qui les ont affligés, des soins continuels qu'ils se plaisent à donner à leur commerce et leurs affaires domestiques, de l'appréhension de se priver, pour une gloire passagère, des plaisirs de la société, qui leur paraissent plus attrayans, et de la préférence trop marquée qu'ils attachent aux richesses sur tout mérite littéraire. On ne saurait disconvenir qu'il n'y ait parmi eux des hommes de grand sens, de beaucoup de sagacité et d'esprit : mais ils se bornent à la connaissance des choses essentielles à leur état. Les sciences dont ils font le plus de cas sont la jurisprudence et la médecine, comme vraiment utile au bien-être des citoyens. D'ailleurs, avant le siècle actuel rien ne réveilloit leur émulation. Où il manque de Mécène, on ne trouve point d'homme qui honore sa patrie par ses écrits. » Nous avions déjà suffisamment réfuté ce passage par notre discours préliminaire, nous en avons démontré l'erreur plus positivement encore par la longue énumération des hommes et des œuvres dont il a été ques-

tion jusqu'ici; mais il nous reste à dire une dernière fois que tous ceux qui ont voulu deshériter l'Artois de ses vieux titres littéraires, n'avaient fait aucune recherche sur l'histoire de ses premiers poètes, et reléguaient sans doute au rang des fables les concours poétiques et les *puys d'amour* dont Arras fut le foyer, auxquels *Lambert Ferris* et tant d'autres vinrent déposer le fruit de leur verve. Quand Hennebert disait qu'avant le siècle pendant lequel il écrivait, rien ne réveillait l'émulation des artésiens, il ne connaissait sans doute que les batailles gagnées ou perdues par les comtes d'Artois, et il ignorait que ces princes et les plus hauts seigneurs de la province chantaient mieux encore qu'ils ne se battaient, et que les comtesses et les châtelaines d'Arras encourageaient davantage les chants des poètes du XIII[e] siècle, que les Etats d'Artois ne le firent au XVIII[e].

La seconde chanson de Lambert Ferris, qui roule aussi sur l'amour de l'auteur pour une grande dame qu'il paraît aimer sans espoir, se termine encore par une de ces données, un de ces aphorismes galans, qu'on avait coûtume de proposer dans les *puys* aux concurrens qui travaillaient sur ce canevas; ici, la pensée en action est: *cors sans cuers n'aueroit poesté.*

Voici ces deux pièces en entier; dans les mss., les premiers couplets sont notés.

PREMIÈRE CHANSON. *Ms. Cangé* 66, *f°* 9.

Amours, qui m'a du tout en sa baillie (puissance),
Me fait chanter et me donne poissance
De bien amer léaument sans boidie (félonie)
Celi en cui j'ai toute ma fiance.
C'est ma dame qui tant est bone et franche,
Qu'il n'a au mont dame de tel bonté,
Car en li a cortoisie et beauté,
Seus et honor, lox et pris et vaillance.

Certes, amours, la douce souvenance
Que j'ai de vos me fait mault gent aïe;
Et ce que j'ai tosjors en remembrance,
Ma douce dame et sa grant cortoisie,

Et quant recort au cuer sa seignnrie
Et son haut pris et sa nobileté,
Dont ai le cuer d'amours si embrasé
Que mes tormens et ma poine en nblie.

Obliar vuil très toute vilenie,
Amours, por vos mieus servir sans faillance;
Car lians cuers recroire (se fatiguer) ne doit mia
Por tristece naistre en desespérance;
Car je sai bien sest tele macréance,
Mieus vaut morir por amour en griété (chagrin)
Que recroire par fole volenté,
Et puis morir sans amours en viltance.

Pour ç'ai-je mis en servir m'espérance
Tant com j'aurai dedans le cors la vie,
Cele dont jà ne quier faire seurance,
Car de cest mont est la miens ensoignie (instruite, ensei-
Les max par moi n'iert ja a li gehue gnée).
Ma grant dolor nul jor de mon aé,
Car tant redout sa très grande fierté
Que je n'ai tant hardement que li die.

Car paor ai quele ne m'escondie (me congédie),
Si l'ai laissié tos jors par tel dotance,
J'aing mieus soffrir ma poine et ma hathie
Que plus avoir oe dolour ne grevance.
Si servirai tos jors sans repantance
Ma dame, tant que li vanra à gré,
Quant li plaira tost m'aura conforté,
Et de mes maus fait avoir allegence.

Dame d'Artois, contesse d'onorance,
Oez mon chant que j'ai au Pui chantey,
Et si vos pri i qu'adés en léautey
Servés amors : c'est ce qui plus avance.

Sec noe chanson. *Ms. Cangé*, 66, *f°* 76:

Li très dous temps, ne la saison novele
Qui fait les bois verdir et botonner,
Ne flor de lis, ne vergier, ne praele,
Ne li dous sons des oiseaus qu'oi chanter,

Ne me font pas mon chant renveler;
Mais fine amours et ma dame honorée,
En cui j'ai mis euer et cors et pensée,
Por li servir leaument sans fauser.

De ce li cuers m'esjoït et sautele,
Conques osai eu si haut leu panser,
Car ma dame s'est taut plaisaus et belle
Con ne porroit au mout trovet sa per.
Dex, quaut je puis à loisi remirer
Son cors bien fait, plaiu de graut renomée,
Dont m'est ou euer si grant joie doublée,
Qu'il m'en estuet mon graut duel oblier.

Ça fet palir mou vis et ma maisele (joue),
Conques ne poi en li merci trover ;
Mai j'ai espoir qu'eucor ami m'apele,
Cist dous espoirs me fait reconforter ;
Et unnporqnant ne me vuil despérer
Por tristece que j'en aie endurée.
Ains vuil servir tant qu'aurai recovrée
La haute amor dont je doi amender.

Dex, qu'ai-je dit ! Se je Rois ou Cuens (comte) fusse
Li plus vaillans de la crestienté,
Ne euit-je pas que conquester péusse
Le guerredon que j'ai tant désirré.
Hélas ! comment l'euerrai conquesté ?
Grant teus (?) li n'ai pooir ne vaillauce,
S'en cuit morir tele en est ma fiance,
Se je ne truis en li humilité.

Douce dame de grant nobilité,
Li cuers qui miens fu jadis sans dotance
Avez saisi, dou cors vos fais fiance,
Car cuis sans euer n'aueroit poesté.



Martin Franc.

A la rigueur, nous pourrions passer sous silence le poète *Martin Franc* sans qu'on pût y trouver à redire ; il naquit vers 1395, bien près de l'époque où les derniers trouvères entonnaient leur chant du cygne ; la langue romane se francisait, les jongleurs avaient disparu, et la poésie, si vulgaire et si en honneur dans le siècle précédent, n'était plus regardée ni comme la langue des dieux, ni comme la langue des riches. Aussi, le poète le dit-il lui-même en son langage harmonieux que la génération de son tems avait peine à apprécier :

» Il ne faut plus estudier
» Ores pour honneur acquérir,
» Car c'est mestier pour mendier
» Et pour honteusement mourir. »

Ainsi donc les lyres des trouvères étaient détendues à l'avénement du XVe siècle, et nous eussions rayé de leur liste Martin Franc, comme trop tard venu, s'il n'était lui-même le point de suture entre les poètes romans et les poètes français dans l'Artois, et s'il n'avait une de ces réputations qu'on a peine à délaisser quand on a pris à tâche de réunir en faisceaux les vieilles célébrités d'une province. Et puis, nous l'avouerons, ayant eu à mentionner les œuvres, assez impertinentes pour les dames, de

J. Lefebvre, de Thérouane, il nous a paru utile de mettre en balance de ces œuvres satyriques d'un artésien, le poème aussi courtois que galant du *champion des dames*, composé par un autre enfant de l'Artois. Il y a plus que compensation, et le beau sexe de cette province se trouve complètement vengé.

Martin Franc, que La Monnoye dit avec raison s'appeler *Le Franc*, mais à qui l'usage a conservé son nom sans l'article, naquit à Arras entre les années 1395 et 1400, suivant Jean Le Maire, de Bavai, poète sinon tout-à-fait contemporain, du moins quasi-compatriote, et comme tel, rationnellement instruit des principales circonstances de sa vie (1). Il reçut une éducation distinguée et embrassa l'état ecclésiastique; pourvu de plusieurs riches bénéfices, il en employa les revenus à voyager et à visiter tout ce que l'Europe offrait d'intéressant à son imagination vive et ardente. C'est à tort qu'on en a fait un chanoine et prévôt de l'église collégiale de Leuze, en Hainaut; c'est à Lausanne qu'il obtint ces dignités, et la ressemblance des noms des deux villes a pu induire en erreur les biographes qui se sont successivement copiés. En 1436, notre poète parcourut l'Italie, puis il fut reçu à la cour d'Amé VIII, duc de Savoie, qui en fut si charmé qu'il le nomma son secrétaire. Ce duc, ayant été élu pape par le concile de Bâle, en 1439, sous le nom de Félix V, retint Martin Franc, l'emmena à Rome avec lui, et le créa protonotaire apostolique, emploi qu'il remplit encore après la mort de son bienfaiteur sous les papes Eugène IV et Nicolas V. Ces graves fonctions ne l'empêchèrent pas de cultiver la poésie et de se lier avec les hommes les plus instruits de l'Italie; il devint surtout l'ami intime du célèbre François Philelphe avec lequel il eut un commerce de lettres. On croit que ce célèbre poète artésien mourut à Rome vers 1460.

(1) Dans un article fort incomplet sur Martin Franc, l'abbé De La Rue le fait naître dans le comté d'Aumale, en Normandie, mais sans aucunement citer l'autorité sur laquelle il s'appuie pour dépayser ainsi ce poète.

Le principal ouvrage de Martin Franc est *Le champion de dames*, dont un ms est à la bibliothèque de Bourgogne à Bruxelles, et qui au reste a été imprimé par Antoine Vérard, à Paris, vers 1490, in-f° goth., à deux colonnes; et plus tard par Galliot du Pré, à Paris, 1530, in-8° (1). Ce poème est en vers octosyllabiques et divisé en cinq livres, dont le quatrième est entièrement consacré à l'éloge des dames de la cour de Savoie. L'ouvrage entier est dédié à Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne.

Voici de quelle manière le poète entre en matière :

A l'assault, dames, à l'assault,
A l'assault, dessur la muraille!
Or est venus ci en sorsault
Malebouche en grosse batailla.
A l'assault, dames! chascun aille
A sa deffence, et tant s'efforce
Que l'envieuse villenaille
Ne nous ait d'emblée ou de force.

Malebouche, dont le nom annonce un personnage peu discret, est l'ennemi mortel des dames; il vient assiéger le château d'*Amours*, lorsque ce dieu descend pour rassurer les assiégés, et le héraut *Bouche-d'or* est envoyé en parlementaire vers l'ennemi. Celui-ci se refuse à tout accord, alors *Franc-Vouloir*, champion des dames, combat *Malebouche*. Après de longs débats, on choisit *la Vérité* pour juge. Dans les plaidoyers pour et contre les dames, l'auteur trouve l'occasion de citer les femmes qui se font remarquer par leurs vertus et celles que leurs vices ont également rendues célèbres. Le poète combat aussi les

(1) Il ne faut pas faire confusion de l'ouvrage de Martin Franc avec celui du chevalier de l'Escale intitulé *Le Champion des femmes qui soustient qu'elles sont plus nobles, plus parfaites, et en tout plus vertueuses que les hommes, contre un certain Misogynès, anonyme auteur et inuenteur de l'imperfection et malice des Femmes.* Paris, Ve. Guillemot, M. DC. XVIII. in-12.

critiques que les auteurs du *Roman de la rose* et de *Matheolus contre le mariage* avaient adressées au sexe, et il cherche à prouver que les dames réunissent toutes les perfections Cependant, on a reproché à Martin Franc d'avoir prêté quelquefois à *Malebouche* des argumens si pressans, qu'on ne peut s'empêcher de trouver les repliques assez faibles. Le protonotaire apostolique n'aurait-il pas mis quelque malice dans cette forme d'argumentation? *Malebouche* fait l'histoire des vices féminins depuis Eve :

» Telle la mère fut, et telles
» Les filles furent et seront ;
» De l'homme ennemies mortelles,
» Et jamais ne s'amoderont. »

Enfin heureusement *la Vérité* donne gain de cause à *Franc-Vouloir*, et lui décerne une couronne de laurier : *Malebouche* en meurt de chagrin.

C'est dans le fragment suivant du Champion des dames que La Fontaine a pris l'idée de son joli conte des *Oies du frère Philippe*.

Ci vous conterai d'un novice
Qui oncques veu femme n'avoit,
Innocent estoit et sans vice,
Et rien au monde ne savoit,
Tant que celuy qui l'ensuyvoit
Luy fit accroire par les voyes,
Des belles dames qu'il voyoit
Que c'estoient tous oysons et oyes.
On ne peut nature tromper.
En après, tant luy en souvint,
Qu'il ne pust disner, ni souper,
Tant amoureux il en devint !
Et quant des moynes plus de vingt
Lui demandèrent qu'il musoit,
Il répondit, comme il couvint,
Que voir les oyes lui plaisoit.

Voici un autre petit fragment du même poème qui ne manque ni de grâce, ni de fraîcheur :

Aussi bien sont les amourettes
Douces, léalles, advenans,
Sous bureaux (sous la bure), comme sous brunettes,
Voire et plus longuement tenans ;
Dangier, fortune, mesdisans,
Laissent bergières et pastours,
Et vont tourmenter les amans
Qui sont ès chasteaux et ès tours.
En vérité souvent on chasse
Aux plus grandes de la cité,
Et malement on y pourchasse :
Dangier y est toujours bouté.
Doncques si tu as voulonté,
A la chasse où souvent va-t-on,
Preos la perdrix à sureté,
Plutost qu'à dangier, le paon.
Ne t'amuse à dame Isabelle,
Ou à madame Marguerite,
Car tu y laisseras la pelle (la peau),
Si tu n'es de bonne conduite.
Et s'en bien aimer te délite,
Vas au bois tous plain de florettes,
Et voy quelque belle à l'eslite
A qui donnes tes amourettes.

Certes, ces pensées sont fines et délicatement rendues, et l'on ne croirait jamais que c'est un ecclésiastique, secrétaire de deux ou trois papes, qui a ainsi parlé d'amour, d'amourettes et de dames. Aujourd'hui pareille œuvre d'un pareil homme serait une énormité ; mais au tems de Martin Franc et sous le ciel bleu et allumé de l'Italie, ce n'était que de la douce poésie, et nous sommes certains encore que les gens du pays trouvaient que le prêtre poète était bien calme et bien froid, mais qu'il fallait lui pardonner en faveur de la contrée septentrionale où il avait reçu le jour.

Le second ouvrage de Martin Franc est intitulé : *L'Estrif de fortune et de vertu desquels est souverainement demonstré*

le povre et foible estat de fortune contre l'opinion commune. Imprimé à Paris, 1505 ; ibid. 1519, in-4°, Cet ouvrage en prose, mêlé de vers, est divisé en trois parties. C'est un dialogue entre la Fortune, la Vertu et la Raison qui fait l'office de juge et donne gain de cause à la Vertu. Cette composition fut faite en 1447, après la mort d'Eugène IV, et lorsque l'auteur était secrétaire de Nicolas V ; comme la première, elle est dédiée à Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, grand amateur de ces ouvrages allégoriques. L'*Estrif de fortune et de vertu* offre moins d'attraits que le Champion des dames ; il y a moins d'ordre et de méthode ; le poète y cite avec une étonnante érudition, les philosophes païens et les pères de l'église, les poètes grecs et les latins. Tout cela fait un peu confusion, et mène à la prolixité et aux répétitions. Cependant on trouve dans cet ouvrage une espèce d'ode sur le mystère de la divinité, qui est d'une vigueur et d'une originalité remarquables.

En somme, le talent de Martin Franc est incontestable ; il est réellement poète brillant et pittoresque. Nous ne citerons pas davantage ses vers puisque ses deux ouvrages ont été imprimés plusieurs fois ; néanmoins nous cédons au plaisir d'insérer ici une image neuve sur la Vérité, qu'il envisage comme la racine d'une plante cachée dans le sol, et qui poussera tôt ou tard quand le soleil viendra la réchauffer :

Quant jamais on ne parleroit
D'elle, ou, contre toute nature,
En l'abisme on la céleroit,
Si viendroit-elle à ouverture ;
Car, comme le pré sa verdure,
L'hiver passé, seult descheler,
Ainsi elle, qui tousiours dure,
Certain temps ne se poeut celer.

Martin Franc a occupé nos biographes : La Croix du Maine l'a signalé dans sa Bibliothèque ; Bayle lui a consacré un article dans son Dictionnaire ; l'abbé Goujet a analysé ses œuvres au tome IX de sa *Bibliothèque française ;* le savant Weiss s'est

chargé de sa notice dans la ***Biographie universelle***, et il figure enfin parmi les *Poètes françois*, *depuis le XIIe siècle jusqu'à Malherbe*, édités par Crapelet, 1824, in-8°, tome 2, p. 231-33. De plus, M. André Van Hasselt lui a rendu un juste hommage, et a chaleureusement loué son talent dans son *Essai sur l'histoire de la poésie française en Belgique*, couronné par l'Académie de Bruxelles le 8 mai 1837.



Michel de Harnes.

Michel de Harnes, d'une noble famille d'Artois, naquit dans la seconde moitié du XIIe siècle. Les armes de Harnes étaient d'or à l'écu de gueules. La seigneurie de Cassel et la connétablie de Flandre vinrent dans cette maison par le mariage d'un Michel de Harnes avec Cunégonde, fille et héritière de Robert de Cassel, connétable de Flandre, tué à la bataille de Cassel en 1072. Ces deux dignités restèrent héréditaires dans cette noble lignée des seigneurs de Harnes, jusqu'au 28 octobre 1218, que Michel V, de Harnes, céda sa châtellenie de Cassel à la comtesse Jeanne de Flandre. Ce Michel se décida à cette cession parce qu'il ne laissait point d'enfant mâle ; il n'eut qu'une seule fille nommée *Philippe* ou *Philippine de Harnes*, son unique héritière, qui porta son nom et sa seigneurie à Hugues, seigneur d'Anthoing, IVe du nom. Philippine de Harnes, plus féconde que sa mère en eut trois fils et deux filles 1° Michel d'Anthoing, seigneur de Harnes ; 2° Hugues, seigneur d'Anthoing, Ve du nom ; 3° Jean ; 4° Béatrix, qui épousa Jean de Rumes ; 5° et Alix, qui devint femme de Guillaume de Marbaix.

Michel V de Harnes, celui qui doit nous occuper, ne fut pas

seulement un grand seigneur, jouissant d'une haute faveur à la cour de Flandre sous la comtesse Jeanne de Constantinople, il a aussi mérité une certaine gloire littéraire par la version, en langue vulgaire, de la vieille chronique de Turpin, contenant l'histoire de l'empereur Charlemagne, qu'il ordonna et fit exécuter sous ses yeux. Quelques biographes l'en font même le seul traducteur ; cependant, s'il en faut croire ceux qui ont examiné de plus près cette traduction, le seigneur de Harnes n'en fut que l'instigateur, et un certain *Maistre Jehan* fit le travail. Au reste Michel de Harnes a toujours le mérite d'avoir fait faire cet ouvrage, et d'avoir composé des vers en langue romane.

Ce noble littérateur figura courageusement à la bataille de Bouvines donnée en Flandre le 27 juillet 1214, où, quoique connétable de Flandre, il combattait du côté des français. Sa charge *héréditaire* ne l'engageait à rien envers son suzerain. Il y fut même grièvement blessé, mais ne succomba point. Philippe Mouskes, au vers 21,704 de sa chronique rimée, mentionne ainsi ce guerrier poète :

> Lors joint ses mains (le roi de France) garda el ciel
> Et puis fist apieler *Mikiel*
> *De Harmes*, s'el baissa en foi,
> Et dist qu'il fust le jour od (avec) soi.

Il parait que l'affaire fut bien chaude, puisque là où était le roi Philippe-Auguste, Michel de Harnes fut blessé. C'est ce que constate Dom Bouquet, XVII, page 408, par ces lignes d'une histoire du tems : « En cel estor (bataille) fu ferus *Mi-*
» *cheaus de Harnes* d'une lance parmi l'escu et le haubert et
» parmi la cuisse, et fu cousuz aux auves de la selle et au che-
» val, et fu tresbuchié à terre et il et li chewaus. »

Guillaume Guiart travestit par erreur le nom de Harnes en *de Barmes* (T. I. 291).

> Parmi piétons et par genz d'armes,
> La fu navré *Michiel de Barmes*....

Il est aussi appelé mal-à-propos *de Harmis* dans le ***Recueil des historiens des gaules***, t 17, p. 97 A. 105 E. etc.

Le même seigneur est cité sous le nom de ***Mikios de Harmes*** dans un fragment de chronique rimée où il est question de la découverte et de l'arrestation du ***faux Baudouin***, tandis que la Flandre était gouvernée par la comtesse ***Jeanne***, fille du vrai Baudouin de Constantinople. Ce fragment est tiré du roman en vers de ***Baudouin de Flandres,*** cantilène perdu aujourd'hui :

Li partement fut at Kesnoit :
Mahieu, cil de Montmorency
Y fut venu, tant s'avancy.
Et pour conseiller la comtesse
Y vint Thomas de Lamprenesse.
Mikios de Harmes sans desroy
Et plusieurs autres home ly roy :
Que li rois y faisoit venir
Pour la cose a droit maintenir....

En 1227, Michel de Harnes était encore un des favoris et des conseillers de la comtesse Jeanne de Constantinople, comtesse de Flandre et de Hainaut.



Nevelos Amions.

Névelos était un joyeux trouvère du XIIIe siècle, fort aimé de ses confrères qui le citent dans leurs poésies Voici ce qu'en dit Baude Fastoul d'Arras dans son *Congé*, vers 377 :

> Hé, *Nevelot*, biaus dous compains,
> . . . .
> Salués moi, sans nul séjour
> De vo vinage le millour....

Il n'est pas douteux que *Névelos Amions* ne soit de la province d'Artois, mais nous sommes fondé à croire qu'il était de la ville même d'Arras, car son contemporain Baude Fastoul, cité plus haut, nomme, toujours dans sa pièce du *Congé*, un *Henri Amion*, bourgeois de cette ville, et un bailli *Nevelon* ou *Nevelos*, qui, s'il est autre que le trouvère qui nous occupe, était au moins de sa famille. De plus, nous voyons dans les *pièces justificatives* d'un mémoire pour le comte de Marconne, contre les mayeur et échevins d'Arras, imprimé en 1764, nous voyons, disons-nous, qu'en l'an 1309, nn *Liénart Amions*, échevin sortant, fut renommé à ces fonctions le samedi après l'octave de la Chandeleur. Enfin, au commencement du *Jeu Adam le Boçu d'Arras*, on cite un *Riquiers Amions* en ces termes :

> Onques d'Arras boins clers n'isi,

Et tu le veus faire de ti ?
Ce seroit grans abuisions.

(Or respont Adans)

N'est mie Riqoiers Amions
Boins clers et sontiens en sen livre ?

Nevelos s'est occupé, comme presque tous les poètes de son temps et de sa patrie, à chanter l'amour ; il était épris d'une jolie dame, au *vair œil* et à la *face vermeille*, belle, douce et sans pareille, comme il le dit dans ses vers, et il lui adresse le fruit de ses veilles. Ce fruit est un *dit d'amours* divisé en 22 strophes de 12 vers chacune, faisant ensemble 264 vers. Il est assez gracieux, et se trouve dans un des nombreux manuscrits rassemblés par le duc de La Vallière, et déposés aujourd'hui dans la bibliothèque du Roi, sous le n° 7236, son écriture est du XIII[e] siècle, et le *dit d'amour* de Nevelos est placé au folio 270. Nous en offrons quelques strophes à nos lecteurs comme échantillon du style et de la manière de versifier du poète Artésien :

Chi commenche d'un dit d'amours que Nevelos Amions fist.

Amours, j'ai oi de vons faire
Maint boio ver qoi bien doiveot plaire,
Or voel les miens faire savoir.
Ne puis plos celer men afaire.
Vous me faites plus droit contraire
Que li fins blans oe face au noir.
Servi vous ai à men pooir,
En loialté et saus mouvoir ;
Or me volez faire maltraire,
Mais je ne sais percevoir
Que malvaistes poist remaooir
U tous li biens maiot et repaire.

Amours, biantés et seignourie,
Sens et boonours et coortoisie,
Maint en ton cuer et croist et tient,
Et avoec tele compaignie,
Mals, ni orguix, ni vilonnie,
Ne se devroit tenir nient,
Mais je peose qo'on les retieot

Pour se que s'eucuns faus i vient .
Ki voelle evoir à force amie
A ciaus le beille on et detient,
On le prtire, on le raient
De cuer, de cors, d'eme et de vie.

Suivent 18 autres strophes de 12 vers, puis ces deux dernières :

Amours, en Flendres ni en France
N'e homme, tant ait grant poissance,
Puis kil s'est pris an bien emer,
U tu ne faces de t'enfence.
A premiers li taus l'astenanee
Puis li feis de son douc emer
Vellier li estnet et penser.
De chou ne se puet consivrer,
C'est li confors de l'esperance.
Rieu ne li pleist à recorder,
Fors le regart et le vis eler
Dont li mels naist ki point n'entance.

Amonrs, pnis qne li souffissant,
Li pren, li sage, li vaillent,
Sont pris, ce n'est pas grant mervelle,
Que jon, qui ei peu d'essiant (de connaissance),
M'otroi à feire le comment
D'nns vairs jex (d'un œil bleu) sour face vermelle,
Et bele, douce, sans parelle,
Que j'aim le cuer, ki me conselle
A vons remaindre mon vivant,
Pour ce se je souspire et velle,
Ne lais je pas qne n'eparelle
Le cors é faire vos commant.

Explicit.



Perrin d'Angecourt.

L'un des plus féconds et des plus aimables trouvères de nos provinces septentrionales est sans contredit *Perrin d'Angecourt* ou *d'Agecort*, qui prit son nom d'un village situé près d'Arras, et aujourd'hui appelé *Hachicourt*.

Il est des biographes qui font naître Perrin d'Angecourt en Auvergne vers l'an 1172 ; ils se trompent et pour la province et pour la date ; c'est environ un demi-siècle plus tard qu'il vit le jour, et l'époque florissante de sa vie peut être reportée entre les années 1250 et 1260. Ce fut surtout à Paris, centre d'une cour fastueuse et éclairée, qu'il se distingua comme poète. Il y vécut longtems du fruit de ses chansons qu'il vendait à tous ceux qui n'ayant qu'une imagination paresseuse et peu exercée, désiraient acheter de l'esprit tout fait. A cette époque galante et fleurie, nul ne s'avançait rapidement auprès des dames sans appeler à son aide le secours de la poésie : c'est là l'origine des *Bouquets à Chloris* et des madrigaux musqués qui se sont perpétués jusqu'au siècle de Louis XV.

Perrin d'Angecourt composa en outre un grand nombre de vers pour son propre compte ; la plupart sont à la louange d'une belle parisienne qu'il aima malgré ses rigueurs ; l'envoi d'une de ses chansons la désigne ainsi :

A ma dame que j'aor (j'adore),
Va, chanson, tot droit,
Por qui à Paris séjor
Se taot justaignoit (?)
Jeter ses II eus (yeux),
Tel ne vi qu'il soot traitor (trompeurs)
Mes por croistre leur dolor,
Chanterai jolivement
En espoir d'alégement.

Perrin se plaint souvent de la cruauté de cette dame, mais il déclare qu'il préfère les tourments de cœur qu'elle lui fait endurer, aux plus grandes faveurs de toute autre femme. On l'accuse cependant d'avoir été fort inconstant dans ses amours, et de s'être livré, jusqu'à l'excès, à toutes les voluptés dont Paris était alors la source inépuisable. Néanmoins, on doit le dire à la décharge du trouvère artésien, il ne fait ordinairement l'éloge que de l'amour honnête, ce qui n'est pas habituel chez les chanteurs de profession ses confrères. Il prêchait souvent la vertu et n'en usait guères : plus d'un prédicateur de l'époque en agissait ainsi.

Perrin d'Angecourt eut d'excellentes relations : il commença par être couronné à Arras, sa patrie, dans un concours ou *puy d'amour* (1) ; puis il fut protégé par le duc de Brabant, Henri III, excellent trouvère lui-même, mort en 1260, à qui il adresse une de ses chansons qu'on trouve dans le ms. n° 67, fonds de Cangé, p. 105 ; il y dit dans l'envoi :

Va sans délai, chançon,
Et sans demorée,
Droit en Brebant, car voée es
Au duc, là te donrai,
Mels (mieux) emploier ne te sai.

(1) Voyez la copie du manuscrit n° 389 de la bibliothèque de Berne, exécutée par les soins de La Curne de Ste.-Palaye, et déposée à la bibliothèque du Roi dans la collection *Mouchet*. On y trouve plusieurs chansons de notre trouvère Artésien.

Au XIIIe siècle la Provence était devenue la terre classique de la poésie légère, comme l'Italie a été depuis celle des beaux-arts ; les poètes du nord allaient quelquefois à la cour des comtes de Provence comme les jeunes artistes vont à Rome pour se former l'esprit et le goût. Perrin s'attacha au frère de St-Louis, Charles d'Anjou, comte de Provence, ensuite roi de Naples, né en 1220 et mort le 12 janvier 1285 ; il le suivit dans ses voyages, lui adressa deux de ses chansons, entr'autres celle où il dit :

> Chançon, va t'en sans retraire
> Au comte d'Anjou t'avancer ...

Il fit même avec ce prince un jeu-parti qui est la seule pièce qu'on connaisse du comte d'Anjou, avec une chanson en cinq couplets composée sur l'insensibilité de la belle comtesse de Retest.

L'une des pièces de Perrin d'Angecourt est adressée à un Philippe, demeurant à Paris, qu'il engage ainsi à persévérer dans son amour :

> S'onques ama loyaument
> Pour Dieu qu'il n'en recroye mie :
> Mès tousjours aim que l'on die,
> Car amors fait valoir la gent.

Ces sentimens d'amour honnête et loyal sont souvent répétés dans les vers de Perrin d'Angecourt, excepté dans sa dixième chanson, où il se montre passablement discourtois envers sa mie : ne le jugeons point cependant sur cette seule pièce, et citons plutôt les passages suivans qui sont bien plus honorables pour son caractère :

> Heneur et bone aventure
> Ait cele qui mon cuer a,
> En li ai mise ma cure
> Et bien i pert et perra ;
> Car mes chans si en sera

Plains d'envoisure (de gaîté),
Ne jà por froidure
Perprin (la pourpre) ne lera (quittera)
Son jolis visage...... (1)

Bone amonr conseilliez moi,
Par reson le vos reqnier;
Vostre bon sui en bone foi,
Loiaument à justiaier
Tot à héritage.
J'ai un mal qui m'a sorpris
Par mon folage,
Qui me point
Et me destraint,
Sans esparnier,
Et me fait la unit penser,
Et plorer, et sospirier,
Et veillier (2).

Souffrir loyal pénitence
Me semble plus bon,
Qu'avoir par decevance
Amie;
Fauce druerie (amitié)
Sans savor,
Ont li tricheor (traîtres)
Qu'il conquiere par plaidier.
Tel joïr ne m'a mestier,
Du pourchassier n'ai jà pouvoir
J'aim mieux languir que fauce joie avoir.

Perrin d'Angecourt suivit son Mécène, Charles d'Anjou, en Provence et s'y lia avec les Troubadours ; ses amours le rappelèrent à Paris où vivait la dame de ses pensées : c'est ce qu'il nous apprend encore par une de ses chansons :

Quant parti sui de Provence,
Et du tems félon,
Ai voloir que recommence
Novele chanson....

(1) Ms. fonds de Cangé n° 65, folio 121 verso, répété ibid. f° 167 v°.
(2) Même manuscrit, f° 122 recto.

Il tonne contre la méchanceté du siècle, puis vante le doux pays de France :

Atorné m'est à enfance
Et à mes prison
Le désir d'aller en France
Que j'ai par raison. (1)

Il termine en priant sa maîtresse de le regarder de bon œil à son retour. Il paraît que notre trouvère retourna une seconde fois en Provence, rappelé par Charles d'Anjou qui l'aimait beaucoup ; il mourut à la cour de ce prince dans un âge peu avancé.

Les œuvres de Perrin d'Angecourt sont disséminées dans un grand nombre de manuscrits du XIII[e] siècle ; on en trouve dans ceux qui ont appartenu à Christine de Suède, aujourd'hui déposés à la bibliothèque du Vatican ; dans ceux de Bongars, maintenant à Berne ; dans ceux du Marquis de Paulmy, reposant à la bibliothèque de l'Arsenal ; enfin, dans les manuscrits de La Curne de Ste.-Palaye, de Clerembault et de Cangé, réunis à la bibliothèque du Roi. L'abbé Sallier a possédé un manuscrit dans lequel on comptait jusqu'à 27 chansons de Perrin d'Angecourt (2).

Le président Fauchet a vraisemblablement eu connaissance du même manuscrit que celui qui fut prêté par l'abbé Sallier à M. de Cangé, car il cite également 27 chansons de Perrin d'Angecourt ; M. De La Borde (*Essai sur la musique*, *II*, 151) n'en a connu que 26. Il publie de ce trouvère une gentille *Pastourelle* dont les derniers vers de chaque couplet sont des re-

(1) Biblioth. du Roi, ms. 7613 f° 124.

(2) La table du ms. fonds de Cangé, n° 66, porte cette note d'un de ses propriétaires : « *Châtre de Cangé* (acheté 175 livres en 1724). — » J'ai vu 27 chansons de Perrin d'Angecourt dans un manuscrit que » m'a prêté M. l'abbé Sallier. »

frains d'autres chansons que le poète cite et ajuste à sa pensée avec plus ou moins de bonheur, et sans changer leur mesure qui n'est jamais la même que celle de ses propres strophes. Nous donnerons ici cette pièce en entier comme pouvant présenter un intérêt particulier pour le pays, puisqu'elle rappelle des refrains populaires en Artois dans le cours du XIII[e] siècle.

PASTOURELLE.

Au temps nouvel
Que cil oisel (les oiseaux)
Sont hétie (joyeux) et gai,
En un bochel (bosquet),
Sanz pastorel (berger),
Pastore (bergère) trovai;
Où fesoit chapiau de flors,
Et chantoit un son d'amors
Qui mult est jolis :
Li pensers trop me guerroie
De vous, douce amie.

Par grant rével
Ens el prael (dans la prairie)
Dire li allai;
S'il vous est bel (s'il vous convient),
Por vo chapel,
Vostre devieudrai,
Fins et loiaux à touz jors
Sans jamès penser aillors;
Et pour ce vous proi :
Bergeron nette,
Fetes vostre ami de moi.

— Sire, allez-en
C'est pour noient (rien)
Qu'estes ci assis !
J'aim loiaument
Robin le gent
Et serai toudis (toujours);
Sa mie sui et serai
Ne jà, tant com je vivrai
Autre n'en j'orrai.

Robin m'aime, Robin m'a,
Robin m'a demandé si m'ara. (1)

Mult longuement
L'alai proiant (priant),
Que riens n'i conquis.
Etroitement,
Tout en riant,
Par les flans la pris;
Sur l'herbe la souvinai (renversai),
Mult en fut en graut esmai (émoi),
Si haut a crié :
Belle douce mère,
Hé! Gardez-moi ma chastié (chasteté).

Tant iluitai
Que j'achevai
Trestout mon désir.
Je la trovai
De bon essai
Et douce ô sentir.
Alors si me suis tornés;
Et, quant je sui remembrés
Si pris à chanter :
Par les sains Dieu, douce Margot,
Il a grant paine en bien amer.

Cette pièce et les fragmens que nous avons cités plus haut suffiront pour donner une idée du style et de la manière de Perrin d'Angecourt. Ses chansons étant réunies dans un grand nombre de Romancéros du XIIIe siècle ne sont pas difficiles à trouver. Nous nous contenterons d'en indiquer les premiers vers pour faciliter les recherches de ceux qui désireraient les compulser.

(1) Refrain d'une chanson d'*Adam le Bossu*, d'Arras, insérée dans le *Jeu de Robin et Marion*; cette chanson eut sans doute une bien grande vogue dans son tems, car elle est restée populaire en Hainaut, où elle est toujours chantée dans les campagnes après six siècles d'existence, principalement dans le canton de Bavai. (Voyez nos *Trouvères Cambrésiens*, 4e édition, article *Adam de le Halle*, page 51.

1. Amors, dont sens et cortoisie....
2. Boue amor, conseilliés moi....
3. Chanson veuil faire de moi....
4. Haute espérance garnie d'amor et de loiauté...
5. Honeur et bone aventure....
6. J'ai un joli soveuir.... (chanson couronnée).
7. Jamés ne cuidai avoir talent de chanter....
8. Je ne chant pas pour verdor....
9. Il convient k'en la candeille....
10. Il feroit trop bon morir,
    Por issir hors de dangier....
11. Il ne me chaut d'esté ni de rousée....
12. Li jolis mais, ne la flors qui blanchoie....
13. Lors quans je vois le buisson en verdure....
14. Onques ne sui satis amor....
15. Onques pour éloignement....
16. On voit souvent en chantant....
17. Quant je voi l'herbe amatir....
18. Quant li cenceüus (le fermier) s'escrit....
19. Quant partis sui de Provence....
20. Quant voi à la fin d'esté la foille choir....
21. Quant voi le félon tens finé.... (adressée au duc Henri III de Brabant).
22. Très haute amor, qui tant s'est abaissie... (Attribuée au comte Thibaut IV de Champagne, roi de Navarre, dans un ms. du Roi, et à maître *André Contredis*, d'Arras, dans un autre du fonds Noailles. — Voyez la notice d'*Andrieu Contredis*, ci-dessus, p. 65).
23. Quant li biax esté { revient.... / repère.... (chanson adressée au comte d'Anjou, et attribuée à *Gontiers de Soignies* dans un ms. de Noailles).
24. Quant li nouviaus tems défine.... (ms. 7613. f° 159).
25. Biau m'est du tems.... (attribuée au châtelain de Coucy dans le ms. de Paulmy, à l'Arsenal).
26. Contre le froidor m'est talent repris
    De chanter joliement....
27. Hélas! or ai-je trop duré?....
28. Au tens nouvel.... (pastourelle).

Toutes ces chansons se trouvent dans les mss. de la bibliothèque du Roi, tirés du fonds de Cangé, n°s 65 et 67, folios 93-120.

Perros de Bel Marcais.

Ce chanteur artésien a peu d'importance ; toutefois, nous avons trouvé sous son nom, dans le manuscrit coté n° 184 du Supplément français de la bibliothèque du Roi, une petite pièce, en forme de jeu-parti, qui est assez gentille et qui mérite de voir le jour. Le trouvère demande à une dame quel est celui qu'elle préférerait, ou d'un amant preux et vaillant et hardi guerrier, ou d'un amant de bonne compagnie, doux et courtois, ne songeant qu'aux ébats de l'amour. La dame se déclare tout d'abord pour le chevalier valeureux, parce que sa gloire rejaillira sur elle et qu'elle se chargera ensuite de l'adoucir et de le rendre courtois dans ses bras. Les deux interlocuteurs finissent par tomber d'accord que rien ne vaut mieux que les prouesses chevaleresques et la dame termine en disant qu'elle s'en tient au preux, parce que si l'on blâme son attachement, elle trouvera du moins une excuse dans le mérite de son amant.

Voici cette pièce qui est tout-à-fait dans les mœurs de l'époque :

Douce dame, ce soit sans nul nomer,
Quels volés vos que li vostres amis soit ?

Buen chevalier s'il le covient armer (combattre)
Et des armes ni ait nul autre esploit,
Ne nule rien un cortoisie ait droit,
Tel le vos fas, c'en est l'une partie;
U biaus et bons, de douce compaignie,
Sage et courtnis, at d'amourous soulas,
Sans prouece, itel le vous refas?

Par Dieu, *Perrot*, moult fait miex à aimer
Li uns des deus ki sa bonté reçoit;
Boens chevaliers ne puet tant amasser
Males cheches (entreprises), que tous jous preus ne soit:
En lui blasmer n'a bone dame droit
En sa mauté, ne en sa vilonie.
S'a l'un des deux me covient estre amie
Au preu dourai mes guimples et mes las:
Tout le ferai cortois entre mes bras.

Ce n'eu iert jà, douce dame, vaillans
Que vers celui puissiens riens adrecier;
Sa proece le doit moult mettre avant.
Mais li sorplus vos duit moult auoier,
Car li mieus set d'amuurs le droit mestier,
Et sa larghece, et sens, et cortoisie,
Et la bontés d'ami ne remaint mie.
Bien est bonis ki à ces cheches faut (manque),
N'est pas preudom ki des armes ne vaut.

Par Dieu, *Perrot*, mout vaut mees I besans
Que I tornuis qui a droit veut jugier.
En chevalier ne vaut nule riens tant
Com proece; c'est son milleur mestier;
Si s'en doit bien bele dame païer
Et oublier toute sa vilunie.
Pour tous mes mes prent la chevalerie.
Au preu me tieg, quel part que li jus aut,
Mains en arai blasme, se blasme en saut.



Phelipos Verdière.

Phelipos Verdière est un trouvère ou un jongleur d'Artois qui jouissait à Arras d'une certaine réputation pendant le XIII[e] siècle. Il est souvent cité par ses contemporains que nous sommes obligés de croire sur parole, les œuvres de Phelipos Verdière ne nous étant pas encore tombées sous la main. Une pièce de vers que nous attribuons à Courtois d'Arras, et que nous avons citée dans notre introduction, mentionne Phelipos Verdière et le met sur la même ligne que *Gillebert de Berneville*, l'excellent chansonnier; le poète feint que Dieu a voulu apprendre les motets d'Arras et a fait appeler les meilleurs chanteurs du tems :

Diex a fait mander Robert De le Pière,
Car dou viel Fromont séut-il la manière ;
Si vint Ghilebers, *Phelippos Verdière*,
Et si est venus Roussiaus li Taillière.
Ghilebers canta de se dame cière,
Diex dist k'il siura tous tans leur bannière,
Et per li Doucelès !

Colars li Bouteillier, autre trouvère d'Arras, termine une de ses chansons, qu'on trouve dans le ms. n° 67 du fonds de Cangé, f° 236, par une allocution à Phelipos Verdière dans laquelle il l'engage à chanter souvent et gaiement ses couplets : cette

dernière circonstance, ajoutée à la citation donnée plus haut sur les motets d'Arras, pourrait faire croire que Phelipos Verdière était plutôt jongleur que trouvère ; voici, au reste, l'adresse de Colars à Verdière :

Chançon, *Phelipot Verdière*,
Me di qu'en amors servir
Me sui mis sans repentir.
Di li qu'il te chant souvent
Et liement.

Enfin Baude Fastoul, dans son *Congé*, vers 155, cite également *Phelipos Verdière* et son frère *Jehan*, et leur donne le titre de *Seigneur*.

Cuers, par raison retourne arrière,
Rueve (demande) segnieur *Jehan Verdière*
Congié son cors nommément,
Et *Phlipot* ; di lui le manière,
Que ne pui faire bele cière,
Car je vois en empirement.

Et le même encore, au vers 316, rappelle un autre *Verdière* avec le prénom de *Vaast*, si commun à Arras :

» Pitiés, repaire à mon cousin
» Crespin, le fil Baude Crespin,
» Ki est biaus et nés et courtois,
» Vaast Vredière et Jakemin,
» Le maisné, fil segnieur Frekin
» Demanc-je congié à ces trois. »

Il y eut même aussi à Arras, vers cette époque, un *Martin Verdière* de cette famille, qui était lié avec *Jehan Bodel ;* ce trouvère remarquable le cite, au vers 325 de son congé, de la manière suivante :

Pitiés qui par vous me dontez
Avoec mes boins amis contez
Martin Verdière de la fors ;
Par lui ert (sera) li cemins hantez,
Et Bertran pas n'i mescontez
Quar la promesse m'est trésors.

Philippe d'Artois.

Jusqu'ici on a rangé Philippe d'Artois, sur la personne duquel on ne cite rien de particulier, parmi les trouvères Artésiens qui ont laissé quelques pièces de poésies. Plusieurs écrivains le classent au nombre des auteurs ayant travaillé ensemble à une réunion de petits poèmes connus sous le nom des ***Cent ballades d'amour,*** et auxqnelles paraissent avoir contribué ***Jean de St.-Pierre***, *(alids* Jean d'O), sénéchal héréditaire de la eomté d'En, ***Boucicaut*** et ***Trésèques.***

Les Cent Ballades d'amour renferment des leçons pour former un preux chevalier; les auteurs y ont émis chacun leurs idées particulières, et, comme ils ne sont pas toujours parfaitement d'accord sur les questions si délicates qu'ils ont eu à traiter, ils nvitent les vrais chevaliers à dire leur avis sur les opinions exposées dans l'ouvrage, à condition que les réponses emprunteront la forme des ballades comme les demandes. Cet appel galant ne fut pas vainement lancé dans le monde chevaleresque à l'époque où les cours d'amour étaient partout en vigueur. La fleur des Paladins du tems s'empressa d'y répondre, et l'on vit le duc Charles d'Orléans, le duc de Berry, Jean de Mailly, les De Coismes, La Tremouille, Tignonville et Ivry; Regnaud de Trie et beaucoup d'autres venir placer leurs ballades,

les unes pour approuver, les autres pour contredire, auprès de celles des quatre trouvères attaquans. Toutes ces poésies, galantes et ingénieuses, dénotent autant de délicatesse de sentiment que de finesse d'expression. On peut s'en convaincre en visitant le ms. n° 7999 de la bibliothèque du Roi et celui n° 234 de la Belgique.

Mais il n'y a rien sons le nom de *Philippe d'Artois* dans les *Cent ballades* d'amour qu'on trouve dans ces manuscrits et dans plusieurs autres que nous avons consultés : il y a donc eu erreur jusqu'ici dans l'attribution qui lui est faite d'une coopération à cette œuvre poétique. En lisant et relisant cette collection, nous croyons avoir rencontré le motif qui a pu faire croire que Philippe d'Artois avait été l'un des auteurs des ballades. Au feuillet 66, verso, du ms. 7999, est une ballade sous le nom de *Tignonville*, dont voici les premiers vers :

> *Philippe d'Artois*, sénéchal Boucicquault,
> Et Tresèques qui loyaument amez
> Et endurer par lui maint dur assault,
> Pour ce qu'à une seulement vous tenez,
> Je suis amours qui vous commande et prie
> Qu'ainsi faites tant que serez en vie,
> Et vous gardez des autres ensuir,
> Qui d'huis en huis truandent par la ville,
> Car mieulx se vault en loyauté tenir.
> Yvry s'i tient : aussi fait Tignonville.....
> . . . .
> Se par foleur Chambrillac et Regnault
> De Trie sont contre vous aliez,
> Ce fait viellesce qui piéça les assault....

Il n'en a pas fallu davantage que ces vers, et l'alliance qu'on y fait des noms de Bouciquault et Trésèques avec celui de Philippe d'Artois, pour les joindre tous ensemble dans la même collaboration ; mais cela suffit-il ? Nous mettons les pièces sous les yeux des juges compétens, et nous attendrons leur décision avant de classer définitivement Philippe d'Artois (que nous ne devions pas néanmoins entièrement passer sous silence) parmi les trouvères qui illustrèrent la riche province Artésienne.

Pierre de le Coupèle.

Pieros, Pierekins de le Coupèle, ou mieux *Pierre de la Coupelle*, appartient par sa naissance à l'une des deux communes de *Coupele-neuve* ou *Coupele-vieille* (nous penchons pour cette dernière) de l'ancien bailliage de St.-Pol. C'est un chanteur artésien qui acquit quelque renom dans les concours poétiques ou puys d'amour d'Arras. Il nous dit lui-même à la fin de ses couplets qu'il

Veut faire son chant oïr
Au *Pui* qu'il iert de valor.

Nous avons cinq chansons de ce ménestrel ; elles sont transcrites dans le ms. n° **7222**, f° **165** et suivants de la bibliothèque du Roi, et la musique y est annexée. Pièrekins est à-la-fois l'auteur du chant et des paroles ; il était musicien et poète. Le manuscrit, qui remonte au tems où il vivait, porte, en tête des cinq chansons, une miniature où le ménestrel est représenté *couronné* et jouant de la viole. Il est placé sur un trône et vêtu d'une robe rouge orange, avec un manteau bleu doublé d'une espèce de fourrure. Cette figure prouve, ou que Pièrekins de le Coupèle était roi des ménestrels dans sa ville, ou bien qu'il fut nommé *Roi* dans un puy d'amour et couronné comme tel.

Notre chanteur artésien paraît très-gai dans ses vers ; il avoue que l'hiver, qui force les oiseaux au silence, n'a pas sur lui la même influence, attendu qu'il chante et qu'il aime pendant toute l'année. Il envoie une de ses chansons à une belle dame de *Doinijer,* qui est sans doute la châtelaine de *Doignies*, village des environs de Bapaume, situé entre cette ville et Cambrai. Une autre de ses productions est adressée à *Jehan de Waulaincort*, sur lequel nous avons fait quelques recherches. Il ne peut être question ici de la famille dé Warlincourt, en Artois, dont la résidence était située dans les environs de Pas ; nous n'y trouvons qu'un Jean de Warlincourt, tué à la bataille d'Azincourt en 1415, et cité par Enguerrand de Monstrelet en ses Chroniques. Notre chanteur vivait bien longtems avant lui. Il faut donc revenir à l'illustre et antique famille de Wallincourt, en Cambrésis, qui possédait un superbe château placé entre Cambrai, le Câteau et le Catelet. Cette noble maison, dont les armes étaient d'argent à un lion de gueules, avait l'une de ses branches qui prenait le titre de sieur de Dours et qui portait les mêmes armes ; or nous voyons qu'en une charte de l'abbaye de Vaucelles, datée de l'an 1256, il est fait mention de *Ioye de Wallincourt*, qualifiée mère de *Jehan*, sire de Dours, qui pourrait bien être le Mécène à qui Pierekins de le Coupèle adresse ses chansons. S'il en était ainsi, notre chanteur artésien aurait vécu au milieu du XIIIe siècle, époque où florissait Jehan de Wallincourt, sire de Dours. Nous publions ici la principale chanson de notre ménestrel en entier, ainsi que les premiers couplets et les envois des quatre autres ; cela suffira pour faire juger son style :

1re CHANSON.

Chançon fas non pas vilainne
D'amors, et de la saison
Qui ces oisians met en paine,
Por querre lor guérison ;
A moi ne fait ce mal non
Yvers, mais cele qui j'aime
De chanter me proie,
Que renvoisies (gai) soie.
Ce seroit folie se je n'amoie,
Car de bien amer me vient ma grant joie,

Bien est drois qui joie maine,
Qne de joie ait gerredon (réeompense)
D'amor qui ne soit pas vainue,
Mais loiaus et de raison ;
Tele ai-je sans trahisan
Et sueus sui liges demainne :
Ne jà ne m'en partirai,
Adès, adès servirai
Bone amor, taut com viverai.

Amor, très tote ma vie
Servirai-je bonement,
Et ma dame quist garnie
De grant biauté plus que cent,
Et de boine ensement ;
Fols est qui d'amer li prie,
S'il n'en cuide amender :
On doit bieu mieux valoir de bele dame amer.

Bele mieudre que ne die
Por cil qui pas ne ment,
Des maus done je quier aïe
Faites moi alégement;
Cor trop suefre grief torment
Qui aime et amez n'est mie,
Qui tost seroit garis se sa dame voloit ;
Por Dieu car m'amez, bele très douce amie,
Jà vos aim-je plus que nule riens qui soit.

Pierrekins, por la gent plaire,
Sa ehanson veut envoier
A la bele au eler viaire (visage),
La dame de Doinijer,
En qui il n'a qu'enseigner
Que booe dame doit faire ;
De par moi li diras ceste ehançon cornus,
Avant bone amors faudra li siècles iert perdus.

2e CHANSON.

A mon pooir ai servi
Ma dame, et de volonté ;
Dex doint qu'il me soit méri
Et quele m'en saehe gré, ete.

Envoi :

Pierrekins à tos amans
Sa chanson veut envoier,
Et sa dame qui loué tans
L'a tenu en son dangier
Et tendra, si l'amerai,
Dex, que ferai !

3e chanson.

Quant li tens jolis revient,
Que le froidure est passée,
Que gelée ne se tient,
Ains naist la flor en la prée
Vers, et plaine de rousée ;
Et sor ces bois foille vient
Où oisel la matinée
Chantent cler, lors me sovient
De la meillor qui soit née,
De cui ma joie me vient, etc.

Envoi :

Chanconete, *Pierrekins*
A Wanlaincort droit t'envoie ;
Di Jehan qu'il a emprins
Vie por avoir grant joie ;
Mes bien garde qu'il ne recroie,
Li plus del siècle est faillis,
Angoisse tant les maistroie,
Qu'il vont tuit de mal en pis.

4e chanson.

Quant yvers et frois départ
Del doux tens d'esté qui vient,
Que li chans d'oisiaus s'espart,
Qui de loisl amor vient,
Et de me dame qui part
De m'amor le cuer retient,
Joie en ait se dex me gart.

Envoi :

Pierrekins sans lonc séjor
Veut faire son chant oïr

Au Pui qu'il iert de valor
S'on le vent bien maintenir,
Et a ceus porter honor
Qui le sauront desservir.

5e CHANSON.

Je chant en aventure,
Savoir s'il me porroit aidier
Au mal qui tant me dure,
Car de mieus auroie mestier,
Si me fis amors efforcier
De chanter par nature ;
Et mes cuers, qui en son danger
S'est tos mis sans faussure,
Veut en chantant merci proier.

Envoi:

hançon, va t'en sans demorer
A Soissons droite voie,
Au bon comte te faire chanter.
Pierrekins t'i envoie
Qui d'amors ne peut eschaper.

Il parait que la mode des dédicaces aux grands seigneurs n'est pas nouvelle. Elle était alors surtout suivie par les poéte-reaux comme Pierre de le Coupele. Au reste, on voit par les productions de ce ménestrel, qui roulent sur la même pensée retournée de cent manières, mais toujours sur le même fond, que cette dernière classe de poètes en agissait à peu près comme les improvisateurs de nos jours, dont la mémoire est chargée de certains lieux communs qu'ils riment avec facilité par habitude, et qu'ils émettent en plusieurs endroits différens sans qu'on puisse pour cela prétendre que ce soit littéralement les mêmes vers.



Pierre Fos.

Les jongleurs, les ménestrels, les baladins et les fous des comtes, soit de Flandre, soit d'Artois, étaient pour ainsi dire tous de la même famille, et méritent bien d'être classés ensemble. Parfois les jongleurs faisaient des folies, les fous faisaient des vers ; il y avait échange et parité d'emploi.

Les comtes d'Artois, qui entretenaient des ménestrels et encourageaient des trouvères et des jongleurs, avaient en même tems des fous en titre d'office ; Robert II, dit *le bon* et *le noble*, qui suivit Saint-Louis en Afrique, et fut pendant cinq ans régent du royaume de Naples ; Robert, comte d'Artois, en faveur duquel le roi Philippe IV, dit *le Bel*, érigea cette province en comté-pairie, par lettres datées de Courtrai, en septembre 1297, l'année même que ce comte battit les flamans ; Robert enfin, prince grave et noble, déjà âgé de soixante ans, avait en l'an 1300, un fou à ses gages nommé *Pierre Fos*, qui le suivait partout, lui chantait des chansons gaillardes, et faisait des vers qu'on peut qualifier justement de *vers libres*.

Nous voyons dans un répertoire des archives de l'ancienne Chambre des comptes, à Lille, aujourd'hui Archives générales

du département du Nord, la mention suivante d'une quittance donnée par *Pierre Fos*, fou du comte d'Artois Robert II, sous la date de décembre de l'an 1300. Cette mention singulière est ainsi conçue :

« 1300. — *Décembre* — *Fol du comte* — Pierre Fos
» quitte le bailly de Hesdin de vingt-sept sols parisis, pour ses
» gages pendant neuf jours qu'il a été malade à Hesdin, à trois
» sols par jour. »

Ce *Pierre* était bien certainement le fou du comte d'Artois, car l'on voit dans les quatre premières lignes de cette quittance, qui n'en a que cinq, ces rimes qui sont séparées par des points :

» Ou quel témoignage,
» Je, qui ne suis pas sage,
» Ai scelée ceste page,
» De mon scel à fourmage. »

La dernière ligne est la date de la pièce.

C'est le cas de mentionner ici que le même comte Robert avait à sa suite et à ses gages un baladin ou histrion, qui assistait *Pierre Fos*, ou lui faisait concurrence selon l'occasion. Robert ayant été tué à la bataille de Courtrai de trente coups de pique, le 10 juillet 1302, *Simon*, dit *Chevrete*, *istrio* du feu comte d'Artois, reçut, en récompense de ses services, une rente annuelle de *dix livres parisis*. Les archives de l'ancienne Chambre des comptes de Lille, renferment également la pièce originale de *Simon* l'*istrio*, qui mande au receveur d'Arras de le payer, sous la date de l'année 1302.

Les jongleurs, les ménestrels et les baladins n'étaient pas seulement payés en argent ; ils recevaient aussi des cadeaux et particulièrement des vêtemens. Ces sortes de dons leur étaient tout particulièrement réservés ; aussi, dans le fabliau de la *Robe vermeille*, la femme d'un vavasseur blame-t-elle son mari de ce qu'il veut prendre en don une robe, et lui demande s'il veut devenir ménestrel :

Bien doit estre wavassor vis (vil)
Qui vuet deveuir menestriez,
Miex voudroy que fussiez rez
Sans aigue, la teste et coul,
Que ja ne remansit chevouil :
S'appartient à ces jongleours,
Et à ces autres chanteours,
Qu'ils aient de ces chevaliers
Les robes, car c'est lor mestiers.



Quènes ou Cuno de Béthune.

Quènes, ou *Cuno*, ou même *Conon* de Béthune, suivant que son prénom est le sujet ou le régime d'un verbe (1), est un des plus fameux trouvères de l'Artois, s'il n'en est le premier. Il partage, avec Adam de le Halle et Audefroy-le-Bâtard, le sceptre de la poésie légère dans cette province au moyen-âge.

Quènes de Béthune prit naissance en Artois vers le milieu du XII[e] siècle, dans la noble famille qui donna plus tard à la France le grand Sully ; ce célèbre ministre parle lui-même

(1) Cette addition d'un *n* à la fin des noms quand ils sont régimes d'un verbe est un fait régulier dans les poésies romanes ; c'est un reste de la déclinaison latine. *Hues* ou *Hugo* au nominatif donne *Huon* ou *Hugon* à l'accusatif ; il est bien facile de reconnaître là les traces du mot latin *Hugonem*. Il en est de même pour l'*s* qu'on trouve presque toujours à la fin du nom propre au cas nominatif, c'est aussi un reste de la désinence latine *us* : ainsi *Balduins* est bien la contraction de *Balduinus* ; *Martins* de *Martinus* et ainsi des autres.

Le nom de *Quènes* est aussi écrit *Coesnes*, *Coesnon*, *Cènes* et *Cunes*. La Curne de Ste.-Palaye dit qu'on doit voir dans le mot *Cunes* l'anagramme de *Cuens* (comte), mais il se trompe. Quènes était un cadet de famille qui n'eut point de comté en Artois ; s'il en gagna en Orient, à la pointe de son épée, ce ne fut que long tems après avoir été connu sous son prénom.

dans ses *Mémoires* du vieux poète qui illustra sa maison. (1) Quènes était fils de *Robert le Roux*, Ve du nom, et frère puiné de Guillaume de Béthune, dont nons avons parlé en son lieu (voyez ci-dessus p. 216) et à l'article duquel nous ne pouvons que renvoyer pour les détails généalogiqnes qui sont commnns aux deux frères (2).

Ce trouvère guerrier est l'un des personnages les plus renommés que l'Artois ait produits ; comme diplomate et comme capitaine, il est cité par Philippe Mouskes dans sa chronique rimée, par Villehardouin, Guillaume de Tyr et Henry de Valenciennes, par Sully et par Michaud dans son Histoire des croisades ; sous le rapport poétique et galant il fut apprécié par MM. Paulin Paris, dans son *Romancéro* (Paris, 1833, pages 77-110), Charles Nodier et Van Hasselt. M. de Reiffenberg lui a consacré une courte notice dans le supplément de la *Biographie Universelle*, t. LVIII, p. 203.

Notre poète, cadet d'une grande famille, alla chercher fortune dans les cours ; il ne resta guère dans sa province, et c'est

(1) *Mémoires de Sully, tome Ier.* Sully y cite nn *Antoine de Béthune* comme compagnon de *Quènes*, sur lequel nous n'avons rien trouvé dans les annales Artésiennes.

(2) Aux renseignemens que nons avons donnés sur cette famille à l'article précité de *Guillaume de Béthune*, nons n'ajouterons ici que peu de mots. Un Robert de Béthune gagna un combat naval dans la Méditerranée contre les infidèles ; un Jean de Béthune, évêque de Cambrai, fut surpris par la mort en 1219, à Toulouse, au tems de la croisade contre les Albigeois ; et un Jacques de Béthune, abbé d'Anchin, entre Douai et Valenciennes, mourut en 1250, en odeur de sainteté, et ses reliques étaient révérées comme celles d'un martyr.

Enfin, Guillaume Goiart cite dans sa *Branche aux royaux lignages*, sous l'année 1264, un Robert de Béthune qui eut des rapports avec Gilles de Trazegnies, dit *le Brun* ; voici les vers de Guiart :

« En l'autre est *Robert de Bethune*,
» Qui sa gent, pour les entroduire,
» Fait à *Gilles le Brun* conduire,
» Cil c'est lors mareschal de France. »

sans doute à ses voyages, à ses missions, aux divers frottemens qu'il eut avec tous les grands hommes de son siècle, qu'il dut cette supériorité qui le distingue des autres trouvères artésiens. Car, qu'on ne s'y trompe pas, le sire de Béthune dépasse d'une immense hauteur tous les chanteurs de son tems. Doué d'heureuses dispositions naturelles, il se forma dans la compagnie des dames de haut lignage et par la fréquentation des cours de France et de Champagne, les plus élégantes et les plus courtoises de cette époque. Il eut aussi des aventures galantes et des vicissitudes amoureuses qui ne laissèrent pas que d'éprouver son âme et d'exercer sa muse d'une manière heureuse pour ses œuvres. Sa tranquillité put y perdre quelque chose, mais sa verve y gagna éminemment. Il ressortit de tout cela un poète vigoureux de style, énergique, sentant son homme de guerre, même quand il parle d'amour, souvent satyrique et mordant, sans cesser d'être fin, fleuri et délicat, et toujours clair, limpide et pur, circonstance rare et qu'on ne saurait trop admirer chez un trouvère de la fin du XIIe siècle.

Nous avons une double vie à décrire dans la notice sur Quènes de Béthune ; d'abord sa vie de chanteur et d'amoureux, vie toute poétique et galante, passée aux pieds des dames de la cour qui le façonnèrent au beau langage et aux belles manières du grand monde, lui pauvre provincial élevé dans le vieux manoir de Béthune, et sachant à peine s'exprimer en idiome artésien. Mais bientôt le damoisel se relève, se fait remarquer même des reines, et le chantre d'Artois devient un modèle de courtoisie que l'on cite et que l'on recherche.

La seconde phase de son existence est sa vie politique. Là, il faut suivre Quènes de Béthune prenant la croix, allant à Venise négocier des traités avec le doge Dandolo ; arborant le premier l'étendart chrétien sur les murs de Constantinople, lorsque Bauduin, comte de Flandre, se voit forcé d'emporter cette capitale sur Alexis Comnène ; se distinguant en tous lieux en Orient par sa bravoure dans les combats, par sa prudence et ses talens politiques dans les conseils et dans les traités. Aussi,

gagna-t-il en Grèce le titre de seigneur d'Andrinople, qu'il transmit à ses descendans. Sa mort fut considérée par ses contemporains comme un malheur de l'époque ; Philippe Mouskes, poète historien et évêque de Tournai, se plaint de cette perte arrivée, selon lui, en l'année 1224 (1), quand il était déjà, paraît-il, fort avancé en âge :

« La terre fust pis en cest an,
» Car li *vieus Quènes* estoit mors ! »

Quelle oraison funèbre que ce dystique où le poète déclare que la mort du vieux trouvère est une calamité publique !

Quènes de Bèthune apprit l'art de versifier dans son enfance, de son parent, Hugues d'Oisy, seigneur et trouvère aussi, châtelain de Cambrai, qui avait sur son jeune élève l'autorité de l'âge et de la position. Le grand-père de Quènes, Guillaume de Béthune, avait épousé *Clémence d'Oisy*, tante de Hugues, et cette union avait mis en rapport les descendans des deux nobles maisons, qui ne restèrent pas toujours entr'eux dans les termes de l'amitié la plus sincère, ainsi qu'on a pu le voir dans notre article sur *Hugues d'Oisy (Trouvères Cambrésiens*, 4e édit. Paris, Téchener, 1837, in-8°, pages 126-142) et qu'on le verra ci-dessous. Quènes rend néanmoins hommage aux leçons

(1) Suivant les chroniques du Bas-Empire, Quènes de Béthune mourut très-peu de tems après l'arrivée à Constantinople du jeune Robert de Courtenay, qui y fit son entrée comme Empereur le 25 mars 1221. Ce fut à lui que Conon remit la puissance et le gouvernement de l'Empire qu'il avait dirigé en qualité de Régent et préservé d'une invasion. Il décéda peu après, au plus tard au commencement de 1222, très-regretté des Français et des Vénitiens. C'était le dernier des grands capitaines qui avaient pris part à la conquête de Constantinople. Il laissa dans cette ville son neveu, nommé *Jean de Béthune*, qui, en 1235, accompagna Jean de Brienne dans une sortie contre les Grecs et les Bulgares, et contribua à sauver, encore cette fois, la ville de Constantinople, et le nouveau trône des Francs en Orient.

qu'il a reçues de son parent dans l'*envoi* suivant qui termine une de ses chansons :

> Or vos ai dit des barons ma semblance ;
> Si lor poise de ceu que vos oi di,
> Si s'en preignent *à mon maistre* d'Oisi
> Qui m'a appris à chanter dès enfance.

Ce fut donc dès son jeune âge que Quènes commença à rimer et même à chanter, car, il faut le remarquer, il composait à la fois les vers et la musique de ses chansons ; c'est encore lui qui nous l'apprend au début de la même pièce :

> Bien me dénsse targier
> De chanson faire et de *dis* et de *chans*.
> Quant il m'estuet (me faut) alongnier (éloigner)
> De la millour de toutes les vaillans.

Une fois maître dans l'art de la gaie science, Quènes de Béthune chercha à l'utiliser au profit de ses amours. De son tems, la poésie et la musique étaient deux chemins qui menaient droit aux cœurs des dames. Le jeune trouvère artésien le savait et il suivit en cela l'exemple de ses devanciers et de ses confrères en Apollon. L'Artois lui paraissant un théâtre trop peu vaste pour ses vues galantes et ambitieuses, il se rendit à la cour de France, probablement vers l'époque où Philippe-Auguste épousa, en 1180, Isabelle de Hainaut, celle que le poète royal Hélinant compare à la fleur qui règne dans la prairie, ou à la vierge du voisinage (voyez ms. de la bibl. du Roi n° 7615). Ce fut sans doute à cette cour brillante et chevalcresque que Quènes eut l'occasion de voir la comtesse de Champagne, Marie de France, veuve de Henri Ier et fille de la fameuse Eléonore de Guyenne, qui lui transmit ses défauts et ses qualités. Cette princesse habile et belle encore, quoique plus âgée de dix ans au moins que le jeune trouvère, lui inspira une grande passion, qu'il ne manqua pas d'exhaler en vers comme tous les poètes qui existèrent avant, pendant et après l'époque où il vécut. Voici une de ses premières chansons qui ne manque ni de verve ni de facilité, surtout si l'on considère qu'elle doit être une des plus jeunes

inspirations du trouvère. Elle est pleine de modestie et de défiance ; on voit le novice qui n'ose pas encore entreprendre et qui doute de la réussite de son amour : elle est adressée à un *Robert* qu'il nous est difficile de désigner, tant ce prénom était alors commun :

(*Ms. n° 7613, f° 10, notée au premier couplet*).

Chançon legière à entandre
Ferai, car il m'est mestiers (nécessaire)
Que chascons la puist aprendre,
Et con le chant voulentiers ;
Ne par autre messagiers (interprète)
N'ert jà ma doulour moustrée,
A la meilloor qui soit née.

Qant est sa valour doublée,
Que orguelz et hardement fiers,
Seroit se je ma pensée
Li descouvroie premiers.
Mais besoing et desiriés,
Et ce qu'on ne puet atendre
Fait maint hardement enprendre (entreprendre avec hardiesse).

Qant ai célé mon martyre,
Tousjours à toute la gent ;
Que bien le devroie dire
A ma dame seulement,
Qu'amours ne li dit noiant,
Et non pourquant ce m'oublie :
Ne m'oublirai-je mie ?

Pourquant je n'ai aïe
De li et recouvrement,
Bien fera et courtoisie
Se aucune pitié l'enprent.
Au descouvrir mon talent (désir)
Se gart bien de l'escondire (le repousser),
S'elle ne me veult occire.

Fous sui, que ne li ai dite
Ma douloor qui est si grant,
Bien déust estre petite

Par droit, tant sui fins amans.
Mes je sui si mescheans (malheureux),
Que quoique droit mi avance,
Me retout ma mescheance.

Tout y mourrai en souffrance,
Mes sa biauté m'est garans
De ma dame à la samblance,
Que tous mes maus fait plaisans.
Si que je muir tous joians,
Qui tant desir m'a mérité,
Que ceste mort me delite (réjouit).

Robers, je sui fins amans,
Se ai la meillor eslite
Dont onques chançon fust dite.

Ce langage si soumis et si tendre devint bientôt un peu plus hardi : Quènes de Béthune, comme tous les courtisans, et nous pourrions presque dire comme tous les trouvères, devint plus clair, plus exigeant dans une seconde chanson qu'il adresse au comte de Guelle, devenu le confident de sa récente passion. Voici ce manifeste amoureux :

(*M.* 7613, *f° id., avec musique*).

Au comanciez de ma nouvelle amour
Ferai chançon, car pris m'en est talens,
Et proierai à celle que j'aour (j'adore),
Puis que du tout sui ses obédians.
Pour Dieu li proi ne me soit desdaingnans,
Ains doit vouloir qne par moi soit servie,
Sien seray plus liés toute ma vie.

Ce ne me doit nul tenir à folour,
Se je desir estre ces bien vaillens,
Puis que biauté fait de lui miroer,
Et en tous biens est ces entendemens.
Diex ! Que serai envoissiez et joiens,
Se jà nul jonr vers moi tant s'umélie
Que par son gré l'os apelez amie !

Je m'en delite en l'espoir que je en ai
Si doucement qu'il m'est souvent avis
Qu'elle me doit s'amour de euer vrai,
Mes tost m'en est cilz dous espoirs péris.
Que de paour sui mas et esbahis,
Tant dout raison que celle i met s'entente
Sans estre amés crieng mourir en atente.

Et ne pourquant tout adès servirai
Sans estre amez comme loiaus amis,
Que nulz fins cuers ne doit estre esmai
Puisque il est en haute amour assis.
Ains doit penser comment soit déservis
Li très grant bien où il a mis s'entente,
Ne n'a nul jor por mal ne s'en repente.

Il m'est avis qui a droit veult jugier
Que nus amis ne doit d'amours partir,
Que en pou d'eure rent elle tel lonier
Que nulz n'auroit povoir du deservir;
Pour ce li weil boonement obéir,
Et weil proier à ma dame honnorée
Que avec biautés soit pitiez assemblée.

Quens de Guelle, riens ne puet avancier
Tant comme amours celui qui a lui vée,
Entendez ici ert vostre hounour doublée.

Quènes, tout à la fois brillant chevalier et trouvère fécond, se fit bientôt une réputation de courtoisie et d'amabilité qui lui attira l'attention et les complimens de la cour. La reine Alix de Champagne, veuve de Louis VII, voulut l'entendre : le trouvère artésien chanta devant la comtesse Marie et le jeune roi, mais son parler, empreint de mots particuliers à l'Artois, parut rude et mal sonnant aux raffinés de la cour, et le chevalier de Béthune excita quelques sourires piquans, qui soulevèrent son indignation et émurent sa susceptibilité de poète : ce qui le mortifia davantage, c'est que la comtesse était présente à cette espèce d'affront que les français, alors aussi intolérans et aussi moqueurs qu'aujourd'hui, firent à leur hôte étranger. Il s'en vengea par la chanson suivante, dans laquelle il explique sa mésaventure et rend satyre pour moquerie.

(*Mss. 7222. — 184 suppl. français*).

Mout me semunt amours que je m'envoise (je chante)
Quant je plus dois de chanter estre cois (silencieux),
Mais j'ai plus grant talent (désir) que je me cuise (taise) :
Por cou, j'ai mis mon chanter en défois (défaut).
Que mon langage ont blasmé li François,
Et mes chansons, uyant les Champenois,
Et la Contesse encoir, dont plus me poise (me peine).

La Roine ne fit pas que courtoise,
Que me reprist, elle et ses fiex li rois ;
Encoir ne soit ma parole françoise,
Si la puet-un bien entendre en françois.
Ne cil ne sont bien appris, ne cortuis
Qui m'ont reprist, se j'ai dit mut d'Artois,
Car je ne fus pas norriz à Pontoise.

Diex ! Que ferai ? Dirai-li mon coraige (le fond de mon cœur) ?
Irai-je li dont s'amor demander ?
Oïl (oui), par Dieu, car tel sont li osaige
Qu'on ne puet mais (peut jamais), sans demant rien trover ;
Et se je sui outraigez dele trover (hardi en mes vers),
Ne s'en doit ma dame à moi irer (m'en vouloir),
Mais vers amors qui me fait dire outraige.

Cette chanson contient une véritable déclaration d'amour à la comtesse de Champagne ; elle est vive, satyrique, mordante. Quesnes avait été blessé au vif : *facit indignatio versum*. — M. P. Paris trouve, dans le premier couplet, une preuve de l'ancienneté des proverbes : les ***Anes de Pontoise***, ***venir de Pontoise***, etc.

Cependant Quènes, chevalier loyal comme on l'était alors en province, ne se doutait guères des allures des belles dames de la cour ; il croyait naïvement à la fidélité du beau sexe ; il s'aperçut bientôt qu'il était trompé.... Il mit la chose en vers, c'est pour cela qu'elle est venue jusqu'à nous. Ses plaintes sur l'infidélité des femmes en général, et sur sa maîtresse en particulier, se trouvent consignées avec quelque vivacité dans les deux chansons suivantes ; la première ne paraît pas terminée :

(Ms. 7222, f° 45 v°, avec musique)

Tant ai amé eor me convieus haïr
Et si ne quier mais amer
S'en tel lieu n'est con ne sache trahir,
Ne decevoir, ne fausser.
Trop longuement m'a duré ceste painne,
Qu'amonrs m'a fait endurer,
Et non porquant loial amour certaine
Voudrai encor recouvrer.

Qui voudroit or loial amour trouver,
Si viègne à moi pour ehoisir ;
Mais bien se doit bone dame guarder,
Qu'ele ne maint pour trahir,
Qu'ele seroit que fole et que vilainne,
Si l'en porroit maus venir ;
Ausi com fist la fausse châtelainne,
Cui tous li mons doit haïr.

Assez jà de celes et de ciaus
Qui dient que je mespris
De ce que fis couvertures de saus,
Mout à bon droit le fis ;
Et del anel qui fut mis en traine,
Dont li miens cors fu trahis.
Quar par celui fu faite la saisine
Dont je sui si maubaillis.

(Mss. St. Germain 1989. — Cangé 65 et 67).

Chanter m'estuet, que m'en est pris coraige,
Non pas pour ceu que d'amours me soit rien ;
Car je n'i voi moo prou (profit) ne mon domaige,
Je n'i connois ne mon mal, ne mon bien :
Mais se je ehant li desduis en est mieo.
Si chanterai ehaot d'amor, pour usaige ;
Je ne dis pas qu'amors me faice bieo,
A chief dou tor (après tout) foloient li plus saige.

Tel blame amors qui en toute sa vie
Léaus amor, oe bone, ne connut,
Et teil i a qui cuide (croit) avoir amie
Bone et léaus (loyale), qui onques ne la fut.

Por moi le di qo'une en a déçéo,
Quant j'eo cuidai avoir la seignorie ;
A chief du tor ne sai quel beste fu,
Mais jà d'amors ne me prendra euvie.

Fol est et gars qui à dame se done,
Qu'eo lor amor n'a point d'afiement.
Quant la dame se cointoie (se soigne) et atorne (se pare),
C'est por faire son povre ami dolent.
La joie en a li riches faos qui ment,
Et au povre se fait et chiche et morne.
Por ce dis-je qu'amors ne vant nieul (rien) :
De oieot vieot et à nieul retorne.

Ja fu tels jors que les dames amoient
De léal cuer, saos faindre et sans faosser ;
Et chevalier large qui tout donnoieot
Por pris et los avoir de bien amer ;
Mais or sont-ils eschar (ladres), chiche et aver (avares),
Et les dames qui cortoises estoient
Oot tot laissié, pour apenre à borser (à thesauriser) :
Morte est amor : et mort cil qui amoient.

Mainte en i a caiute d'one corroie
Qui lor ami ne font fors de guiller (que tromper) ;
Cestui vuelent et à cestui s'otroient (se donuent),
Cestoi tiennent, cestui laisseot aler.
Qui eo porroit uoe léal trover,
Bien en devroit ses cuers avoir graot joie :
J'en sai une se me voloit amer
De bone amor, aséurés seroie.

On voit que le trouvère-chevalier commençait à connaitre le terrein de la cour et le cœur des dames qui la fréquentent ; mais toute vérité n'est pas bonne à dire : la franchise de l'Artésien eut peu de succès dans la société la plus policée de l'Europe ; ces couplets furent un véritable scandale, et l'orage gronda si haut que Quènes se vit au moment d'être mis au ban de la galanterie. En ces tems de *Cour d'amour*, il ne faisait pas bon de médire des dames ; le beau sexe avait un esprit de corps très-bien soutenu, et il pouvait en mal arriver au chevalier assez hardi pour en mal parler. Sa dûre cotte-de-mailles d'acier ne le

préservait pas des traits vengeurs des dames qui ne voulaient pas qu'on s'habituât à dévoiler les secrets de la galanterie. Au fait, que seraient devenues ces belles châtelaines, abaudonnées à leurs pages et à leurs écuyers pendant que leurs seigneurs et maîtres guerroyaient contre les ennemis du roi ou contre les infidèles, si la mode de raconter leurs aventures avait gagné de proche en proche ? Elles avaient bien soin de s'opposer à toute indiscrétion de la part des hommes, et la jurisprudence des cours d'amour ne fut peut-être établie que pour cela. Il en pensa coûter la vie à l'auteur du ***Roman de la Rose*** pour avoir fait des vers contre ces dames ; il en fut quitte pour une punition corporelle honteuse, mais non mortelle. Quènes de Béthune se hâta d'expliquer sa pensée dans de nouvelles chansons ; il avoua avoir à se plaindre d'une dame, mais d'une seule, il rendit hommage à toutes les autres, et ses vers sont si bien tournés qu'il reçut son pardon du sexe, et que peut-être il trouva par là le chemin du cœur de quelque nouvelle conquête. Voici les pièces apologétiques que le sire de Béthune composa dès qu'il fut revenu *à Dieu et à chevalerie :*

Ms. 7222. f° 46, v°, *chanson.*

Se rage de deruerie (d'amour)
Et destrece d'amer
M'a fet dire folie
Et d'amours mes parler.
Nus ne m'en doit blasmer,
Se à tort me faunie (?)
Amours que j'ai servie
Ne me sai u fier.

Amours de felenie
Vous voudrai esprouver,
Tolu m'avez la vie
Et mort sans deffier ;
Là m'avez fait penser
U (où) ma joie est périe,
Cele qui je en prie
Me fait d'autre espérer.

Plus est bel qu'ymage,
Cele que je vous di,
Mais tant a vill corage,
Anuiens et failli,
Que le fait toot ausi,
Comme la louve sauvage,
Qui des leus d'oo boschage
Trait le poieur à li.

Qu'à pas grant vasselage
Fait s'ele m'a trahi,
Nus ne l'en tient pour sage
Qui son estre ait oï;
Mais puisqu'il est einsi,
Quele a tort mi degage,
Je li reot son homage
Et si me part de li!

Mout est la terre dure,
Sans iaoe et sans humour,
U j'ai mise ma cure,
Mais ni qoeudrai (cueillerai) uul jour
Fruit, ne fueille, ne flour.
S'est bien taus et mesure,
Et raisons et droiture
Que li rende s'amour.

(Mss. 7222. — 184 suppl. fr.)

Bele, doce, dame chière,
Vostre graot beautés entière
M'a si sospris,
Que se j'ere en paradis
S'en revenroie arrière,
Par covent (à coodition) que ma prière
M'éust là mis,
Que fuisse vostre ami,
N'a moi ne fuissiez fière.
Car ainc en nule manière
Ne forfis
Que fuissiez ma guerrière (mon eonemie)

Por uoe qo'en ai haïe,
Ai dit aux autres lolie

Come irous (en colère) ;
Mal est vos cuers convoitous
Qui m'envoia en Surie !
Fausse estes, voir plus que pie,
Ne mais por vous
N'averai jà iex plorous.
Vos estes de l'abbaïe
As *S'offre-à-tous*,
Si ne vos nommerai mie.

En voici une autre du même tems :

(*Ms. Cangé*, 65, f° 152). (1)

Ce fu l'antrier en I autre païs,
Q'uns chevaliers ont une dame amée,
Tant com la dame fu en son boen pris,
Li a s'amor escondite et véée
Jusqu'à I jor quele li dist : « amis,
» Mené vos ai par parole, mains dis (jours),
» Or est l'amor conéue et provée,
» Desoremés sui à vostre devis. »

Li chevaliers la regarda el vis (en face),
Si la vit moult pale et descolorée :
« — Pardieu, dame, mort sui et entrepris
» Quant dès l'antrier n'oï vostre pensée.
» Vostre clers vis qui senbloit flour de lis,
» M'est si tornés du tot de mal en pis,
» Ce m'est avis que me soiés enblée (enlevée)
» A tart avés, dame, cest conseil pris. »

Quant la dame s'oït si ranponer (ainsi blamée),
Grant duel en out, si dit par felonie :
« — Dans chevaliers, on vos doit bien gaber (moquer) !
» Cuidiez vos donc qu'à certes le vos die ?
» Nenil, certes, on ne loi en penser.
» Volez-vos doue dame de pris amer ?
» Ke vos aveis sovent grignor (meilleure) envie
» D'un bel vaslet besier et acoler. »

« — Dame, fet-il, jai bien oï parler
» De vostre pris, mès ce n'est ore mie ;
» Et de Troye rai-je oï conter

(1) Attribuée faussement par quelques-uns à *Richars de Furnival*.

» Quels fu jà de moult grant seignorie.
» Or ui puet on, fors les places, trover.
» Par tel raison vos lo à escuser
» Que eil soieut rete de tricherie
» Qui desormés ue vos voudront amer.

» — Dans chevaliers, mar i avés gardé
» Quant vos avés reprouvé mon aage,
» Se j'avoie tout mon jooveut usé,
» Si soi-je tant bele et de baut parage
» Con m'amernit à moult pou de biauté,
» Qu'encor n'a pas ce cuit t mois passé
» Que li marchis (1) m'envoia son message,
» Et li Barnois (2) a por m'amor ploré (3). »

» — Per Deo, dame, un vos puet bien grever
» Ke vos gairdeis tous jors eo signoraige.
» On n'aime pas dame por signoraige,
» Ains l'aime l'oo quant elle est bele et saige.
» Vos en saveis par tenson la verteit,
» Car teil cent ont por vostre amor josteit,
» Ke, s'estiés fille à roi de Cartaige,
» N'en averoient jamais la volenteit. »

Cependant le bruit des premiers vers anti-galans de Quènes, promulgué par des esprits envieux et répété par des bouches ennemies, se répandit jusqu'à Béthune, lieu de naissance du sire, et le força de composer aussi une sorte d'apologie pour ses propres vassaux, tant était grande alors la peur qu'un chevalier avait de passer pour déloyal et mal-parlant des dames. Ce fut dans un des fréquens voyages que l'auteur faisait à Béthune qu'il apprit qu'on l'y avait desservi et que sa réputation de galanterie était attaquée. Il s'en lava, comme on va le voir, d'une façon fort spirituelle et pleine de sens. Quoique cette chanson ait été publiée dans l'*Essai sur la musique*, par De La Borde, II, 169 ; dans le *Romancéro* de M Paulin Paris, 1833, page

(1) Sans doute le marquis de Montferrat.

(2) Thibaut Ier, comte de Bar.

(3) Dans le ms. de Berne 389 il y a :

Et li Bretons alait, por moi, josteir.

89, et dans l'*Essai sur la poésie française en Belgique*, par M. Van Hasselt, 1838, p. 21, nous croyons devoir la reproduire en entier, parce qu'elle tient essentiellement à l'histoire personnelle de Quènes de Béthune.

(*Mss.* 184, *suppl. fr.* — 1989, *St.-Germain*).

L'Autrier, un jor après la Saint-Denise,
Fui è Bétune où j'ai esté sovent ;
Là, me souvint des gens de male guise
Qui m'ont mis sus mensoigne, ò esciant,
Que j'ai chanté des dames laidement.
Mais il n'ont pas ma chauson bien aprise (1),
Ains ne chantei fors d'une seulement,
Qui tant forfist que vengeance en fu prise.

Il n'est pas droit que l'on me desconfise,
Et si, dirai bien la raison comment :
S'un prent, par droit, d'un lerron la justise,
Doit-on desplaire es lnians, de néant ?
Nénil, par Dieu, qui raison i entend.
Mais la raison est si arrière mise,
Que ce qu'on doit loer blame le gent,
Et loïe ce que li saiges desprise.

Dame, lonc tems ai fait vostre servise,
La merci Dieu ; c'or n'en ai mais talent :
Si m'est au cors une outre amor emprise
Qui me requiert, et allume, et esprent,
Et me semont d'amer si haltement,
Que j'el ferei, ne peut être autrement.
En li n'y a ne orgueil, ne faintise,
Si me mettrai del tout à son commant.

(1) Ce passage prouve que les chansons se propageaient et se perpétuaient plutôt par traditions orales que par copies écrites ; c'est ce qui explique les diverses versions et les variantes sans nombre de la même production d'un seul trouvère, et quelquefois aussi l'attribution è plusieurs trouvères d'une même œuvre. La mémoire devait être souvent infidèle quand elle n'avait point d'écrits pour lui servir de guide, et beaucoup de nos vieux romancéros, parait-il, ont été transcrits en l'absence et sans le consentement des auteurs dont les chants composent ces précieux recueils.

C'est bien à tort qu'un manuscrit de la bibliothèque du Roi donne cette jolie chanson à *Jehan Erars ;* quant bien même les principaux romancéros de nos dépôts ne la rendraient pas au sire de Béthune, il serait impossible de ne pas y reconnaître sa verve, son franc-parler et la vigueur ordinaire de son style. Les faits y relatés sont d'ailleurs parfaitement d'accord avec sa position personnelle. On voit par le dernier couplet que l'auteur songe à se dévouer à une œuvre plus importante et plus glorieuse qui l'appelle et l'anime. Il s'agit ici de la croisade : Quènes de Béthune suivit le beau mouvement qui s'empara, en 1188, de Philippe-Auguste et de Richard d'Angleterre, dit *Cœur de Lion*, lorsque réunis sur les frontières de Normandie pour traiter de la paix, ils se croisèrent tous deux. Quènes, décidé à partir fit, à cette occasion, la chanson suivante, très-remarquable par la force de la pensée et la justesse de l'expression, et qui eut, comme celle qui précède, la gloire d'être donnée, mais à tort, à un second illustre trouvère, le châtelain de Coucy. Cinq manuscrits, au reste, la rendent à notre excellent chanteur artésien :

(*Mss. Vatican*, 1490. — *Berne*, 389 — *Bibl. du Roi*, 7222, 7613, 184 *suppl.* — 65, 66, 67 *fonds Cangé, et* 59 *La Vallière*).

Ahi ! amors, com dure départie (séparation)
Me convenra faire de la millour
Qui onques fust amée ne servie !
Diex me ramaine à li par sa douçour
Si voirement, que m'en pars à doulour.
Las ! Qu'ai-je dit ? Jà ne m'en pars-je mie :
Se li cors va servir nostre signour
Li cuers remaint (reste) del tout en sa baillie (servage).

Pour li m'en vois (vais), sospirant, en Surie,
Quar je ne doi faillir mon créatour.
Qui li faudra à cest besoin d'aïe (d'aide)
Sachiés que il li faudra à greignour (à chose plus impor-
Et sachent bien li grant et li menour (petit), tante)
Que là doit-on faire chevalerie,
Où on conquiert Paradis et honour
Et pris et los, et l'amour de sa mie.

Diex est assis en son saint iretage :
Or i parra se cil le secorront
Cui il jeta de la prison ombrage
Quant il fu mors en la crois que Turc ont.
Sachiés, cil sont trop honni qui n'iront,
S'il n'ont poverte, ou viellesse ou malage (maladie):
Et cil qui sain, et joene (jeune), et riche sont,
Ne poevent pas demourer sans hontage.

Tous li clergiés et li home d'éage,
Qui en aumosne et en bienfais mainront,
Partiront (auront part) tout à cest pélerinage,
Et les dames qui chastement vivront,
Se loiauté fnut à ceus qui iront.
Et s'eles font, par mal conseil, folage,
A lasches geos et mauvais le feront,
Quar tuit li bon iront en cest voiage.

Diex tant avons été preus par huiseuse (courageux oisifs,
Or verra-on qui à certes iert preus, en paroles),
S'irons vengiee la honte dolereuse
Dont chascuns duit estre iriés et honteus ;
Car à nos tens est perdus li saint lieus
Où Diex soffri por nous mort glorieuse ;
S'or i laissons nos ennemis morlieus
A tousjours mais iert nostre vie honteuse.

Cette pièce, qui brille de plus d'un genre de beauté, et qui s'adresse à la fois aux croisés qui devaient partir, aux dames destinées à rester, qui encourage les preux et flétrit les lâches, respire l'enthousiasme le plus vrai et dut entraîner les contemporains du Tyrtée du moyen-âge. En voici une autre, ayant rapport au même sujet, et qui, sans être ni moins énergique ni moins éloquente, est beaucoup plus satyrique.

(*Mss.* 1989 *St.-Germain.* — 184 *supplém. fr.* — 7222 *anc. fonds.* — 66 *et* 67 *Cangé*).

Bien me déusse targier
De chanson faire et de dis et de chans,
Quant il m'estuet alongnier
De la millour de toutes les vaillans.

Et si, puis bien, faire voire vantance
Que je fais plus por Dieu que nus amans.
Si en sui moult, en droit (quant à) l'âme, joians,
Mais el cors ai et pitiés et pesance.

Chascuns se doit enforcier
De Dieu servir, jà ni soit li talens,
Et la char vaincre et plaigier (mortifier),
Que tousjours est de péchié désirans;
Et lors voit Diex la doble pénitence.
Hélas! Se nus se doit sauver dolans,
Dont doit par droit ma mérite estre grans,
Quar plus dolans ne s'en part nus de France.

Vous qui robés les Croisiés,
Ne despendés mie l'avoir ainsi:
Annemis de Dieu seriés.
Et que porront dire si annemi,
Là où li saint trembleront de doutance
Davant celui qui onques ne menti?
A icel jor serés tuit mal bailli,
Se sa pitié ne cuevre sa puissance.

Ne jà, por nul désirier,
Ne remaindrai avecques ces tyrans
Qui sont croisiés à loier
Por dimer clers et borjois et sergens.
Plus en croisa envie qu'en créance;
Et quant la crois n'en pût estre garans,
A tex croisiés sera Diex trop soffrans,
Se ne s'en venge à pou de demorance.

Nostre Sires est jà vengiés
Des haus barons qui or li sont faillis.
Or les vosist empiriés!
Que sont plus vil qu'onques mais ne vi si.
Dahait li bers qui est de tel semblance
Com li oisel qui conchie son nit!
Pou en i a n'ait son regne honni,
Por tant qu'il ait sor ses homes poissance.

Qui les barons empiriés
Sert, sans aeur (arrhes, gages), jà tant n'ara servi
Qui leur en preigne pitiés.
Por ce vaut miés Dieu servir, je vos di,
Qu'en lui n'affiert ni aeur, ne chevance (caution),

Mais qui mieux sert et mieus li est méri (récompensé).
Pléust à Dieu qu'amors féist ainsi
Envers tos ceus qui en li ont fiance !

Envoi.

Or vos ai dit des barons ma semblance :
Si lor poise de ceu que vos ai di,
Si s'en preignent à mon maistre d'Oisi
Qui m'a appris à chanter dès enfance.

En dépit des chants guerriers de Quènes de Béthune, l'ardeur de la croisade se perdait ; les rois de France et d'Angleterre, usérent une grande partie de leur ardeur dans leurs préparatifs ; deux ans se passèrent à rassembler et à armer les troupes et surtout à organiser des moyens de transport par mer. Enfin la flotte des croisés français et allemands mit à la voile, et après avoir perdu beaucoup de tems à Messine et sur les côtes de la Sicile, elle aborda aux rives de Ptolémaïs, ville dont les croisés s'emparèrent bientôt. Mais ce fut là le seul résultat de cette expédition annoncée avec tant d'éclat et préparée avec tant de lenteur. Philippe-Auguste, souffrant, voulut revenir en Europe: il trouva peu d'opposition chez les chevaliers français dont l'enthousiasme s'était éteint presqu'aussi promptement qu'il s'était allumé. Le monarque, malade, inquiet et tourmenté peut-être par la jalousie, voulut revoir sa belle France ; il perdit l'occasion de cueillir de nouveaux lauriers, et regagna sa santé et son repos en revoyant sa patrie. Les guerriers français ne le retinrent pas et Quènes suivit le torrent. Toutefois, M. Paulin Paris, *(Romancéro*, p. 99), qui nous donne d'excellens détails sur la vie et les œuvres de Quènes, pense que ce preux chevalier et éloquent trouvère pourrait bien être l'auteur de la chanson suivante, qui critique assez vertement la retraite résolue par Philippe-Auguste. Cette pièce est sans nom d'auteur ; on le croira sans peine : le poète s'adresse à un prince puissant ; il trouve à reprendre, bien qu'avec un certain ménagement, à la conduite du souverain, et il a trouvé bon de rester caché sous le voile de l'anonyme. Voici, au reste, cette chanson ; on y trouvera, dit M. P. Paris, l'énergie, l'éloquence et la haute raison de Quènes de Béthune.

(*Ms. St.-Germain* n° 1989).

Nus ne porroit de malvaise raison
Bone chaosoo ne faire oe chanter ;
Por ce n'i vueil mettre m'enteocion,
Quar j'ai assés altre chose à penser.
Et oonpoorquant, la terre d'oltremer
Voi eu si très grant balance,
Qu'en chantant voil prier lou roi de France
Que ne croie cowairt (les poltrons), ne losengier (les flatteurs),
De la hoote nostre signor vengier.

Ah ! gentis rois, quant Diex vos fist croisier,
Toute Egipte doutoit (redoutait) vostre renon ;
Or perdés toot quant vos volés laissier
Jhérusalem estre en chativoisons (captivité).
Quar quant Diex fist de vos election
Et signor de sa venjance,
Bieo déussiés monstrer vostre poissance
De revengier les mors et les chaitis
Qui por vous sont, et por s'amor ocis.

Rois, s'en tel point vos metés à retour,
France dira, Champagne et toote gent
Qoe vostre los (gloire), avés mis eo tristour (deuil)
Et que gaingniés avés moins qoe nient (rien).
Que des prisons (prisonniers) qui vivent à torment
Déussiez avoir pesance,
Et déossiez qoerre (chercher) lor délivrance ;
Quaot por nous sont et por s'amor oecis,
C'est grant péchiés ses i lessiés chaitis.

Rois, vos avés trésor d'or et d'argent,
Plus que nus rois o'ot onques, ce m'est vis (avis) ;
Si en devés donner plus largement
Et demorer, por garder cest païs ;
Car vos avés plus perdu qoe conquis.
Si seroit trop grand viltance
De retourner, à tout la mescheance (mauvaise chance) ;
Mais demorés, si ferés grand vigoor,
Tant que France ait reeovré s'onour.

Rois, vos savés que Diex a poo d'amis,
Ne onques mais n'en ot si grant mestier (besoin) ;
Quar por vous est ces peoples mors et pris,
Ne nus, fors vous, ne l'en puet bien aidier.

Que povre sont li altre chevalier,
Si crement (craignent) la demorance;
Et s'en tel point lur faisiés défaillance,
Saint et martyr, apostre et inocent
Se plaindeinient de vos au jugement.

Le retour des croisés excita en Europe, et surtout en France et en Flandre, une indignation générale. On les montra au doigt, on les conspua, on les tourna en ridicule, on les satyrisa. Quênes, revenu avec les autres, fut en butte aux traits acérés de Hugues d'Oisy, châtelain de Cambrai, son parent. Comme il avait pressé le départ des croisés par ses vers énergiques, on fut étonné de le revoir, et c'est sur ce poète que tombèrent les couplets du trouvère Cambrésien. Il faut voir toute la vigueur des reproches de Hugues d'Oisy, dans la notice que nous avons donnée sur lui *(Trouvères Cambrésiens*, 4[e] édit., Paris, 1837, in-8°, page 126) et dans la chanson qui commence par :

« Maugré tous sains et maugré Dieu aussi,
» Revient Quênes, et mal soit-il vegnans ! »

Ici se ferme la carrière de Quênes de Béthune comme trouvère : sa vie depuis lors est toute politique, galante et administrative ; c'est celle d'un vaillant paladin dont la prudence et la présence d'esprit égalent la valeur et l'intrépidité. Il montra, à la première occasion, combien peu il méritait le blâme que voulut lui infliger Hugues d'Oisy. A la fin du XII[e] siècle, une nouvelle croisade fut prêchée par Foulques de Neuilly, en France et en Flandre; Quênes se croisa à Bruges, le jour des Cendres de l'an 1200, avec le comte Baudouin de Flandres, Guillaume de Béthune, Jehan de Nesle, châtelain de Bruges, Renier de Trith, Jacques d'Avesnes, Guillaume de Gomegnies, et une foule d'autres seigneurs de nos contrées. Cette fois, ils partirent la même année et s'embarquèrent à Venise. Ce fut Quênes de Béthune qui traita avec le doge Dandolo du passage des chrétiens de Vénise en Terre Sainte.

Cette expédition eut des résultats étonnans : elle amena la prise de Constantinople et la fondation de l'Empire des Francs

dans l'antique Bysance. Le comte de Flandre fut élu et couronné Empereur par ses compagnons d'armes. Quènes de Béthune, dont la réputation de prud'homie était grande, devint son bras droit ; c'était par son organe éloquent que les croisés s'adressaient souvent à leurs ennemis ou à leurs alliés quand il s'agissait de traiter des questions délicates. Villehardouin le signale comme un chevalier vaillant et *bien emparlé ;* il donne lui-même la réponse suivante faite par Quènes aux ambassadeurs de l'usurpateur Alexis, qui se plaignaient de l'entrée des croisés sur les terres de l'Empire : « Biau sire, vos avés dit que vostre » sire se merveille moult durement pourquoi nostre seigneur » sont entré en sa terre ne en son règne. En sa terre ne en son » regne ne sont-il mie entré ; quar il la tient à tort et sans » raison, et contre Deu ; et ce est péchié. Li sires de sa terre » est son neveu, qui ci est, et qui fis est de son frere l'Impéréour » Sursac. Mais se il, à la merci de son neveu, voloit venir, et il » li rendoit sa corone et l'Empire, nos proirions qu'il li donast » sa pés, et tant du sien qu'il péust vivre richement. Et gardés » que por ce message ne revenés plus, sé ce n'est por otroier » ce que vos avés oï. »

Cette prose de Quènes de Béthune vaut ses vers pour l'énergie, la concision et la lucidité. Quènes remplit les plus hautes charges dans le nouvel empire grec, il commanda plusieurs fois dans la ville de Constantinople, eut le gouvernement de celle d'Andrinople qu'il défendit en 1207 avec un courage et une persévérance dignes des plus grands éloges. Enfin, il fut choisi à diverses reprises comme Régent de l'Empire pendant les interrègnes ou les absences des empereurs Francs. Il gouverna avec sagesse et mérita les louanges des chroniqueurs du tems. Guillaume de Tyr prétend que Philippe d'Alsace, comte de Flandre, avait eu le projet de marier Guillaume et Quènes de Béthune avec les deux filles de Baudouin, Jeanne et Marguerite de Flandre, qui eurent plus tard des destinées si romanesques et si émouvantes.

Quènes mourut en Orient, au plus tard en 1222.

Avant de clore l'article de ce personnage si éminent, et que nous ne craignons pas d'avoir trop étendu, nous allons donner ses dernières chansons qui n'ont point encore été publiées :

(*Bibliot. du Roi*, *collection Mouchet*, *t.* 14. — *Copie du ms. de Berne*, 389, 3e *partie*, *f°* 33 *v°*).

Voloirs de faire chanson
Me mnet per teil covenant,
Ke faire me font eest chant,
Cist medissant felon.
Si chant por eaus sans raixon;
Maix jel fais de ener dolant,
Car ne sont teil ne si bon
C'on doie dire en chantant
Lor murdre et lor traïson.
Mneils avanroit c'on deist, en plorant,
Lor medis et lor envie.

Tant ont fait li medixant,
K'il resout de si hault renon
Ke sens mon signor Gaisson
Sont ramantuit tont avant;
Et main autre bon
Ont tant chantei de lor mesprixnn,
Aincor soit ceu en plorant.
Il en sont lai abandnn,
Et plus de mesdire engrant,
Se lor dnne de mal dire nkesnn
K'il plaignent la tricherie.

Pone seivent li mal lairon (1)
Keil joie est de fin omant,
Cui amors trait à cnmant
S'il plnraissent por maint sermnn,
Ke font medixant felon,

(1) Terme générique d'injure. (Ste.-P.)

K'ades vankent li souffrant (1)
Dont saist li Savaiges hon (2)
Quaot il pluet, car bel ateot
Ke li tot sa sopixioo,
Ke soffrir se it
Ne se voist j'ai dootant,
K'amonrs ne li faiee aïe.

(*Bibliot. du Roi, collection Mouchet*, *t.* 14. — *Copie du ms de Berne* 389, 3e *partie*, *fo* 11, *vo*).

Si voirement, com celle doot je chant,
Valt moelz ke toutes les booes ki sont,
Et je l'ain plus ke riens ke soit au mont,
Si me dnïost Deus s'amor seos deeevoir
Ke tel desir en ai et teil voloir,
Ou tant on plns, deus en seit la verteit,
Com li malaides desire la sauteit,
Desir-je li et s'amor à avoir.

Or sai-je bien ke riens oe poet valoir,
Tant com celi de coi j'ai tant chantée;
C'or ai véu et li et sa biateit,
Et si sai bien ke taot ait de valor,
Ke j'en doi faire, et outraije et folor;
D'ameir si haot ne m'averoit mestier:
Et nonporcant maint poure chevelier
Fait riches euers venir à haute honor.

Aiot que je fuisse sopris de ceste amor;
Savoie jeu autre gent ensignier.
Et or sai bien autrui jeu ensigniers,
Et si ne sai mie lou mien jueir,
Si seux com cil ki as eschas voit cleir,
Et ki tres bien ensaigne l'autre gent,
Et quant il jue si pert, pert si son san,
K'il oe se feit escoore de maiteir.

(1) Vainquent, sorpassent, surmontent. Avee la patieoce on vient à bout de tout. (Ste.-P.)

(2) Proverbes du Savages, oo Doctrinal le Sauvage, allusion à cet ouvrage eo vers. (Ste.-P.)

Elais, iriés, je ne sai tant chanteir
Ke ma dame persoive mon torment;
N'aincor n'est pais si grans mes berdemens,
Ke je li oz dire les mals ke traie;
Ne davant li ne n'oz parleir ne sai,
Et quant je seus aillors, davant autrui,
Lors je parouls, maix si poo m'i desdui,
Trestout devis comant je li dirai.

La grant dolor ke jeu trais sens annit,
Ke tant la dout (eraiot) et desir, kant gi aeux,
Ke ne li oz descovrir ma raixon,
Si vait de moi come dou champion
Ki de lonc tens aprant à escremir (escrimer, combattre),
Et, quant ce vient ou champ à cols férir,
Ne se seit riens d'escut, ne de baston.

(*Bibliot. du Roi, collaction Mouchet*, 13. — *Copie du ms. de Berne*, 389, *fol.* 2, *r*°.)

Amis Bertrans, dites moy le millor,
D'un jeu partit de vos le veul oïr:
Ki de s'amie auroit éu l'amor,
Et parlement de li à son plaisir,
Et c'elle adonc sens forfait s'en partoit
Por aotre ameir, et pues paix refaisoit,
Por loi tenir de samblant sens plux mais;
Li keia valt muelz tous jors gu rre, ou teil paix?

Sires Goichaira, saichiés ceste dolor
Ke je vos oï résconteir, et jehir
Ont autre fois eu tost li pluxor,
Sovent voit-on ceste chose avenir,
Teil dame lait son boen amin, sens droit,
Ke s'en repent quant elle s'en parsoit,
Guerre en amors n'est prous, por ceu m'en tais.
La paix valt moels servir à cuer verai.

Amis Bertrans, li cuers vrais por voir
Est per tout boon, ceu sai certainnement;
Et c'ils est fols, selonc le mien savoir,
Ke fauce dame aime à son essiant,
Ke bien saveis k'en rrprovier, dist-on,

Keleires est li compans à lairon :
Et cil est folz et fait gabeir de lui
C'ou sert de bordes, et on festoie autrui.

Sires Guichairt, or puet on bien savoir
Ke vos d'amors savois pouc, ou noiant ;
Car je veul muelz toz jors de li avoir,
K'elle m'esgairce bien débonairement
A bel semblant et à doux raixoo
C'avoir à li mellée oe teosoo.
Soffrirs atrait amors, certains en sui,
Et orguels fait à mainte gens anui.

Amis Bertrans, vostre seos n'est pais grans ;
Ou on vos ait espoir en vain chargié
Ke tout prendreis à greit com peneans,
Ains ne vi home de si pou apaier ;
Quant d'uo semblant et d'un très poure vis
Vos puet tenir, trop estes vrais amis :
Celui sembleis cui on tolt son chaistel
Ke pues en prent de tost 1 bel juel.

Sires Guichairs, j'ai nulz saiges amans,
Ne m'en tanrait, por ceu, mal afaitié,
Se j'en greit pran doulz mos et biaul semblans,
Ains ke tot laisse, se seroit mal voistié.
Aineor valt muelz avoir, ce m'est avis,
Pou ke mans, car de ceu seux toz fis,
Ke par dousor fait-on savaige oxel,
Saige et priveit et guerpir son rivel.

Par Deu, Bertrao, vos parmenteis mult bel,
Mais n'i aurai avant talent oovel.

Il reste encore trois chansons connues de ce charmant trouvère ; elles commencent par les vers suivans :

1. Au poiot d'yver....
2. Dex est assis en son saint....
3. Gente m'est la saison d'été....

A tout il faut des bornes ; sans la longueur démésurée de cette notice, nous ne nous lasserions pas de citer les productions du plus aimable poète qu'ait enfanté l'antique province d'Artois.



Renaud de Boulogne.

Le nom du comte *Renaul*, *Resnaus*, ou *Renaut* de Boulogne ne doit figurer dans ce recueil que parce que son nom se trouve lié aux œuvres des trouvères et au moins à leur transformation. Des souvenirs littéraires se rattachent à sa vie qui fut peut-être l'existence la plus dramatique et la plus agitée de toutes celles de nos provinces du Nord.

S'il faut en croire un trouvère inconnu qui donne le portrait du comte Renaud dans une chanson artésienne, publiée, sous le titre de *Bele Erembors*, par M. P. Paris, dans son *Romancéro*, Paris, Téchener, 1833, page 49, c'était un des hommes les plus séduisans de son siècle ; on en jugera par les vers suivans :

Li cuens *Reynaus* en monta le degré ;
Gros par espaules, grêles par lo baudré (la ceinture, le baudrier),
Blont ot le poil, menu, recercelé (bouclé).
En nule terre n'ot si biau bacheler ;
Voit l'*Erembors*, si comence à plorer.
Et *Reynaus*, amis !

Si c'est bien au comte Renaud de Boulogne que ce signalement s'adresse, il faut avouer qu'il était bien digne d'être le héros de toutes les aventures qu'on lui prête.

Sous le point de vue littéraire, le comte Renaud est regardé comme le translateur, ou plutôt comme le promoteur de la version en prose française du fameux roman attribué à l'archevêque *Turpin*, relatant les *Guerres de Charlemagne en Espagne* et les prouesses de Roland, roman non moins fabuleux que celui des *Voyages de Charlemagne à Constantinople et à Jérusalem*, mais qui a cependant un premier fond de vérité, puisqu'en effet Charlemagne a passé les Pyrénées et fait la guerre en Espagne, en 778. Quoi qu'il en soit, ce tissu historique est presque méconnaissable au milieu des broderies imaginaires qui le surchargent : la plupart sont de l'invention de l'auteur, et ressemblent assez, pour le goût et les détails, à la vie de *Merlin l'Enchanteur*, écrite au XIIe siècle par Galfrid ou Geoffroi de Monmouth. On peut, au reste, lire une analyse très ample de cette composition dans la *Bibliothèque des romans*, 1er volume de juillet 1777, pages 123-182.

Il était d'usage au tems du comte Renaud de Boulogne d'écrire les faits historiques en vers ; pour lui il tint à une traduction en prose dans la crainte que la rime ne fit tort à la raison et que le tour poétique n'altérât la vérité historique : c'était vraiment bien la peine d'avoir un tel scrupule. La version se fit mot-à-mot de la prose latine en prose romane, la métamorphose dut être facile et peu sensible. Le comte de Boulogne a fait la recherche de cette histoire dans la bibliothèque de St.-Denis ; il y trouva sans doute le même texte que Julien, archevêque de Tolède, y vit vers 1160

Michel de Harnes qui vivait à la fin du XIIe et au commencement du XIIIe siècle, comme le comte Renaud, a aussi fait travailler à une traduction de la prétendue chronique de Turpin (voyez son article, ci-dessus, page 353) ; serait-ce un même travail, dont le seigneur de Harnes et le comte de Boulogne auraient tous deux encouragé l'exécuteur, qu'on croit être un certain clerc, nommé *Jehans*, attaché, dit le savant *Daunou*, à Renaud ? Ce fait pourrait se décider aujourd'hui facilement, puisque le ms. attribuant la traduction au seigneur de Harnes re-

pose à la bibliothèque royale de Paris, sous le n° 6985, et que celui qui accorde ce travail aux soins de Renaud de Boulogne, jadis à St.-Martial, de Limoges (n° 142) est maintenant réuni à la bibliothèque du Roi sous le n° 8190–2. La comparaison des deux textes suffirait pour porter un jugement net sur cette double paternité, ou cette double protection.

On lit au folio 61 du dernier de ces deux manuscrits :

« Voirs est que li plusor ont oï volontiers et oient encore » de Charlemaine comment il conquist Espaigne et Galice. Mes » quoique li autres aient osté et mis, ci poez oïr la vérité » d'Espaigne selonc le latin de l'estoire, que li Cuens *Renauz* » de Boloigne fist par grant estude cerchier et querre ès livres » à Monseignor Saint Denise ; et por refreschir es cuers des » gens les œuvres et le nom del bon Roi Phelippe, la fist-il en » romang translater del latin, as XIIe ans l'Incarnation et VI, » el deus Phelippe le noble roy de France et Looys son fill. Et » por ce que rime se velt afeitier de nos conquestes hors de » l'estoire, vont li Cuens, que ci livres fust sanz rime selonc le » latin de l'estoire que Torpins l'Arcevesque de Reins recita et » escrist, si comme il le vit et oï » (*Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres*, T. XVII, p. 738).

Les destinées politiques du comte Renaud de Boulogne sont toutes singulières. Né vers le milieu du XIIe siècle, il était connu d'abord sous le nom de Renaud de Brie, comte de Dammartin ; il répudia sa femme, et se mit sur les rangs pour épouser Ide, comtesse de Boulogne, après la mort de Mathieu d'Alsace son père, et veuve de Bertoul, duc de Saringes, dès l'an 1187, après treize ans de mariage. Ide aimait passionnément Arnould, baron d'Ardres, la fleur des chevaliers de son tems ; Philippe de Flandres, son oncle et son tuteur, s'opposait à ce second mariage ; Ide, maîtresse d'elle-même assigne à Arnould des rendez-vous à Desvres, à Marck, à Ardres même : mais Renaud, qui convoitait à-la-fois et la jolie veuve et le comté de Boulogne, la guette dans ses courses amoureuses, l'enlève par surprise et

l'emmène de force en Lorraine. La belle Ide écrit à Arnould qu'elle n'est pas complice de ce rapt, qu'il vienne la voir et la délivrer, et que sa main sera pour lui comme son cœur. Le crédule et passionné Arnould s'achemine vers la Lorraine, et bientôt il est saisi par ordre de Renaud et jeté dans les fers ! Le dénouement de ce drame fut le mariage d'Ide avec Renaud, qui sut se faire pardonner, et qui prit dès-lors le titre de comte de Boulogne Toutes ces aventures, qui sont de l'histoire, semblent des récits de trouvères et ont dû prêter, à l'imagination des écrivains de l'époque des inspirations toutes poétiques.

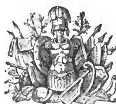
Le roi de France Philippe-Auguste vit avec plaisir Renaud, qui était son favori, devenir comte de Boulogne ; mais celui-ci ayant reçu du comte de St.-Pol, dans le château de Compiègne, *un soufflet si violent que sa joue fut couverte de sang*, et le roi ne lui ayant pas permis de s'en venger, il n'en fallut pas davantage pour exciter une révolte dans laquelle Renaud entraîna le comte de Guines. Le roi de France vainquit ses vassaux et leur pardonna. Le mariage de la fille du comte de Boulogne, Mahaut, avec Philippe de France, fils du Roi, calma toutes les irritations.

Une tête chevaleresque et aventureuse comme celle de Renaud ne put rester étrangère aux entreprises dirigées vers la Terre-Sainte ; il fit partie des troisième et quatrième croisades, et, à son retour, attaqua Ernous, comte de Guines, son ancien allié ; ils passèrent enfin ensemble un compromis pacifique à Hesdin, en 1210, devant Louis, fils aîné de Philippe-Auguste.

Quelque tems après il entra dans la ligue formée contre le roi de France, et eut la lâcheté de faire foi et hommage du comté de Boulogne, à Ferrand, comte de Flandre. Il aida les anglais à prendre ou détruire, devant la petite ville de *Dam*, en Flandre, une flotte de 1,700 voiles que Philippe avait équipée à grands frais dans le port de Boulogne.

La bataille de Bouvines, qui eut lieu en 1214, vengea royalement Philippe-Auguste de la déloyauté de son traître vassal ; Renaud commandait l'aile droite de l'armée ennemie ; il fut pris tout couvert de blessures et de sang, après s'être battu comme un lion. Enchaîné aussitôt ainsi que Ferrand, il servit d'ornement à la marche triomphale du vainqueur, puis on l'enferma à Péronne, dans une tour, où, attaché à une grosse pièce de bois roulante, il termina sa vie quelques années plus tard.

Il est assez remarquable que Michel de Harnes et Renaud de Boulogne, les deux prétendus traducteurs de Turpin, se retrouvèrent tous deux à la mémorable bataille de Bouvines ; ces rivaux littéraires combattaient sous des bannières différentes ; Michel seul était resté fidèle au successeur du grand Charlemagne dont il s'était complu à populariser les prouesses ; quant à Renaud, l'inconstance et la fougue de ses passions devaient le jeter vers la fin de sa vie dans des routes fort écartées de celles qu'il suivit dans sa jeunesse : qu'on ne s'étonne donc pas d'une fin tout aussi dramatique que sa vie.



Robert, comte d'Artois.

S'il est une chose digne de remarque c'est le goût qu'avaient pour la poésie et la musique les hautes classes de la société durant le XIIIe siècle. Les rois, les princesses, les grands seigneurs s'essayaient souvent à chanter leurs propres œuvres, ou avaient à leurs gages des trouvères et des jongleurs. Outre le roi de Navarre Thibaut IV, le roi Jehan, le comte d'Anjou, frère de St.-Louis, le roi Richard-cœur-de-Lion, le comte de Bar, Robert de Blois, Thibaut, comte de Champagne, le duc Henri de Brabant, Marie de Brabant, sa fille, reine de France, et tant d'autres nobles personnages, nous devons citer pour l'Artois le comte Robert, qui ne le céda en aucune façon pour l'amour de la poésie, aux autres seigneurs artésiens, ses feudataires, qui cultivaient aussi les muses. On a conservé sous le nom de ce prince un recueil de poésies, la plupart pieuses et morales. (Bibliot. du Roi).

Il est cité dans une petite pièce très-curieuse intitulée *Resveries*, (*Jongleurs et trouvères*, par Ach. Jubinal. Paris, 1835, in-8°, p. 54), où l'auteur, que je crois Artésien, parle de son mariage comme d'un fait qui lors fesait du bruit :

Je sais faire sons et lais,
Et serventois.
On dit que Robers d'Artois
Est mariez.

Ce mariage eut lieu en 1237 ; le comte épousa Mahaut de Brabant, fille aînée du duc Henri II ; cette union fut célébrée par un spectacle curieux décrit par *Albéric des Trois Fontaines :* « Ibi, sicut dicuntur, usque ad centum quadraginta mili- » tes, et illi qui dicuntur *ministelli*, in spectaculis vanitatis » multa ibi fecerunt, sicut ille qui in equo super chordam in » aere equitavit, et sicut illi qui duos boves de scarlata vestitos » equitabant, cornicantes ad singula fercula quæ apponoban- » tur. » Ce passage n'est pas indifférent pour l'histoire des spectacles en Artois.

Ainsi il y avait présens à cette nôce plus de cent-quarante chevaliers, et on y voyait une foule de *ménestrels* qui représentaient toutes sortes de spectacles variés. Il y en avait qui, montés sur une corde raide suspendue dans les airs, s'en servaient comme d'un cheval ; d'autres, chevauchant sur des bœufs couverts d'etoffes écarlates, cornaient à chaque service que l'on apportait sur les tables.

Le roi Adenés dédia son roman de *Cléomadès* au comte Robert d'Artois, soit à celui qui nous occupe, soit à Robert II, son fils, qui sans doute était devenu son protecteur après la mort de Henri de Brabant, son maître.

A noble comte preu et sage,
D'Artois qui a mis son usage
En Dieo honorer et servir
Envoi mon livre por oïr
Comment il est fais et dités.
Or veoille Diex que il soit tés (tel),
Que li coens (comte) le reçoive en gré
Et li doinst par sa graot bonté
Honnor d'armes et d'amor joie.
Si m'ait Diex ! je le verroie.
Ainsi soit-il que je l'ai dit !
Amen, amen, *et explicit.*

Robert, comte d'Artois, haïssait Thibaut IV, comte de Champagne et roi de Navarre, trouvère charmant et galant suzerain,

avant que ce poète gracieux ne partit pour la croisade, et lorsqu'il chantait ainsi son départ :

Amour le veult et ma dame m'en prie,
Que je m'en part, et je moult l'en merci.
Quand par le grè ma dame m'en châsti,
Meilleur raison n'y voi à ma partie.

Robert le fit insulter par ses gens. Mais le roi ayant fait arrêter les coupables, ils furent condamnés à mort ; et Robert, pour leur sauver la vie, fut obligé d'avouer qu'il était l'auteur du délit, puisqu'on n'avait agi que par ses ordres.

Robert est regardé comme le premier comte d'Artois ; la date de l'érection de ce fief en comté par St.-Louis, peut être reportée à l'an 1237 ; elle est exprimée dans ce chronogramme :

ArtesIæ qVæres qVando sVVs est CoMes ? aVdi :
Ad rege hanC qVando fratre RobertVs habet.

Robert mourut le 2 février de l'an 1246, âgé seulement de 33 ans, et victime de son ardeur pour le combat. Il était dans la Massoure voulant franchir le passage du Thanis, il fut entouré par les Sarrazins et tomba percé de coups, sur un gros d'ennemis tués de sa propre main. Il emporta les regrets de toute la chrétienté, et des trouvères dont il avait été le zélé et éclairé protecteur.

Robert a porté sur sa bannière les armes de France au lambel à trois pendants de gueules, et sur chacun trois châteaux d'or.



Robers de le Pière.

Robers de le Pière, qu'on appelle aussi, par abréviation, *Robers de Le pi*, est issu d'une famille artésienne et vit probablement le jour à Arras. Son nom est cité, au milieu d'autres trouvères d'Artois, dans une pièce que nous avons mentionnée déjà plusieurs fois, et qu'on lit aux f°s 179-197 du ms. n° 184 supp. français de la bibliothèque du Roi; le trouvère anonyme de cette pièce, qui lui-même paraît être d'Arras, après avoir dit que *Dieu voloit d'Arras les motets aprendre*, s'exprime ainsi sur les principaux poètes de sa ville et de son époque :

> Diex a fait mander *Robert De le Pière*,
> Car du viel *Fromont* séut-il la manière;
> Si vint *Ghilebers*, *Phelipos Verdière*,
> Et si est venus *Roussiaus li Taillière*.
> Ghilebers canta de se dame cière (chérie);
> Diex dist k'il siura (suivra) tous tans leur bannière.
> Et per li *Dourelès!* etc.

Jehan Bodel, dans son *Congé* (vers 203 et suiv.), cite un Tiebaut *De le Pierre*, qui doit être de la famille de *Robert :*

> *Thibaut De le Pierre*, en ces vers,
> Prainç congié, honteus et covers,
> Comme cil que fortune desmonte.

La naissance artésienne de Robers de le Pière paraît donc bien démontrée : il n'est pas moins constant qu'il ait été lié avec Jehan Bodel, Philippe Verdière, Gillebert de Berneville, en la compagnie desquels il chanta ; avec Mahieu de Gant contre lequel il fit des jeux-partis ; et enfin avec Copin, autre nom connu dans la cité d'Arras, à qui il adressa une de ses chansons.

Le même manuscrit n° 184 du supplément français, que nous avons cité plus haut, contient une chanson de Robers De le Pière en cinq couplets, et un envoi, avec musique notée. L'auteur annonce qu'il va chanter parce que sa dame l'en prie, et qu'il n'a rien à refuser à son amour. Il énumère les qualités de son amie, parle de ses tourmens amoureux et prie sa maîtresse d'avoir pitié de lui. Voici cette pièce :

Joliement me doi chanter,
Puis ke fine amors m'en prie,
Si ferai cançon jolie,
Car ne puis le refuser.
Car si suis siens sans fauser,
Ke n'est drois ke l'escondie (la refuse).
Ne jà nul jor de ma vie
Ne m'en partirai :
Amoretes,
Ai jolietes,
S'amerai.

Se nus hom doit bien amer,
Pour sens, ne pour courtoisie,
Ne pour boine compaignie,
Com puist en dame trover ;
Sans villonie penser
Doit estre en sa baillie.
Mes cuers ki jors li crie
K'ait de moi pité.
Li os aler si en vois
Un très douc penser.

Si puisse-jou conquester
S'amor ki si me maistrie (subjugue),

Comme je l'ai de cuer servie,
Sans nul boin point eskiever,
Et ferai ne recouvrer, ni quier,
S'a droit déservie ne l'ai :
Si bien qu'amurs die
K'assés ai soffert,
Je proie amor que nul n'ait amie
Si ne la désert (mérite).

De çou me doit jou douter
Par droit, car je ne quic mie (je ne crois pas)
Com puist déservir amie,
Pour nule paine endurer.
Mais dame puet bien douner,
Là où ses cuers li otrie,
De ses biens, et ce m'a fie (me donne confiance)
Que j'aurai merchi,
Ma loiaus pensée tient mon cuer joli !

Diex ! com fait dame à loer,
Ki est de tel signorie,
Quant ses cuers tant s'umélie
K'il daigne guerredoner ;
Dont en ont au droit parler
Li boin, la millour partie,
S'ert grans tors s'ele m'oublie,
Ki l'aim loiaument.
Hareu ! je muir d'amoretes
Beaus dous cuers alégiesment !

Envoi :

Cançons, te va présenter
A *Copin*, ki escoutet te fera, si li afie,
Ke jà de moi n'ert gr pre (sic),
Tele qui iavour
Je sene d'amoretes au cuer nuit et jor.

Robers De le Pière est aussi l'auteur, au moins pour moitié, d'un jeu-parti adressé à *Mahieux de Gand*, et qui commence par ces vers :

« Mahieu de Gant respondés
» A ce que je vos demant : »

Nous l'avons publié en entier à l'article de Mahieu de Gant, dans nos *Trouvères de la Flandre et du Tournésis*, pages 302–308, auxquelles nous renvoyons. Cette pièce serait tout aussi bien placée à l'article de Robers De le Pière qu'à celui du trouvère Gantois. Ils ont peut être composé tous deux alternativement les couplets de ce jeu-parti en se répondant mutuellement. Cela ne serait pas impossible, puisque dans le ms du fonds de Cangé n° 67, la pièce est sous le nom de Mahieux de Gand, et que dans le ms. de Berne, n° 389, elle figure sous celui de *Robert de Lepi* (abréviation de *De le Pière*). Nous restituons donc ici au trouvère d'Arras la part qu'il a pu avoir dans cette œuvre que nous avons cru, pendant quelque tems et à tort, pouvoir être attribuée à *Robert de Béthune*. (Voyez *Trouvères de la Flandre*, page 298).



Robins ou Robert du Chastel.

Les familles du nom de *Du Castel* ou *Du Chastel* sont nombreuses dans toutes les provinces, et notamment en Artois, Flandre, Hainaut et Cambrésis. Un *Tassard du Chastel* avait déjà un hôtel dans la ville de Cambrai en l'an 1200, et Le Carpentier a trouvé, dans un scel, qu'il portait *trois écussons* pour armes. La famille *Du Chastel de la Hovarderie*, de l'antique châtellenie de Lille, et qui se perpétue encore aujourd'hui très-honorablement, est aussi très-ancienne et porte pour armes : *de gueules au lion d'or couronné et lampassé d'azur*. Nous ne savons si *Robins* ou *Robert Du Chastel*, chansonnier artésien, avait quelqu'alliance avec ces nobles familles ; ce qui est plus certain, c'est qu'il avait vu le jour dans la capitale de l'Artois : on l'appelle même quelquefois tout simplement *Du Chastel d'Arras*. Au reste, son confrère Baude Fastoul parle de lui dans son *Congé*. C'est ainsi qu'il dit :

« Dolours qui ooques ne m'aeoise
» Me fait rouver, dont il me poise,
» Jaquemon le Clerc en eilé,
» Et *Robert de Castel* ki bloise
» Congié, ançois que je m'en voise,
» Car bien sevent la vérité
» De mi, de cui il ont pité.... »

Cette citation prouve l'intimité qui existait entre les deux trouvères ; elle nous apprend aussi une autre circonstance particulière à Robert Du Chastel, c'est qu'il était sujet à l'infirmité du bégaiement. *Robert de Castel qui bloise* (qui bégaie), dit Fastoul ; quoi qu'il en soit, cela ne l'empêcha pas de composer maintes chansons que probablement il faisait chanter par d'autres.

S'il faut en croire le recueil des jeux-partis de Bretel, dit le président Fauchet, Robert Du Chastel était marié, et a vécu environ l'an 1260. C'était un vrai chantre d'amour, et de plus un *poète lauré :* les deux chansons qui nous restent de lui portent le titre de *couronnées*, ce qui annonce qu'elles ont obtenu les suffrages de quelque brillant *Puy d'amour* de l'Artois.

Du Chastel eut été digne de vivre sur les bords du Lignon : son style est très-tendre et toujours galant. Il dit que ceux-là mentent qui avancent qu'amour leur fait mort recevoir ; au contraire, un bon amour, ajoute-t-il, rend la vie immortelle. N'est pas amant vrai, selon lui, celui qui trop demande à son amie :

» Ne tous ses bons veult à li schever. »

Pour lui, il préfère obtenir ce qu'il demande après avoir souffert l'attente, que d'avoir à son gré l'objet de ses désirs. Il dit encore que nul ne doit avoir honneur s'il n'a mis sa puissance à exalter ses amours ; car les maux d'amour sont légers, et si son chant peut plaire à son amie, il sera guéri de tous ses maux. Voici les deux pièces de Robins du Chastel :

PREMIÈRE CHANSON.

(*Biblioth. du Roi. — Ms. n° 67, fonds Cangé, f° 256*) — *Ms. de Berne, n° 389, 3e partie, f° 6, copié par Ste.-Palaye, et reposant à la bibliothèque du Roi, collection Mouchet, tomes* 13 *et* 14.

Se j'ai chanté sans guerredon avoir,
Por ce ne doi-ge mie

Mon chant lessier, oins vueil en bon espoir
Amors servir; car la mieuz ensaignie
Qui soit el mont, de sens, de cortoisie,
Me fet amnia si de fin cuer amer,
Que tout mi mal me sonc douz sanz amer.

Si doucement me fet amors doloir
Qu'il m'est avis cil meot par tricherie
Qui dit qu'amors li fet mort recevoir,
Car bone amor est parmanable vie.
Qui de euer sert, il ne li grieve mie
S'il a travail de veillier de penser,
C'est fins déduis, dame, de desirer.

Je la desir de fio loial voloir
Qu'aoasi m'envoit so dooce compaigoie.
Dex, com je l'aim de cuer sans decevoir,
Sans traïson, sans point de vilainie,
N'est pas amanz qui trop quiert (demande) à sa mie,
Ne toz ses bons veut à li achever:
Nus gentis cuers oe s'i doit pois fier.

Des maus d'amors me lo fors de resoo,
Car c'est li maus qui plus m'a fet grevaoce,
Souvent me di que ne doi guerredon
Pas recevoir de si haute vaillance,
Mes loiautez où je ai ma fiance,
Fet tant pour moi que je ne puis cuidier
Qu'aie servi si looctens sans loier.

Et puisque j'ai si tres bel acheson
D'amer cele qui sor toos a puissance,
De moi donner coufort et garisoo,
Ge doi servir et mettre eu sa voillance
Mon guerredon, car j'aim mieuz par soffraoce
Et par son gré avoir mon desirrier
Qu'estre à mon bel o lui por souhedier.

Chançon, va t'eu, et si di la plos franche
Qui soit el mont, os-ie bieo témoiguier
Pour s'amour chaot n'i quier el gaaigoier.

SECONDE CHANSON.

(*Biblioth. du Roi. Ms. n° 67, fonds Cangé, f° 271*).

Amors, qui moult me guerroie
Me fet à cele penser
Dont partir ne me pourroie,
Mes tous jors la vueil amer
Et joliement chanter.
Por li, s'alegiez seroie,
Touz mes maus oublieroie
Se mi daignoit esgarder
En riant, de son vis cler.

Las, à li ne m'oseroie
Des maux que j'ai doloser;
Mes j'ai espoir d'avoir joie,
Ce mi fet reconforter.
Dame, ne vos doit peser,
Se mes cuers a vos s'otroie,
Fins cuers n'est il nus qui doie
Son loial ami grever,
Ne despire, ne gaber,

Dame, vo douce simplece
Me fet un desir avoir
Qui tant me destraint et blesce
Que je sai bien, tout de voir,
Que mort m'estuet recevoir,
Se pitiez en vos n'adresce,
Ne por quant ja por destrece,
Ne léré que main et soir
Ne vos serve à mon pooir.

Bele est, et de grant hautece,
Et plaine de grant savoir;
Por ce la vueil, sans perece,
Servir sanz jà removoir;
Et se ce m'i puet valoir
Conqueste aurai leece,
N'est pas reson qu'ele mete
Son ami en nonchaloir,
Qui l'aim de fin voloir.

Tant est ma dame garnie
De biantéet de valor,
Que mieuz aim perdre la vie
Que j'en retraie m'amor.
Tant la voi de bel ator
Plesant et bien ensaignie,
Se je n'ai de li aïe,
Bien sai de ceste dolor
Ne garirai à nul jor.

A ma dame qui j'aour (que j'adore),
Chançon, va, ne t'i détrie (retarde),
Ne puez pas estre envoïe
En plus haut lieu, n'en meillor,
Qu'ele a de bianté la flor.



Sandrart.

Sandrart est un trouvère artésien qui se distingua dans la composition de ces petites pièces galantes appelées *Jeux-partis*, qui eurent tant de vogue au moyen-âge. Nous pensons qu'il naquit et vécut à Arras même, pendant le XIIIe siècle; ce qu'on peut assurer, c'est que son nom n'est pas encore éteint dans l'ancienne capitale de l'Artois.

Sandrart est mentionné, à deux reprises différentes, dans le ms. n° 7613 de la bibliothèque du Roi, qui contient, au reste, une foule de pièces des Trouvères artésiens, et notamment un recueil de *Jeux-Partis* très-curieux. On lit d'abord, au f° 16, un Jeu-Parti adressé par *Sandrart* à *Colart* (vraisemblablement *Colart li Changiérre* ou *le Changeur ;* voyez son article ci-devant, page 146), dans lequel il traite un de ces sujets subtils et galans qui amusaient les loisirs des dames châtelaines de l'Artois ; cette pièce débute ainsi :

Doy (deux) home sont auques tout d'un eage,
Qui par amours aimoeut bien loiaument

Une dame, qui est plaissans et sage (1),
Dont aine (aisne) unlz d'iaus (d'eux) ne gebi son talent
Or leur avient par fortune contraire (désir).
Que li uns pert les ieus de son viaire (visage)
Et li aumist nuement.
De leurs désirs n'amenrissent noient (ne diminuent rien),
Ains voent chascuns son pourpos poursuivir :
Li quex (lequel) en a le plus bel pour joïr,
Biaus dous *Colart*, voelliez ment avoier,
A tousjours mais vous en aurai plus chier ?

Dans le même ms 7613, au f° 17, on trouve un Jeu-Parti sur les nones et les béguines, entre *Chiertain* et *Sandrart*. On ne doit pas s'étonner de voir les trouvères faisant intervenir dans des questions amoureuses les religieux et les religieuses : ce n'était là qu'une licence poétique très-légère, auprès de celles qu'ils se permettaient quelquefois. Les curés figurent surtout d'une manière par trop mondaine dans leurs fabliaux ; et cependant l'époque où ces faits se passaient était de celles où le clergé avait une étonnante prépondérance dans l'état social. Cela rappelle l'Espagne où naguéres encore nous avons vu des femmes s'agenouiller dans les rues de Madrid pour baiser la main d'un capucin, tandis qu'au même moment le public applaudissait au théâtre des traits satyriques dirigés contre un ecclésiastique qu'on bernait dans une composition dramatique.

Dans la pièce qui nous occupe, le trouvère *Chiertain* ou *Certain* demande à son confrère *Sandrart* ce qui vaut mieux de

(1) Il faut bien que nos lecteurs sachent qu'une *dame agréable et* SAGE, selon le dire de nos trouvères, serait trouvée fort peu vertueuse de nos jours. On doit expliquer le mot *sage*, qualifiant une noble dame du moyen-âge, à peu près comme on entend l'épithète *honnête* si souvent donnée par Brantôme aux dames de la cour de Catherine de Medicis, dont il raconte les aventures dans ses *Mémoires*, et particulièrement dans la partie qui traite des *Dames galantes* ; après avoir débité fort naïvement et fort longuement tout ce qu'il a ouï conter sur telle ou telle de ces beautés du XVIe siècle, il termine ordinairement en disant : *c'étoit une bien honnête dame!* Les femmes *plaissans et sages* de nos trouvères étaient de la même famille.

réclamer le don d'amoureuse merci à une none ou à une béguine. La discussion s'entame, non pas sur les chances plus ou moins faciles d'obtenir du retour, cela ne paraît pas faire l'objet d'un doute, mais sur le plus ou moins d'*agrément que peut procurer l'amour d'une none ou d'une béguine.*

Ainsi dit Sandrart :

Sire, aincqs (jamais) ne m'abéli, par Saint-Siméon !
D'anter nonnain, car en li a détracion (ennui) ;
A pluseurs hons giller (tromper) est touzjours encline.
Béguine doit plus loer, car en sa couvine (conduite),
A si, com croi, envers nous n'i ais de fiction (fraude).

L'interlocuteur répond :

Certain vous soustenez ci fause opinion :
Detraction ains, ne votre afection,
De nonain ne set flater se douce doctrine,
Et se set gille maeer par se desepline,
Mais Beguignages va tous à perdicion.

Le même ajoute plus bas :

Nule none ne sor mi dominacion,
Sandrart, non pourquant je di que confusion
Puet-on bien vo dit tourner ;
Car none est reine de tous biens d'amour moustrer,
Béguine est homine qui met en cuer
Mal courrous tribulacion.

Le Jeu-Parti se termine en décidant la question en faveur de la béguine qui obtient la préférence par ce vers :

« Beguine a cuer amourous sans corrupcion. »

Le *sans corruption* s'explique peut-être ici par les vœux de virginité que les nones faisaient et dont s'abstenaient les béguines. Si c'est ainsi que l'entend le trouvère, son dénoûement serait plus moral que la pièce même.

On lit encore dans le manuscrit n° 7615 de la bibliothèque du Roi, au f° 18, le jeu-parti suivant intitulée : ***Jehan à Sandrart :***

Sandrart, por ce que vous voi
Soucieux et bien entendant,
Par fine amitié vous proi
Que vous me fachiez sachant
De ce que ne sais mie.
Ce dites par cortoissie,
Se bone amours use droiturière u non,
Et s'ele fait chascun amant reason.

Jehan Legier si com je croi
En amour a de bien tant
D'onnour, de sans, et de foi,
Com puet en lui servant,
Deserte avoir mal mérie;
Car nus cueis qui soit en vie
N'est souffisant,
D'avoir le guerredon
Que bone amour donne en son menre don.

Sandrart, droit au Marescoi
Alés, vers moi respondant;
Amours ne fait droit, ne loi,
A maint amant vrai,
Car teus aimme qui mendie
En amant d'avoir amie,
Et s'en sont maint qu'a petit d'occaison,
Ont par amours dames en abandon (à plaisir).



Sauvage d'Arras.

Sauvage d'Arras, que le m. nº 184 du supplément français nomme *Sauvales Choses d'Arras* (1), est un poète du XIII[e] siècle qui obtint quelque célébrité ; il a composé plusieurs pièces morales et un grand nombre de chansons dont quatre seulement sont parvenues jusqu'à nous.

Sauvage d'Arras était d'un caractère sérieux et mélancolique ; soit qu'il eut été froissé dans ses attachemens et que cela influât sur ses chants, soit que la nature même l'entraînât vers l'élégie, il paraît avoir adopté le genre plaintif. Il se lamente constamment sur les rigueurs de sa dame et sa cruauté envers lui. Dans une de ses chansons, il dit que les oiseaux goûtent du moins le repos en hiver, où ils vivent sans chanter, ni crier, mais que lui ne cesse d'avoir deuil et douleur. Il n'est point de terme à ses amours, et les glaces de l'hiver ne sauraient éteindre le feu qui

(1) De La Borde, dans son *Essai sur la Musique*, tome 2, page 337, fait de *Sauvales Choses* ou *Coses* un personnage distinct de *Sauvages* ; mais comme des manuscrits différens donnent à ces deux noms les mêmes productions et le surnom d'*Arras*, nous sommes enclins à penser que ces deux trouvères n'en font qu'un seul, dont le nom a été estropié par les copistes.

le consume. « Heureux oiseaux ! ajoute-t-il, chaque printems » vous raméne le cœur de vos compagnes ! amans aimés, vous » renaissez chaque année pour le bonheur et la volupté. Je suis » donc le seul être dans la nature pour qui toutes les saisons » sont éternellement funestes et rigoureuses ! »

Cette pensée ingénieuse et plaintive est consignée dans une chanson de Sauvage qu'on lit à la page 248 du ms. fonds de Cangé n° 67, (ou n° 65, f° 115 verso) de la bibliothèque du Roi. Le trouvère l'a rendue ainsi en langue romane :

Quant li tens pert sa chalor,
Que la flor blanche est palie,
Cil oisel, par la froidor,
Nus n'en chante, ne ne crie ;
Très que ce vient en Pascor (tems de Pasques),
Lors chantent et nuit et jor.
Hélas ! chetis ensi ne m'eat-il mie !
Tosjors ai duel, onc n'oi joie en ma vie.

Sauvage fait ensuite une description très-flatteuse de la dame de ses pensées, et il finit par cette dolente terminaison :

Tout adès souspir et plor,
Ne sai que face, ne die,
Et si travail et labor
D'ire, et de jalousie,
Que j'ai el cuer à séjor,
Si me tient et nuit et jor,
Chascun me nuist ;
N'ele ne me veut mie,
Ensi puis-je bien faillir a amie.

Cette chanson est aussi attribuée à Gautier d'Argies dans un ms. de la bibliothèque du Roi venant de celle de Noailles.

Ces attributions d'une même œuvre à plusieurs trouvères se rencontrent souvent parmi les manuscrits du XIII[e] siècle ; les copistes étaient si peu exacts et si peu consciencieux sur la pro-

priété littéraire, qu'ils ne se gênaient en aucune manière pour distribuer les chansons des poètes qu'ils ne connaissaient pas à ceux qu'ils connaissaient davantage. Ces doubles attributions frappent encore d'autres chansons de Sauvage d'Arras ; celle qui commence par ce vers :

« Amor, qui fait de moi tout son commant.... »

et que nous allons reproduire en entier, est donnée par un ms. de Paulmy (aujourd'hui à l'Arsenal) à *Simon d'Autie* ou d'*Athie*, un autre ms. de Clairambaut l'attribue à *Jean Lorgueneur*. On la lit dans le ms. 184 du supplément français de la biblioth. du Roi, sous le nom de *Sauvales Choses d'Arras*.

Enfin, la chanson commençant par :

« Quant voi paroir la feuille.... »

est donnée à *Sauvage d'Arras* comme à *Sauvage de Béthune*, son compatriote et son émule.

(*Ms.* 184, *suppl. français. f°* 40).

Amours qui fait de moi tout son commant,
M'a de chanter doné mont boen voloir,
Et neqnedent n'ai pas mon cuer joiant,
Fors seulement de tant que j'ai espoir
Que par servir venrai à cele hounour,
U j'ai pensé sonvent et nuit et jour,
Et fait encor ne jà del de patir,
Ne mi doinst Diex volonté ne désir.

Tant a biauté cele pour qui je chant,
Cainc tant n'euvi en vieu nu eschamir,
Quele a gent cors, bien fait, et avenant,
bouche riant, et bien se set avoir ;
A mon avis ne sai el mont millour,
U tant ait sens, courtoisie et valour,
Fors ke de tant k'il li vient à plaisir,
Quelle me fait à escient morir.

Aine tant n'alai mon païs eslongeant
Que la bele me fisse ennonchaloir.
Ne ce ferai, mais en tout mon vivant
Servir la voel de trestot mon pooir,
Et quant remir son vis at sa coulour,
Lors si me fait de joie espéréour,
Car autrement ce poroie souffrir
Les grans doloors qu'il me fait soustenir.

Ne me vois pas de çou désespérant,
Se la miudre del mont me fait doloir;
Ains ai en li adès fiance grant
Servirai le de cuer sans décevnir.
Ausi me doinst Diex joie de s'amnor
Poor cui je chant sovent, et ri, et plour,
Caine pour tretier n'amai ne pour oieoir,
Ains voel adès loiauté maintenir.

Las! mar quidai en li si grant douçour,
S'en ai restor de joie pour dolour,
Car autrement ne me poet garantir,
Riens en cest mont ne m'estuise morir.

Sauvage d'Arras est, selon nous, l'auteur incontesté d'une fort jolie pièce de vers sur la *Tromperie* qu'il personnifie sous son nom roman de *Dame Guile* (tromperie), œuvre d'honnête homme et de cœur droit, dans laquelle le poëte place sa patrie la première parmi plusieurs noms de pays cités au commencement de sa pièce. Il se nomme, au reste, deux fois, en terminant son petit poème. Sauvage nous explique au début pourquoi de son tems on mettait en vers tout ce qu'on voulait incruster dans le souvenir des hommes; c'était, selon lui, pour mieux fixer l'attention et comme moyen de mnémonique C'est ainsi qu'il dit :

L'en met ce c'on volt avenir
En rime por ressouvenir,
Et si plest mieux à escouter
Ce c'on ot (entend) par rime conter
Que ne fet chose desrimée.
Por ce doit estre miex amée
Qoant ele est ordenée à droit;

Qui se prend garde en bon endroit
Bien set se c'est voirs (vrai) que je conte.
A tant revendrai à mon conte,
Que je n'ai mie estret de fable,
Ainz est de chose véritable.
Li contes est estrez de Guile (tromperie)
Qui pooir en a mainte vile,
En *Artois*, en Flandres, en France,
A dame Guile grant poissance,
En Romenie et outre-mer,
Et en tos liens c'on sait nommer,
A dame Guile grant pooir....

L'auteur s'étend ensuite sur l'influence que la *Tromperie* exerce dans toutes les classes de la société, il la dépeint emblématiquement, et se plaint, dans sa boutade, de tous les maux qu'elle occasionne. Il termine ainsi :

Toz li mons deveroit voloir
Que Guile fust ensus de lui,
Qu'à fet et fet maint grant anui,
Ele a fet maint hom escillier (exiler)
Pendre, ardoir, boillir et noier,
Et mainte fame mise à mort.
Cuers qui à Guile amer s'amort (s'adonne)
Il entretest toz bons usages;
Por ce est folz, ce dist *Sauvages :*
Qui Guile aime, ne qui le croit
Et qui da droiture recroit.
Qui Guile aime, il est en la fin
Guilez. A tant mon conte fin,
Qui tesmoingne de par *Sauvage*,
Qui Guile aime il y a domage.
Explicit de dame Guile.

Ce dit, qui contient 137 vers, a été publié, en 1835, par M. Achille Jubinal, dans ses *Jongleurs et Trouvères*, Paris, Mercklein, in-8°, p. 65-68. C'est pourquoi nous ne nous étendrons pas davantage sur cette pièce.

Une autre production attribuée à Sauvage d'Arras est intitulée *Les Doctrinaux ;* ce sont des préceptes moraux, des rè-

gles de conduite destinés aux jeunes gens et disposés vraisemblablement pour être appris par cœur. On a souvent, depuis le XIIIe siècle, renouvelé cette forme d'enseignement dans les quatrains moraux de plusieurs de nos poètes français. Voici le commencement et la fin de cette pièce ; elle est inédite :

Ci commence Doctrinal de latin en roumanz.

Certes, bone chose est de bon entendement.
Bons entendement done cortois ensaignement.
Cortois ensaignement fait vivre honestement
Et saige vie done honor et saovement,
C'est bons ensaignement de Dieu croire et amer
Et des pechiez haïr, qui sont dur et amer.
L'en doit bien ceste paine soffrir et andurer,
Pour avoir la graot joye qos tozjorz puet durer.
Après vos vorray dire qu'est boos entendemens,
C'est que se li homs est auvec la bone gent,
Qu'il saiche bien garder sa parole et son sens,
Et qu'il sache couvrir toz ses mauvais talenz.
Se voz v'eez le fol fole vie mener,
Jà por ce ne devez vostre bon sens muer,
Ne pour tor gré avoir ses devez resanbler.
Ne dax (sic) a contrefaire ne vos devez pener.
Les envieux devez saigement eschiver,
Quar fole compagnie fait maint home blaemer.

Cette pièce, qui a 516 vers, se termine ainsi :

Ce dit li Doctrinax saos faule et sans mesprenre,
Qu'ainçois qu'on vueille un home trop laidement reprenre,
Doit chascun soi-meisme ensaigner et aprenre.
On doit bons moz oïr où l'on puet bien apraore
Cel Doctrinal doit-on escrire et retenir,
De bons ensaignemens bien enteudre et oïr.
Puet l'en tel chose apraore dont grant bien venir.

Explicit.

Cette pièce se trouve an folio 101 d'un manuscrit du XIIIe siècle, du fonds de St.-Germain, n° 1239 ; elle ne porte pas de nom d'auteur, mais elle est indiquée au catalogue de la bibliothèque sous le nom de *Sauvage d'Arras*.

Sauvage de Béthune.

Sauvage de Béthune, trouvère du XIII° siècle, a été souvent confondu avec Sauvage d'Arras, trouvère comme lui. Leurs productions ne portent quelquefois qu'une indication insuffisante, les mettant sous le seul nom de *Salvages*, ce qui peut induire à confusion. Cependant nous pouvons donner comme étant certainement de Sauvage de Béthune les deux pièces de poésie qui vont suivre : la première est une chanson sur le printemps et l'amour, la seconde est un dialogue entre Sauvage et Robert de Béthune, touchant le mariage de ce dernier, qui, tout en prenant femme, avait fait fortune. Nous apprenons aussi, par un autre couplet de cette deuxième pièce, que le chanteur Sauvage avait lui-même contracté une union légitime.

Les deux petites productions du trouvère de Béthune sont contenues dans les mss. de la bibliothèque du Roi inscrits sous les n°ˢ 7222, 7613, et 184 du supplément français. Elles sont mutilées dans le n° 7222, mais se retrouvent intactes dans le n° 184 du supplément. Dans toutes elles sont accompagnées d'une musique notée ; ce qui prouve qu'alors aussi on disait :

Les vers sont enfans de la lyre,
Il faut les chanter, non les lire.

Voici ceux de Robert de Béthune qu'on chantait au XIII[e] siècle dans les manoirs de l'Artois, le soir, à la veillée :

Ms. 184, suppl. fr. f° 47 v°, avec Salvages, *sans dénomination de pays, mais à la suite d'une autre chanson de* Salvages de Béthune, *ce qui laisse peu de doute sur l'auteur.*

Quant voi parnir la foille en la ramée,
Que li dous taus d'esté est esclareis,
Que eist oisel et soir et matiuée
Chantent si eler par ees vergiers foillis,
Trop volentiers peusaisse à lour dous cris ;
Mais je sui si d'autre ehose entrepris,
Car une amours durement me travaille ;
Si n'ai repos uuit et jour ne m'asaille.

Ahi ! amours, com iés (tu es) desmesurée (inexorable)!
Moi ki te sert veus ocire toudis,
De mni gréver es trop accoustumée ;
Mais uns espoirs est dedens mon euer mis,
Qui jà d'amors n'arai joie, ne ris,
S'ançois nel ai par bel servir conquis :
Car ki d'amnrs vent boue définalle,
Bien doit souffrir la dure començaille.

De tant si jou amours bien esprovée,
Que quant je euit mius (mieux) de joie estre fis.
Dont me revient une estrange peusée
Par coi je sui matés et desconfis.
Ne mesmervel se je sui esbahis,
Car meu penser ai en si haut liu mis,
Cal guerredon dont moult que je ne faille,
Mais fins amis serai comment kil aille.

Bien voi e'amours esproeve ma peuséa
Pour esprover se je sui fins amis,
Mais pour dolour que j'en ai endurée
N'estra mes euers boisièes (occupé) ne faintis.
Merci vos cri, douce dame gentis,
Car mes cuers est del votre si souspris ;
Faites semblant que de m'amour vos caille
Si quiderai adès que miex en vaille.

2e Chanson.

Robert de Béthune, entendez,
Dites que vous en est avis ?
Dites, se vous amenderez,
De ce dont estes enrichis ?
Grant terre et bele dame avés,
Mais d'une riens suis effréés,
Quar l'en voit souvent empirier,
D'enrichir et d'avoir moiller (femme).

Sauvages, un pou (peu) me soufrés
De respondre sui esbahis;
Puis que li hom est mariés
N'est pas del tout à son devis;
Par vous meismes le savez,
Et d'une riens sui a pensés,
Par quoi je redoute l'empirier,
Ma feme het le tournoier.

Robert, se vous del tout créez (croyez en tout)
Vostre moillier, ce m'est avis,
Sachiez que vous jamais n'irez
Tournoier en loiutein pays,
Et vous meismes cuiderés
Que d'armes aiez fait assés :
Partant verrois vo pris baissier,
Se les armes volez laissier.

Sauvages, je suis assenés (assuré)
De mon vivre, ce m'est avis,
Et entre vous tournoierez
Quar je me suis à séjour mis :
Teus (tel) est et biaus et preus assez
Sil iert riches et assasés (rassasié)
Et s'eust de quoi saisier (soulager les autres) :
Par tant lairoit le tournoier.



Simais de Boncourt.

Il nous est parvenu peu de renseignemens sur *Simaïs*, *Simaire* ou *Simonin de Boncourt*, trouvère du XIIIe siècle, qui prend son nom du village de Boncourt, de l'ancien bailliage de Lillers, aujourd'hui canton de Fauquembergue, près de Fruges, dans l'arrondissement de Boulogne.

Nous avons de ce trouvère artésien trois chansons galantes adressées à son amie, qui était dame de haut lieu et d'une grande beauté, et une pastourelle pleine de grâce et de naïveté. Cette dernière pièce a l'avantage de n'être pas graveleuse, ce qui est rare dans ces sortes de poésie : c'est une des plus jolies du genre, et elle mérite bien de voir le jour, et de faire connaître la belle *Alix*, fille de *Perrenelle*, héroïne de ce chant.

C'est une circonstance fort extraordinaire qui a fait découvrir le texte original des œuvres poétiques de Simaïs de Boncourt, elles ne sont contenues que dans un seul ms. du XIIIe siècle, et ce manuscrit après avoir appartenu à Henri Estienne, passa dans la bibliothèque de Bongars, puis dans celle de Goldast dont il porte aussi le nom sur sa garde, et enfin vint à la ville de Berne, où il fut inscrit sous le n° 389. Sinner, dans ses Extraits

de quelques poésies des XIIe, XIIIe et XIVe siècles, Lausanne, 1739, in-8°, page 64, révéla le nom de *Simaïs de Boncourt* avec celui de plusieurs trouvères du Cambrésis et de la Flandre. (Voyez nos *Trouvères Cambrésiens*, article *Jacques de Cambrai*, page 143, 4e édition). Cette révélation avait déjà ouvert les yeux de quelques savans français, lorsqu'au commencement de ce siècle, à la reprise des études sérieuses, on chercha les véritables sources de la littérature du moyen-âge. La suprématie du gouvernement de Napoléon, qui s'intitulait *Médiateur de la confédération Suisse*, engagea un haut personnage de l'Empire à faire des démarches pour obtenir communication de ce manuscrit.

Le 11 juillet 1809, le ministre de l'Intérieur de l'Empire Français invite son collègue des Relations Extérieures à charger l'ambassadeur français, à Berne, de demander à la bibliothèque de cette ville un manuscrit français du XVe siècle, coté n° 389, in-4°, sur vélin, de 275 feuillets, contenant : 1° des Contes et des fabliaux ; 2° le roman des *Sept sages*, en prose ; 3° le roman du Saint-Graal. Total 77 pièces, presque toutes inédites. M. Méon, conservateur, désirait en prendre connaissance, et l'on promettait de le rendre aussi vite que possible.

M. *Tscherner*, bibliothécaire de Berne, malgré sa répugnance, consentit à se séparer du ms. et à l'envoyer. Il fut remis au comte Auguste de Talleyrand, ambassadeur de France en Suisse, qui le 1er août 1809, en accusa réception, et chargea M. de l'Epinière, un de ses amis, de le remettre au ministre de l'Intérieur.

M. De l'Epinière se présenta en personne auprès du duc d'Otrante, alors ministre de l'Intérieur par intérim, lui remit le volume et en retira un récépissé daté du 26 août 1809, qu'il transmit à M. de Talleyrand. Le ms. toutefois ne parvint jamais à la bibliothèque Impériale, il fut volé chez M. le duc d'Otrante, qui avoua, par une lettre du 30 septembre 1810, datée

d'Aix, qu'il se rappellait l'avoir reçu, l'avoir montré à plusieurs personnes, mais qu'il ne pouvait dire positivement où il était alors.

La bibliothèque de Berne réclama et renouvela ses sollicitations en 1814, 1820 et 1824. Elles furent parfaitement accueillies, mais n'eurent pas d'autres résultats pour la ville de Berne que de recevoir ce qu'on appelle de l'eau béuite de cour.

Sous le ministère de M. de Richelieu, on pensa à donner une indemnité à Berne ; le 23 octobre 1824, M. le marquis de Moustier, ambassadeur en Suisse, lui offrit enfin, au nom de la France, un exemplaire de la belle édition, grand in-f° de l'*Iconographie grecque et romaine*, dont en 1833, grâce à la bienveillance de M. de Rumigny, les deux derniers volumes furent également envoyés en Suisse. Cependant le riche manuscrit n'avait pas été perdu pour tout le monde ; après 28 années de clôture, il revit la lumière : dans les premiers jours de novembre 1836, Crozet, libraire, quai Voltaire, l'acheta d'une dame domiciliée rue des Prêtres St.-Germain, n° 21, à laquelle il était venu dans la succession de notre grand orateur *Manuel*.

Crozet fit officieusement prévenir M. *Sinner* (Louis de), savant helleniste, qu'un ms. aux armes de la ville de Berne se trouvait chez lui. Ce patricien Bernois avait été attaché cinq ans à la bibliothèque de sa ville, il reconnut la précieuse relique, et par son entremise, la ville de Berne fit remettre les 1,000 francs demandés par Crozet, et le ms. est enfin rentré sur sa vieille tablette après une longue absence et bien des voyages, au commencement de décembre 1837. Cette révélation a été faite par M. Achille Jubinal dans une lettre à l'Artiste, datée du 10 décembre 1837.

(*Ms. de la bibl. du Roi, collection Mouchet, tome* 13. *Copie du ms. de Berne* 389, *fol.* 6 *r°*).

A dous tens d'esteit,
Ke je vois
Flors et boix
Et prés reverdier,

Lors sui très pensis,
En error pensis,
Pour celi cai je tant désir.
J'ai n'en pertirai
Tant com je soie vis,
Ains serai
Cortois et loiauls, reuvnixies,
Et ues, et jolis.

Belle et bone aisseis
Car m'ameis,
Por Deu,
Car je vos en pri,
S'aurai à mon greit
La riens dou mont cui je plux desir.
J'ai n'en pertirai
Tant com je soie vis,
Ains servirai
Taot ke péchié serait,
Se je n'ai merci.

(*Même ms. folio* 32 *r°*).

Bone amor me fait chanteir
En I tens ke repairet,
Quant j'oi ces oxels chanteir
Par desor ces boscaiges,
Lors seus trestous d'amors enpris,
Sans repentir,
Jusc'à morir
Keil poine ke j'en aie.
Bele et bone à cui je sui
Cuer et cors et pensée,
Se vostre amor pooie avoir,
Deus! com bone jornée.
Lais (hélas), çai-je dit, je l'averai,
Jai n'i laurai;
Ke plus douce est
Ke n'est, en may, rousée.

Belle et blonde ke mon cuer ait,
Greilete et acemée.

La meire ke vos portait
De bone heure fut née,
Quant I teil juel enchairiait (1),
Com de celi
Ke mon cuer ait
A vis (visage) resemble feie (fér).
Chanson vai t'en à celi
Ke mels valt, ke riens née.
Di li, de par Simonin, ke soiés ostelée,
Quant tu venrais tout près de li
Consoille li,
S'elle muert ensi,
S'aime (son âme) serait dampneie.

Pastourelle.

(*Même ms. de Berne f° 32 v°*).

Belle Aelis, une jone pucelle,
Gairdait aignals lone (près) une fontenelle.
Per un matin,
Aikes près d'un viés molin,
Tint un mastin
Loiet en sa cordelle,
Por la poour d'isangrin (du loup),
Vait regraitant son meschin (amant),
Chantoit ceste chansonete :
« Tuit li amerous
» Se sont endormis,
» Je suis belle et blonde
» Se n'ai point d'amis. »

D'amors sospris,
M'en voix vers la tousete (fillette),
Et si li dix :
— Amés moi, suer doucete,
A vos m'enclin
Loiaul amin.
Enterin (entier, sans partage),
Amés en moi, suer doucete,
Foi que je doi Saint Martin ;

(1) Quand elle était chargée d'un tel joyau.

Chamee (chemise) vos doorai de line,
Et graut cote da brunete ;
A vous me doing et otroi.
Je li ai tont mon cuer doneit
Si n'en ai poiot aveoe moy.

Elle nt paor,
Si en deviot plus belle ;
De la color
Semblait roze novelle,
Toos m'esjoï
De la beauté k'eo li vis,
Puis li di :
— Ameis moi, ma damoiselle.
Et ele me respoodi :
— Sire, je n'os faire amin,
Por ma mère Pereoelle
Ke sovent me bait le dos,
Se j'oussexe amer, j'amaixe.

Jai (jamais) eo amor,
De si povre tousete
N'averiés hooor,
Trop per sui jonete ;
N'ains oo amin,
Ne d'amors parleir n'oï (o'eutendis).
Se vos pri e'aillors
Contés vos novelles,
Ou muls l'entendront de mi (qne moi).
Lors li ai dit :
— Aiés merci
De vostre amin,
Blonde et belle,
Ke por vostre amor se muert
A cotr me tient.

Touze, joanlz
Et bone robe entiere,
Senture et gans anreis,
Et aumooiere
Se vos voleis.
Les jnauls li ai monstreis
Pues dix : — teneis !
Lors se fist un pouc moins fière,

Se n'es ait pais renfusiez
Ains dist : — Sires, reveneis ;
Je vos doing m'amor entiere.
    Cuer douls,
A grant poene me départ de vos.

(*Même ms. fo* 33 *ro*).

  Bien doit chanteir et joie avoir,
    Cui fine amor aïe,
Et bien plorer et doloir
Ki tousjors sert et proie,
De loial cuer sans decevoir,
Ne j'ai d'amors ke fois espoir
    N'aurait jor de sa vie.

  C'elle ne met en nonchaloir
    Sa très grant signorie,
Sa grant hautesce et son povoir.
    Ainsois c'amors m'orie
Morir m'estuet je sai de voir (vrai) ;
Or faice de moy son voloir
K'il ne me desplaist mie.

  Pis (doux, *pius*) Deus, ke tant la fet voloir,
    Mi veulle estre en aïe (aide),
Et li doinst pensée et voloir
Ke doingne estre m'amie.
Chanson, vai li ramentevoir
K'en si hault leu doit avoir
    Pitiet et cortoixie.



Symon d'Autie.

Voici venir un gentil et galant trouvère qui appartient à notre province artésienne, car il tire son nom d'une rivière et d'un village de l'Artois : c'est ***Symon d'Autie*** ou ***Authie***, poète du XIIIe siècle, à qui le président Fauchet ne donne que deux chansons, tandis que De La Borde, trop généreux, lui en accorde onze, en y comprenant une qui réellement appartient à Sauvage d'Arras, et une autre contestée au profit de Gaces Brulé.

C'est l'amour qui inspira Symon d'Autie, comme tant d'autres trouvères de son temps ; il eut une passion qui datait de son enfance, pour une ***dame de grant vaillance***, à qui il dit :

> S'il vos plaist, amis vos serai
> C'apris l'ai dès enfance.

Mais il ne garda pas ce seul attachement puisqu'il parle autre part d'un ***novel amour*** qui paraît l'occuper beaucoup Il avait bien raison, s'il faut l'en croire ; cette autre passion eut pour objet une belle dame, courtoise et sage, simple et sans orgueil.

> Gente de corps et clère de façon.

dont les deux yeux promettaient guérison aux maux du trouvère, si toutefois les regards de la belle étaient de vrais témoignages des sentimens de son cœur C'est Symon d'Autie lui-même qui nous donne ces détails intimes dans ses vers gracieux : Ce trouvère aimait beaucoup les dames, mais il détestait les infidèles : il les flagelle impitoyablement dans son style énergique et plein de figures ; on en jugera par les deux couplets suivans, tirés du ms. n° 184, supp. fr., f° 168 verso.

Paus (peu, misérable) est ki à entient (sciemment)
Velt (veut) sor gravelle (gravier) s mer,
Et s'il plus ki entreprent
Volaige feme à amer.
On n'i puet raison trover :
Tost aime et tost s'en repent,
Et tost fait celui dolent
Ki plus s'i cuide (croit) fier.

Vaillans hom quant à li tent
Fait trop adés à amer,
Car c'est cil ki sans boin vent
Se paint (tourmente) en le haute mer;
A tel feme doit baer (souhaiter)
Uns cunchières de gent (un trompeur pour ami),
Ki par son cunchiement (sa lâcheté)
Le saice (la sache) à son droit mener.

Le président Fanchet donne pour ami à Symon d'Autie un autre artésien, Gilles ou Guillaume Li Winiers, *ainsi que le moustre un jeu-parti*, à ce qu'il dit. Nous n'avons pas vu ce jeu-parti, mais nous avons découvert une fort jolie pastourelle de ce chanteur, qui a le mérite, assez rare parmi les pièces de ce genre, d'être piquante sans cesser d'être chaste. Chaque couplet se termine par un refrain de quelque vieille chanson en faveur dans l'Artois au XIII[e] siècle. Nous publions avec plaisir ce document curieux et les chansons qui l'accompagnent ; comme on n'a rien imprimé, à ce que nous croyons, des œuvres de Symon d'Autie, chanteur élégant et gracieux, nous n'hésitons pas à mettre sous les yeux de nos lecteurs un grand nombre de pièces de lui.

(*Biblioth. du Roi. Ms.* 184, *suppl. fr. f°* 36 *v°*).

On ne puet bien à deux seigneurs servir
Legierement, sans noise et sans tençon (dispute),
Pour çou me fait mainte entente guerpir,
Nouvele amors ki m'a en sa prison,
Si m'esmervel quant pour amor me duel,
Quant pour mon mal ai de joie espérance,
Si chanterai par droit mex que ne suel,
Quant de si haut dont sui en atendance,
Et de la riens que plus desir et voel.

Courtoise et sage, et simple et sans orguel,
Gente de cors et clere de façon;
Se de son cuer sont vrai tesmoig si oel,
Ses dous regars me pramet garison
Des maus ke j'ai, dont jà ne quier garir,
Se par li non; mais je sui en doutance
Se mon penser li osasse gehir.
U se taisant ferai ma penitance
Assés aim mels esperer que morir.

Diex li dona si grant biauté fuison,
Et avoec fit sens et bonté venir.
Moult iert sire cui ele fera don
De son gent cors dont Diex me doint joir.
As autre gent est de si bel acuel,
Quant tant desir s'amour et s'acointance,
Ce n'est pas sens que jou celer li voel,
K'encor ne die jou ma mesestance (déplaisir),
Si m'encusent (m'indiquent) mi samblant et mi oel.

(*Même ms. f°* 37 *r°*).

Bone amour ki m'agrée
Me plaist à maintenir,
Mais ma joie est doublée,
Ma paine et mi souspir,
C'ai trait en recelée,
Si me mervel comment
J'ai nul aiiement
En ma lie pensée
Dont si grant joie ateut.

Bien m'ont la mort donée
Félon et mesdisant,
Et longue demorée
Me vait contraliant,
Et mercis desirrée.
Mais se par son plaisir
Ne me fait resjoir,
Pieces boine curée (?)
N'i a, fors del morir.

Diex, u sera trovée
Cele que desir tant,
Douce dame honnorée,
Vos entrai à garant
Que sans vos n'aim rien vée,
Fors atendre à loisir,
Car par le bien souffrir
Est sovent recouvrée
Gens tornée au fuir.

Se fins cuers s'umelie,
Je sai vraiement
Que ma dame et s'aïe,
Ne m'iront plus targant (tardant)
Car je l'ai tant proié
De fin cuer et d'entir,
Ne jà por repentir
N'iert ma joie eslongié
De ce que plus desir.

Dex en est çou ma vie
Mes confors ensement.
La bele l'eschavie,
Qui tant a le cors gent.
Chançona, va, se li prie,
Se jà pour bien servir,
Porrai a chiés venir,
De l'amour ki maistrie
Mon cors et fet languir.

(*Même ms. folio* 37 *recto*).

Quant je voi le gaut (bois) feillir
Et flourir,
Que rousignols fait tentir,
En vois de douce acordance,
D'une douce ramembrance
Me fait fins cuer souvenir.
Mais mis m'a en oubliance
Cele por qui je sospir,
Tant le me doinst Diex servir,
Qu'à s'amour puisse venir
Et torner en aléjance.

Dosne s'en ausaisse dir
Quant remir
Vos vives fins cor sentir
Com vostres sui emperitance,
Jà non oghe mesestauce (chagrin),
Mais en altre sens me truir,
Quant en vos non truis egance,
Et mout val mais a gehir
Que fol parlar en ardir,
Et quant lou non pot lauzir,
Ren non val tant com souffrance.

Losengier (flatteurs) par lor guencir
Dont m'aïr, (tromperie),
Ont fait maintes fois haïr
Fins amans à delitance,
Mils que par douce samblance
Comment porroit on traïr,
Et quant on voit la provance
De lor envieus mentir,
Lors covient espenéir (expier)
As fins amans, et souffrir
Lor desloial penitance.

Da sabias (sic) com suspir
Et sbir (rêver),
Et con fai coulour palir,
Et pensar à sa vaillance,
Et à sa douce samblance,
Et giens parlar et taisir (taire),

Et eubrir (cacher) ma mesestance.
Humeliar, orguellir,
Ne me qoier au don merir,
For laissar vivre o morir
Et estre en sa maintenance.

Diex car peust avenir
Robéir
Péusse adés et servir
Et estre en tele atendance,
Ne jà par fole espérance
Ne m'en péusse partir;
Ne par nule aotre esmaiance,
Bien me porroit enrichir.
Diex ! sol de ce consentir,
Car de ma joie acomplir
N'ai-jou autre ramembrance (souvenir).

On a pu voir que le copiste a glissé dans cette chanson plusieurs expressions qui se rapprochent de la langue d'Oc; ce mélange arrivait quelquefois par la faute des jongleurs, qui chantaient tour-à-tour les œuvres des troubadours et des trouvères : c'était un peu la confusion des langues.

(*Même ms. f° 37 v°*).

PASTOURELLE.

Quant li dous estés défine (finit)
Et li frois ivers revient,
Que flours et foelle déline,
Et ces oisiaus v'en sovien,
De chanter embos n'embroel,
En chantaot si com je soel
Toot seul mon chemin esroie,
Si oi près de ma voie
Chanter la bele Emmelot:
« Deu reu leo ! j'aim bien Guiot,
» Tous mes cuers a li s'otrie. »

Gant (grand) joie fait la meschine,
Quant de Guiot li sovient,

Je li di: amie fine,
Cil vos saut ki vous maintieut
Vostre amour, desir et voel,
A vos servir tous m'acuel,
Se volés qoe vostre soie,
Reube vous dourai de soie,
Si laissiés cel vilain sot:
« Deu reu leu ! c'aioc ne vos sot,
» Bieu amer, ne faire joie. »

Or parlés vos de folie,
Sire, foi que je doi vous;
Jà, se Dieu plaist, de sa mie
Ne sera mes amis cous (trompé, cocu),
Tournés, fuiés vos de ci,
Jà ne lairai mon ami,
Pour nule home que je voie,
Ne m'a pas dit que jel doie
Pour autrui entrelaissier :
» Deu reu leu ! pour I baisier,
» M'a dooé gans et coroie. »

Edouçe riens envoisie,
Coers debonaires et dous,
Rechevés par cortoisie
Mon cuer ki se reut à vos,
En cui je del tout m'afi;
Maios juintes vos cri : merci!
Mais que vostre amors soit moie,
Ki mon cuer destraiot et loie
Se qoe ne l'em puis sacier,
« Deu reu leu! pour embracier,
» Mes cuers à l'autre se loie. »

Bien m'avés or essaié,
Mais poi i avés conquis;
Maint autre en avés proié,
Nel avés pas ci apris.
N'encor ci ne le lairois,
N'est pas li cuers si destrois
Com il pert à la parole.
Tels baise feme et acole
Kil ne l'aime tant ne quant.
» Deu reu leu ! alés avant,
« Jà ne m'i troverés fole. »

(*Même ms. suppl fr. f*o 38 *r*o).

Quant la saisons comence
De novel tans en mai,
Que toute riens s'agence
Et naist la flours el glai,
D'amour dont je suis en esmai,
Ai encor esperance,
Se par longhe atendance
Doit nus avoir merci,
Encor sera meri,.
Dame de grant vaillance
A vostre fin ami.

De joie et d'alejance
Paistrai mon cuer verai,
S'auscune asegurance
Trovaisse en vos cors j'oi,
Mais trop mi grievent li delai,
Sol por l'aperchevance
Dont je sui en esrance,
Car li felon haï
Aront sovent traï,
Par lor outrequidance,
Maint fin loial ami.

Dame, à la commençance
Quant je vos esgardai,
Me vint tot à plaisance
Quonques en vos trovai;
Mais orguels dont ne me gardai,
Ki tous bien désavance,
Sorvint par meschéance
En vos ki m'atrai;
S'en sont tout bien failli,
Et toute bien voellance
K'ocira vostre ami.

Dame de grant vaillance,
Je ne voi, ne ne sai
Point de ma delivrance
Se je par vos ne l'ai.
S'il vos plaist, amis vos serai,
C'apris l'ai dès enfance;

S'en aiés ramembrance
Cortoise sans merci.
Car se je muir ensi,
C'ert trop povre veniance
D'ocire vostre ami.

(*Même ms.* 184 *suppl fr. f°* 38 *r°*).

Novele amors, u j'ai mis moo penser,
Me fait chanter de la plus débonaire
C'on puist el mont ne veoir, ne trover.
Si m'en semont mes cuers de joie faire,
Et quant j'ai mis en li m'entencion
Dont ne doi jou chanter que de li non,
Et mi pensé sont à ma douce amie,
Puis que je sai mon cuer en sa baillie.

Et quant mes cuers est mis en li amer,
Je ne m'en doi mie arriere retraire,
Ains me covient otroier et graier
Les volentés mon fin cuer saos deffaire,
Et se je truis ma dame o le done non,
Plaine d'orguel, sans nésun guerredon,
Donques ai jou toute joie eu haïe,
Mais, se Dieu plaist, ce ne m'avenra mie.

Se je trai mal, je n'en sai cui blasmer,
Fors ses vairs iex (yeux) et son simple viaire,
Dont li mien sont traï en l'esgarder;
Mais n'i voient rien ki face á mesplaire.
N'en cors, n'eu bras, n'en bouce, n'en menton,
Fors sol estant qu'ele ne m'a fait don
De li amer pour alongier ma vie;
S'ele le fait ce sera cortoisie.

Douce dame, je ne vos os rouer
Ce dont amors ne me roeve pas taire,
Mais se vostre oel u on se puet mirer,
Ki tant son cler, ne m'i sont de mal aire,
Vos porés bien oïr à ma façon,
Et à mes dis, ke je n'aim se vos non,
Et que mes cuers au vostre s'umelie,
Ki de toute sa dolour vous mercie.

De la dolour vous doi jou merchier,
Et des pensers que vos m'i faites traire,
C'ausi com vos les me poés douer,
Quant vos plaira les me porrés retraire;
Et quant je sai en vos ma garison,
Se je vos aim il y a bien raison:
Mais quant j'aurai de vos haïr envie,
Jà puis honour n'aie jour de ma vie.

Douce dame, debonaire prison,
Avés doné mon fin cuer, qui vous prie
Que vostre soit, sans point de vilonie.

(Ms. 184, suppl. fr., f° 38 v°).

Tant ai amors servie et honourée,
Bien m'i deust mon service mérir;
Mais ma dolour n'iert jà guerredonée
C'amoi ne puet d'amours joie venir.
Hé, Diex! coment me porroie esjoir,
Quant jou esloig la riens qui plus m'agrée.
Se li miens cors se part de sa contrée,
Ne s'en veut pas pour ce li cuer partir;
J'emport men cors, mais je lais ma pensée.
Ki près aime, de loins ne puet haïr.
Ne près, ne loin, ne puet mes cuers guencir (gauchir, changer),
Ne jà amours n'iert de mon cuer sevrée.

Ele est et bele, et bone, et bien senée (sage).
S'ele à s'amour mi voloit consentir,
Adont sera ma dolours oubliée.
Je l'amerai, s'en devoie morir,
Car plus mi plaist pour li amer languir,
Que par autre fust ma dolors sanée (guérie).

En peu d'eure fu bien ma mort jurée,
Sans moi avant deffier et garnir (prévenir);
Si oel riant, sa face colourée,
Ses beaux parlers qui tant fait à oïr,
Me sorent bien decevoir et trahir
K'encontre aus trois ne m'a raisons durée.

Toute biautés est à li aunée,
Souftraice en or Diex à moi embelir,

Et quant biantés est toute à li donnée,
Diex, qui me fist à la biauté faillir,
M'a doné cuer verai pour vos servir
S'il vos plaisoit, douce dame loée.

Amis verais ne se puet resortir,
Car ne font pas bone amour amenrir (diminuer),
Ne cors lontains, ne longhe demorée (retard).

(*Ms.* 184 *suppl. fr. f°* 39 *r°*).

Li biaus estés se resclaire
Que l'erbe naist verdoians,
Que flours et foelles repaire,
Dont déusse estre joians.
Mais pour celi sui dolans,
U il n'a rien que reprendre,
Fors tant que trop est tenans
Vers moi de guerredon rendre
Que lonc tans m'a fait atendre.

Cis maus que j'ai n'est pas mendre (petit),
Pour ce s'il n'est aparans,
Car li carbons (charbons) sous la cendre
Couvers, c'est li plus ardans.
Del cuer aime fius amans,
Non des ieux, ne del viaire,
Dont ont fait mains fols semblans;
N'a gentil cuer ne doit plaire
Samblance d'amour sans faire (agir).

N'est tant grief à porter
Haire, ne vivre com peneans (pénitent),
Com de porter cest contraire
Que j'ai comporté lonc tans.
Je morroi merci proians,
Si n'en sai u confort prendre,
Si fac si con recreans (un vaincu),
Ki son baston (épée) tent pour rendre,
Quant plus ne se puet deffendre.

Diex tant gent mi sot souspreudre,
Ses cors bien fais avenans,
Sa coulours rosée tendre,
Oel vair et face rians,

Trop est poor ma mort plaisans,
N'il n'a en li ke reprendre,
Mais sans pitié beauté grans
Mi deust par droit desplaire
Si m'en peusse retraire.

Beautés doit valour atraire (attirer),
Douce dame bien parlans,
A cui serés debonaire,
S'a moi estes mal voellans,
Ki del tout soi vo sergans?
Ma mort m'avés fait emprendre
Si en serés mains poissans,
Car, pour engagier ou vendre,
Me poés com vostre prendre.

(*Ms.* 184, *suppl. fr. f.* 39 *r*°).

Li noviaus tans qui fait paroir
Et flour et fuille verdoiant,
Et fine amor ki mon voloir
A atorné à son comant,
Me font renvoisier en chantant
Si chanterai en bon espoir,
Car ma dame veut que jou chant,
Si m'en doit mes chans miex seoir.

Já ne quidai trover pooir
De chanter en mon vivant,
Mais se longhes m'a fait doloir.
Or me rescons d'un bel samblant,
Car il tient petit bien à grant,
Qui n'a mie plenté d'avoir,
Mais grans bien m'i vait atendans
Se loiautés m'i puet valoir.

Se mi oel fisent esmovoir
Mon cuer envers la plus vaillant,
Or i pert s'il ont fait savoir,
Car il moerent en desirrant,
Car li clerc vis doue et riant
N'osent esgarder, ne veoir,
Pour la cruel gent mesparlant
Qui ne s'em puissent percevoir.

Dame, ne puis de vos movoir
Mon cuer qui me vait destraignant (affligé),
Car pris a en vos son manoir,
Ne trait mais à autre garant,
A vos se tient à remanant,
Mais s'il m'a mis en non caloir
Pour çou ne hac-jou mie tant
Que jamais le voelle ravoir.

Douce dame, or poés savoir
Jamais ne m'en verrés plaignant,
Car honours m'iert je sai de voir,
Se volés que muire en servant,
Et quant li mal sont si plaisant
Que nul n'en dout à recevoir,
Pour ce sai que trop sont joiant
Li bien ki les pora avoir.

Sire, n'alés pas repentant
D'amour servir, ne main, ne soir,
C'amours gardent la joie grant
Ç ius ki servent sans decevoir.



Simon de Boulogne.

Simon de Boulogne, surnommé *li Clerc*, le savant, le lettré, acquit dans le moyen-âge une grande célébrité, et fut un des poètes qui illustrèrent le XII[e] siècle. Simon était-il de Boulogne comme le fait présumer son nom ; ou bien, comme d'autres écrivains, a-t-il dû ce surnom à quelques circonstances particulières de sa vie qui ne sont pas parvenues jusqu'à nous ? Dans le doute, nous devons le classer parmi les trouvères du pays, jusqu'à ce qu'on puisse prouver qu'il n'y a pas vu le jour.

Au reste, outre le nom que Simon joignit au sien, une circonstance assez concluante vient à l'appui de la classification que nous adoptons à son égard. Lambert d'Ardres, historien du Boulonnais, parlant dans sa chronique (1) de la traduction que fit faire Baudouin II, comte de Guînes (2), du traité de Solin,

(1) *Chapitre* 81, lequel est rapporté dans les preuves de la maison de Guînes, page 114. On y cite des hommes de lettres du XII[e] siècle.

(2) Ce Baudouin II, comte de Guînes, protecteur éclairé des lettres, était lui-même un savant personnage ; il vivait en 1169. Il fit rassembler une bibliothèque riche pour son époque, et en confia la garde à *Havard de Haldehen* ou *Hæden* ; il reçut en 1180, le roman intitulé *Le Silence*, de *Gaultier Silens* ou *Sileaticus* (voyez ce nom ci-dessus

sur la Nature des Choses, dit : *Quis nesciat à venerabili patre* Ghisnensi *Magistro* Simone de Bolonia, *studiosissimâ laboris diligentiâ de latino in sibi notissimam romanitatis linguam fidâ interpretatione translatam*, etc. Voilà donc un historien *Boulonnais* qui parle d'un comte *Boulonnais*, lequel commit Simon pour exécuter une traduction de Solin ; comment ne pas croire après cela que Simon, qui adopta le surnom *de Boulogne*, n'était pas de cette ville même ?

Mais ce qui doit plus particulièrement attirer notre attention dans la vie littéraire de Simon de Boulogne, c'est sa coopération, avec neuf des poètes les plus fameux des XII[e] et XIII[e] siècles, à la longue suite des diverses branches du volumineux poème d'*Alexandre* ; de même que *Guy de Cambray*, l'un de ses continuateurs, il n'a point de partie spécialement connue dans cette vaste épopée ; ainsi, l'on ne sait pas positivement quels sont les vers qu'il a composés : c'est ce qui nous privera de donner à nos lecteurs quelques échantillons du savoir-faire de cet écrivain. Néanmoins, d'après la renommée bien méritée des trouvères qui ont travaillé avant, pendant et après l'époque où lui-même s'exerçait sur cette œuvre commune, il ne peut qu'être un des poètes remarquables de son tems. Le titre de *Clerc* qui lui avait été donné augmente encore la bonne opinion que nous sommes en droit de concevoir du talent de Simon de Boulogne. Quant à l'ouvrage même auquel il a coopéré, ne voulant pas nous répéter dans nos extraits ou analyses, nous ne pouvons que renvoyer nos lecteurs aux détails que nous en avons donnés à l'article de *Guy de Cambray*, l'une des notices de nos *Trouvères Cambrésiens*, (4[e] édition, Paris, Téchener, p. 117)

page 201) et combla l'auteur de bienfaits. Outre les travaux d'érudition qu'il fit exécuter par *Simon de Boulogne*, ce seigneur ordonna à *Landry de Valanio* de traduire en langue romane le Cantique des Cantiques, et il donna aussi des ordres à maître *Geoffroy* de lui traduire des ouvrages de physique, et à *Alfrius* de faire une version de la vie de St.-Antoine, ermite. Tous ces ouvrages ont dû leur popularité à la protection éclairée du comte de Guînes.

publiés en dernier lieu en 1837, in-8°, et à celui plus complet encore de *Jehan li Nivellois*, faisant partie de nos *Trouvères du Hainaut*, actuellement sous presse.

Nous devons dire seulement ici que la partie attribuée à Simon de Boulogne est plus ancienne que celle commencée par Lambert li Cors et Alexandre de Bernay ou de Paris. Le président Fauchet, Borel, Ménage, et Ducange, dans son Glossaire, le nomment fort souvent. Les auteurs de l'*Histoire littéraire de la France* en parlent avec quelqu'étendue dans l'avertissement du tome VII, p. LXXX et lui donnent, comme époque marquante de sa vie, l'année 1145 ou à-peu-près. M. de Reiffenberg dit qu'il vivait encore en 1193.

M. de Roquefort cite Simon de Boulogne dans son *Glossaire de la langue romane*, II. 756, comme ayant participé à ce roman d'Alexandre. Le roman d'Eustache le Moine parle deux fois des nôces de Simon de Boulogne : nous ne savons s'il est là question de celui qui s'appelait *li Clerc*. Voici ce que dit le trouvère Boulonnais, auteur de ce vieux roman du pays :

Un jour vint Wistaces le moigne
A deux molins defors Bouloigne,
Que li queus (le comte Renaud) i avoit fait faire ;
Sa gent a fait arrière traire.
En un molin trueve un mannier (meunier),
Il le commenche à manechier
Que il li caupera la teste
Se il ne va tost à la feste
As noches *Symon de Bolvigne*....

Et plus bas :

. . . .
As noches Symon de Boloigne
Aluma Wistasces le Moigne
Ces deux molins que vous oés.
Che fu la fine vérités.

C'est là un des cent tours que le truand Eustache le Moine joua à son comte suzerain Renaud de Boulogne.

Guinguené soupçonne que Simon traduisit en vers l'ouvrage de Guy Columna : ***Historia destructionis Trojæ***, traduction marquée dans le catalogue de la bibliothèque du Louvre dressé en 1373 par Gilles Mallet, et qui pourtant pourrait tout aussi bien être en prose qu'en rime. Les biographes ne sont pas plus d'accord sur ce point que sur celui de ne faire qu'un seul et même individu de ***Simon de Boulogne*** et du clerc ***Simon*** (1).

(1) Voyez *Histoire littéraire de la France*, tome IX, 152; tome XV, 501. Et *Van Praet*, p. 26, n° 94.



Symon de Hesdin.

Le nom de *Symon de Hesdin* figure parmi ceux qui se rattachent aux antiquités littéraires de l'Artois ; cependant ce n'était ni un joyeux trouvère, ni un gai ménestrel, ni un déluré jongleur. Il vivait au XIVe siècle, et était tout simplement frère de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem et docteur en théologie. Il s'occupa à mettre l'histoire de Valère-le-Grand *en roumant*, la mort l'ayant surpris au milieu de ce travail, il laissa sa translation incomplète : elle fut continuée par *Nicolas de Gonesse*, maître-ès-arts et en théologie, qui l'acheva en 1401. Jacques Coureau, trésorier de Jean, duc de Berry, l'avait chargé de

cette entreprise de la part de ce prince. On a souvent imprimé que ce travail existait à la bibliothèque du Roi dans le ms. n° 6754, in-f°. Ce n'est pas là qu'il faut rechercher l'œuvre *en Roumant* de Symon de Hesdin, mais au n° 6911, gr. in-folio vélin, à 2 colonnes, avec mignatures. Cette œuvre fut entreprise en l'honneur de Charles V, comme le dit le *Translateur* dans son proème. On lit au dernier feuillet l'annotation suivante en lettres d'or :

« *Par l'aide divine, sans laquelle nulle chose n'est droitement commencée, ne profitablement continuée, ne menée affin, est la translation de Valère le Grant terminée, laquelle commencea très reverent maistre Symon de Haydin, maistre en théologie, religieux des hospitaliers de Saint-Jehan de* Jhrsm, *qui poursuivi jusques au VIIe livre ou chapitre des stratagemes, et la lissa dès la en avant jusques à la fin du livre. Je Nicholas de Gonesse, maistre ès ars et en théologie,*

ay poursuivi ladicte translation au moins mol que ay péu du commandement et ordenance de très excellent et puissant prince Monseigneur le duc de Beri et d'Auvergne, conte de Poitou, de Bouloingne et d'Auvergne. Et à la requeste de Jacquemin Courau, son trésorier. Et ne doubte point que mon stile de translater n'est ne si bel, ne si parfait, comme est celui devant. Mais je prie à ceulx qui le liront qu'il le me pardonnent, car je ne suis mie si expert ès histoires comme il estoit. Et fut finée l'an M. CCCC et J, la veille Saint Michiel Archange.

CE LIVRE EST AU DUC DE BERRY
JEHAN.

La première miniature qui orne ce magnifique volume nous représente Simon de Hesdin dans un fauteuil, ayant à sa gauche un pupitre à deux étages et devant lui plusieurs auditeurs assis. Les autres miniatures sont placées en tête de chaque livre et n'ont plus de rapport direct avec le premier auteur de la translation.

Outre ce manuscrit, le premier, suivant toute apparence, qu'on ait exécuté de la traduction complète, et l'un des plus beaux livres de l'ancienne librairie de Jean, duc de Berry, fils du roi Jean-le-Bon, il en existe un grand nombre d'autres dans la bibliothèque du Roi, à Paris. Dans son excellent ouvrage sur les *Manuscrits françois*, M. Paulin Paris a décrit ceux restés sous les n°s 6724 à 6727 dans son premier volume (1836), et ceux inscrits n°s 6911 à 6917 dans son deuxième volume (1838, in-8°, pages 300-308). Le n° 6912 ne contient que la partie traduite par Simon de Hesdin ; au premier compartiment de la miniature, en tête de l'œuvre, on voit le traducteur offrant son livre au roi Charles V, dont le manteau d'azur est parsemé de fleurs de lis d'or.

Il faut croire que Simon de Hesdin mourut en 1377, et que Nicolas de Gonesse fut aussitôt chargé de terminer son ouvrage.

Vilains d'Arras.

Le nom de *Vilain* est très-ancien parmi les nobles familles du pays ; le trouvère d'Arras sortait-il d'une de ces maisons nobiliaires, ou bien était-il tout simplement *Vilain* comme son nom ? C'est ce que nous ne saurions décider. Cependant, ses rapports avec *Hues* le châtelain d'Arras, (voyez son article ci-dessus, pages 237 et suiv.) et avec *Henry de Vaudemont* nous feraient assez croire qu'il était de noble extraction, et que s'il n'appartient pas aux *Vilain de Gand* qui existent encore aujourd'hui dans la personne d'un honorable membre du sénat belge, ni aux *Vilain* dits de la *Boucharderie*, il dépendait peut-être des autres branches nombreuses des maisons de ce nom qui se répandirent et s'allièrent en Artois et en Flandre.

Parmi les manuscrits français de la bibliothèque du Roi, il en est un curieux que nous avons déjà eu plusieurs fois occasion de citer, et qui est inscrit sous le n° 184 du supplément français ; il contient des pièces intéressantes sur le *Pui d'Arras ;* on y trouve rassemblées un grand nombre de productions adressées ou couronnées au Pui de la capitale de l'Artois.

Vilains d'Arras, trouvère qui florissait sous le règne poétique de Saint Louis, se glorifie lui-même, dans une des pièces de ce volume précieux, de voir ces concours, bien avant lui illustres, remis en vigueur de son tems et restaurés complètement ; il s'exprime ainsi :

« Beau m'est del *Pui* que je voi restoré,
» Pour sostenir amour, joie et jovent
» Fu establis, et de joliété en ce le vuil
» Essauchier (relever) boinement. »

Le même trouvère finit une autre de ses chansons, contenue dans le ms. fonds de Cangé, n° 67, par un envoi qui annonce que cette pièce a été composée et chantée dans un *Pui d'amour* de notre contrée, que nous supposons être celui d'Arras, ville natale du poète ; voici comme il termine sa chanson :

« *Princes du Pui*, joli et renvoisie (gai)
» Convient estre celi qui le servise
» Enprent (entreprend) d'amors, et cortois adevise. »

Ce chant donne en même tems l'exemple et le précepte du ton qu'un trouvère courtois doit prendre pour servir et chanter dignement sa dame dans un concours poétique et galant.

Vilains d'Arras est gracieux et délicat dans ses compositions : il nous reste trois chansons de lui que nous publions en entier, comme un faible échantillon de toutes celles qu'il a dû composer et que nous n'avons pu retrouver. L'une d'elles est adressée à *Hues d'Arras*, châtelain et trouvère de son tems ; l'autre est envoyée à *Henri de Vaudemont*, seigneur du XIIIe siècle, ami et protecteur des trouvères ; la troisième est dédiée aux princes du Puy d'amour de son pays.

Vilains avait une belle maîtresse dont il chante les attraits sur tous les tons ; il en énumère les qualités avec assez de grâce et de naïveté dans sa première chanson, où il dit que Dieu a départi à cette belle toutes les qualités morales et physiques, excepté la compassion pour les souffrances de son amant. Voici comme il entre en matière :

I.

(*Biblioth. du Roi, ms.* 184, *suppl fr. f°* 59 *v°*).

Beau m'est del pui que je voi restoré
Por sostenir amour, joie et jovent

Fu establis, et de jolieté
En ce le voil essauchier boinement ;
En sor ke tut m'en fait comandement,
Amors, ki m'a en tel lien asené,
Que je plus voi ma mort ke ma santé,
Se je par li n'en ai alégament.

Bien voi k'amors à mon cuer esprové,
Por çou le fait amer si hautement,
Soie merci quant tant l'a honoré,
Mais je ne truis en mi le hardement,
Ke jà celi a cui amors me rene
Faice savoir mon cuer et mon pensé.
Dieu! tant m'auront mi oel énamoré
De son gent cors dont me fisent présent.

Quant je recort çou kil i ont trové
Moult me delic eos ou donc pensement
K'en li a tant valor, seus et bonté,
Pris et honor, tout boin ensegnement ;
Si ne sai-jou fin ne comencement
De retraire sa très grande beauté ;
Tout est en li : riens n'i a oublié
Dieu qui le fit, fors merci solement.

Se de merchi me truis désespéré,
Doi-je dire k'eo li n'en a noient ;
N'aie, par Dieu, ne l'ai mie prové
K'aine ne li quis ; droit a si m'en renprent.
Mes cuers de ce k'il set vraiement
Ke ele i est si li ont encusé
Si done espoir, bien si sont acordé
Mi desirrier ki onques ne sont lent.

De désirier ke j'eusse achiévéa
Les leur voloirs, mais je ne sais coment
Fine amors ki tot a sormonté
Par sa pitié en celi ne descent
En cui mes cuers a pris hébergement.
Amors li mist, de ce li sai boin gré,
K'ele en tel lien le m'a emprisoné
Dont jà n'istra sans merci k'il atent.

A *Waudemont* t'en va isnel'ement (vîtement),
Cançons, *Henri* me di ke j'ai vaué
Ke maintenrai amors tot mon aé,
Vivre ne puis plus honoréement.

II.

(*Biblioth. du Roi. Ms. fonds Cangé, n° 67, f° 285*).

Se de chanter me péusse tenir
Bien fust reson qu'or l'éusse lessié,
Car quant je plus me paine de servir
Cele que j'aim, et plus m'a elloignié.
Por nnient est tane mert (sic) reprochié,
Que jà por ce nuit fors de mon cuer mise
S'amors qui si me destraint et justise.

Si voirement en puissé-je joïr
Congé, di voir, aimi, que ferai-gie (sic)?
Bien me déust mon servise mérir,
Si com celui qui tont à desraisnie
Ses biaus cors gens qu'ele a si sohedie,
Vie ne puis venier en nule guise
Qu'en li ne soit tonte biauté assise.

Mes je ne puis comment puist avenir
Que jà par moi ne soient annancié,
Mi amoreus penser ne mi désir.
Dont si me truis en soupirant chargié,
Se le savoit ele en auroit pitié,
Car jé l'espoir en sa très grant franchise;
Ce aduncit mes maus et apetice.

Riens ne me puet retraire ne partir
De li amer; tant m'en sent alégié
Quant je ses faiz et son estre remir,
Son vis riant, son biau parler prisié,
Con doucement la ele apareillié
A honorer toz les bons sans faintise,
Nul ne crerroit com ele est bien aprise.

Sage et vaillans, car me vueillés oïr
De nule riens ne me seriez filié,
Qu'il vos soit bel et vos viengne à plesir

Ce que vos ai doné et otroié,
Tout mon fin cuer pris a à moi congié,
Ou se ce non en vos ai ma mort quise (cherché),
Se preig en gré si savoreus juise (épreuve).

Prince du Pui, joli et renvoisie,
Convient estre celi qui le servise
Emprent d'amors, et cortois adevise.

III.

(Biblioth. du Roi. Ms. 184, *suppl. fr. f°* 59).

Joious talent est de moi départis
Quant je ne puis ens ma dame trover,
En ses samblans, en ses fais, en ses dis,
K'ele de riens me voille conforter ;
Mais jà voir tant ne se saura pener,
De moi grever ke jà soit amenrie
L'amors ke j'ai ens mon fin cuer nurrie.

Beaus sire, Diex, com auroie conquis
Se ele tant me voloit hounorer,
Ki li pleust de çou ke si douc ris,
Et li bel oel de son tres bel vis cler,
Et si regart vinrent ens moi embler,
Mon cuer je fail ke miens n'en est-il mie
Ains m'a guerpi *nus sen est* (sic).

Je sai, de voir, trop grant cose entrepris,
Quant je si haut osai onques penser ;
Mais li renons, dame, de nostre pris
Fist en mon cuer descendre et avaler
Le hardement (la hardiesse), si vous en voil crier,
Dame, merchi, par vostre signorie,
Le m'otroiés quant l'arai déservie.

Ne autrement ne le doit fins amis
Querre nul jor, ançois doit endurer
Les maus d'amors et les travans pénis (pénibles) ;
Miex ne puet-il sa joie recovrer,
Or n'ait pooir de riens guerredoner.
Amors fait tant k'ele ensegne et chastie,
Si devroit-on amer tote sa vie.

Bien doit savoir chascuns et estre fis,
Ke trop par a haute cose en amer
Ki n'est nus cuers tant soit avillenis,
Se il se velt a servir atorner,
Amors ke lues ne le faice muer
En tote honor, en tote cortoisie,
Et ens la fin il en conkiert amie.

Hues d'Arras, por çou vous voil loer,
De bien amer vos prenge adès envie,
Ke de ce vient boine chevallerie.



Wissent (Le trouvère de).

Il existe un petit poëme artésien, peinture naïve et vraie des mœurs intimes du moyen-âge, dont la scène se passe dans le Boulonnais, et plus particulièrement, semble-t-il, dans les environs du petit port de Wissent (Pas-de-Calais). Cette pièce est intitulée *Le dit des anelés* (petits anneaux) et se trouve dans le ms. n° 198, du fonds de Notre-Dame, à la bibliothèque du Roi. Elle a été publiée par M. *Achille Jubinal*, en tête de son *Nouveau Recueil de contes, dits, fabliaux et autres pièces des XIII*e*, XIV*e* et XV*e* siècles*, tome 1er, 1839, in-8°, p. 1-52. L'auteur en est inconnu, mais il appartient nécessairement aux frontières de l'Artois et du Boulonnais ; peut-être même a-t-il vu le jour à Wissent, le seul lieu qu'il désigne spécialement dans son poëme : c'est ce qui fait que nous le désignerons sous le nom du *Trouvère de Wissent*, en attendant qu'il se révèle à nous d'une manière plus précise.

Ce trouvère anonyme pourrait bien être le même qui composa le fond touchant, si dénaturé dans la forme, de la complainte du *Sire de Créki*, fond reproduit dans l'histoire des *Saladins d'Anglure* (voyez *Magasin pittoresque* du mois de

décembre 1841) et dans plusieurs légendes de nobles maisons (1). Ces deux poèmes artésiens sont également divisés par quatrains de vers alexandrins, et, bien qu'ici nous ayons un véritable texte roman, fort pur et d'une bonne copie, on n'y retrouve pas moins une similitude de style et des tours de phrase analogues à ceux de la complainte du *sire de Créki*. Le même merveilleux règne dans la contexture de la pièce, le même esprit religieux se fait appercevoir dans le dénoûment.

Le héros du poème est un gentilhomme du pays : qui sait s'il n'est pas encore ici question d'un seigneur de Créqui ? Le port de Wissent n'est pas assez éloigné de cette terre pour rendre cette hypothèse invraisemblable. Au reste, voici une strophe qui ne laisse aucun doute sur la nationalité de la pièce :

La dame de qui j'ay ta raison pourposée
Estoit de Bouloignois, de moult noble gent uée.
Un chevalier la prist de bonne renommée :
De li ot deux enffans jumeaus d'une portée.

La dame se nommait *Isabelle*, et son mari invoquait souvent *Saint Jacques*, qui peut-être était son patron. Ce couple partit un jour du Boulonnais, suivi d'un écuyer et d'un valet, pour aller en pélérinage à Saint-Jacques de Compostelle, en Galice. Ils rencontrèrent en chemin un jeune chevalier qui fit route avec eux. Il se montra d'abord sage et prudent, et gagna la confiance du seigneur Boulonnais, puis ensuite il chercha à séduire sa

(1) On voit encore au village de *Hamel*, en Beauvaisis, entre Grandvillers et Crèvecœur, une chapelle honorée sous le nom de *Notre-Dame-du-Hamel*, célèbre par le pélérinage des fidèles, par des vitraux gothiques portant la date de 1541, et offrant des détails qui ont rapport à la légende du sire de Créqui. Il est vrai que cette noble maison était suzeraine du village de Hamel, et que l'église de cette commune a la prétention de posséder encore les fers et chaînes que le sire de Créqui porta durant son esclavage chez les Sarrazins. On voit effectivement appendus à une solive de la chapelle des menottes en fer, des colliers de force et de lourdes chaînes consacrées à la Vierge du lieu.

femme, dans toutes les occasions où il se trouvait en tête-à-tête avec elle. Celle-ci se défendit avec énergie : elle lui dit qu'il perdait ses peines, qu'elle était attachée à son mari par amour et par reconnaissance, et qu'ainsi il pouvait aller porter ailleurs son amour et ses vœux. Le chevalier amoureux et patient ne se rebuta pas, et revint souvent à la charge ; en revenant de Compostelle, et vers le terme du voyage, il obtint enfin un aveu de la dame, après l'avoir longtems persécutée de son amour. Il ne s'agissait plus que de trouver l'occasion de se donner des preuves réciproques d'attachement ; ce fut le jeune chevalier qui se chargea d'inventer un moyen de tromper la surveillance du mari et de lever les scrupules de sa femme.

Il engagea la dame à se dire malade et à prétexter le besoin de voyager très-doucement, afin de pouvoir rester en arrière. En conséquence, elle pria son mari d'aller en avant avec son écuyer pour préparer tout ce qu'il fallait à la couchée. Le gentilhomme Boulonnais la crut, et fit ce qu'elle désirait ; mais un peu avant la nuit, ne la voyant pas arriver non plus que son compagnon, il retourna sur ses pas, et fut tout éperdu de ne pas la rencontrer sur la route. Un vieillard, interrogé par lui, montra de loin un hôtel où il avait vu entrer des voyageurs tels qu'on les lui dépeignait. Le mari s'y rendit, et apprit bientôt de l'hôte et de l'hôtesse qu'un jeune chevalier et la jolie dame qu'il cherchait étaient prêts à se mettre au lit maritalement. On fit chercher le bailli, et devant lui et plusieurs assistans la femme fut interrogée : prise au dépourvu, honteuse de sa position, et ne voulant pas avoir à rougir devant tant de monde, elle déclara que le gentilhomme survenant lui était étranger, et qu'elle avait pour mari le jeune chevalier qui l'accompagnait. Celui-ci soutint avec assurance le même propos, qui jeta le véritable époux dans une sainte et juste fureur, et lui fit s'écrier devant l'assemblée :

« — Mès il ne dit pas voir (vrai) : Diex en scet mon courage.
Il n'a rien en la dame ; je l'ay par mariage ;
Et se desdire l'ose, contre li tend mon gage. »
Lors le mari la dame, qui estoit preuz et sage,

D'aïr (de colère) baillu son gant : au bailly l'a tendus,
Puys a dit en tel guyse : « — Se ne l'en rend confus,
J'acort que je sois comme récréant pendus ;
Et se il avient chose que par moy soit vaincus,
Qu'à men talent (désir) me puisse de ma fame vengier
Et la puisse mener en mon païs arrier,
Et li glouz soit pendus qui m'a voulu trichier. »
Lors l'autre dist en hault : « — Bien m'y vueil otroïer. »

On fit lever la dame et on la jeta en prison, où elle eut tout le loisir de regretter sa feinte ; pendant ce temps le jugement de Dieu se préparait. Les deux chevaliers se présentèrent au combat judiciaire devant la noblesse du pays. Avant de se lancer dans la lice, ils firent serment sur les corps saints qu'ils disaient la vérité. La dame fut amenée au champ clos, elle cria merci à son seigneur, avoua sa faute et lui dit à genoux :

Bien connois que vous estes mon droit loial espous
Et que j'ai deux biaux fius en Boulonnois de vous ;
Mais cel losengier (traître) là, qui est foux et estous,
M'avoit souvent requise par mos courtois et doux ;
Mès onques n'out à moi charnele compaynie....

Le combat eut lieu, le déloyal chevalier fut vaincu ; il avoua ses torts, rendit justice à la dame et fut mis à mort. Le chevalier Boulonnais reprit sa femme, se remit en route avec elle mais sans lui adresser une seule fois la parole. Il ne la regardait jamais, il ne but ni ne mangea avec elle ; il faisait de fortes journées et se hâta d'arriver en son pays. Là, il fit inviter tous ses amis et surtout les parens de sa femme, leur donna un magnifique banquet et força Isabelle d'y présider, après l'avoir fait revêtir de ses plus beaux atours. A la fin du repas, il prit la parole et interrogea l'assemblée sur un fait qui regardait un de ses amis le plus cher. Il raconta alors son aventure sans se nommer, et demanda quelle vengeance on pouvait tirer d'une femme qui avait ainsi renié son époux. Son beau-père, présent au banquet, qui ne se doutait guère qu'il allait condamner sa propre fille, dit que pour lui il brûlerait le corps d'une épouse qui l'aurait ainsi traité. Toute la compagnie se rangea de son avis.

Alors le mari dit : Messeigneurs, ma femme est de votre lignage, eh bien ! c'est elle qui a commis cette faute ; je n'ai pas le cœur de la priver de la vie, mais je la punirai d'autre sorte, et jamais plus vous n'en entendrez parler

.... Un soir la fist mander :
Droit au port de Wissent (1) bien s'ala confesser
De trestouz ses péchiez que elle pout penser :
Bien cuida qu'en la mer la vousist-on jeter.

Cependant son mari n'en fit rien. Il lui retira seulement son anneau de mariage et le jeta dans la mer ; il le remplaça par dix annelets de fer, gros et rudes, qu'on riva aux dix doigts de la pauvre femme. Puis il la mit dans un petit bâteau et la lança seule et sans guide sur le vaste Océan. La malheureuse, en se séparant de lui, se prit à demander à Dieu pardon de ses péchés et à recommander ses deux enfans à leur père.

Cependant le bâtelet vogue au gré des vents et des flots, tantôt haut, tantôt bas, tantôt près de s'engloutir dans la mer ou de se briser contre les écueils. Il aborde enfin dans une île déserte où la dame vécut pendant quarante jours de fruits sauvages et d'eau de fontaine. La délaissée prend son mal en patience, elle se repent de ses fautes, et prie Dieu de lui pardonner et de veiller sur son seigneur. Une si pieuse résignation obtient enfin sa récompense. La Providence envoie vers cette île deux vaisseaux, dont l'un portait un riche comte Palatin, propriétaire de plusieurs villes sur la route d'Espagne et de Compostelle. Il aperçut la dame, en eut pitié et lui donna secours. Il voulut la délivrer des dix anneaux de fer qui meurtrissaient ses blanches et délicates mains, mais elle ne voulut jamais y consentir. Le

(1) M. Achille Jubinal a lu ce mot : *Ooissent*, et il l'explique par le nom du port *Ouessant* (Uxantus) en Bretagne ; il est inutile de s'appesantir sur la préférence qu'il convient de donner au petit port de *Wissent*, dans un fabliau Boulonnais, où le sujet, les héros et les lieux cités appartiennent à cette province.

comte fit voile vers un des ports d'Espagne avec la dame Isabelle, et ne fut pas longtems à s'apercevoir qu'elle était de haut lignage et possédait mille belles qualités. Il en devint amoureux et lui offrit de partager sa fortune et sa puissance. Isabelle refusa sous prétexte qu'elle n'était pas digne de lui ; elle lui demanda, pour toute grâce, la cession d'un terrein dans ses domaines sur la route d'Espagne, où elle put bâtir une retraite, et vivre, avec de saintes femmes, dans le calme et le repos, en demandant pardon à Dieu des péchés qu'elle avait commis, et où elle put prier pour lui et ses amis.

Le comte lui accorda l'objet de ses vœux à son grand regret. Il fit élever un cloître où il mit douze béguines sous la direction de dame Isabelle, et il créa une rente pour leur entretien. La pauvre et désolée épouse y menait une vie austère et dure, et recevait quelquefois les visites du comte Palatin qui ne se consolait pas du refus qu'elle avait fait de sa main. Il mourut bientôt et lui laissa une partie de sa fortune, qu'elle employa à bâtir un moustier et un hôpital, pour héberger et soigner les pauvres pélerins qui allaient à St.-Jacques en Galice.

Tandis que ceci se passait, le seigneur Boulonnais se surprit à regretter sa femme et à se reprocher sa cruauté à son égard. Un jour de carême qu'il était descendu dans ses cuisines, il vit son maître-queux, qui, préparant un poisson, trouva dans son corps un anneau d'or que le seigneur reconnut pour celui de sa femme lancé par lui dans la mer, à Wisseut. Il regarda cette trouvaille comme un avertissement de Dieu de chercher sa dame, et il voulut de suite partir avec ses deux fils, en pélerinage, pour St.-Jacques de Compostelle (en qui il avait conservé grande confiance malgré son premier malheur) afin de s'éclaircir, par lui, sur la manière dont il pourrait retrouver sa compagne. Ses enfans n'ayant encore que sept ans, il les fit voyager en litière, et suivit la route d'Espagne. Un soir, son écuyer, qui le précédait, arriva devant le moustier fondé par Isabelle. Celle-ci, toujours aux aguets pour voir s'il ne venait pas de pélerins du nord, cria aux voyageurs :

« ..... — Frère, di, je te prie :
» Sais-tu s'il vient nului de devers Picardie ?
» — Dame, dist-il, oyl ; demain passera ci
» Uns hons de Bolaignois, bon chevalier hardi,
» Qui ses II fils ameinne à Saint-Jaque avec li. »
Lors dist la dame bas : — « Bien croy c'est mon mary. »

Elle ne se trompait pas, son mari arrivait ; elle alla processionnellement au-devant de lui avec tout le clergé des environs, avec les châsses et reliques des saints, pieusement portés par les clercs du pays qui chantaient les louanges de Dieu ; et lorsque ce respectable cortège rencontra le seigneur Boulonnais, sa pieuse et repentante épouse se précipita à ses pieds en lui criant *merci !* Quand le chevalier eut reconnu sa femme

« L'cane du cuer li est jusques aux iex montée. »

mais sitôt qu'il aperçut ses pauvres mains déchirées et rongées jusqu'aux os par les dix anneaux de fer qu'il avait fait river, il ne put s'empêcher de s'écrier :

..... « Dame, bien avez achetée
» Vostre fole parole, qui trop mal fu getée.
» Or le vous pardoint Diex et la Virge loée,
« Et si je fais aussi par devote pensée. »

A ce mot de *pardon*, par la volonté toute puissante de Dieu, les dix annelets de fer tombèrent d'eux-mêmes, et le chevalier les remplaça par l'anneau d'or qu'il avait recouvré dans le corps du poisson. Isabelle embrassa son époux et serra ses deux fils dans ses bras, elle raconta ses aventures et ses peines au chevalier, qui vit dans cette rencontre miraculeuse le doigt de la divinité. On pourrait croire après cela que les deux époux vont retourner chez eux et reprendre leur ancien train de vie ; il n'en est rien ; voici comme le poète nous apprend que se termina ce drame émouvant :

Mès sachiez que la dame ne se vont remuer
D'aler en Boulonnois où ot grant signorie.

Onques puis n'ot à homme charnele compaingnie :
Quant son mari le sout ne l'en efforça mie,
Ains voua chasteté et mena sainte vie.

Tel est le fond du sujet du fabliau que notre trouvère Boulonnais a intitulé le *Dit des annelés ;* nous en avons cité quelques vers pour offrir un *specimen* de sa manière de versifier et d'écrire, mais nous n'avons pas la prétention d'avoir rendu, dans la courte analyse qu'on vient de lire, tous les détails intimes, pleins de naïveté et de vérité, que renferme cette touchante narration du moyen-âge. On y trouve surtout ce mélange, et comme le disait le savant Rayuouard en parlant de ses chers Troubadours, cette *confusion* des idées religieuses et des images profanes, qui est le caractére éminent des productions du XIIIe siècle. En terminant notre travail, nous sommes heureux d'avoir eu à offrir, dans cette composition que le hasard de l'ordre alphabétique a placée la dernière de cette série d'antiques œuvres artésiennes, un tableau aussi fidéle des mœurs d'une époque où se mêle encore ce quelque chose de sauvage des tems barbares que la chevalerie, la galanterie et la dévotion commencent à tempérer. L'auteur de ce fabliau, qui dut avoir une grande vogue dans les manoirs de l'Artois et même dans les moustiers de la province, à cause de sa teinte religieuse, en a sans doute composé d'autres que celui-ci (1), mais comme il a eu la modestie de ne pas mettre son nom sous son œuvre, force est de nous en tenir aux conjectures sur ses autres travaux. Nous devons clore ici nos élucubrations sur les antiquités littéraires et poétiques de l'Artois, trop heureux si nous sommes parvenus à en rassem-

(1) Il a peut-être mis la main au recueil connu sous le nom de *Fatrasies d'Arras*, (voir plus haut page 281) où on lit ces vers :

Uns ours emplumés
Fist semer uu blés
De Douvres à *Wissent*....

(MS. B L. F. n° 60 de l'*Arsenal*, et Achille Jubinal, *Nouveau Recueil de Contes, Dits, Fabliaux*, etc. Paris, 1842, in-8°, pages 2 8-228).

bler avec soin le faisceau, dont les branches séparées sont quelquefois frêles et fragiles, mais dont la réunion présente un ensemble plus ferme et plus compact peut-être qu'on n'en saurait trouver dans beaucoup de provinces ; nous regarderons nos peines et nos études comme bien payées, si nous avons été de quelqu'utilité aux amis de la vieille littérature, et alors encore nous nous écrierons avec le trouvère artésien :

« S'au *Pui d'amours* fust retenus nos chans,
» Conquis aureie une curiuse soldée. »



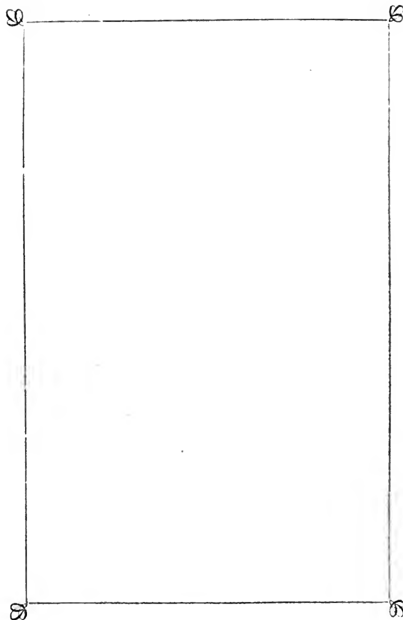


TABLE DES MATIÈRES.

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.